



**Rapport préparé par Monsieur Yves VANDENBOOMGAERDE
et avis n°2010-06 préparé par Monsieur Jean-Louis GIRODOT**

AU NOM DE LA SECTION DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PLANIFICATION

**DEMOGRAPHIE, ECONOMIE ET
LIEN SOCIAL A L'HORIZON 2050
Quelles perspectives, quels leviers pour agir?**

Rapport : 13 septembre 2010

Avis : 21 octobre 2010

DEMOGRAPHIE, ECONOMIE ET LIEN SOCIAL A L'HORIZON 2050

Quelles perspectives, quels leviers pour agir?

INTRODUCTION GENERALE	5
I - PREMIERE PARTIE - LA DYNAMIQUE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN ILE-DE-FRANCE : DES COMPOSANTES EN NOTABLE EVOLUTION	9
A - EVOLUTION DE LA POPULATION FRANCILIENNE DEPUIS 60 ANS, UNE MISE EN PERSPECTIVE	9
A.1 - La population francilienne de 1946 à 2009 : un poids constant depuis près de 40 ans dans la population métropolitaine.....	11
A.2 - Le solde naturel francilien compte pour près de la moitié du solde naturel métropolitain.....	12
A.3 - Un solde migratoire difficile à mesurer.....	14
A.3.1 - Solde migratoire interrégional : déficitaire depuis le début des années 1970	16
A.3.2 - Solde migratoire avec l'étranger : taux de croissance francilien deux fois plus élevé que le taux métropolitain.....	17
A.4 - 40% des immigrants métropolitains vivent en Ile-de-France et 1 Francilien sur 6 est immigré. Vers une meilleure connaissance statistique ?.....	18
A.5 - Une population jeune où près de quatre enfants sur dix ont au moins un parent immigré.....	23
B - PROJECTIONS DE POPULATION A L'HORIZON 2050	27
B.1 - Monde : une augmentation d'au moins 40% d'ici 40 ans et vieillissement universel	27
B.2 - L'Europe : population en fort déclin. Immigrations de remplacement ?.....	31
B.3 - France métropolitaine et Ile-de-France : stagnation de la population active, sauf bouleversement des prévisions d'évolution	36
CONCLUSION	43
II - DEUXIEME PARTIE : QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE : UNE SITUATION CONTRASTEE DE PLUS EN PLUS OUVERTE SUR LE MONDE.....	45
A - PERIODE ANTERIEURE A 2008 : UNE PERIODE FASTE QUI S'ESSOUFFLE ?.....	46
A.1 - Création de richesses en continu jusqu'en 2007.....	46
A.1.1 - Le PIB : 29% de celui de la métropole mais le RDB des ménages, 22% seulement.....	47
A.1.2 - Le PIB par Francilien : supérieur de plus de 55% à celui de la province.....	48
A.1.3 - Le PIB par actif employé, supérieur de 30% à celui du reste de la France et une productivité plus intense qu'ailleurs.....	50
A.1.4 - Valeur ajoutée : prépondérance du tertiaire avec prédominance des activités financières et de services.....	52
A.2 - Taux d'activité en baisse et taux de chômage à la hausse malgré un meilleur niveau de qualification.	54
A.2.1 - Emplois et secteurs d'activité : le travail, facteur traditionnel d'attractivité, perd en intensité.....	55
A.2.2 - Les grands établissements privés franciliens : à l'origine de la moitié des gains d'emplois	59
A.2.3 - Niveau de diplôme initial et qualifications : prépondérance traditionnelle des emplois-cadres et niveau global en élévation.....	60
A.2.4 - Chômage : un taux francilien inférieur à celui des autres régions métropolitaines.....	65
A.2.5 - Un taux d'emploi systématiquement supérieur.....	67
A.2.6 - Des revenus et un coût de la vie supérieurs à ceux de la province.....	69
A.2.7 - De grandes disparités dans le taux de pauvreté malgré un niveau de vie supérieur	73
A.3 - Quelques comparaisons économiques entre l'Ile-de-France et les grandes régions européennes.....	77
A.3.1 - Deuxième région européenne par son PIB mais sixième par son PIB/habitant.....	77
A.3.2 - Un taux de chômage supérieur à la moyenne des régions européennes et un taux d'emploi inférieur	77
B - PERSPECTIVES ECONOMIQUES A LONG TERME : 2050.....	79
B.1 - Préconisations de l'OCDE : une analyse reposant sur le système économique actuel	79
B.2 - De la difficulté de faire une prévision économique : plus d'imagination, plus d'audace	80
B.3 - Forte croissance du PIB mondial attendue	83
B.4 - Prévisions économiques françaises et franciliennes à l'horizon 2050 : une véritable gageure	86
B.4.1 - Quelques analyses prospectives pour le PIB.....	86
B.4.2 - Une part importante du PIB pour financer la politique sociale et les retraites	90
CONCLUSION	92

III – TROISIEME PARTIE : SUR QUELS LEVIERS AGIR POUR RENFORCER LA CORRELATION ENTRE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE BIEN-ETRE REGIONAL ?	93
A - MISER SUR LES SECTEURS D'ACTIVITES PRODUCTEURS DE CROISSANCE ENDOGENE	94
A.1 - Susciter et encourager l'indispensable effort d'innovation	94
A.1.1 - Rôle primordial de la R&D, toujours plus productive et plus innovante	94
A.1.2 - Préparer les conditions de la réindustrialisation et les relocalisations	99
A.1.3 - De la culture à l'innovation industrielle	100
A.2 - Les impératifs du développement durable : un fort gisement d'activités	102
A.2.1 - Diminuer la facture énergétique	102
A.2.2 - Des domaines d'applications industrielles rapidement réalisables	105
A.3 - Agriculture : s'adapter à une nouvelle demande locale et mondiale	108
A.4 - Services aux entreprises : diffusion de nouvelles approches innovantes	109
A.5 - Activités et industries culturelles : une concurrence mondiale qui s'accroît	110
B - MISER SUR LA QUALITE DE LA VIE : CADRE DE VIE ET LIEN SOCIAL	111
B.1 - Préparer un nouveau cadre de vie intégrant les impératifs du développement durable	112
B.1.1 - Construire plus et construire mieux	113
B.1.2 - Faciliter les mobilités résidentielles pour diminuer les nuisances et le stress liés aux transports quotidiens	115
B.2 - De ce qui fait système à ce qui fait société	118
B.2.1 - Réactiver le lien social ?	118
B.2.2 - Education et formation, déterminants majeurs pour l'avenir	128
B.2.3 - Faire de l'immigration une chance	130
B.2.4 - Les femmes et les hommes d'aujourd'hui... et de demain	135
B.2.4.1 Pour atteindre une véritable égalité de l'homme	135
B.2.4.2 Une politique nataliste et familiale : une réponse au moins partiellement démographique à un problème largement démographique?	141
B.2.5 - Vers une croissance exponentielle des services à la personne	143
B.2.5.1 - Accompagner et prendre soin des personnes âgées	143
B.2.5.2 - Vers de nouveaux métiers d'intérêt collectif	145
B.3 - Bâtir une vision prospective basée sur un indice reflétant des choix sociétaux	147
CONCLUSION GENERALE	153
Annexe - Contribution au rapport	155
Annexe 1 - Comparaison Grand Londres - Région Ile-de-France (superficie, population)	157
Annexe 2 - Solde migratoire francilien : méthode "d'ajustement" mise au point par l'IAU	157
Annexe 3 - Recensement rénové de 2004 : nouvelle méthode	158
Annexe 4 - Evolution de la composition des ménages (1999-2005; projections 2030)	159
Annexe 5 - Vingt villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60% en 2005	160
Annexe 6 - Productivité : comparaison entre pays de l'OCDE	161
Annexe 7 - Surcoût de prix entre la Région Ile-de-France et la province en 2006	163
Annexe 8 - Préface de l'étude sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)	164
Annexe 9 - Silvère Jourdan - Commentaires sur "Cities and the creative class", Richard Florida (2005) – New York – London, Routledge	165
Annexe 10 - Evolution de la localisation géographique des logements en Ile-de-France (1990-1999-2006)	166
Annexe 11 - Evolution de la durée et de la distance des trajets en Ile de France (1975-2001)	167
Annexe 12 - Evolution de l'occupation des logements en Ile-de-France (1984-2006)	169
Annexe 13 - Production de lien social - Extraits des conclusions de "Cohésion sociale et territoires" - Commissariat Général au Plan	171
Annexe 14 - "L'Europe ou l'illusion de la grandeur : dépression démographique et dépendance migratoire"	172
Annexe 15 - Les Franciliens sont en bonne santé !	174
Annexe 16 - Maisons de Retraite (MR) et Maisons de Retraite et Soins (MRS) en Belgique	177
Annexe 17 - Définition des services d'intérêt général	178
GLOSSAIRE	180
DOCUMENTATION	187
REMERCIEMENTS	191

INTRODUCTION GENERALE

Dans un monde qui, d'ici 2050, connaîtra à la fois :

- une explosion démographique avec 2,5 milliards d'être humains de plus qu'aujourd'hui,
- un vieillissement marqué de l'Union européenne,
- une baisse fort probable du nombre de ses habitants à moins que la fécondité ne se redresse plus nettement qu'envisagé par les démographes,
- une raréfaction des ressources naturelles dont la préservation devra être assurée,
- une croissance qui sera essentiellement tirée par les pays aujourd'hui émergents à population jeune et nombreuse...

quelle sera alors la structure et le rôle de l'Ile-de-France composée alors d'environ 15 millions de personnes ?

Les travaux de la Section s'inscrivent dans un moment charnière où l'on quitte une période où l'avenir était relativement lisible pour entrer dans une époque de bouleversements où les repères sont brouillés : les tendances lourdes d'un monde nouveau qui émerge depuis 15 ans s'intensifient et s'accélèrent.

Ils se sont ainsi déroulés dans un contexte mondial en mouvement permanent faisant coïncider des événements non prévus à la fois d'ordre écologique (un monde sans avion, inondations, l'insupportable impuissance du géant du pétrole englué dans la marée noire...), d'ordre économique (installation de la crise de l'été 2007, crise de l'Euro en Grèce et risque de contagion à d'autres états, vu leur dette publique, l'Europe à son tour sous ajustement structurel ?...) et d'ordre moral : le malaise psychique de la France annoncé par plusieurs voix au printemps 2010 n'a pas fait débat...

Et surtout, avec la crise économique de l'été 2007 - particulièrement sévère tout en étant d'une autre nature que celle de 1929 - le mouvement d'un monde déjà en mouvement rapide s'accélère, rendant encore plus difficiles les exercices de projections, les privant de bases stables.

Car, avec la crise, le monde change encore plus vite : le rattrapage des pays développés par les pays émergents, est encore plus rapide alors que leur poids économique était faible voici 20-25 ans. Les productions industrielles et les exportations de tous les pays émergents ont déjà dépassé leur plus haut point d'avant la crise alors que l'Union européenne a du mal à rattraper son niveau de production de 2009. La croissance chinoise a à peine faibli. Le poids des pays émergents qui ne comptaient pas dans le PIB mondial et sur la scène internationale (G20, Copenhague 2009) va s'amplifier.

Le modèle de développement qui, jusqu'il y a 20-25 ans, ne concernait qu'un milliard d'habitants sur terre, veut depuis être adopté par 3,5 milliards d'habitants en Asie et dans les autres pays émergents. D'où, avec les technologies d'aujourd'hui, un problème croissant de raréfaction des ressources naturelles au sens large. Sans compter le milliard d'habitants en plus d'ici 2050 qui doublera la population du continent africain. En extrapolant raisonnablement quelques tendances, le PIB de la Chine pourrait être supérieur à celui agrégé des Etats-Unis et de la zone euro dès 2035. Dès 2040 les émissions de gaz à effet de serre provenant de Chine pourraient dépasser celles réunies provenant des Etats-Unis, du Japon et de la zone euro.

Les besoins croissants de matières premières, notamment de pétrole, résultant essentiellement de la croissance dans les pays émergents, tireront inévitablement encore davantage les prix des produits de base à la hausse. Ceci créera des difficultés supplémentaires pour les actuels pays développés.

Ce mouvement rapide qui s'intensifie rend d'autant plus caduc le modèle antérieur où croissance démographique et croissance économique sont allées de pair dans un contexte où l'énergie était abondante. D'ailleurs, dès les années 1980, le modèle économique des « Trente Glorieuses » montrait ses failles en faisant apparaître des formes nouvelles de pauvreté et d'inégalités qui sont allées croissantes depuis. Dans la foulée, les idéologies et valeurs collectives ont laissé la place aux sentiments, à l'affect et aux comportements individualistes. Ceci entraînera une situation dans laquelle les nouveaux repères ne sont pas encore posés, la tentation de crispation sur un passé idéalisé où la sécurité était procurée et la lisibilité de l'avenir de chacun plus certaine. Le ralentissement de la croissance peut conduire à retrouver des « situations stationnaires, ce qui reviendrait à évoluer dans un monde qui joue à somme nulle, alors qu'il y a urgence au contraire à changer la donne. Innover impose que l'on sorte de son cadre de référence, que l'on s'intéresse plus à capter ce qui bouge qu'à camper sur ce qui reste inerte¹. »

Il y a urgence à changer, à inventer, à aller de l'avant et à agir vite sur tous les fronts. Il s'agit d'agir dès aujourd'hui pour éviter que la machine ne s'emballer au niveau climatique, pour que la croissance économique nous permette d'éviter de devenir « suiveur » d'innovations qui se réaliseront ailleurs, d'empêcher que le dérapage des finances publiques obère encore plus l'avenir et que les inégalités ne s'accroissent.

Réaliser très rapidement la révolution énergétique est une priorité absolue afin de consommer toujours moins d'énergie par unité de PIB, sous la double pression des signaux de prix du marché (l'augmentation du prix des matières premières n'est pas soutenable à moyen terme) et de l'indispensable maîtrise des émissions des gaz à effet de serre.

De par sa masse critique (poids démographique et économique), l'Ile-de-France est « l'espace français qui contribue le plus en termes de croissance, mais aussi en gain de productivité, à l'économie nationale et à son ajustement à la mondialisation² ». Elle devrait rester relativement jeune dans une Europe vieillissante, ce qui lui procure un avantage relatif en termes de dynamisme et de croissance potentielle. Placée aux premières loges des effets rapides de la globalisation, il lui revient de ce fait d'être la première région française à réagir en adoptant une attitude résolument pro-active.

Région performante économiquement, cosmopolite mais où le lien social est moins intense qu'ailleurs, elle devra explorer la diversité des personnes, tirer la force de leurs potentialités et « capacités ». Car relever dès aujourd'hui les défis de l'innovation nécessaires pour créer le monde de demain, c'est aussi relever le défi de savoir créer et cultiver sa richesse sociale.

¹ SICS : "Eloge de l'enthousiasme" - texte élaboré en commun et diffusé en janvier 2007 par les membres de la Société Internationale des Conseillers de Synthèse.

² Laurent Davezies – "La République et ses territoires" - Le Seuil - 2008.

Les définitions des termes suivants figurent dans le glossaire

Aire urbaine
Chômeur
Consommation effective des ménages
Consommations individualisables
Couronne périurbaine
Croissance économique
Dépense de consommation des ménages
Entreprise de taille intermédiaire (ETI)
Espérance de vie à la naissance
Etranger
Excédent brut d'exploitation des ménages
ICF: indicateur conjoncturel de fécondité
Immigré
Loyers imputés
Maladie professionnelle
Ménage
Ménage ordinaire
Ménages complexes
Neuvième décile (D9) des revenus (fiscaux) par unité de consommation (UC)
Niveau de vie d'un ménage
Niveau de vie médian
Niveau de vie
Produit Intérieur Brut (PIB)
PIB par emploi
PIB par habitant
Population hors ménage
Pouvoir d'achat des ménages
Pouvoir d'achat par unité de consommation
PPA (Parité de Pouvoir d'Achat)
Premier décile (D1) des revenus (fiscaux) par unité de consommation (UC)
Productivité
Productivité multifactorielle ou productivité globale des facteurs (PGF)
Rapport inter-décile
Ratio de dépendance
Revenu disponible ajusté des ménages
Revenu disponible brut national (RDB)
Revenu disponible brut (RDB) des ménages
Revenu (fiscal) par unité de consommation (UC)
Revenu (fiscal) médian par unité de consommation
Revenu national brut (RNB)
Revenu primaire des ménages
Seuil de pauvreté
Solde migratoire
Solde naturel
Taux d'activité
Taux de chômage
Taux de croissance de l'économie
Taux d'emploi
Taux de fécondité
Taux de pauvreté
Transition démographique
Unité de consommation (UC)
Valeur ajoutée

I - PREMIERE PARTIE - LA DYNAMIQUE DE L'EVOLUTION DEMOGRAPHIQUE EN ILE-DE-France : DES COMPOSANTES EN NOTABLE EVOLUTION

Enjeux de la Démographie

En 2050, la planète pourrait compter près de 9 milliards d'habitants soit 2,5 milliards de plus d'êtres humains qu'en 2007 (6,8 milliards), augmentation équivalente à la taille de la population mondiale en 1950.

Cette explosion démographique sans précédent dans l'histoire de l'humanité devrait d'abord concerner le continent africain puis l'Inde et la Chine. Mais, sans sursaut à très brève échéance de la fécondité, la population des actuels pays développés (notamment l'Union européenne) décroîtra en valeur absolue, sauf pour les Etats-Unis, à moins d'ouvrir en très grand les portes de l'immigration.

Le vieillissement, c'est-à-dire l'augmentation de la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans - conséquence d'un ralentissement de la fécondité, d'une réduction de la mortalité et de l'accroissement de la longévité - concernera l'ensemble de la population mondiale. D'ici 2050, le nombre de personnes âgées dans le monde (2 milliards) devrait être 3 fois plus important qu'aujourd'hui et dépasser le nombre de jeunes. Les actuels pays développés devraient être tout particulièrement concernés. Les pays en voie de développement, quant à eux, ont déjà amorcé leur transition démographique.

Les migrations de remplacement seraient indispensables pour assurer le renouvellement des classes d'âges d'actifs dans les pays dits « développés », sauf aux Etats-Unis. Si l'on prend en compte les tendances actuelles, la forte poussée devrait provenir de l'Afrique subsaharienne car le trend de croissance économique de l'Asie et des pays émergents apparaît de nature à absorber leur main-d'œuvre.

La France a connu une croissance démographique forte entre 1945 et 1975 (+ de 55%) et trois fois moins forte entre 1975 et 2005. La population française pourrait atteindre un maximum vers 2050. Dès 2045, le nombre de décès serait supérieur à celui des naissances. Ces prévisions ne prennent pas en compte les grands flux migratoires internationaux qui auront probablement lieu.

Quelle sera la place de l'Ile-de-France dans cet ensemble ?

A - EVOLUTION DE LA POPULATION FRANCILIENNE DEPUIS 60 ANS, UNE MISE EN PERSPECTIVE

Dans un monde dont la population aura augmenté de presque 40 % en 40 ans, la population française pourrait, selon les scénarii, compter de 61 à 79 millions d'habitants (70 millions pour le scénario central, soit 10 % de plus par rapport à aujourd'hui). Ceci pourrait correspondre pour l'Ile-de-France, à une population comprise entre 11,5 et 15 millions (13,1 pour le scénario central, soit une augmentation de plus de 11 % par rapport à aujourd'hui).

Dans un monde vieillissant, la population de l'Ile-de-France devrait demeurer relativement jeune par rapport à l'Union européenne et même par rapport à la France, mais le nombre de personnes âgées croîtra inéluctablement.

Comme pour la métropole, « le nombre d'inactifs augmentera par rapport aux actifs (ratio de dépendance) et pourra être comblé en partie par l'immigration. Ceci peut amener parfois à des perspectives qui peuvent paraître contradictoires avec celles des tendances de court terme observées aujourd'hui »³.

³ "Les défis de l'immigration future" rapport présenté par Michel Gevrey - CESE p 179 - 2003.

En 2050 la population immigrée sera différente (origine, âge, formation...) de celle d'aujourd'hui, qui aura elle-même vieilli.

- **La population francilienne est de 11,8 millions d'habitants en 2009.**
- **La croissance annuelle moyenne de la population de l'Ile-de-France a été de 1% depuis 1946.**
- **Ceci résulte d'un solde naturel élevé (21% des naissances métropolitaines) et d'un solde migratoire avec l'étranger positif, et ce, malgré un solde migratoire interrégional négatif depuis 1970.**
- **Le Grand Londres, avec 7,5 millions d'habitants, connaît une situation analogue, mais en tant « qu'aire urbaine », il n'est pas directement comparable à la région Ile de France (cf. annexe 1).**

Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, la population de l'Ile-de-France a presque doublé, passant de 6,3 à 11,8 millions d'habitants. En France métropolitaine, son poids relatif est ainsi passé de 16% à 18,8% aujourd'hui. Durant la période dite des « Trente Glorieuses » (1945-1975), la population de l'Ile-de-France a augmenté très rapidement (+55,2%) passant de 6,3 à 9,8 millions d'habitants à un rythme double de celui des autres régions métropolitaines.

Si le baby-boom a été à l'origine de la croissance générale de la population française dans son ensemble, ce phénomène a été moins important en Ile-de-France puisque la fécondité des Franciliennes a été pendant cette période inférieure à la moyenne française. Mais l'Ile-de-France a bénéficié de l'arrivée massive de provinciaux plutôt jeunes, auxquels sont venus s'ajouter dans les années 60 et 70 des travailleurs en provenance principalement d'Afrique du Nord.

Durant les trois dernières décennies, l'augmentation de la population de l'Ile-de-France a été beaucoup moins rapide que précédemment (+16,7%) et au même rythme que les autres régions métropolitaines.

La fécondité générale a diminué et les mouvements migratoires se sont profondément modifiés voire inversés. De nombreux provinciaux sont retournés dans leur région d'origine au moment de leur retraite. On notera que ce mouvement a été accéléré par l'abaissement de l'âge de la retraite à 60 ans. Peut-être un certain nombre des enfants de ces provinciaux, devenus adultes, ont quitté à leur tour l'Ile-de-France avec leur famille. Les flux migratoires avec l'étranger se sont amplifiés notamment en raison des possibilités offertes par le regroupement familial qui est devenu la principale cause de l'immigration légale. Les origines des nouveaux immigrés se sont diversifiées. Ces populations proviennent souvent de pays en proie à des difficultés politiques et économiques.

Le solde naturel de l'Ile-de-France est largement positif en raison d'une part, des départs des personnes âgées avant leur décès, et d'autre part, d'une fécondité des Franciliennes devenue supérieure à celle des autres régions. Cette augmentation de la fécondité est en partie due à la présence de femmes étrangères à forte fécondité (3,3 au lieu de 1,8).

Aujourd'hui, l'Ile-de-France accueille 40% de l'immigration étrangère arrivant en France métropolitaine alors que la Région ne représente que 19% de la population française.

Depuis plus d'un demi-siècle, l'Ile-de-France a été le lieu d'importants mouvements migratoires avec les autres régions françaises et avec l'étranger. Qu'en sera-t-il dans les prochaines décennies? Les arrivées en provenance de l'étranger resteront importantes.

Elles continueront à se diversifier, en particulier, en raison de l'explosion démographique de l'Afrique subsaharienne, l'Ile-de-France accueillera de nombreux ressortissants de cette partie du globe. Les prévisions sont plus difficiles pour des continents comme l'Asie ou des régions telles que le Proche Orient. On peut néanmoins affirmer que les origines des Franciliens au milieu du XXI^{ème} siècle seront nettement plus diversifiées qu'aujourd'hui. Comment gérer harmonieusement cette diversité? Tel sera l'un des plus grands défis de notre région dans les prochaines décennies.

En terminant, citons une réflexion d'Amin Maalouf dans son essai « Le dérèglement du monde » qui paraît bien adaptée à l'Ile-de-France : « C'est d'abord auprès des immigrés que la grande bataille de notre époque devra être menée, c'est là qu'elle sera gagnée ou perdue. Ou bien l'Occident parviendra à les reconquérir, à retrouver leur confiance, à les rallier aux valeurs qu'il proclame, faisant d'eux des intermédiaires éloquents dans ses rapports avec le reste du monde, ou bien ils deviendront son plus grave problème ». **Gérard Ader - Liaison Ile-de-France environnement - avril 2010.**

A-1 - La population francilienne de 1946 à 2009 : un poids constant depuis près de 40 ans dans la population métropolitaine

Les chiffres, ci-dessous, proviennent des recensements de la population qui permettent, sur une période, de mesurer la variation totale de la population (accroissement ou diminution).

Nombre d'habitants franciliens, exprimé en millions. Source : recensement - résultats définitifs

1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009(p)
6,37	7,32	8,47	9,25	9,88	10,07	10,65	10,95	11,53	11,75

L'Ile-de-France est la région la plus peuplée de France. Sa population représente environ 42% de celle du Grand Bassin Parisien tel que défini par la DIACT (Délégation interministérielle à l'Aménagement et à la Compétitivité des Territoires)⁴.

Comme le fait remarquer Philippe Louchart, le « moteur à trois temps⁵ » existe depuis près de quarante ans, même si le déficit migratoire interrégional ne s'est creusé que récemment. Jusqu'aux années 1960, on était encore dans le schéma de « Paris et le désert français ». En 1851, l'Ile-de-France représentait 6,3% de la population française, une part qui n'a cessé de croître pendant plus d'un siècle pour dépasser 18% à la fin des années 1960. Depuis cette date, son poids démographique est stable. On est dans un système plus équilibré, avec des territoires qui ont su valoriser leurs qualités. La décentralisation a aidé.

Poids démographique de l'Ile-de-France en France métropolitaine (en %)

1946	1954	1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2009
16,0	17,0	17,9	18,5	18,7	18,7	18,8	18,7	18,8	18,8

Source : INSEE Recensements de la population

De 1946 à 1975, la croissance moyenne annuelle a été de 1,9% et depuis 1975, ce taux est de 0,5%. Depuis 1976, le taux de croissance de la province est très voisin de celui de l'Ile-de-France.

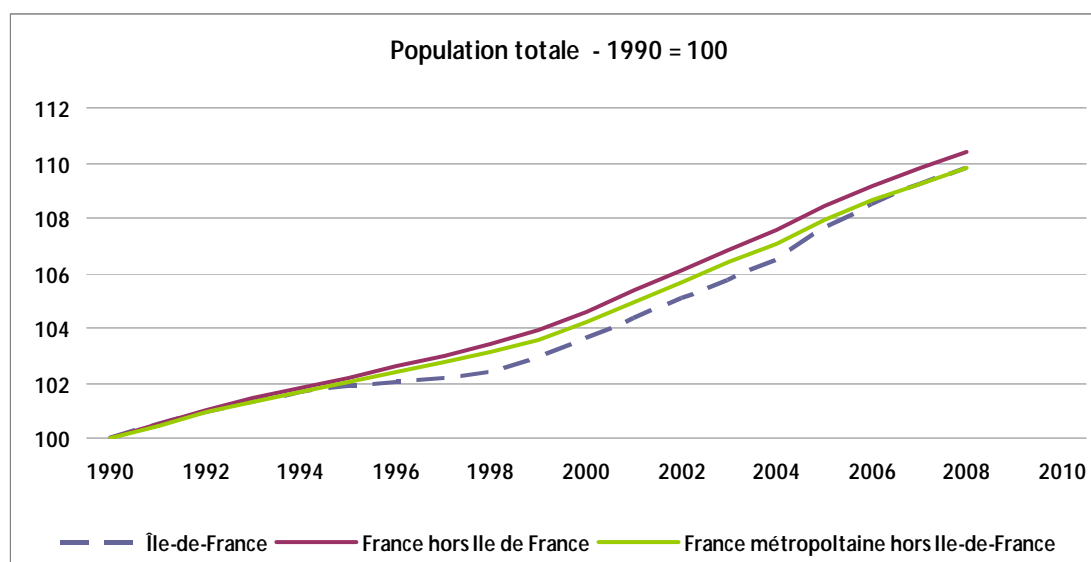
Evolution de la population de l'Ile-de-France de 1946 à 2009 comparée à celle des autres régions françaises (en millions)

	1946	1975	1990	2006	2009	Evolution 1946-1975	Evolution 1975-2006
Ile-de-France	6,367	9,879	10,661	11,533	11,746	+ 55,2%	+ 16,7%
Autres régions métropolitaines	33,481	42,713	45,955	49,867	50,723	+ 27,6%	+ 16,7%
France Métropolitaine	39,848	52,592	56,616	61,400	62,469	+ 32,0%	+ 16,7%

Source : INSEE Recensements de la population

⁴ Le Bassin Parisien comprend les régions Ile-de-France, Haute et Basse Normandie, Centre, Champagne-Ardenne, Picardie et les départements de la Sarthe, de l'Yonne, soit, globalement, 28 départements. Voir aussi : Les Cahiers de l'IAU, n° 153 - "Le Bassin Parisien, une méga région" - Février 2010. Ce document rappelle que le Bassin Parisien occupe 35% de la surface du territoire national et produit plus de 50% du PIB national.

⁵ Le moteur à trois temps est composé de l'accroissement naturel, des flux migratoires avec l'étranger et des flux migratoires interrégionaux.



Si la dynamique démographique naturelle (poids naissances - décès) de l'Ile-de-France est plus forte que celle de l'ensemble des autres régions métropolitaines, elle est toutefois atténuée par des sorties d'Ile-de-France en termes nets :

- de personnes qui vont prendre leur retraite hors de l'Ile de France,
- de familles avec jeunes enfants qui partent en province⁶.

Ce solde négatif avec le reste du pays est en partie compensé par un solde migratoire très positif avec l'étranger.

Les autres métropoles mondiales connaissent-elles une situation similaire ? Les trois phénomènes d'un solde migratoire positif avec l'étranger, négatif avec le reste du pays, et d'un solde naturel positif, se retrouvent, comme le signale Philippe Louchart, exactement dans la plupart des métropoles nord-américaines : New-York, San Francisco, Chicago, mais aussi le Grand Londres. L'une des forces des grandes villes est d'être suffisamment attractive pour qu'il y ait en permanence des personnes qui arrivent et pour que se créent des flux continus.

A.2 - Le solde naturel francilien compte pour près de la moitié du solde naturel métropolitain

Le solde naturel traduit, sur une période, la variation de la population due aux naissances et aux décès, d'après les registres de l'Etat civil.

En milliers de personnes	1962-1968	1968-1975	1975-1982	1982-1990	1990-2006
Naissances	910,4	1128,2	1068,3	1289,7	2526,9
Décès	508,4	605,2	595,2	653,3	1207,3
Solde naturel	402,0	523,0	473,1	636,4	1319,6
Solde naturel annuel moyen	67,0	74,7	67,6	79,6	82,5

Source : Etat civil

⁶ Pour un célibataire qui "monte" en région parisienne et qui y fonde une famille, c'est 4 personnes qui s'en vont dans les 10 à 15 ans qui suivent (cf. audition de Philippe Louchart du 8 février 2008).

L'accroissement naturel francilien représente 42% de l'accroissement naturel de la France métropolitaine sur la dernière période. Aucun pays de l'Union européenne ne présente un accroissement naturel aussi élevé que celui de l'Ile-de-France.

Le nombre de **naissances et de décès** a évolué de 2000 à 2008 de la manière suivante :

En milliers de personnes

Année	2000	2002	2004	2006	2008
Naissances	174,2	173,5	175,3	182,8	180,7
Décès ⁷	73,6	73,2	68,5	69,1	70,3

Source : Etat civil

L'espérance de vie francilienne est supérieure à celle de la France métropolitaine.

L'espérance de vie à la naissance (2007)

2007	Ile-de-France	France métropolitaine
Femmes	84,9 ans	84,3 ans
Hommes	79,0 ans	77,5 ans

Les valeurs françaises, très proches des valeurs espagnoles, sont supérieures à celles des autres pays européens.

En 2005, le nombre de naissances en Ile-de-France représentait 22% du nombre de naissances métropolitaines⁸.

Les naissances de mères étrangères représentaient de 21 à 23% des naissances en Ile-de-France entre 1980 et 1990. Ce pourcentage s'est ensuite accru pour atteindre 26% en 2006, cette hausse traduisant principalement l'augmentation du nombre d'enfants issus de couples mixtes⁹.

En 2005, l'**indicateur conjoncturel de fécondité**¹⁰ (ICF) francilien valait 2. Il est légèrement supérieur à la moyenne française (1,94)¹¹ et très supérieur à la moyenne européenne (1,52). Dans les années 60, la valeur de cet indicateur francilien était de 2,4, pour descendre, entre 1974 et 1976, à 1,8 et remonter, entre 1998 et 2000, à 1,9.

En comparaison, l'ICF vaut 5,8 en Afrique, 3,8 en Asie, 3,1 en Amérique latine, 2 en Amérique du Nord (Nations Unies- 2006).

Un indice de fécondité (nombre d'enfants par femmes) égal à 2,1 permet aux générations de se renouveler et à la population de se maintenir. Ainsi, un pays dont l'indice de fécondité serait de 2,1, l'espérance de vie identique et dont le solde migratoire resterait nul, verrait sa population conserver la même pyramide des âges au fil du temps.

Un mouvement de report de la maternité affecte désormais l'ensemble de l'Union européenne. Comme le fait remarquer Gilles Pinson¹², pour la première fois en France depuis un siècle, l'âge moyen des femmes qui ont eu un enfant en 2009, s'élève à 30 ans.

⁷ En 2005 le nombre de décès francilien (70.500) représentait 13,2% des décès survenus en métropole.

⁸ Cette valeur est, en partie, liée au fait que le pourcentage de femmes en âge de procréer vivant en Ile-de-France est supérieur à la valeur moyenne métropolitaine.

⁹ IAU. Note rapide, n° 448, juin 2008- En France, d'après France Prioux, entre 2006 et 2007, les naissances issues de couples mixtes ont augmenté de 2,1%, rythme ralenti par rapport à 2005 où il valait 6,2%, alors que celles dont les parents étaient français ont diminué de 1,8%, et celles dont les parents étaient tous deux étrangers ont diminué de 2%. Voir Population-F, 63 (3), 2008, 437-476.

¹⁰ Un indicateur de fécondité compris entre 2 et de 2,1 permet le renouvellement de la population.

¹¹ INSEE Première n° 1118 - janvier 2007.

¹² Gilles Pinson - Economie et société n°465 - mars 2010.

Pour autant le retard du calendrier familial n'affecte en rien le niveau de natalité : "le recul de la maternité ne va pas systématiquement de paire avec une baisse de la fécondité. Les deux phénomènes sont disjoints".

Entre 1999 et 2003, le **taux de fécondité** était, en Ile-de-France, de 196 naissances pour 100 femmes, suivie par l'Irlande (194) et la France (187). Le taux de fécondité de l'Union européenne des 15 était de 149.

Taux de fécondité par groupe d'âge – France métropolitaine

Année	Nombre de naissances pour 100 femmes					Indicateur conjoncturel de fécondité	Age moyen à l'accouchement
	15-24 ans	25-29 ans	30-34 ans	35-39 ans	40 ans ou +		
1999	3,1	12,9	11,1	4,8	0,5	180,8	29,3
2006	3,3	13,1	12,7	6,0	0,7	199,7	29,7
2007 (p)	3,2	12,8	12,7	6,1	0,7	197,7	29,8
2008 (p)	3,3	12,9	13,0	6,2	0,7	200,5	29,8
2009 (p)	3,2	12,7	13,0	6,3	0,7	199,0	29,9

Champ: France, Sources: Insee, estimation de population et statistique de l'état civil INSEE Première, n° 1276, Janvier 2010.

A.3 - Un solde migratoire difficile à mesurer

a) Les recensements permettent d'estimer le nombre de résidents d'une entité administrative à une date donnée et donc la variation de population entre deux recensements. Une fois connus sur une période la variation totale de la population (source : recensement) et le solde naturel (naissances - décès) correspondant (source : état-civil), l'INSEE calcule par différence le solde migratoire apparent. Mais l'INSEE ne peut pas calculer les flux d'immigration à partir des recensements.

Le solde migratoire apparent ne mesure pas le solde migratoire effectif car il inclut l'ajustement, c'est-à-dire une variation fictive de la population correspondant à l'évolution de la qualité de mesure (écart¹³) entre deux recensements¹⁴.

	1968 à 1975	1975 à 1982	1982 à 1990	1990 à 1999	1999 à 2006
Variation annuelle moyenne de la population en %	+0,8	+0,5	+0,5	+0,4	+0,7
- due au solde naturel en % (naissances – décès)	+0,6	+0,4	+0,4	+0,4	+0,4
- due au solde apparent des entrées sorties en %	+0,2	+0,0	+0,1	+0,0	+0,3
Taux de natalité en ‰	16,9	14,4	14,0	12,9	12,9
Taux de mortalité en ‰	10,8	10,2	9,6	9,1	8,8

Sources : Insee Recensements de la population - État civil.

¹³ L'écart résulte de la confrontation des estimations fondées sur le précédent recensement et celles résultant du nouveau.

¹⁴ INSEE recensement de la population - "L'ajustement" - 1^{er} juillet 2009.

Le recensement ne permet pas d'estimer précisément l'ensemble du solde migratoire¹⁵. Il permet certes d'étudier assez finement les migrations à l'intérieur de la France (solde interne). En revanche, l'estimation du solde des migrations avec l'étranger (solde externe) ne peut être évaluée. Comme le souligne la Direction de la population et de migrations : « Le solde migratoire externe peut être décomposé en quatre flux : des entrées et des sorties d'étrangers, des entrées et des sorties de français. La difficulté de l'estimation du solde tient à ce que sur ces quatre flux, un seul, les entrées d'étrangers, est partiellement documenté par des sources administratives. Aucune donnée fiable et régulière de source administrative n'existe pour les trois autres flux »¹⁶.

L'information sur les flux d'entrées et de sorties du territoire provient de sources disparates : l'ANAEM (ex OMI)¹⁷ pour les titres de séjour de travail et de famille, l'OFPRA¹⁸ (demandeurs d'asile), la direction des Français à l'étranger, le Ministère de l'Intérieur (ressortissants étrangers en France...). L'appréhension de ces flux est particulièrement délicate¹⁹ puisque :

- les ressortissants des pays de l'espace économique européen (espace de Schengen), qui n'ont pas obligation de détenir un permis de séjour, ne sont plus comptabilisés depuis 2003 par l'ANAEM,
- seul le nombre de Français quittant la France pour s'installer à l'étranger et s'inscrivant dans les consulats, est connu. En revanche, l'utilisation des statistiques établies par les pays étrangers permet d'obtenir des informations sur les Français. Des données publiées par le Conseil de l'Europe indique que le nombre de Français résidant dans la douzaine de pays européens qui accueillent le plus de ressortissants français a augmenté de plus de 120.000 entre 1990 et 1999²⁰,
- les sorties du territoire de détenteurs de permis de séjour à vocation permanente ne sont pas enregistrées,
- les données administratives pour les ressortissants des pays tiers ne sauraient être rigoureusement comparables aux données de recensement : les concepts de résidence et de durée de séjour ne sont pas les mêmes.

De manière générale, si l'immigration légale est mal connue, l'immigration clandestine est ignorée.

b) Les chiffres donnés précédemment pour l'Ile-de-France (valeurs moyennes annuelles exprimées en milliers d'habitants) permettent à l'IAU de calculer le solde migratoire apparent.

Période	1962-1975	1975-1990	1990-2006
Variation de la Population (a)	141,0	77,7	88,0
Solde naturel (b)	94,5	110,95	131,96
Solde migratoire apparent [(a)-(b)]	+ 46,5	- 33,9	- 43,96

¹⁵ Question dans le bulletin de recensement : où habitez-vous 5 ans auparavant. Taux de non-réponses important aux questions posées dans le bulletin de recensement : année d'arrivée en France ? pays d'origine ?

¹⁶ "Immigration et présence étrangère en France en 2006" - rapport annuel de la direction de la population et des migrations - Mme Corinne REGNARD - La Documentation française.

¹⁷ ANAEM (ex OMI) = Agence Nationale de l'Accueil des Etrangers et des Migrations.

¹⁸ OFPRA = Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides.

¹⁹ Cf. par exemple, Hervé Le Bars, EHESS - « L'impossible statistique des migrations » - octobre 2006.

²⁰ Guy Desplanques, INED - "Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990" - février 2004. L'OCDE, d'après les données des ambassades et consulats français, calculait qu'en 1999, 1.392.764 Français étaient expatriés.

Le **solde migratoire apparent** est négatif, pour l'Ile-de-France, depuis 1975 environ. Toutefois, un solde migratoire faible est trompeur car il peut résulter d'arrivées et de départs faibles ou au contraire, de mouvements importants qui se compensent.

Tableau du solde migratoire 1999-2007

Ainsi, à partir des chiffres existants, l'IAU²¹ analyse la dynamique démographique francilienne entre le 1/1/1999 et le 1/1/2007 de la manière suivante²² :

	Population (en milliers)	Variation annuelle moyenne	
		En milliers	En %
Population au 1 ^{er} janvier 1999	10.946		
Solde naturel observé (annuel)		102	0,91
Solde migratoire étranger et DOM-TOM (annuel)		38	0,34
Solde migratoire estimé avec les autres régions métropolitaines (annuel)		- 78	- 0,7
Ajustement estimé²³		17	+ 0,15
Population estimée Au 1-1-2007	11.577	79	+ 0,7

Source IAU

L'introduction d'un « ajustement estimé » (cf. annexe 2) a été nécessaire afin d'assurer la cohérence des valeurs de la population en début et fin de période. Sa valeur correspond à pratiquement la moitié de celle du solde migratoire avec l'étranger et les DOM-TOM. Il convient donc de rester prudent sur l'interprétation des chiffres correspondants.

A.3.1 - Solde migratoire interrégional : déficitaire depuis le début des années 1970

D'après le tableau précédent, c'est le déficit des migrations interrégionales, ou **solde migratoire avec les autres régions métropolitaines**, qui « limite » la croissance de la population francilienne. Jusqu'au début des années 1970²⁴, les flux interrégionaux entrants étaient supérieurs aux flux sortants. Le taux de sortie, qui avait décliné dans la période 1978-1986, s'est remis à croître, depuis.

La Bretagne, le Languedoc-Roussillon, la Région Rhône-Alpes sont des exemples de régions où les flux migratoires interrégionaux sont positifs.

Entre le début de 1999 et la fin de 2003, 550.000 personnes, surtout des jeunes en début de vie professionnelle, sont arrivées en Ile-de-France en provenance des autres régions métropolitaines, alors que 940.000 Franciliens sont partis pour rejoindre la province. Ce sont principalement des familles avec enfants dont les parents avaient plus de 30 ans, et des retraités qui ont quitté l'Ile-de-France. Pour ces derniers, le taux de migration est assez stable à 1,4%.

²¹ Cf. exposé de Bernard Morel et de Patrick Pétour – INSEE - 22 Septembre 2008.

²² L'introduction d'un « ajustement estimé » a été nécessaire afin d'assurer la cohérence des valeurs de la population en début et fin de période (changement de méthode du recensement de 1999 au recensement rénové de 2006). Sa valeur correspond à pratiquement la moitié de celle du solde migratoire avec l'étranger et les DOM-TOM. Il convient donc de rester prudent sur l'interprétation des chiffres correspondant.

²³ Voir, par exemple : "Avantages et incertitudes des enquêtes annuelles de recensement en France" - Guy Desplanques - INED - 2008; "Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990" - Guy Desplanques - INSEE - février 2004; "L'impossible statistique des migrations" - Hervé Le Bras, Directeur d'études à l'EHESS - octobre 2006 et "Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue?" - François Héran et Laurent Toulemon - Population & Sociétés - n° 411 - avril 2005.

²⁴ Brigitte Baccaïni, Migrations internes en France - février 2008 - INSEE.

Le solde migratoire annuel net de l'Ile-de-France vers la province était, pour cette période, de 78.000 personnes, soit 0,7% de la population.

Le taux annuel de migration des Franciliens vers les autres régions métropolitaines croît pour la plupart des **catégories socioprofessionnelles**²⁵. Par exemple, ce taux est passé, entre les périodes 1990-1999 et 2000-2005, de 0,50% à 0,82% pour les ouvriers. Seul le solde migratoire des cadres vivant en Ile-de-France est positif, mais le taux annuel de migration correspondant « faiblit », passant, pour les deux périodes considérées précédemment, de 0,35 à 0,15%. L'Ile-de-France accueille environ 50% des cadres français.

Enfin, 40% des flux de migrations résidentielles métropolitaines entre régions ont eu pour origine, entre 1999 et 2006, l'Ile-de-France qui a fourni entre un tiers et la moitié des migrations résidentielles entrées en régions Centre, Picardie, Haute-Normandie.

A.3.2. - Solde migratoire avec l'étranger²⁶ : taux de croissance francilien deux fois plus élevé que le taux métropolitain

Entre le début de 1999 et la fin de 2003, la croissance de la population **métropolitaine** due au **flux migratoires en provenance de l'étranger** aurait été de 0,7% alors qu'elle était de 1,5% pour l'Union européenne à 25. Le Royaume-Uni, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne enregistrent un taux d'arrivées en provenance de l'étranger deux à six fois supérieur à la valeur métropolitaine²⁷. La différence notable entre la situation française et celle de ces autres pays mériterait une analyse comparative approfondie des politiques d'immigration, ce qui serait riche en enseignement.

Sur cette période, le solde migratoire **annuel net** de l'étranger avec **l'Ile-de-France** était évalué à 38.000 personnes, toutes nationalités confondues. Cette valeur est comparable au solde migratoire de la Belgique, de la Grèce ou de l'Irlande. Ces 38.000 personnes représentaient 0,34% de la population francilienne. Le taux francilien de croissance de ce solde est deux fois plus élevé que le taux métropolitain.

Cependant, il importe de rappeler que la valeur de ce solde ne peut être évaluée avec précision (cf. I.A.3).

En Europe, le **Grand Londres** (cf. annexe 1), dont la population avoisine 8.000.000 d'habitants, présente du point de vue de l'immigration interrégionale, une situation voisine de celle de l'Ile-de-France : entre 1998 et 2003, il a connu une hausse moyenne annuelle de 0,57%, avec un solde naturel de 0,72% et un solde migratoire total de - 0,15%. Ces deux régions concentrent une population jeune et une densité de population très élevée, 4.700 habitants au km² pour le Grand Londres, 900 pour la région francilienne et plus de 8.000 pour l'ensemble plus comparable de Paris et la petite couronne. L'une des différences marquantes est que le solde migratoire interrégional négatif du Grand Londres profite surtout à la couronne londonienne (régions Est et Sud-est), ce qui renforce le poids global de la métropole londonienne, alors qu'il est difficile d'en dire autant côté Ile-de-France, ce qui pose à nouveau la question du Grand Bassin Parisien.

Les dix plus grandes aires urbaines des Etats-Unis présentent, elles aussi, une dynamique semblable. Leur population, voisine de 71 millions d'habitants, a augmenté, entre 1995 et 2000, au taux annuel de 0,88%, le taux du solde naturel étant de 0,78%, celui du solde avec l'étranger, de 0,65% et celui du solde migratoire « centrifuge » de 0,56%.

²⁵ IAU- Note rapide - n° 448- juin 2008.

²⁶ Comme mentionner précédemment, les organismes français donnent le solde migratoire « étranger et DOM-TOM ». En première approximation, les échanges avec l'étranger seront considérés comme nettement majoritaires.

²⁷ IAU- Note rapide - Population et modes de vie n° 393 - septembre 2005.

A.4 - 40% des immigrés métropolitains vivent en Ile-de-France et 1 Francilien sur 6 est immigré. Vers une meilleure connaissance statistique ?

- Près de 2 millions d'immigrés vivent en Ile-de-France, soit environ 40% de ceux qui vivent en métropole.
- Ces chiffres sont en croissance depuis quinze ans.
- Le nombre d'immigrés franciliens venant d'Afrique subsaharienne ou d'Asie augmente, alors que celui des immigrés venant d'Europe baisse et celui du Maghreb reste stable.
- 20% des Franciliennes sont des immigrées en 2006.

a) Quatre immigrés sur 10 habitent la Région-capitale

i) La population immigrée vivant en **France métropolitaine** est passée de 4,17 millions d'habitants (7,4%) en 1990, à 5,14 millions (8,2%), en 2006²⁸.

Le flux annuel d'immigration étrangère entrant en France²⁹, est passé d'environ 120.000 personnes en 1994, à 160.000 en 2000 pour atteindre 217.300 en 2005 et 211.000 en 2008.

Depuis longtemps, la France est le pays européen qui a le plus faible taux d'immigration à caractère permanent (séjour de plus d'un an selon la définition internationale, qui diffère de la définition française). Pour l'année 2008, cette immigration représentait 0,27 % (environ 170.000 personnes) de la population française, contre 0,57% pour la moyenne OCDE.

Pays	Taux (%)
France	0,27
Allemagne	0,29
Belgique	0,32
Pays-Bas	0,50
OCDE	0,57
Royaume-Uni	0,58
Espagne	0,88
Suisse	1,86

Source : INSEE - Migration de type permanent par catégorie d'entrée 2008 - Pourcentage de la population totale

Le quart de la croissance démographique française est dû à l'immigration, alors qu'elle contribue à près de 80% de la croissance démographique de l'Union européenne à 25.

Immigrés vivant en France selon leur pays d'origine :

En %	1962	1975	1990	1999	2006
Europe	78,7	67,2	50,4	44,9	38,9
Afrique	14,9	28,0	35,9	39,3	42,2
dont Afrique du Nord	14,2	25,6	29,3	30,1	30,2
dont Afrique subsaharienne	0,7	2,4	6,6	9,2	11,9
Asie	2,4	3,6	11,4	12,8	18,9
Amérique-Océanie	3,2	1,3	2,3	3,0	
<i>Population (milliers)</i>	2 861	3 887	4 166	4 306	5 140

Source : INSEE Recensements de la population

²⁸ Source INSEE « Recensement de la population de 1990 et de 2006 ». *Futuribles* n°343 juillet août 2008. Gérard-François Dumont. Dans cet article figure aussi un historique des pays dont la population a grandement contribué aux flux migratoires.

²⁹ "Migration : le défi statistique européen" - Xavier Thierry - *Futuribles* n°343 Juillet Août 2008 et élaboration par l'INED à partir des informations du fichier central des titres de séjour (AGDREF) communiquées par le Ministère de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Développement. Voir aussi l'étude exhaustive figurant dans le rapport du CES « Les défis de l'immigration future » - Michel Gevrey - 2003.

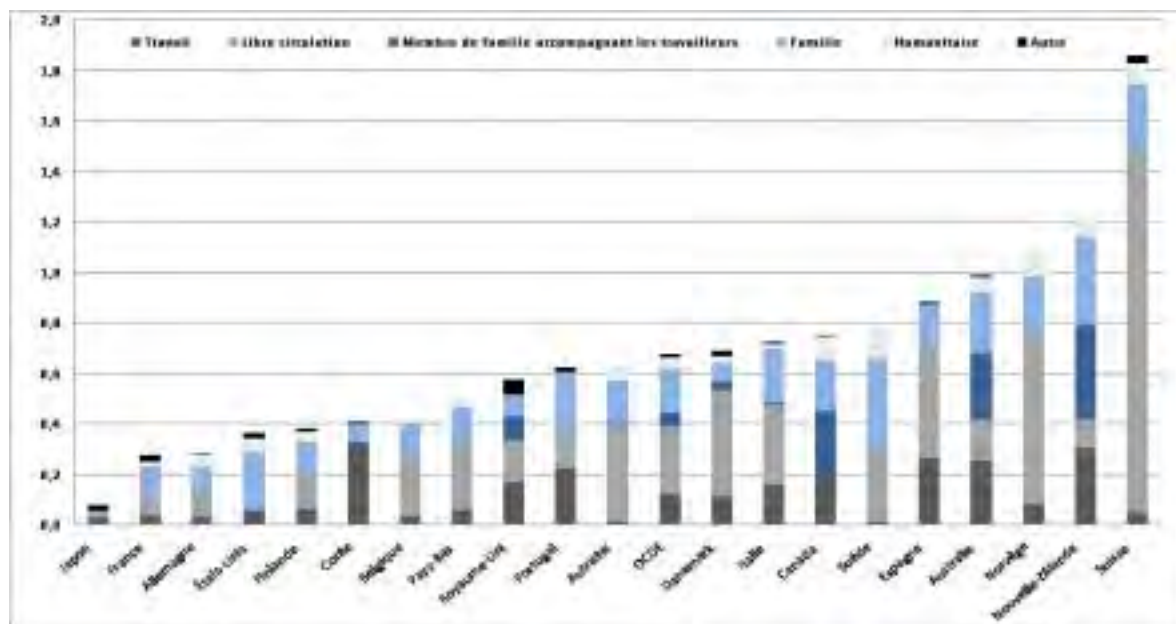
Mi-2005³⁰, trois régions métropolitaines regroupaient 60% des étrangers : Ile-de-France, Rhône-Alpes et PACA. Quatre étrangers sur dix habitaient la région capitale où un habitant sur huit était étranger.

La part des immigrés d'Afrique, et notamment d'Afrique subsaharienne, pour lesquels l'Ile-de-France est une destination particulièrement prisée, croît de manière très importante, passant, pour ces derniers, de 0,7 % en 1962 à près de 10 % en 1999 et à près de 13 % en 2008. Les arrivées en provenance d'Asie sont aussi en forte croissance.

Les motifs d'arrivée des immigrés ont évolué. L'immigration familiale a pris le pas sur l'immigration professionnelle. En 1970, 63 immigrés sur 100 entraient en France pour raison professionnelle, en 2007, ils n'étaient plus que 9³¹.

En 2008, l'immigration familiale et l'immigration professionnelle ont permis respectivement l'octroi de 84.000 et de 21.000 titres de séjour. De plus, 150.000 étrangers bénéficiaient du statut de réfugié politique³².

A l'opposé, pour plusieurs pays de l'OCDE (Royaume-Uni, Portugal, Espagne, Canada, Australie), le travail demeure le motif principal de l'immigration.



Référence : OCDE SOPEMI 2010 « Perspectives des migrations internationales ».

³⁰ Infos migrations n°3 - novembre 2008 - Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

³¹ "Les yeux grand fermés : l'immigration en France".- Michèle Tribalat

³² Le Monde du 5 mai 2010 - d'après l'INSEE.

ii) C'est l'**Ile-de-France** qui accueille le plus grand nombre d'immigrés³³ :

En **1990**, 36 % des immigrés métropolitains habitaient la région capitale, soit 1.400.000 personnes, représentant 13 % de sa population.

En **2006** :

- 38,7 % des immigrés métropolitains habitaient la région capitale, soit 1.950.000 personnes, représentant 16,9 % de sa population, soit plus du double de la valeur métropolitaine moyenne qui était de 8,2 % et près du triple de la valeur des autres régions métropolitaines qui était de 6 % ;
- 38 % des immigrés franciliens avaient la nationalité française, valeur à comparer aux 21 % de 1982 et aux 31 % de 1999.³⁴

En milliers d'habitants	1982	1990	1999	2006
Europe	628 (49%)	565 (40%)	522 (34%)	576 (30%)
Maghreb	389 (30%)	425 (30%)	460 (30%)	573 (30%)
Reste de l'Afrique	100 (8%)	166 (12%)	235 (15%)	354 (18%)
Asie	133 (10%)	215 (15%)	265 (17%)	354 (18%)
Autre	34 (3%)	52 (4%)	65 (4%)	93 (5%)
Ensemble	1.284 (100%)	1.422 (100%)	1.547 (100%)	1.950 (100%)

Plus de la moitié des immigrés métropolitains nés en Chine et les deux tiers de ceux nés en Afrique subsaharienne vivent en Ile-de-France.

Comme le fait remarquer Michèle Tribalat³⁵, entre 1999 et 2006, 58 % de l'accroissement de la population en Ile-de-France ont été dus à l'immigration. La population des natifs s'est accrue de 2,6 % (246.000 malgré un solde naturel de 700.000 sur la période), celle des immigrés de 21%.

Par comparaison, la population du Grand Londres avoisine 7,7 millions d'habitants dont 27% sont nés hors du Royaume-Uni. Y cohabite une cinquantaine de communautés ethniques différentes comptant plus de 10.000 membres. Ces communautés se regroupent dans certains quartiers³⁶.

b) Vers une meilleure connaissance statistique ?

Aucune analyse prospective politique, économique et sociale ne peut être menée sans des données précises sur l'immigration. La Cour des Comptes, dans son rapport du 24 novembre 2004 intitulé : « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration », ainsi que dans son rapport sur le suivi de ses recommandations, rappelait que « la connaissance statistique est indispensable pour élaborer, mettre en œuvre et évaluer la politique d'immigration et d'intégration ».

³³ INSEE, Chiffres-clés. Thème : Population. mai 2006 et INSEE Ile-de-France, faits et chiffres, n° 137 de décembre 2006. Voir aussi INSEE PREMIERE, n°1098 d'août 2006: Enquêtes annuelles de recensement 2004 et 2005.

³⁴ Thérèse Ferré INSEE Ile-de-France, faits et chiffres, n° 137, décembre 2006.

³⁵ Communication privée.

³⁶ « Every race, colour, nation and religion on earth », Guardian unlimited, 21 janvier 2005.

Pour le CES³⁷, la nécessité d'assurer le renouvellement de la population active française conduit à recommander d'évaluer périodiquement la situation du rapport migration/population active « qui permettrait de bénéficier de l'effet de la structure d'âge de l'immigration, qui apporte avec elle un rajeunissement relatif de notre population ». Il s'agit d'en tirer les conséquences par rapport au rythme du solde migratoire, retenu dans les différentes projections de l'INSEE, rythme susceptible d'être reconsidéré dans l'avenir (plein emploi, retraites...).

Pour sa part, le COMité pour la MESure de la Diversité et l'évaluation des Discriminations (COMEDD), présidé par François Héran (Directeur de l'INED), dans son rapport, remis en février 2010³⁸, à Yazid Sabeg (nommé Commissaire à la diversité et à l'égalité des chances le 19 décembre 2008) estime que la statistique sociale au sens large du terme est un auxiliaire précieux dans la lutte contre les discriminations liées aux origines nationales ou ethniques. « En construisant méthodiquement ses outils de connaissance, la statistique a pour ambition d'accroître la capacité de la société démocratique à porter sur elle-même un regard critique et lucide. C'est à ce prix qu'elle pourra contribuer à lutter contre les discriminations. »

Le COMEDD préconise ainsi la mise au point d'un dispositif standard de mesure des discriminations reposant sur des indicateurs réputés « objectifs » que la statistique est invitée à systématiser et à rendre aussi accessible que possible, et, par ailleurs, des compléments d'enquête qui pourraient explorer les ressorts de la discrimination ethnique et raciale dans le cadre de la législation en vigueur. « Si son usage impose des protections spéciales, il convient de ne jamais oublier que le principe de précaution ne saurait supplanter le principe de responsabilité. »

La valeur du solde migratoire ne peut être estimée correctement (cf. I-A-3) car les flux d'entrée sont mal connus et les flux de sortie ne le sont pas. De plus, pour une réelle connaissance des flux migratoires avec l'étranger, le solde migratoire avec les DOM-TOM devrait figurer de manière séparée, ce qui devrait être techniquement possible.

Cette méconnaissance contribue à un déficit d'information sur les flux migratoires d'Eurostat : par exemple, en 2005, les flux migratoires entrant en France sont estimés à plus de 217.000 personnes par l'INED alors que le chiffre transmis par l'INSEE à Eurostat est de 135.000 personnes. A cet égard de nombreux pays européens (20 sur 27)³⁹ disposent de registres de population⁴⁰ et 14 les utilisent exclusivement pour leurs statistiques migratoires.

De plus, beaucoup de données nationales ne sont pas régionalisées. Ces lacunes sont particulièrement néfastes pour l'Ile-de-France, région qui accueille et accueillera une part importante de l'immigration étrangère. Il faudrait en effet savoir quels sont les immigrés qui y arrivent et en repartent chaque année. Il serait également intéressant de savoir s'ils restent en Ile-de-France, s'ils ont tendance à essaimer dans tout le territoire ou s'ils repartent pour l'étranger.

Dès lors, peut-on continuer à faire des projections de population globale compte tenu de l'impact de l'immigration étrangère en Ile-de-France ? Si l'INSEE insérait dans ses enquêtes annuelles les données adéquates pour mesurer chaque année la population d'origine étrangère (immigrés et enfants d'immigrés), il serait possible d'établir des prévisions incluant une projection de la population d'origine étrangère. Les Pays-Bas, la Norvège, la Suède le font.

³⁷ "Les défis de l'immigration future" - Michel Gevrey - 2003.

³⁸ "Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique" - Rapport pour le Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) - mars 2010.

³⁹ Les 7 pays qui n'ont pas de registre de population sont Chypre, la France, la Grèce, l'Irlande, Malte, le Portugal et le Royaume-Uni.

⁴⁰ "Migrations : le défi statistique européen" - Xavier Thierry - Futuribles n° 343 - juillet-août 2008.

Les Pays-Bas justifient cette manière de faire par le rôle central joué par l'immigration étrangère dans la croissance démographique, qu'il n'est pas possible d'ignorer⁴¹.

Par comparaison, aux USA, le recensement est obligatoire (nul ne peut échapper à cette obligation décennale prescrite par la Constitution : Article I, Section 2, Clause 3). Sont posées cinq questions de base, dont 4 raciales (Blanc, Noir, Amérindien, Asiatique, Océanien) et une ethno-linguistique (hispaniques). Avec les possibilités de choix multiples, on parvient à 126 options auto-identitaires. « Aucune politique publique n'est possible si l'administration ne connaît pas ses administrés au plus près. Un grand nombre de dépenses fédérales sont liées aux identités ethno-raciales (...). Pour revendiquer, il faut d'abord se compter⁴² ».

« L'Inde a lancé, en avril dernier, son recensement décennal de la population au cours duquel, pour la première fois, seront recueillies des données biométriques de tous les citoyens (empreintes digitales, photos d'identité) ainsi que les « attributs personnels » (nationalité, situation maritale, religion, taille de la famille, langue, degré d'éducation, travail, origine...). Ceci aidera le Gouvernement indien à élaborer ses politiques publiques, ses prévisions officielles et à budgétiser ses allocations (Le Figaro - avril 2010) ».

Des améliorations concernant les données statistiques portant sur les flux migratoires doivent être permises par :

- la mise en œuvre du règlement CE n° 862/2007 du 11 juillet 2007 relatif aux statistiques communautaires sur la migration et la protection internationale qui :

- s'impose aux Etats-membres,
- retient le critère des Nations-Unies d'au moins 1 an de séjour,
- précise que l'ensemble des mouvements migratoires devront faire l'objet de statistiques qu'il s'agisse d'immigration ou d'émigration, que les migrants soient des ressortissants des pays européens (nationaux compris) ou non et quel que soit le motif (famille, travail, étude, asile, etc...),

- et par l'application de la méthode de recensement rénové adopté par l'INSEE depuis 2004 (cf. annexe 3), comme le souligne la Cour des Comptes dans son rapport de 2004 :

« Les bilans démographiques et soldes migratoires publiés par l'INSEE sont, encore aujourd'hui, entachés d'incohérences dues à des lacunes du recensement de 1999. **Le nouveau recensement, qui repose depuis 2004** sur la collecte annuelle d'une information partielle, permettra d'estimer chaque année, à partir de 2008, les effectifs de population et de calculer **sur de nouvelles bases le solde migratoire, qui deviendra un résultat essentiel pour la connaissance statistique des migrations**. Le recensement constituera aussi la principale source d'information sur les migrations des ressortissants de l'Espace économique européen.

L'INSEE devrait ainsi revoir la méthode de calcul des soldes migratoires et effectuer un travail approfondi sur les flux migratoires comme sur l'immigration irrégulière, qui figure de facto, dans les chiffres du solde migratoire ».

Cour des Comptes – rapport 2004. « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration »

⁴¹ Mme Tribalat - communication privée.

⁴² Daves Epstein, Professeur des sciences Politiques, Columbia University - Le Monde du 18 mars 2010.

A.5 - Une population jeune où près de quatre enfants sur dix ont au moins un parent immigré

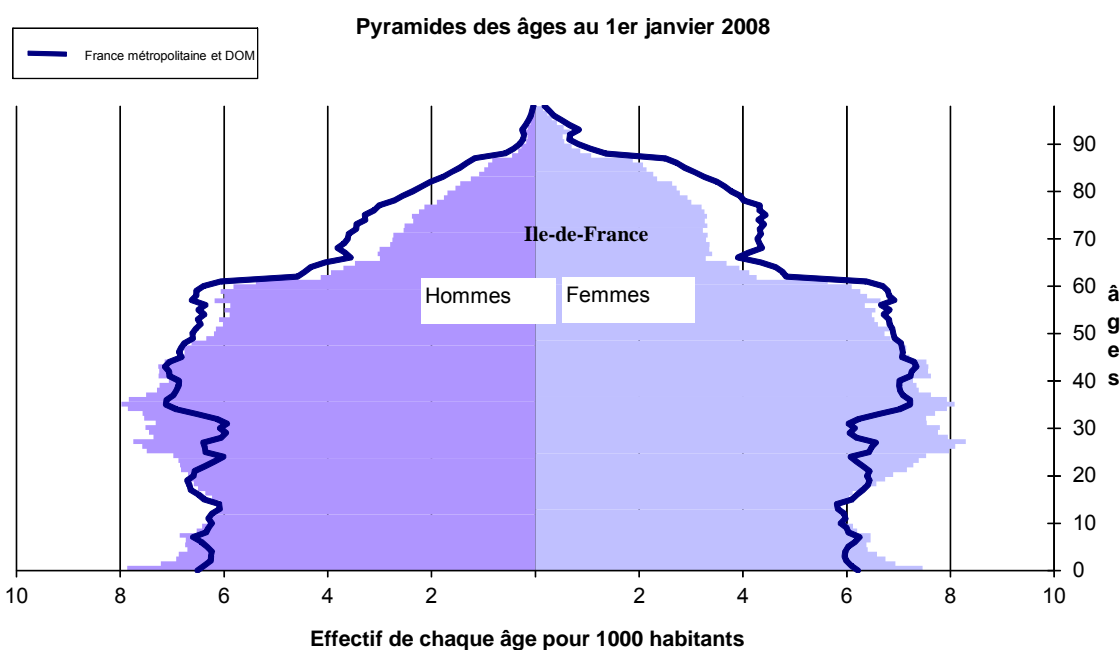
- L'Ile-de-France est la région métropolitaine la plus jeune et vieillit moins vite que les autres. Ceci résulte de l'arrivée importante de jeunes de moins de trente ans et au départ de personnes actives plus âgées ainsi qu'au départ de retraités.
- Entre 1968 et 2005, le taux de la jeunesse francilienne dont au moins l'un des deux parents était immigré, est passé de 16 à 37% (soit 1,1 million de personnes). La répartition par département est hétérogène.
- En France, en 2008, les descendants directs d'un ou deux immigrés représentent 5,6 millions de personnes, soit 11% de la population. Environ la moitié d'entre eux ont leur deux parents immigrés (Enquête trajectoires et origines et INSEE Première n° 1287 de mars 2010).

a) Une population jeune

Population estimée par tranche d'âge au 1er janvier 2008

	Ile-de-France		France métropolitaine et DOM		France métropolitaine	
Moins de 20 ans	3 027 497	25,9%	15 930 184	24,9%	15 315 215	24,65 %
De 20 ans à 59 ans	6 639 779	56,9%	34 141 589	53,4%	33 180 265	53,4 %
60 ans ou plus	2 005 224	17,2%	13 888 227	21,7%	13 635 520	21,95 %
Total	11 672 500	100%	63 960 000	100%	62 131 000	100,00 %

Source INSEE : Estimations de population



L'Ile-de-France est la région métropolitaine dont la moyenne d'âge des habitants est la plus basse

En 2005, 11,4 millions d'habitants vivaient en Ile-de-France.

- 26,1% de la population avaient moins de 20 ans (24,9 en métropole), soit près de 3 millions d'habitants,
- 56,6% de la population avaient moins de 40 ans, soit environ 6% de plus que dans les autres régions métropolitaines (57,9 % en 1999) soit près de 6,5 millions d'habitants,
- 27,3 % de la population francilienne avaient un âge compris entre 40 et 59 ans, valeur proche de la valeur nationale, soit près de 3,1 millions d'habitants,
- 16,1% de la population avaient 60 ans et plus, valeur inférieure d'environ 5,6% à celle des autres régions métropolitaines, soit près de 1,8 million d'habitants (15,9% en 1999). 3,6% avaient 80 ans et plus (soit près de 410 000 personnes).
- 31% des jeunes franciliens de 20 à 24 ans se « déclaraient » étudiant, soit 6% de plus que dans les autres régions.

En 2005, son âge moyen était de 36,6 ans, à comparer aux 39,0 ans de la métropole⁴³. Elle fait partie des treize régions où les personnes de moins de vingt ans sont plus nombreuses que celles de 60 ans et plus.

L'Ile-de-France est la plus jeune des grandes régions européennes (Grand Londres, Randstad [Pays-Bas], Rhénanie du Nord, Nord Ouest italien)⁴⁴.

L'Ile-de-France vieillit mais moins « vite » que les autres régions françaises.

Le pourcentage de sa population âgée de 60 ans et plus, est de 4,6% inférieur à la valeur française. Ceci s'explique notamment par le solde naturel et les flux migratoires⁴⁵. Entre les périodes 1990-1999 et 2000-2005 (voir tableau ci-dessous) :

- le taux de migration net des jeunes âgés de 20 à 29 ans **arrivant** en Ile-de-France a légèrement augmenté (de 1,30% à 1,39%).
- le taux de migration net des personnes âgées de 30 à 59 ans **quittant** l'Ile-de-France s'est fortement accru (de 0,77% à 1,09%).
- le taux de migration net des personnes âgées de 60 ans et plus, **quittant** l'Ile-de-France a légèrement diminué (de 1,19% à 1,11%).

Pour 10.000 habitants	Taux de migration net	Taux annuel d'entrée	Taux annuel de sortie
	1990-1999 / 2000-2005	1990-1999 / 2000-2005	1990-1999 / 2000-2005
De 20 à 29 ans	130 / 139	382 / 449	252 / 310
De 30 à 59 ans	-77 / -109	122 / 105	199 / 214
60 ans et plus	-119 / -111	53 / 43	172 / 154
Ensemble de + 5 ans	-57 / -71	144 / 141	201 / 212

⁴³ INSEE PREMIERE n° 111 décembre 2006.

⁴⁴ Cahiers CROCIS - "L'Ile-de-France parmi les régions européennes" - 2006.

⁴⁵ Voir, par exemple, INSEE, Ile-de-France, à la page, n° 319, juillet 2009 et présentation de Bernard Morel et Patrick Pétour, INSEE, au CESR, 22 septembre 2008.

La région vieillit donc moins vite que les autres, mais le nombre de personnes âgées croîtra inexorablement : entre 2000 et 2030, le nombre de Franciliens âgés de plus de 75 ans devrait doubler. Ils étaient environ 650.000 en 2000.

Evolution du nombre et de la composition des ménages

Toutes ces évolutions se sont accompagnées d'une augmentation du nombre de ménages franciliens et d'une modification de leur composition (cf. annexe 4) : croissance du nombre de ménages, diminution du nombre de personnes par ménage, augmentation de la proportion de célibataires supérieure à celle de la métropole.

b) 4 enfants sur 10 ont au moins un parent immigré

L'INSEE fait état de ce que :

- 85% des immigrés franciliens ont entre 15 et 64 ans, contre 68% pour les Franciliens: le taux des immigrés actifs est supérieur à celui des actifs non immigrés.

- en 1999, 1,1 million d'enfants d'immigrés vivaient en Ile-de-France avec leurs parents, soit 37% des enfants franciliens. La grande majorité d'entre eux (83%) étant née en France, n'est pas immigrée⁴⁶. Ainsi, les enfants d'immigrés nés à l'étranger sont minoritaires (17%).

En ce qui concerne les jeunes âgés de moins de 18 ans dont au moins l'un des deux parents est immigré⁴⁷: entre 1968 et 2005, leur part est passée, en France, de 11,5% à 18,1 %, cette croissance étant surtout due à celle de l'Ile-de-France, où le pourcentage est passé de 16% à 37%.

Proportion de jeunes d'origine étrangères en Ile-de-France de 1968 à 2005

	1968	1975	1982	1990	1999	2005
Toutes origines	15,8	21,5	26,4	30,7	33,2	36,8
Maghreb	5,0	7,4	10,2	11,6	11,4	12,4
Afrique	0,3	0,7	1,9	4,4	7,0	9,3
Europe	9,6	12,4	11,9	10,1	8,3	7,2
Asie	0,5	0,4	1,4	2,4	2,7	2,8

Source : INSEE fichier Saphir Champ 0-17 ans

En Ile-de-France, l'augmentation la plus forte provient de l'Afrique subsaharienne (de 0,3% en 1968 à 9,3% en 2005), surtout dans les deux dernières décennies. Les descendants d'immigrés d'Europe ont diminué malgré les arrivées après la chute du mur de Berlin. Il est à noter que les descendants de parents asiatiques ne représentent que 8% de ces jeunes alors que les immigrés en provenance d'Asie représentent 18% des immigrés franciliens.

Proportion de jeunes d'origine étrangère dans les départements d'Ile-de-France en 2005

	Paris	Seine et Marne	Yvelines	Essonne	Hauts de Seine	Seine-Saint-Denis	Val de Marne	Val d'Oise	Ile-de-France
Toutes origines	41,3	25,8	25,1	29,4	33,6	56,7	39,9	37,9	36,8
Maghreb	12,1	6,8	8,5	8,6	13,0	22,0	13,2	13,0	12,4
Afrique subsaharienne	9,9	6,2	5,7	8,3	7,6	16,0	10,8	9,1	9,3
Europe	8,2	7,0	8,0	7,1	6,5	6,6	7,7	6,4	7,2
Asie	2,1	3,2	1,5	2,3	1,3	4,4	3,3	4,5	2,8

Source : INSEE fichier Saphir Champ : 0-17 ans

⁴⁶ INSEE Ile-de-France à la page n° 242 - novembre 2004.

⁴⁷ « Les jeunes d'origine étrangère » - Bernard Aubry et Michèle Tribalat - Commentaire n° 126 - été 2009.

Le département ayant la proportion de jeunes d'origine étrangère la plus élevée était, en 2005, la Seine-Saint-Denis, avec un taux de 57% (19 % en 1968). Viennent ensuite Paris (41%), le Val de Marne (40%), le Val d'Oise (38%) et les Hauts-de-Seine (34%).

Parmi les 21 villes françaises ayant des proportions supérieures à 60%, 20 sont localisées en Ile-de-France⁴⁸. Cette proportion est même supérieure à 70% dans les communes suivantes : Clichy-sous-Bois, Aubervilliers, La Courneuve, Grigny, Pierrefitte-sur-Seine, Garges-lès-Gonesses et Saint-Denis. (cf. annexe 5)

Ce sont dans les communes de plus de 10.000 habitants que la proportion de jeunes est la plus importante. De fortes hétérogénéités existent entre les différents départements franciliens. C'est ainsi, par exemple, qu'en 2005, 31% des jeunes Grignois étaient d'origine subsaharienne, pourcentage supérieur à celui des jeunes d'origine maghrébine.

« En 2006, plus de 60% de l'immigration française est originaire du Maghreb ou de l'Afrique subsaharienne. 60 % de ce flux arrive en Ile-de-France, ce qui contribue à expliquer l'augmentation des concentrations de jeunes d'origine étrangère dans cette région ».

Cette hétérogénéité préfigure ce que sera l'Ile-de-France demain quand tous ces jeunes seront devenus adultes.

Selon les premiers résultats de l'enquête « trajectoires et origines » réalisée entre septembre 2008 et février 2009 sur des personnes nées entre 1958 et 1990 et qui ont 18 à 50 ans aujourd'hui, les jeunes descendants d'immigrés sont, en Ile-de-France, proportionnellement beaucoup plus nombreux que leurs aînés. Ainsi, 37% des Franciliens âgés de 18 à 20 ans sont descendants d'immigrés, contre 8% des 41-50 ans. Les flux migratoires les plus récents sont davantage concentrés sur l'Ile de France : les deux tiers des descendants d'immigrés d'Afrique subsaharienne sont Franciliens. Cette concentration reproduit fidèlement celle des immigrés de même origine (Source INSEE Première n°1287 mars 2010). Les résultats complets pour l'Ile-de-France ne seront pas connus avant la fin de 2010.

Ces études ne portent que sur la « 2^{ème} génération », celle des enfants d'immigrés qui vivent avec leurs parents. « Les autres ne peuvent être repérés dans le recensement. Cette seconde génération est d'autant plus saisissable que la migration est récente »⁴⁹.

La COMEDD⁵⁰ fait remarquer que « s'il est techniquement possible, aux travers d'enquêtes, de recueillir des informations sur les pays de naissance et les nationalités des grands-parents, c'est au prix d'un questionnement alourdi et d'une moindre qualité de réponse. Ceci pose problème pour la « 3^{ème} génération » (dont les grands-parents se sont installés dans les années 1960 à 1970) qui entrera dans la vie sociale d'ici une dizaine d'années. Il est à craindre que cette génération fasse l'expérience à son tour de la discrimination notamment du fait d'origine encore "visibles". Les nationalités et pays d'origine des parents ne seront alors plus d'aucun secours ».

⁴⁸ Dans un autre ordre d'idées, la ville de Villiers-le-Bel compte 26 000 habitants qui se répartissent en 67 nationalités.

⁴⁹ "La ségrégation ethno-raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ?" Edmond Preteceille - Revue Française de Sociologie - juillet-septembre 2009.

⁵⁰ COMEDD = Comité pour la mesure et l'évaluation de la diversité et des discriminations.

B - PROJECTIONS DE POPULATION A L'HORIZON 2050

Dans les quarante prochaines années, environ 95 % de la croissance globale de la population mondiale devrait avoir lieu dans les pays en développement et la population des 50 pays les moins développés doublera sans doute. La croissance la plus vive se situera en Afrique.

D'ici une dizaine d'années, la plupart des pays développés auront atteint la 3^{ème} phase de leur transition démographique (processus au cours duquel une population passe d'une phase de croissance à la phase ultime de stabilisation). Mais certains verront leur population décroître, ce qui, fait totalement nouveau, constitue en quelque sorte une quatrième phase de la transition démographique. Comment l'économie de ces pays réussira-t-elle à s'adapter ?

Il existe de nombreux travaux prospectifs visant à donner l'ordre de grandeur des populations des divers pays en 2050 (ONU projections 2050, Eurostat, Conseil de l'Europe, INSEE...). Ces travaux reposent sur des hypothèses de taux de fécondité, de taux de mortalité, de flux d'immigration... dont les valeurs moyennes sont prises en continuité avec celles existant et intégrant les évolutions notamment dues au développement de certains pays.

L'évolution de la population mondiale et de son économie, les différences importantes entre les niveaux de vie et l'attractivité des zones développées sont telles qu'elles auront, sur la population francilienne, très certainement, un impact beaucoup plus fort dans les quarante prochaines années que dans les quarante dernières.

Monde – Population (milliers d'habitants)

	1900	1950	2005	2015	2025	2050
Monde	~ 1 650	2 529	6 512	7 302	8 011	9 150
France métropolitaine	~ 40,7	41,8	61,0	63,9	65,8	67,7

Source : ONU – 2008 - Hypothèse moyenne

B.1 - Monde : une augmentation d'au moins 40% d'ici 40 ans et vieillissement universel

Selon le scénario moyen⁵¹ de l'ONU, la population mondiale augmentera probablement de 2,5 milliards au cours des 43 prochaines années passant de 6,7 milliards en 2007 à près de 9,2 milliards en 2050. Cette augmentation équivaut à ce qu'était la population mondiale en 1950. Elle sera principalement le fait des régions les moins développées, (et tout spécialement les pays les moins avancés - PMA - déjà les plus peuplés) dont la population passerait de 5,4 milliards à 7,9 milliards de personnes.

Mais « la population des pays développés devrait rester pratiquement inchangée à 1,2 milliard et elle baisserait d'ailleurs sans l'apport du solde migratoire projeté des pays en développement ». Celui-ci est estimé en moyenne à 2,3 millions de personnes par an après 2010, soit 103 millions de personnes d'ici 2050, « chiffre qui compenserait l'excédent des décès sur les naissances », d'après le scénario moyen.

⁵¹ Le scénario moyen retient une hypothèse de 2,02 enfants par femmes. La fécondité observée sur la période 1950-1955 était de 5,0 enfants par femmes, et de 2,55 en 2006.

Le scénario moyen de l'ONU actuellement retenu par la plupart des experts, conduit aux valeurs suivantes pour 2050⁵²:

En millions	1950	1975	2005	2050 scénario moyen	ICF 2045-2050	Espérance de vie (ans) 2045-2050
Monde	2.529	4.061	6.512	9.149	2,02	75,5
Afrique	227	419	921	1.998	2,40	67,4
Amérique du Nord	172	242	335	448	1,85	83,5
Amérique Latine + Caraïbes	167	323	557	729	1,82	79,8
Asie	1.403	2.379	3.937	5.231	1,90	76,8
Europe	547	676	729	691	1,80	81,5
Océanie	13	21	34	51	1,98	82,1

Source : World population prospects : the 2008 revision population data base – ONU
Les valeurs disponibles sont fournies par pas de 5 ans.

Le scénario haut de l'ONU, lui, conduit aux valeurs suivantes :

En millions	1950	1975	2005	2050 scénario haut	ICF 2045-2050	Espérance de vie (ans) 2045-2050
Monde	2.529	4.061	6.512	10.461	2,51	75,7
Afrique	227	419	921	2.267	2,90	67,5
Amérique du Nord	172	242	335	505	2,91	83,5
Amérique du Sud + Caraïbes	167	323	557	845	2,32	79,8
Asie	1.403	2.379	3.937	6.003	2,40	76,8
Europe	547	676	729	782	2,29	81,5
Océanie	13	21	34	52	2,48	82,1

Source: World population prospects: the 2008 revision population database. ONU

Il y aurait partout une croissance démographique, sauf en Europe (dont la Russie) et au Japon dont la population diminuerait.

L'Asie resterait le continent le plus peuplé : l'Inde deviendrait le pays le plus peuplé du monde devant la Chine (à supposer que soit conservée la politique de « l'enfant unique », car actuellement son ICF est inférieur au seuil de remplacement). Leur population augmenterait respectivement de 50 % et de 20 %.

Mais c'est le continent africain qui connaîtra la plus forte croissance démographique. Sa population serait deux fois plus nombreuse qu'aujourd'hui, passant de 921 millions d'habitants en 2005 à presque 2 milliards en 2050. En 2022, le nombre d'habitants de l'Afrique dépassera celui de la Chine, et, en 2027, celui de l'Inde. Depuis 1995, la population de l'Afrique est supérieure à celle de l'Europe. En 2050, elle lui sera trois fois plus importante. A cette date, les âges médians respectifs seront de 28 ans et de 47 ans.

L'ONU prévoit, au niveau mondial, que le niveau de fécondité (2,56 enfants par femme en 2005 - 2010, contre 4,92 en 1950-1955) est appelé à baisser dans la période 2045 - 2050 (2,02 retenu dans le scénario moyen), d'où un ralentissement de l'accroissement de la population. Il en résulte mécaniquement une diminution de la population de jeunes tandis que la part des personnes âgées augmente.

⁵² "Perspectives de la population mondiale, La Révision de 2008", Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Nations Unies, 2008.

De plus, « l'une des caractéristiques d'une **population vieillissante** est que la proportion de personnes âgées d'un âge donné augmente plus vite à mesure que cet âge lui-même s'élève ». Ainsi, le vieillissement se manifestera par le triplement du nombre de personnes âgées de plus de 60 ans (673 millions en 2005, 2 milliards en 2050). Et le nombre de personnes âgées de 80 ans ou plus serait multiplié par plus de quatre (88 millions en 2005, 395 millions en 2050).

Le vieillissement concernera l'ensemble de la population mondiale, y compris les pays en voie de développement. Mais les pays développés seront davantage concernés : le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus serait au moins le double du nombre d'enfants.

La fécondité serait, si rien n'est fait, en dessous du seuil de remplacement dans 45 pays développés. Dans 27 de ces pays dont le Japon et la plupart des pays d'Europe du Sud et de l'Est, la fécondité demeurerait inférieure à 1,5 enfant par femme.

Les USA sont actuellement le seul pays développé avec un indice conjoncturel de fécondité supérieur à 2,1.

Parallèlement, l'espérance de vie qui a partout augmenté, sauf en Russie, continuerait de s'accroître.

	1950-1955	1970-1975	2005-2010	2045-2050
Mondial	46,6 ans	58,0 ans	67,6 ans	75,5 ans
Pays développés	66,0 ans	71,3 ans	77,0 ans	82,8 ans
Pays en développement	41,0 ans	54,9 ans	65,0 ans	74,3 ans

Une étude de la Société Générale publiée en Juin 2007, indique que :

- dans le monde, la proportion des inactifs par rapport aux actifs (15 à 64 ans) passera de 11 % en 2007 à 25 % en 2050 ;
- en 2040, les BRIC (Brésil, Russie, Inde et Chine) cumuleront 45 % des seniors de la planète, et ils auront besoin de trouver des renforts pour faire tourner leur économie ;
- à l'horizon 2040, seule l'Afrique, serait susceptible de générer une émigration massive - dans la mesure où les autres continents fourniront un marché suffisant pour absorber leur propre population - (cf I.B.3.C).

La politique volontariste d'immigration des Etats-Unis (la population américaine est passée en un siècle de 100 à 300 millions) et la stabilisation de sa fécondité permettra de faire croître la population active en âge de travailler (15-64 ans) à peu près au même rythme que celle des plus âgés. Tel ne sera pas le cas pour l'Union européenne.

Extrait du « rapport mondial sur le développement humain 2009 : lever les barrières : mobilité et développement humains »- PNUD

Selon les prévisions actuelles, la population mondiale devrait augmenter d'un tiers au cours des quatre prochaines décennies. Cette hausse devrait presque exclusivement concerner les pays en développement. La population devrait décroître dans un pays sur cinq (dont l'Allemagne, le Japon, la République de Corée et la Fédération de Russie) alors que dans un pays sur six (tous en développement et situés en Afrique sauf pour trois d'entre eux) elle devrait plus que doubler au cours des 40 prochaines années. Sans la migration, la population des pays développés atteindrait son point culminant en 2020, avant de reculer de 7% au cours des trois décennies suivantes. La tendance manifeste du dernier demi-siècle (baisse du pourcentage de population vivant en Europe et hausse en Afrique) devrait continuer.

Le phénomène de vieillissement de la population devrait continuer de s'étendre progressivement. D'ici 2050, dans le monde entier et sur tous les continents sauf en Afrique, il devrait y avoir plus de personnes âgées (âgées d'au moins 60 ans) que d'enfants (de moins de 15 ans). C'est la conséquence logique de la baisse des taux de mortalité et de fécondité que l'on rencontre dans la plupart des pays en développement ; ce phénomène bien connu est appelé « **transition démographique** ».

D'ici 2050, l'âge moyen (average age) des pays en développement sera de 38 ans, contre 45 ans dans les pays développés. Même cet écart de sept ans aura des effets marqués. La population mondiale en âge de travailler devrait augmenter de 1,1 milliard d'ici 2050, alors qu'elle devrait légèrement reculer dans les pays développés, même en supposant que les flux migratoires actuels se maintiennent dans le même temps. A cours des 15 prochaines années, les arrivants dans la population active des pays en développement seront plus nombreux que l'ensemble des personnes en âge de travailler vivant actuellement dans les pays développés. Comme par le passé, ces tendances accentueront la pression sur les salaires et augmenteront les incitations à se déplacer pour les employés potentiels des pays pauvres - ou à chercher des ouvriers à l'étranger pour les employeurs des pays riches.

Ce processus affecte le **ratio de dépendance**, c'est-à-dire le nombre de personnes âgées et de jeunes par rapport à la population en âge de travailler. Pour 100 personnes en âge de travailler dans les pays développés, on en compte actuellement 49 qui ne sont pas en âge de travailler, réparties à peu près pour moitié entre enfants et personnes âgées. Par contre, dans les pays en développement, ce ratio est plus élevé (il est de 53), mais les trois quarts sont des enfants. Au cours des 40 prochaines années, quand les effets de la baisse des taux de fécondité se feront sentir et que la proportion d'enfants diminuera à mesure qu'ils arriveront en âge de travailler, le ratio de dépendance devrait rester à peu près stable dans les pays en développement, pour atteindre 55 en 2050. En revanche, la proportion des personnes âgées devrait fortement augmenter dans les pays développés, de sorte qu'il y aura 71 personnes n'étant pas en âge de travailler pour 100 travailleurs potentiels, un chiffre beaucoup plus élevé qu'aujourd'hui. Ces ratios de dépendance augmenteraient beaucoup plus rapidement sans les niveaux modérés d'immigration inclus dans ces scénarii : si les pays développés se fermaient entièrement à toute nouvelle immigration, le ratio atteindrait 78 en 2050.

Comme on le sait, ce scénario pose problème aux pays développés, qui devront payer plus pour s'occuper de leurs enfants et de leurs personnes âgées. Les systèmes publics de soins et d'éducation sont financés par les impôts prélevés sur la population active : or, si la part de contribuables potentiels diminue, il deviendra plus difficile de maintenir les mêmes niveaux de dépenses.

Ces tendances démographiques plaident en faveur d'un assouplissement des barrières à l'entrée des immigrants. Toutefois, nous ne suggérons pas que la migration soit la seule solution possible à ces difficultés. Une plus forte pénurie de main-d'œuvre peut entraîner un glissement vers la spécialisation dans des industries de capital de haute technologie et des innovations technologiques peuvent être imaginées pour des services qui exigeaient traditionnellement beaucoup de main-d'œuvre, comme les soins aux personnes âgées. La pérennité des systèmes de retraite et de soins peut également être envisagée, au moins en partie, en reculant l'âge de la retraite et en augmentant les contributions à la sécurité sociale. La hausse des ratios de dépendance est un phénomène qui touchera tôt ou tard tous les pays en transition démographique, et les migrants vieilliront eux aussi. Cependant, l'abondance croissante de main-d'œuvre dans les pays en développement suggère que nous entrons dans une période où la hausse de la migration vers les pays développés profitera non seulement aux migrants et à leur famille, mais aussi, de plus en plus, aux populations des pays de destination.

B.2 - L'Europe : population en fort déclin. Immigrations de remplacement ?

D'après le scénario central de l'ONU (révision 2008), tandis que le monde devrait connaître entre 2005 et 2050 une explosion démographique d'un peu moins de 40%, le continent européen (48 pays) verra sa population diminuer de plus de 5% passant de 729 millions à 691 millions, soit une perte de 38 millions d'habitants.

De plus, l'Europe, qui a actuellement la population la plus vieille et le taux de fécondité le plus faible du monde, demeurera le continent le plus âgé. L'âge médian, qui passerait de 40 ans en 2009 à 47 ans en 2050, serait bien supérieur à la valeur mondiale.

Age médian (median age)

Année	Europe	Monde
2009	40	29
2050	47	38

a) **La décroissance démographique de l'Europe** sera tout particulièrement le fait de la **Fédération de Russie** (21 Républiques), le plus vaste Etat de la planète, disposant d'un sous-sol riche en matières premières et actuellement la douzième économie mondiale (PIB). Au 6^{ème} rang mondial pour sa population (143 millions) en 2005, elle devrait passer au 9^{ème} rang en 2010 et 17^{ème} en 2050 (116,1 millions) en perdant plus de 27 millions d'habitants (soit environ 30 %). Sa population n'a cessé de diminuer⁵³ depuis le dernier recensement de l'Union Soviétique en 1989 (147,8 millions). Le Président Vladimir Poutine a qualifié ce déclin démographique de « menace pour la survie de la Nation ».

Les courbes de naissances et de décès se sont croisées en 1990. Le nombre de naissances a brusquement été divisé par 2 entre 1987 et 1999. Si la mortalité a toujours été plus élevée en Russie que dans les pays développés, elle a augmenté depuis les années 1980 (dégradation du système de santé, alcoolisme, avortement). Un Russe de 20 ans a une chance sur 2 d'atteindre l'âge de 60 ans contre 9 chances sur 10 pour un Américain.

Si la dislocation de l'URSS en 1991 constitue un facteur explicatif de cette dépopulation, il convient également de garder en perspective les éléments qui lui sont antérieurs. Comme le fait remarquer le chercheur Alain Blum⁵⁴, la « démographie est le reflet de l'évolution historique de la Russie au XX^{ème} siècle ».

L'espérance de vie, qui a reculé depuis les années 60, est désormais inférieure à celle du Mexique, du Maroc ou de l'Indonésie, mais pourrait remonter d'ici 2050.

1960-1965	1990-1995	2000-2005	2045-2050
69,2	66,4	64,8	74,9

Malgré cette faiblesse de l'espérance de vie, le vieillissement de la population va s'accélérer à cause de la disparition prématurée des jeunes et l'arrivée, à l'âge de la retraite, des générations nées après la 2^{ème} Guerre mondiale.

⁵³ Daniel Vesnet – Constructif n° 14 – Juin 2006.

⁵⁴ Cité dans le Bulletin de Liaison des professeurs d'Histoire-Géographie de l'Académie de Reims n° 25 – 2001.

b) Union européenne à 25 : décroissance à partir de 2025

i) Avec 457 millions d'habitants, la population de l'Europe à 25 représentait en 2005 près de 63% de la population du continent européen. Selon Eurostat⁵⁵, sa population devrait s'accroître de plus de 13 millions de personnes entre 2004 (456,8 millions) et 2025 (470,1 millions) puis diminuer de plus de 20 millions de personnes d'ici 2050 (450 millions). L'Union européenne à 25 connaîtrait ainsi une **diminution** d'environ 7 millions de personnes (soit 1,5%) sur la période 2004-2050.

D'ici 2025, la croissance sera principalement due au solde migratoire, car autour de 2010, le total des décès devrait dépasser celui des naissances. 2025 constituera une année charnière où le solde migratoire ne suffira plus à compenser la décroissance naturelle de la population qui diminuera régulièrement pour atteindre 450 millions d'habitants en 2050 soit une perte de 20 millions par rapport à 2025 (- 4,26 %).

Sur la période 2004-2050⁵⁶, la population de l'Union européenne à 25 **devrait diminuer** de 7 millions de personnes sous l'effet d'un accroissement de 0,4 % dans l'UE à 15 et d'une baisse de 11,7 % dans les 10 nouveaux Etats-membres depuis 2004.

Dans l'UE à 15, la population diminuera en termes absolus, notamment en Allemagne (population 2050 = population 1965) et en Italie (population 2050 = population 1973). Les plus fortes augmentations sont attendues en France (+ 5,8 millions d'habitants), au Royaume-Uni (+ 4,7) qui verront leur population croître et se stabiliser sur cette période et en Irlande (+ 1,5).

Cela ne suffirait pas, cependant, pour inverser la tendance à la dépopulation de l'Europe communautaire.

Comme le fait remarquer l'INED⁵⁷, entre 1957 et 2007, la population de l'Europe institutionnelle a augmenté surtout grâce à sa croissance externe. Elle s'est accrue de 326 millions de personnes, passant de 167 millions (6 Etats membres) à 493 millions (27 Etats membres). Cet accroissement de population est dû pour 15 % (49 millions d'habitants) à la croissance interne des 6, pour 81 % aux 6 élargissements successifs et la réunification de l'Allemagne (22 pays) qui ont apporté 264 millions de personnes nouvelles, et pour 4 % seulement (+ 13 millions) à la croissance interne des pays qui ont rejoint successivement l'Europe.

De plus, les élargissements de 2004, et surtout celui de 2007, renforcent cette tendance à la dépopulation même si Chypre (+33,5%) et Malte (+27,1%) font exception.

Diminution de la population de plusieurs pays européens entre 2004 et 2050⁵⁸

(millions d'hab.)	2004	2050	Variation (%)	(millions d'hab.)	2004-2050 Variation (%)
Allemagne ⁵⁹	82,5	74,6	- 9,6	Lettonie	-19,2
Hongrie	10,1	8,9	- 11,9	Estonie	-16,6
Italie	57,9	52,7	- 9,0	Lituanie	-16,4
Pologne	38,2	33,7	- 11,8	Slovaquie	-11,9
Rép. Tchèque	10,2	8,9	- 12,7		

⁵⁵ EUROSTAT, Projections de population 2004-2050 – Communiqué de presse 48/2005.

⁵⁶ Source IRIS n° 16 – 14 janvier 2008. Pierre Verluise - Chercheur à l'IRIS, Docteur en géographie politique de l'Université Paris-Sorbonne, Directeur du site géopolitique.

⁵⁷ Site Ined mis à jour le 28 octobre 2009. Actualisation des données du n° 398 Population et sociétés 2004, auteur Alain Monnier.

⁵⁸ Voir " Projections de population, variante centrale" Eurostat, 15 septembre 2005.

⁵⁹ "Si rien ne change, l'Allemagne comptera, en 2050, autant de retraités que d'actifs". Arnaud Leparmentier, Le Monde Economie, 19 mars 2001.

La population roumaine pourrait diminuer de plus de 21% et la population bulgare pourrait diminuer de plus d'un tiers entre 2004 et 2050.

ii) L'Europe à 25 sera particulièrement touchée par le **vieillissement**. Son ICF (1,6 en 2006) se trouve déjà sous le seuil de remplacement des générations depuis la première moitié des années 1970 et les nouveaux arrivants depuis 2004, sont caractérisés par une faible fécondité. Après avoir augmenté de 8 ans depuis 1960, l'espérance de vie pourrait continuer de s'accroître de 5 ans supplémentaires d'ici 2050. Ceci devrait amener une plus grande proportion de personnes à vivre aux âges de 80 et 90 ans (souvent en situation de grande fragilité). L'âge médian passerait de 39 ans en 2006 à 47 ans en 2050. De plus :

- la proportion de personnes âgées de plus de 60 ans passerait de 21,7% à 36,3% de la population totale ;
- le nombre de personnes âgées de 60 ans ou plus pour 100 personnes de 20 à 59 ans, passerait de 39 à 80.

Les Nations-Unies ont attiré l'attention sur le **vieillissement** de la population mondiale depuis 1982 (première Conférence mondiale et adoption du plan d'action international contre le vieillissement). Les Conseils européens de Stockholm (2001) puis de Barcelone (2002), ont souligné l'importance du défi démographique au sein de l'Union européenne. Avec l'intégration de 2004 de pays qui sont pour beaucoup « des puits de dépopulation », une prise de conscience s'amorce progressivement suite au Livre vert de la Commission « Face aux changements démographiques : une nouvelle solidarité entre générations » (COM 2005.94) et à la communication de la Commission du 12 octobre 2006 « L'avenir démographique en Europe : transformer un défi en opportunité » (COM 571 Final). Des forums démographiques européens bi-annuels, assistés d'un groupe d'experts, se tiennent régulièrement.

Le rapport 2009 sur le vieillissement⁶⁰ réactualise les projections de 2005 pour l'UE à 27 jusqu'à 2060 en insistant sur la nécessité de se préparer au vieillissement en période de récession économique. Les préoccupations portent sur :

- l'incidence économique du vieillissement : compte tenu de la diminution de l'offre de main-d'œuvre, la productivité devrait être la source de la croissance économique de l'avenir accompagné de l'emploi des seniors (presque tous les Etats ont relevé l'âge du départ à la retraite).
- l'incidence budgétaire du vieillissement : les dépenses publiques de santé de l'Union européenne devraient progresser de 1,5 point de PIB de l'Union européenne d'ici 2060, celles des dépenses de soin de longue durée de 1,25 point du PIB pour la population la plus âgée (80 ans et plus). Les dépenses publiques en matière de retraites vont progresser de manière substantielle même si les réformes conduisent à un pourcentage de plus en plus faible des prestations de retraites publiques.

Les objectifs affichés dans la communication de la Commission du 12 octobre 2006 restent une politique viable à long terme. Il s'agit de :

- promouvoir le renouveau démographique en créant de meilleures conditions pour les familles,
- promouvoir l'emploi avec des vies actives plus longues et de meilleure qualité,
- renforcer la productivité et le dynamisme en Europe,
- améliorer l'accueil des travailleurs migrants et de leurs descendants,
- assurer des finances publiques viables et garantir une protection sociale adéquate et la solidarité entre générations.

⁶⁰ Communication de la Commission européenne au Parlement européen, au Conseil, au CES européen et au Comité des Régions "Gérer l'incidence d'une population vieillissante dans l'Union européenne".

iii) La **population en âge de travailler** (entre 15 et 64 ans) de l'UE à 25 devrait nettement diminuer à long terme. Elle devrait passer de 306,8 millions en 2004 (67,2%) à 254,9 millions en 2050 (56,7%), soit une perte de 52 millions d'actifs, ce qui ne peut rester sans incidence sur sa capacité productive.

Par conséquent, le **taux de dépendance des personnes âgées** (défini comme le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus rapporté à celui de 15-64 ans) **devrait plus que doubler**. Il passerait de 1 retraité pour 4 personnes en âge de travailler (25%) à 1 pour 2 (50%). Le taux de dépendance des jeunes devrait rester plus ou moins stable pendant la période, passant de 24,4% en 2004 à 23,7% en 2050. **Le taux de dépendance totale** dans l'UE25 devrait s'accroître, de 48,9% en 2004 à 76,5% en 2050. Ceci veut dire que tandis qu'il y avait un inactif (jeune ou âgé) pour deux personnes en âge de travailler, il y aurait en **2050 trois inactifs pour quatre personnes en âge de travailler**.

Ces différents problèmes (déclin, vieillissement, perte de population active) ont amené **différents organismes à effectuer des simulations de populations à l'échéance 2050**, chacun avec ses propres hypothèses.

iiii) Lors de la « 2^{ème} journée européenne sur les migrations, les réfugiés et l'asile », organisée **au Sénat en 2004**, il a été fait état que pour préserver l'équilibre de la population active dans l'Union européenne des Quinze, un apport annuel de 550.000 travailleurs et professionnels étrangers serait nécessaire jusqu'en 2010, puis de 1,6 millions entre 2010 et 2050. Ceci équivaldrait à l'arrivée de 68 millions de personnes entre 2003 et 2050, représentant 16,8 % de la population totale de l'Union européenne. En termes plus simples, une immigration de 3,8 pour 1.000 habitants, en comparaison avec 2,2 pour 1.000 dans les années 70 et 0,7 pour 1.000 entre 1960 et 1982.

Dans le rapport « **Migrations de remplacement : est-ce une solution aux populations en déclin et vieillissantes ?** » (Janvier 2006, publication reposant sur les travaux de 2001), **les Nations-Unies** étudient 8 pays à **basse fécondité** (l'Allemagne, les Etats-Unis, la Russie, la France, l'Italie, le Japon, la République de Corée et le Royaume-Uni) et deux régions, Europe et Union européenne. Sur les 8 pays étudiés, presque tous auraient besoin d'immigration pour **éviter que leur population diminue** d'ici 2050. Si l'immigration de l'Union européenne restait à son niveau de 1995, sa population serait inférieure de 18 millions en 2050 à ce qu'elle était alors.

S'il s'agit de maintenir la **population active** en âge de travailler constante, les flux de migration nécessaires sont encore plus importants : l'Italie aurait besoin chaque année en moyenne de 250.000 immigrés nets, et l'Allemagne de 344.000. Enfin le nombre d'immigrants nécessaires pour maintenir le rapport 15-64 ans/65 ans ou plus constant, s'avère extrêmement élevé : 10,5 millions par an au Japon et 13,5 millions dans l'Union européenne. « Cet exercice à visée pédagogique entend surtout montrer l'ampleur du vieillissement dans ces pays mais ne prétend pas présenter des hypothèses réalistes de migrations. »⁶¹.

Afin de conserver en 2050 les mêmes ratios qu'en 1995 (population, nombre d'actifs et personnes en âge de travailler par retraité), les **flux nets annuels moyens** de migrants devraient être les suivants entre 2000 et 2050 ⁶² :

⁶¹ Futuribles – focus "Impact de la démographie mondiale sur votre entreprise" décembre 2007.

⁶² Source: United Nations, "Replacement Migration: Is it a Solution to Declining and Aging Population?" - May 2001.

Pour avoir en 2050	Même population qu'en 1995	Même nombre d'actifs (15-64 ans) qu'en 1995	Même ratio de dépendance (15-64 ans/65 ans et +) qu'en 1995	Ratio de dépendance ~ 3 (15-64 ans pour 1 retraité)
UE à 15	949.000	1.588.000	13.480.000	3.073.000
France	29.000	109.000	1.792.000	321.000
Allemagne	344.000	487.000	3.630.000	810.000
Italie	251.000	372.000	2.268.000	702.000
Royaume-Uni	53.000	125.000	1.194.000	273.000
USA	128.000	359.000	11.851.000	898.000

Ces valeurs sont à multiplier par 50 pour avoir le nombre net d'immigrés permettant d'atteindre les objectifs indiqués ! Les pays européens seront obligés d'avoir recours à l'immigration, et, une fois en Europe, les immigrés seront tentés de rejoindre les pays les plus accueillants, notamment ceux dont la politique sociale est la plus généreuse.

Le flux annuel de migrants dans l'Union européenne à 25 est estimé à 1,8 million en 2004⁶³, soit autant qu'aux USA.

Dans un rapport publié le 7 avril 2005 par le **Conseil de l'Europe**, les auteurs évaluent :

- à 1,8 million de migrants, le flux annuel permettant d'avoir, en 2050, autant d'habitants en Europe qu'en 1995.
- à 3,6 millions d'immigrants, le flux annuel permettant de maintenir au même niveau la population en âge de travailler, sur cette durée.
- même à 25,2 millions d'immigrés, le flux annuel conduisant à ce que le rapport entre le nombre d'actifs et celui des retraités reste constant!

Enfin, le rapport « Global trends 2050 – A transformed World » du National Intelligence Council (USA) de novembre 2008, estime que « d'ici 2050, l'Europe serait devenue la destination de choix pour plus d'un million de migrants par an et le foyer de 35 millions de personnes nées à l'étranger. Une immigration vers l'UE à 25 (1,8 million d'immigrés en 2004) de 40 millions en 2050 selon les projections d'Eurostat, pourrait compenser les effets de la faible fécondité et de l'allongement de la durée de la vie ».

Il existe donc un grand flou sur les projections de migrations en Europe, dont les chiffres varient en fonction des sources. La difficulté première réside certainement dans le manque de statistiques fiables dont peut disposer Eurostat : on ignorait en 2005 le nombre d'immigrations (entrées) et d'émigrations (sorties) pour 27 pays dont la France. Quand les chiffres existent, ils ne sont pas toujours fiables ni comparables d'un pays à l'autre.

C'est pourquoi la Commission a adopté en 2007 le règlement relatif aux statistiques communautaires sur la migration et à la protection internationale visant à l'harmonisation des données des Etats-membres - flux des pays de l'UE et des pays tiers - (cf. I-A-4).

Disposer de statistiques fiables est également nécessaire pour concevoir et évaluer les politiques migratoires, à l'heure où l'Europe se dote progressivement de règles communes dans le domaine de l'immigration (dans le cadre de cette harmonisation des conditions d'accès, les Etats-membres resteraient décisionnaires pour définir le nombre et les catégories d'immigrés) et envisage de se doter d'un fonds de co-développement.

⁶³ " L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité" – Commission européenne – DGEASEC – octobre 2006.

Une approche commune pourrait se traduire par une plus grande ouverture qu'envisagé à l'immigration, notamment en raison de l'évolution démographique négative de nombreux pays européens. Ceci aurait un impact direct sur l'Ile-de-France. Des évolutions politiques inverses ne sont pas inenvisageables.

B.3 - France métropolitaine et Ile-de-France : stagnation de la population active, sauf bouleversement des prévisions d'évolution

a) Au niveau de la **France métropolitaine**, les projections⁶⁴ conduiraient, en 2050, à une population comprise entre **61 millions** et **79 millions** d'habitants, pour une valeur centrale de **70 millions**. Le point de départ des projections est constitué par les valeurs de 2005.

	ICF	Espérance de vie	Flux migratoire net annuel (solde migratoire)	Population française au 1-01-2050
Hypothèse centrale décès > naissances en 2045	1,9	f : 89,0 ans h : 83,8 ans	100.000	~ 70.000.000
Hypothèse haute	2,1	f : 91,5 ans h : 86,3 ans	150.000	~ 79.000.000
Hypothèse basse	1,7	f : 86,5 ans h : 81,3 ans	50.000	~ 61.000.000
2005-2050 – Effet total sur la population par rapport à l'hypothèse centrale au 1-01-2050	± 4.100.000	± 1.600.000	± 3.000.000	

Source : Population et Sociétés, Laurent Toulemon et Isabelle Robert-Bobée, n° 429 – décembre 2006

Le scénario central correspond à un taux de croissance démographique de 0,33% entre 2005 et 2030, avec 0,44% entre 2005 et 2030 et de 0,22% entre 2030 et 2050. Le nombre de décès dépasserait celui des naissances à partir de 2045. Ce scénario central prend en compte un flux net d'immigration de 100.000 personnes chaque année, chiffre proche de la valeur « estimée » actuellement par l'INSEE (dans le scénario haut, le flux annuel retenu est de 150.000 personnes)⁶⁵.

La modification très sensible des tranches d'âge (% de personnes âgées en hausse et % de jeunes en baisse) conduira à une diminution de la proportion de personnes en âge de travailler (20-64 ans) qui passerait de 58,7 % de la population totale en 2005 à 51,9 % en 2050.

Année	Population au 1/1 France métropolitaine (en milliers d'habitants)	% 0-19 ans	% 20-59 ans	% 60-64 ans	% 65 ans et +	% 75 ans et +
1950	41.647	30,1	53,7	4,8	11,4	3,8
1990	56.577	27,8	53,2	5,1	13,9	6,8
2005	60.702	24,9	54,3	4,4	16,4	8,0
2010	62.302	24,3	53,0	6,0	16,7	8,8
2030	67.204	22,6	48,1	6,1	23,2	12,0
2050	69.961	21,9	46,2	5,7	26,2	15,6

Insee Première n° 1089: Projections de population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050, Juillet 2006

Pour les personnes âgées de plus de 75 ans, voir aussi III-B-2-5.1.

⁶⁴ Voir Economie et Statistique, n° 408-409, 2007, "Projections de populations" 2005-2050 - Isabelle Robert-Bobée.

⁶⁵ INSEE – Première n° 1089 – juillet 2006.

En 2050, en France, pour le scénario central, la modification de **l'histogramme des âges** conduirait à ce que :

- une personne sur trois soit âgée de plus de 60 ans. Leur pourcentage passera de 20,8% en 2005, à 30,6% en 2035 et à 31,9% en 2050, soit plus de 22,3 millions de personnes ;
- 7 habitants soient âgés de 60 ans ou plus pour 10 habitants âgés de 20 à 59 ans. Ce ratio doublerait entre 2005 et 2050, soit en 45 ans. 32,3 millions de personnes auraient de 20 à 59 ans.

Projection de population active : scénario central					
	2005	2010	2015	2030	2050
Champ : France métropolitaine, 15 ans et plus	Observé	Projeté			
Nombre d'actifs (en milliers)	27 639	28 170	28 319	28 197	28 537
Part de femmes (%)	46,4	46,7	46,7	46,2	45,9
Part des 15-24 ans (%)	9,5	9,4	9,0	9,5	9,3
Part des 25-49 ans (%)	66,5	65,0	64,0	63,4	63,4
Part des 50 ans ou plus (%)	24,0	25,6	27,0	27,1	27,3
Taux d'activité des 15-64 ans (%)	69,1	68,9	69,6	69,6	70,5
Rapport actifs/inactifs de 60 ans ou plus sur 15-64 ans	2,2	2,1	1,9	1,5	1,4

Sources : Insee, Première n° 1092 – juillet 2006

Le taux d'actifs passerait de 45,3 % en 2005 à 40,8 % en 2050. La province, plus âgée que l'Ile-de-France, aura besoin de remplacer plus tôt les actifs de la génération du « baby-boom » qui partiront à la retraite d'ici 2020⁶⁶. Un tiers des actifs en emploi en 2005 aura quitté le marché du travail d'ici 2020. Des régions comme l'Aquitaine, le Poitou-Charentes, l'Auvergne seront particulièrement touchées par ces départs à la retraite.

La grande majorité des secteurs perdra au minimum 35% de leurs actifs de 2005. Seront fortement impactés les secteurs de l'énergie (48%), de l'agriculture (43%), des activités immobilières (41%). Le secteur « éducation- santé et action sociale » verra partir au moins 20% de son personnel.

L'Ile-de-France, hors effet de migration vers la province, est, d'après les chiffres, dans une position plus favorable : l'Ile-de-France est une région jeune. Mais sa population active sera certainement attirée par les conditions de vie attractives que leur proposeront certaines régions de province.

L'histogramme des âges à l'horizon 2030 s'inscrit dans les tendances métropolitaines avec toutefois les particularités franciliennes.

Pyramide des âges pour les populations en 2005 et 2030

2005 (%)	Age moyen	Age < 20 ans	20 ans < âge < 59 ans	Age > 60 ans	Age > 80 ans	
Ile-de-France	36,6	26,1	57,4	16,5	3,6	
France métropolitaine	39,0	24,9	54,3	20,8	4,5	
2030 (%)						Age moyen sans immigration
Ile-de-France	39,2	24,8	52,7	22,5	6,9	42,3
France métropolitaine	42,6	22,6	48,1	29,3	7,2	43,2

D'après INSEE Première, n° 1111 de décembre 2006.

⁶⁶ INSEE PREMIERE n° 1255, septembre 2009.

D'après les projections de l'INSEE, plus d'1,2 million de Franciliens devraient partir à la retraite entre 2005 et 2015, soit- environ ¼ de sa population active actuelle.

Période	1993-1997	1997-2001	2001-2005	2005-2015
Nombre de départs annuels	82.000	81.000	100.000	125.000

Seraient les plus touchés par ces départs, les métiers administratifs de la fonction publique, les enseignants, les métiers de la banque et des assurances, les métiers des cadres du secteur privé (rappelons que l'Ile-de-France accueille la moitié des cadres français) et les métiers d'ouvriers. Il n'existe pas encore de projections de la population active en Ile-de-France à l'horizon 2050.

b) En considérant que le **poids démographique de l'Ile-de-France** reste constant par rapport à la population métropolitaine, ce qui est pratiquement le cas depuis 1960 (cf. I-A-1), le CROCIS utilisant les mêmes valeurs de projection que l'INSEE (cf. réf 66) estime que la **population francilienne** serait comprise entre 11,5 et 14,8 millions d'habitants. La valeur moyenne serait de 13,15 millions d'habitants chiffre à comparer à 11,75 millions le 1^{er} Janvier 2009⁶⁷.

En Millions

	1995	2000	2050		
			bas	moyen	haut
Monde	5.700	6.100	8.000	9.150	10.400
France	58,0	59,1	60,1	67,7	76,0

ONU – Révision 2008

en Millions

	1995	2000	2050		
			bas	moyen	haut
France	57,8	58,8	61	70	79
Ile-de-France	10,9	≈ 11,0	11,5	13,1	14,8

Ile-de-France : 18,8% des valeurs France (INSEE)

Concernant les immigrés, le CROCIS, considérant que 37% d'entre eux continueront à résider en Ile-de-France, estime que, pour un flux annuel entrant de 210.000 personnes en métropole, l'augmentation de la population francilienne correspondante serait de 900.000 personnes⁶⁸ entre 2015 et 2050.

A partir des projections de l'INSEE, et en supposant aussi que 40% des immigrés arrivant en France se fixent en Ile-de-France :

- le scénario central du solde migratoire de 100.000 personnes par an conduirait, entre 2005 et 2050, à une augmentation de la population métropolitaine de 4.500.000 immigrés. 1,8 million d'entre eux vivraient en Ile-de-France. Ils sont comptabilisés dans les 13,2 millions de franciliens projetés pour 2050.
- le scénario haut du solde migratoire de 150.000 personnes par an, conduirait, entre 2005 et 2050, à une augmentation de la population métropolitaine de 6.750.000 immigrés, dont 2,7 millions vivraient en Ile-de-France. Ils sont comptabilisés dans le chiffre de 13,7 millions, population projetée dans cette hypothèse pour 2050.
- à noter que les projections de l'INSEE montrent qu'au niveau métropolitain, un solde migratoire de 200.000 immigrés par an, soit 50.000 de plus que dans le scénario haut (i.e. une entrée nette de 2,25 millions de personnes, de plus, en 45 ans) entraînerait une augmentation de 3 millions d'habitants pour 2050. De la sorte, l'Ile-de-France accueillerait, par rapport au scénario central, 900.000 immigrés de plus et, de ce fait, sa population augmenterait de 1,2 million de personnes (immigrés et descendance).

Le manque d'informations sur la structure des flux sortants permettant d'appréhender correctement le solde migratoire, interdit d'aller plus loin dans l'analyse.

⁶⁷ Cahier du CROCIS "Enjeux Ile-de-France" n° 96 – janvier 2007.

⁶⁸ Ce calcul intègre les décès et les flux sortants.

Il n'existe pas encore de projections précises de la population pour l'Ile-de-France à l'horizon 2050.

C'est la fourchette haute de 15 millions d'habitants avec un flux annuel net d'immigrés voisin de 80.000⁶⁹ que la Section du CESR, pour les raisons évoquées dans la première partie de ce rapport, retient pour l'Ile-de-France en 2050 - (cf. I.A.4.a).

c) Ces prévisions conservatives globales pourraient être bouleversées en France et donc en Ile-de-France par des scénarii « extraordinaires », touchant à la fécondité, à la mortalité et au solde migratoire.

i) Une évolution forte du taux de fécondité que rien ne laisse cependant présager en l'état actuel des choses.

Une reprise de la fécondité : après le « baby boom » il y a eu la succession d'une période de faible fécondité puis d'une forte reprise. Mais c'était au lendemain d'une guerre mondiale, et au début d'une forte période d'expansion économique et d'optimisme. L'éventualité d'une guerre n'est ni souhaitable ni probable, celle d'une forte expansion économique baignant dans l'optimisme n'est pas à l'ordre du jour. Enfin, on pourrait concevoir une politique familiale et nataliste très vigoureuse en réponse à la problématique des retraites, comme solution « démographique » au problème posé par le vieillissement de la population.

Elle aurait l'avantage d'être plus durable, moins douloureuse financièrement qu'une augmentation des cotisations ou une diminution des pensions, assorties d'un allongement de la durée du travail, plus acceptable politiquement qu'une remise en cause du régime de répartition ou qu'un appel massif à l'immigration.

On ne peut donc exclure que cette piste soit évoquée à un moment ou à un autre. D'ailleurs la Commission européenne a soulevé ce point dans son livre vert de 2005 : « Face aux changements démographiques, une nouvelle solidarité entre générations », où il est notamment écrit : « Si l'Europe veut renverser la tendance au déclin démographique, les familles devraient être davantage encouragées par des politiques publiques permettant aux femmes et aux hommes de concilier vie familiale et vie professionnelle. [...] Les politiques publiques, européennes et nationales, doivent donc prendre en compte les changements démographiques. [...] Nous devons nous poser deux questions simples : quelles priorités attachons-nous aux enfants ? Souhaitons-nous donner aux familles, quelles que soient leur forme, la place qui leur est due dans la société européenne ? ».

Cependant, les politiques familiales restent diversement perçues dans les pays membres, pour des raisons historiques et culturelles. C'est peut-être pourquoi la réflexion semble avancer plus rapidement en matière de coordination des politiques migratoires. L'Europe communautaire saura-t-elle relever les défis du vieillissement et de la dépopulation par une politique globale⁷⁰ ? Il est clair que pour l'instant le débat s'est concentré sur la gestion financière du problème des retraites. **Mais on ne peut exclure qu'il soit recentré sur une politique familiale d'ici 2050 (cf. III-B-3).**

⁶⁹ Ce chiffre correspond à 40% du flux annuel de plus de 210.000 immigrés entrant en France.

⁷⁰ IRIS – Actualités européennes n° 16 – 14 janvier 2008 par Pierre Verluise, Chercheur à l'IRIS, Docteur en géographie politique de l'Université Paris-Sorbonne, Directeur du site géopolitique.

Une diminution accrue de la fécondité : historiquement, les baisses profondes sont liées soit à des traumatismes historiques (Fédération de Russie, cf.I-B-2, effondrement de l'Allemagne de l'Est communiste, par exemple), soit à des mutations plus ou moins rapides du système de valeurs (par exemple, passage de l'Espagne d'un modèle très imprégné d'un catholicisme traditionnel à l'époque du général Franco, avec une population encore très pauvre, à un modèle « moderne et démocratique » accompagné d'un enrichissement rapide). La remise en cause des espérances de croissance économique continue en Europe suffirait-elle à remettre en cause nos systèmes de valeurs ? Rien ne le laisse penser pour l'instant.

ii) Un taux de mortalité qui augmente davantage que prévu que ce soit sous l'influence notamment :

- de pandémies mondiales auxquelles l'Ile-de-France est tout particulièrement exposée (plaque tournante aéroportuaire et ferroviaire) ;
- diminution de la couverture médicale liée à celle de la prise en charge de la Sécurité sociale.

iii) Solde migratoire : une variation atypique du solde migratoire : à la baisse (croissance des flux sortants) ou à la hausse (croissance des flux entrants) ;

- Des flux sortants supérieurs aux valeurs actuelles, d'ailleurs peu connus.

Dans une phase de montée des échanges internationaux, les Français devraient être plus nombreux à partir vers d'autres pays industrialisés qu'à revenir, de la même façon que le nombre d'étrangers venant de ces pays s'accroît en France⁷¹. Déjà entre 1990 et 1999, près de 183.000 Français qui étaient installés dans 10 pays industrialisés sont rentrés en France.

Le nombre d'étrangers venus de ces pays dans la même période a été du même ordre de grandeur : 196 000. De même, la France pourrait aussi voir des immigrés la quitter pour aller s'installer dans des pays plus accueillants, comme cela semble être le cas, dès aujourd'hui pour des immigrés qualifiés et/ou diplômés qui vont chercher meilleure fortune à Londres, aux USA ou au Canada par exemple.

Tout en étant traversée par ces mouvements de niveau national, l'Ile-de-France pourrait de plus voir un flux non négligeable de personnes qualifiées la quitter⁷² soit pour travailler dans une autre région française, soit pour répondre à des offres intéressantes faites par des pays étrangers. Ces flux pourraient être supérieurs à ceux envisagés dans les scénarii compte tenu de la forte proportion d'actifs qualifiés et de conditions de vie offertes, meilleures ailleurs (voir aussi II-A-2-3).

- Des flux entrants très supérieurs aux prévisions moyennes compte tenu des difficultés rencontrées notamment par les populations de pays en voie de développement, qui, pour diverses raisons, quitteront volontairement ou non, leur pays, créant ainsi des flux migratoires plus intenses qu'envisagé, notamment en direction de l'Europe⁷³, **raisons climatiques, économiques et politiques.**

⁷¹ "Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990" Guy Desplanques - INED - février 2004.

⁷² Les autres régions métropolitaines, dont l'âge moyen est plus élevé que celui de l'Ile-de-France, attireront de nombreux actifs franciliens pour remplacer les personnes partant à la retraite. En 2050, l'âge moyen serait de 39,2 ans en Ile-de-France, de 44 ans en Bretagne, de 45 ans en Basse Normandie.

⁷³ Rapport mondial sur le développement humain 2009 : lever les barrières : mobilité et développement humains - PNUD

Les conséquences du **changement climatique** qui pourraient provoquer la migration forcée d'environ 200 millions de personnes d'ici 2050 selon le rapport du GIEC paru en 2003⁷⁴, et de 250 millions pour l'Organisation des migrations internationales (OMI), redessineront la carte des migrations internationales. Les pays du Nord ne devraient pas être épargnés, avec une augmentation de l'occurrence de phénomènes climatiques extrêmes (ouragans, tempêtes,...) mais les pays du Sud seront les plus touchés (inondations, sécheresses, pénuries alimentaires ou restrictions dans l'accès à l'eau, diminution des surfaces cultivables).

La **pénurie de terres arables** intensifiera l'exode rural vers les villes et renforcera son corollaire de paupérisation. Déjà en 2008, le nombre d'urbains a dépassé le nombre de ruraux sur la planète. En 2050, 70 % de la population vivra dans les villes. Ces processus seraient accélérés si l'exploitation des ressources naturelles et des terres d'Afrique, d'Amérique Latine, d'Asie se poursuivaient ou s'intensifiaient et que ce soit le fait d'entreprises locales ou de multinationales. De plus, la pression foncière engendrée sera source de **conflits potentiels**, donc d'immigration.

Tout ceci conduira les habitants des pays touchés à gagner les pays épargnés et développés, notamment ceux de l'Europe. Quelle sera notre capacité à gérer humainement ces nouveaux afflux massifs de population ? Tout ceci rend encore plus nécessaire un ciblage efficace de **L'Aide Publique au Développement (APD)** pour renforcer la création de valeur ajoutée locale.

En effet, d'après Jean-Michel Séverino⁷⁵ (ancien directeur de l'Agence Française de Développement), l'APD ne peut peser sur les fondamentaux de la croissance : si elle ne la crée pas, pas plus qu'elle ne l'empêche, elle peut modestement donner un petit coup de pouce qui peut faire basculer des situations dans un sens positif.

Actuellement, l'APD ne représente que la moitié des transferts financiers mondiaux (connus) des immigrés vers leur pays d'origine qui s'élèvent à plus de 300 milliards de \$ en 2007⁷⁶ avec 104 milliards de dollars. Le rôle économique des migrants, souvent sous estimé, est double :

- contribution indispensable aux activités du pays d'accueil,
- contribution parfois décisive à la vie de leur « famille », ce qui peut représenter une part non négligeable du PIB (près de 20% au Sénégal) de leur pays d'origine.

L'APD peut également contribuer, au travers du co-développement, au processus de gestion partagée des flux migratoires entre pays d'origine et pays d'accueil : transferts de fonds des migrants et projets de développement local, migrations de retour et meilleur usage du capital humain (Cf. I-B-2).

C'est d'Afrique, continent où la croissance démographique sera la plus forte dans les prochaines années, que devraient venir les flux migratoires les plus importants en France. Mais à moyen terme, l'Afrique, « continent en marche », devrait voir décoller son économie. Cependant, comme le fait remarquer l'OCDE⁷⁷, développement et migration obéissent à des calendriers différent : « Ceux qui veulent partir parfois au risque de leur vie n'attendront pas que le développement s'installe dans leur pays ».

⁷⁴ Un rapport de l'ONG britannique Christian Aid "Marée humaine : la véritable crise migratoire" prévoit, de son côté, jusqu'à un milliard de déplacés.

⁷⁵ "Le temps de l'Afrique" avril 2010 – Edition Odile Jacob.

⁷⁶ "Atlas mondial des migrations" - Catherine Wihtol de Wenden - Collection Autrement - 2009.

⁷⁷ "La politique migratoire française à un tournant"- Martine Durand et Georges Lemaître - OCDE - 2007.

Enfin si l'on sort des schémas classiques, rien n'interdit de se poser la question « Et si c'était nous, demain, les immigrés ?... »

L'histoire de l'homme est indissociable de la migration, quel qu'en soit le motif : nomadisme, économique, ou menace d'extermination par un autre peuple.

Dans l'exemple du peuple slave, peuple indo-européen, primitivement originaire des marais du Pripet, affluent de la Dniepr, situé aux confins de la Pologne, de la Biélorussie et de la Russie blanche, ses migrations successives se sont effectuées en étoile et sur plusieurs siècles, se répartissant entre Slaves orientaux (« Russes »), Slaves occidentaux (Polanes, Sorbes, Tchèques, Slovaques,...) et Slaves méridionaux (Slovènes, Serbes, Croates, ...). Ces peuples slaves ont été séparés à la suite de la colonisation allemande de la vallée du Danube et des Alpes orientales, ainsi que par l'invasion des hongrois vers l'an 900.

En ce qui concerne les Slaves méridionaux, leur arrivée dans les Balkans entre les 6^{ème} et 7^{ème} siècle, dans une région déjà occupée par des populations en partie romanisées, ces Slaves se sont intégrés, se sont christianisés du 6^{ème} au 9^{ème} siècle et ce, malgré un esprit clanique très prononcé (Serbes, Croates) (6^{ème} siècle : Croates, 8^{ème} siècle : Slovènes, 9^{ème} siècle : Serbes, Bosniens (Bosniaques), même si ces derniers ont été islamisés beaucoup plus tard sous l'influence ottomane).

Les Slovènes, Croates, Serbes, ont adopté les us et coutumes (dont la religion) de la population autochtone et l'on peut dire que c'était l'un des facteurs d'intégration les plus probants, même si l'esprit clanique les caractérisant reste toujours vivace.

A contrario, si le nombre de migrants submerge celui des autochtones, on ne peut plus parler de migration, mais d'invasion, car les us et coutumes des nouveaux arrivants se heurtent à ceux des primo occupants et peuvent provoquer toutes les dérives jusqu'à des persécutions (exemple : Serbes et Albanais au Kosovo récemment), pouvant entraîner ou la migration forcée des premiers occupants, ou le rejet des migrants avec toutes ses conséquences.

CONCLUSION

Les différentes recherches et analyses conduisent la Section à prendre comme hypothèse que la population française atteindra, en 2050, la fourchette haute des prévisions de l'INSEE, ce qui correspond à une population voisine de 15 millions d'habitants c'est-à-dire 3,4 millions d'habitants de plus qu'aujourd'hui pour l'Ile-de-France, si son poids démographique reste constant par rapport à celui de la métropole, soit 18,8%.

Ceci correspond à une croissance moyenne annuelle voisine de 0,65% entre 2010 et 2050, valeur proche de celle des dernières années. Le nombre d'immigrés, venant principalement d'Afrique subsaharienne et aussi d'Asie, serait chaque année compris au moins entre 60.000 et 80.000 personnes et sans doute plus. Ces valeurs découlent de scénarii faits avec des hypothèses de continuité. Tout laisse à penser que ce ne sera pas le cas ! Il faudra compter avec les conséquences du changement climatique, la satisfaction des besoins premiers vitaux (2,5 milliards de bouches supplémentaires à nourrir, pression démographique sur les ressources naturelles : disponibilité en eau...) et les risques géopolitiques.

Démographie et économie sont extrêmement liées. Le vieillissement de la population va modifier très sensiblement la répartition entre actifs et retraités, ce qui aura des conséquences sur les modes de consommation, d'épargne et de fonctionnement du marché du travail.

L'accroissement du nombre de personnes âgées (3^{ème} et 4^{ème} âge) va provoquer de nouvelles charges pour la société (retraites, santé, services) alors que les comptes publics sont déjà déséquilibrés. Ces charges devront être assumées par des actifs dont le nombre diminuera, la solidarité intergénérationnelle risquant d'être mise à mal. Pour combler les besoins du marché du travail, l'économie aura recours à l'immigration. Dans ce contexte et sur fond de crise économique installée, l'ensemble de la population active (française et immigrée) peut-elle générer de la croissance suffisante pour continuer à élever (ou tout au moins pour maintenir) le niveau de vie de la société ?

II - DEUXIEME PARTIE : QUELQUES CARACTERISTIQUES DE L'ECONOMIE FRANCILIENNE : UNE SITUATION CONTRASTEE DE PLUS EN PLUS OUVERTE SUR LE MONDE.

Si croissance économique et croissance démographique sont liées, dans quel sens va la corrélation? La croissance démographique constitue-t-elle ou non un facteur de la croissance économique?

Au regard des faits, l'entre-deux guerres a été, pour la France, une période de faible croissance à la fois économique et démographique. Puis, pendant les « Trente Glorieuses », croissance démographique et croissance économique (de plus, riche en emplois) sont allées de pair dans les pays développés qui ont achevé leur transition démographique (mis à part le cas du Japon dont la population a décru). Les besoins du baby boom, population jeune et nombreuse, ont été moteurs de la croissance. Toutefois, selon certains, les « Trente Glorieuses » ne constituent pas forcément une panacée. C'était une époque avec peu de vacances (3 semaines) et un temps de travail plutôt long (il faudra attendre 1975 pour descendre à moins de 45 h par semaine). Les années étaient glorieuses, mais pas pour tous !

A l'inverse, la forte croissance démographique dans les pays en développement n'a pas été autant suivie d'effets, tandis qu'une forte croissance démographique associée à un niveau de qualification élevé a permis le décollage des pays d'Asie du Sud-est, de l'Inde et de la Chine.

Qu'en sera-t-il pour les quatre prochaines décennies? « Les pays à cheveux gris seront-ils le lieu d'une croissance molle? » - cf. Michel Godet. La question est d'autant plus prégnante que la crise est sévère, elle est loin d'être un simple « remake » des années 1930.

Au niveau mondial, l'augmentation de la population va créer des besoins croissants à satisfaire auxquels l'économie devra répondre. Nourrir 75 millions de bouches supplémentaires chaque année constitue d'ores et déjà un défi pour l'agriculture : les rendements des terres déjà exploitées devront être multipliés par trois.

D'ici 2050, la croissance économique mondiale existera, essentiellement tirée par les moteurs que seront l'Inde et la Chine, le Brésil et les Etats-Unis, pays à population jeune et nombreuse. Elle sera d'autant plus importante que ces pays, à l'exception des Etats-Unis, sont sur un trend de rattrapage du niveau de vie des actuels pays développés, d'où un renchérissement inéluctable du prix des matières premières qui pourrait avoir des conséquences négatives sur les économies des pays « vieillissants ». Ce pourrait être le cas si la croissance mondiale dépassait 3% : au-delà de ce point d'équilibre, les économies des pays développés peineraient encore plus à s'adapter, même si cette situation les conduisait à des investissements de substitution.

Au sein de l'Europe, dont la population va baisser, la population de la France continuera de croître. Même si son rythme de croissance va se modérer, ceci devrait procurer un avantage comparatif à l'économie française. De par sa masse critique, constituée par son poids démographique et économique, « l'Ile-de-France est l'espace français qui contribue le plus en termes de croissance mais aussi de gains de productivité, à l'économie nationale et à son ajustement à la mondialisation⁷⁸. » Comment peut-elle y contribuer demain ?

⁷⁸ Laurent Davezies - « La République et ses territoires » - Edition la République des idées - Le Seuil - janvier 2008.

A - PERIODE ANTERIEURE A 2008 : UNE PERIODE FASTE QUI S'ESOUFLE ?

Les données utilisées ci-dessous (A.1 et A.2.1) sont issues des publications de l'INSEE disponibles les plus récentes au 1^{er} semestre 2010, dont les chiffres s'arrêtent à l'année 2008.

A.1 – Création de richesses en continu jusqu'en 2007

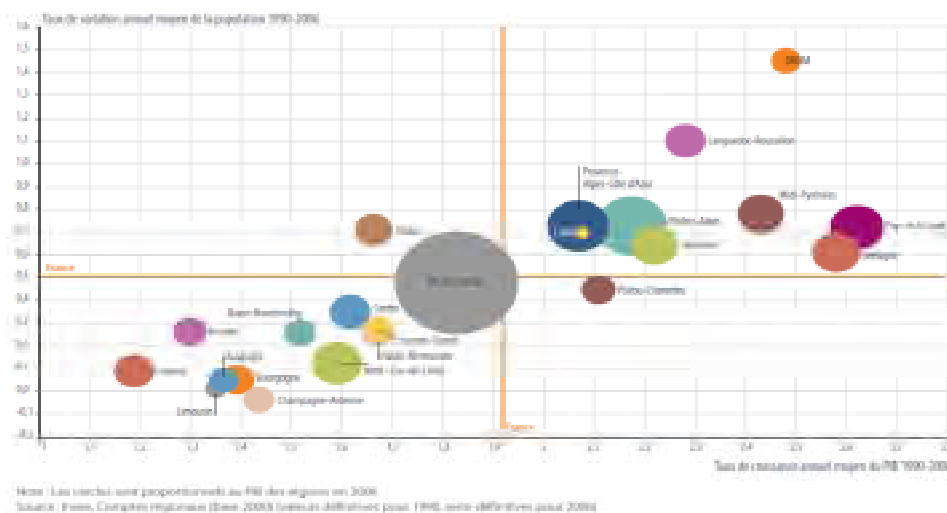
- **La région francilienne est la région métropolitaine qui a le PIB le plus élevé.**
- **Son PIB représente près de 29 % du PIB métropolitain, mais le RDB des ménages 22% seulement.**
- **Son PIB par habitant est de 50 % supérieur à la valeur moyenne métropolitaine.**
- **Le taux de croissance moyen du PIB francilien est stable entre 1992 et 2007 (environ 2 %).**
- **Le quart de la valeur ajoutée francilienne est dégagée, en 2008, par le secteur des services aux entreprises.**

En s'appuyant sur les données publiées par l'Insee, il est possible de comparer, depuis 1990, l'évolution macro-économique de l'Ile-de-France en matière de croissance, niveau de vie, productivité, valeur ajoutée et emploi avec celle des autres régions françaises⁷⁹. Ci-dessous seront comparées les données relatives pour l'Ile-de-France à celles de la France entière (y compris les DOM) hors Ile-de-France sur la période 1990-2008. C'est à partir de cette date que se font sentir les effets de la crise économique de l'été 2007.

Evolution de la population et du PIB des régions de France



Graphique 1 - Evolution de la population et du PIB des régions de France



Michel Codet®

3

⁷⁹ Les données sont issues des comptes régionaux annuels publiés par l'Insee et disponibles sur le site Web de l'Institut. Les données ont été mises à jour en novembre 2009, elles couvrent de façon homogène la période allant de 1990 à 2008. Elles sont calculées dans la nouvelle base des comptes nationaux, soit celle de l'année 2000. Sont disponibles pour chaque région le PIB en millions d'euros, le PIB par habitant en euros, le PIB par actif employé en euros et le PIB en volume. Ci-dessous seront comparées les données pour l'Ile-de-France à celles de la France entière (y compris les DOM) hors Ile-de-France.

A.1.1 - Le PIB : 29% de celui de la métropole mais le RDB des ménages, 22% seulement.

En 2008, le PIB de la Région Ile-de-France s'élevait à 552 milliards d'euros et celui de la France entière à 1.950 milliards d'euros. La Région est de loin en tête de toutes les autres, son PIB étant plus de 2,9 fois supérieur à celui de la région « Rhône-Alpes » qui arrive en deuxième place dans le classement. Le PIB de l'Ile-de-France représente 28,3% du PIB total de la France, 39,5% du PIB agrégé de toutes les autres régions françaises.

Les valeurs du PIB à prix courants, publiées par l'INSEE, sont :

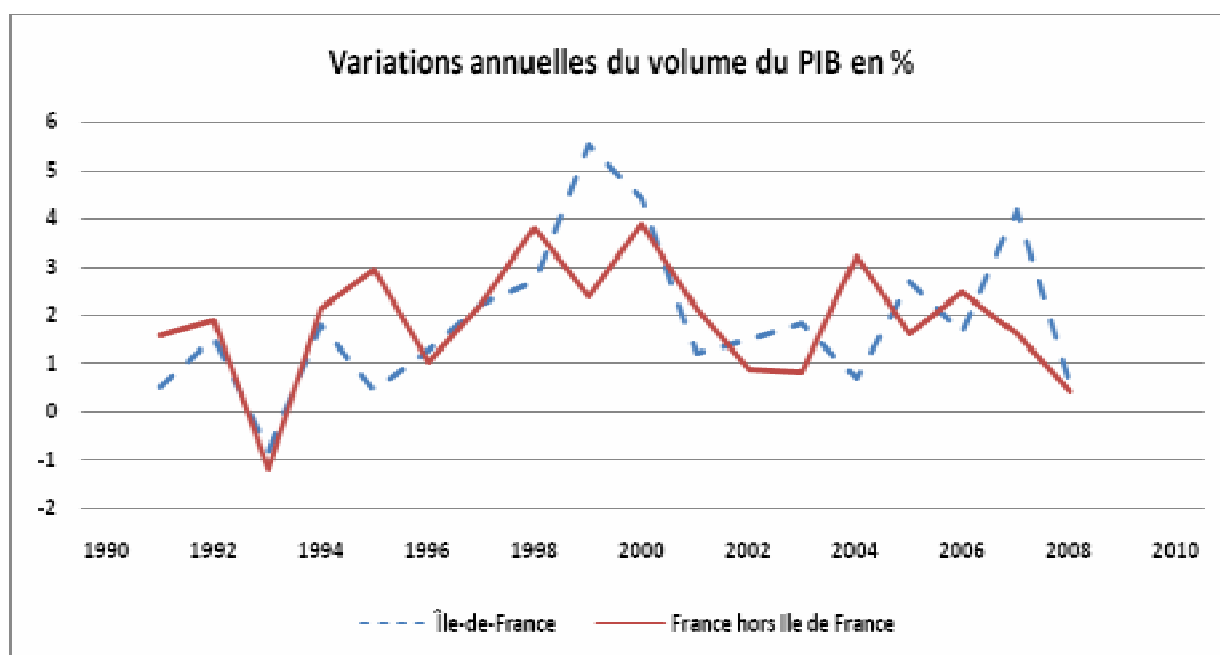
	PIB (milliards €)	2008
1	Ile-de-France	552
2	Rhône-Alpes	188
3	PACA	142
4	Nord-Pas de Calais	100
5	Pays de la Loire	96
	France entière	1.951

PIB (milliards €)	1990	1995	2000	2005	2008
Ile-de-France	293,1	332,2	411,1	488,5	552,0
Province	720,4	844,5	1007,7	1207,6	1362,0
Métropole	1013,6	1176,7	1418,7	1696,1	1914,0
France	1028,7	1194,8	1441,3	1726,1	1951,0

Entre 1990 et 2008, le PIB de l'Ile-de-France a progressé de 88,5% en valeur nominale, soit 3,6% en moyenne par an, résultat d'une hausse en volume de 1,9% par an et d'une hausse des prix de 1,7% par an. Sur la même période, le PIB nominal de la France s'est accru de 89,6% et celui de l'ensemble des régions hors Ile-de-France de 90%. Les différences ne sont pas significatives d'un point de vue statistique. De 1990 à 2008, la part du PIB de la région dans le PIB total de la France est restée assez stable, oscillant entre 27,6% et 28,6%. La baisse du ratio entre 1994 et 1998 a été corrigée au-delà dans les premières années de la décennie 2000.

Il convient de rappeler que l'économie francilienne n'est pas isolée de celles des autres régions françaises, mais qu'elle est en interaction permanente et étroite avec elles.

Variations annuelles du volume du PIB en % (IDF et France hors IDF)



Dissociation entre PIB et revenu disponible brut

2006	Ile-de-France	France métropolitaine	Ile-de-France/France métropolitaine
PIB (milliards d'€)	506,9	1.762,3	28,8%
RDB (milliards d'€)	256,8	1.158,5	22,2%

Représentant 18,8 % de la population française, l'Ile-de-France produit aujourd'hui 28,3 % du PIB mais le revenu disponible des ménages franciliens ne représente que 22 % du revenu disponible de l'ensemble des ménages métropolitains contre respectivement 27% et 25% en 1976. Les écarts entre la contribution d'une région dans le PIB national et dans le revenu disponible régional sont principalement dus aux prestations sociales reçues et aux impôts et cotisations payées. Cet effet de ciseau entre la géographie de la création de richesse et celle de la redistribution depuis 1980 est mis en évidence par Laurent Davezies.⁸⁰ On observe le même phénomène à des degrés divers dans la plupart des grandes villes du monde développé, comme New York.

Ce phénomène contribue à la réduction des inégalités entre territoires, tout en mettant fin au lien automatique et proportionnel entre PIB et revenu local ou régional. Il traduit, d'une part, les transferts perçus et versés (prélèvements obligatoires et impôts : participation aux coûts collectifs de la Nation - cf. A.1.3) et d'autre part, le fait qu'une partie des personnes travaillant en Ile-de-France réside dans des régions limitrophes (Cf. I.A.3.1 solde migratoire interrégional déficitaire depuis 1970).

Sur ce dernier point, si l'Ile-de-France devait continuer à s'appuyer sur une main d'œuvre toujours plus importante vivant ailleurs, il conviendrait de s'interroger sur le point d'équilibre à trouver et d'en tirer les conséquences sur les investissements à réaliser en Ile-de-France (transports...) sur l'origine de leur financement, de même que sur celui du financement de leur fonctionnement. L'élargissement de la région au Grand Bassin Parisien (par exemple) constituerait une solution originale pour résoudre ce problème, mais cela nécessiterait une définition complète de la gouvernance de ce nouveau territoire. Dans cette hypothèse, le PIB global augmenterait mais le PIB par habitant et par emploi diminuerait tout au moins dans un premier temps, le temps de générer de nouvelles ressources (relocalisation d'industries ?...). Le problème du financement des investissements (ponts, routes, trains rapides, aéroports, voies fluviales, ports ...) se posera.

La création du Grand Bassin Parisien présenterait aussi d'autres avantages qui seront abordés plus loin (cf. chapitres II-A-1-2 , II-A-2.2, III-B-1 et III-B-1.2). Les réflexions concernant l'intérêt de la réalisation du Grand Bassin Parisien qui figurent dans ce rapport résultent d'une approche différente de celle qui a été mise en œuvre pour l'établissement du Schéma directeur de la région. Elles ont pris en compte d'autres degrés de liberté.

A.1.2 - Le PIB par Francilien : supérieur de plus de 55% à celui de la province

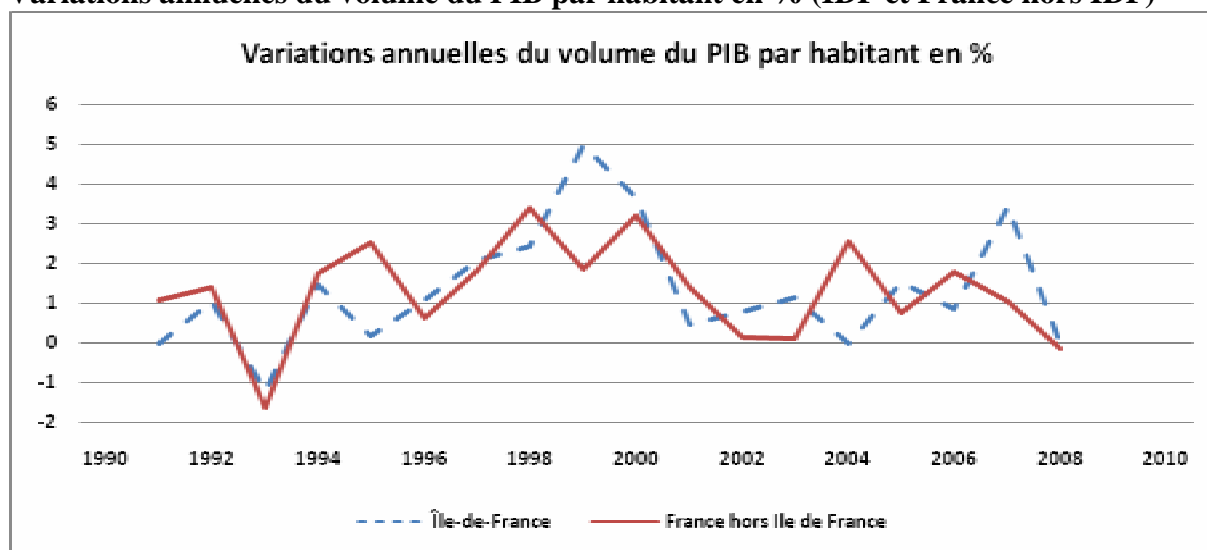
En 2008, le PIB par habitant de la région Ile-de-France, en termes nominaux, s'élevait à 47.155 euros et celui de la France entière à 30.401 euros. Cette forte différence est due principalement à la concentration en Ile-de-France de la quasi-totalité des centres de décision politiques (y compris les administrations centrales) et économiques. L'Ile-de-France se place en tête en tête des régions françaises pour l'exportation dans la construction automobile (un quart des exportations nationales), la construction aéronautique et spatiale (18,4%) et la pharmacie (22,3%).⁸¹

⁸⁰ Opus cité.

⁸¹ CORDIS - Service régional Ile-de-France - 03 août 2006.

A l'aune de ce critère, bien insuffisant pour mesurer les niveaux de vie, la région est là aussi bien en tête de toutes les autres. Le PIB par habitant ressort en effet à 30.601 euros dans la région « Rhône-Alpes » qui arrive en deuxième place dans le classement. Le PIB moyen par habitant de toutes les régions françaises, hors l'Ile-de-France, ressort, quant à lui, à 26.656 euros. Bien évidemment, compte tenu du coût de la vie supérieur en Ile-de-France par rapport au reste de la France, ces écarts en termes nominaux ne reflètent pas correctement les écarts en termes réels. Il faudrait, pour ce faire, raisonner sur un panier représentatif du mode de vie moyen métropolitain et prendre en compte les différences de prix existant entre régions (cf. II.A.2.6) à l'identique de la méthode utilisée pour les comparaisons internationales à parité⁸² de pouvoir d'achat, PPA (cf. II.B.3).

Variations annuelles du volume du PIB par habitant en % (IDF et France hors IDF)



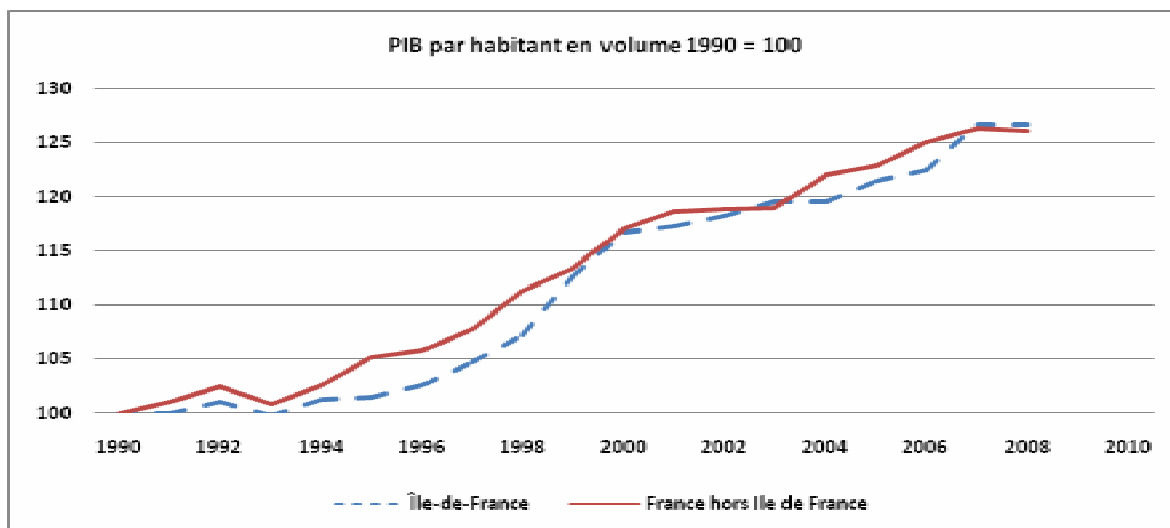
Après prise en compte de la croissance démographique, il apparaît, qu'entre 1990 et 2008, le PIB par habitant de l'Ile-de-France, exprimé en volume, a progressé de 26,7 %, soit de 1,3 % par an en moyenne. Le PIB moyen par habitant dans l'ensemble des autres régions a augmenté de 26,2 %, soit près de 1,3 % par an également. Les écarts entre l'Ile-de-France et la moyenne des autres régions, ne se sont ni réduits ni accrus. Cette tendance à long terme n'empêche pas certaines oscillations cycliques plus marquées dans la région Ile-de-France que dans le reste de la France.

	PIB par habitant (€)	(2008)
1	Ile-de-France	47.155
2	Rhône-Alpes	30.601
3	PACA	28.949
4	Champagne-Ardenne	27.835
5	Midi-Pyrénées	27.384
	France métropolitaine	30.746

PIB/h en milliers d'€	1990	1995	2000	2005	2008
Ile-de-France	27,4	30,5	37,1	42,5	47,2
Province	15,6	17,9	21,0	24,3	26,9
Métropole	17,8	20,3	24,0	27,7	30,7
France	17,6	20,1	23,7	27,4	30,4

Source INSEE

⁸² Si le PIB francilien est supérieur de 2 fois au PIB métropolitain, cela ne veut pas dire que l'Ile-de-France a un niveau de vie 2 fois supérieur à celui de la France.



A.1.3 - Le PIB par actif employé, supérieur de 30% à celui du reste de la France et une productivité plus intense qu'ailleurs

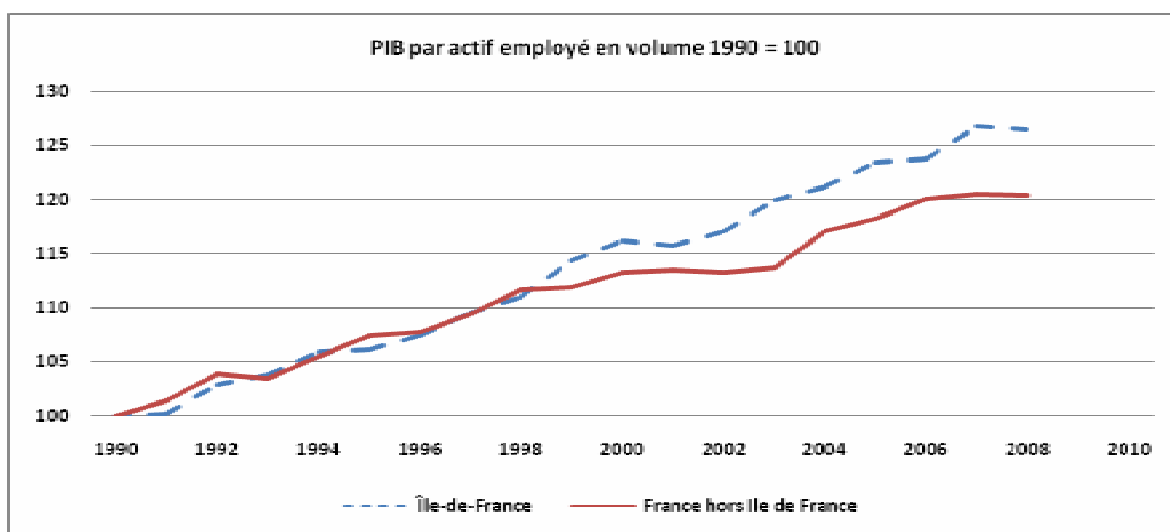
En 2008 le PIB⁸³ de la Région Ile-de-France par actif employé s'élevait à 98.706 euros et celui de la France entière à 75.691 euros. Le PIB par emploi ressort à 75.568 euros dans la région « PACA » dépassant légèrement celui de la région « Rhône-Alpes » qui arrive en troisième place dans le classement. Le PIB moyen par actif employé de toutes les régions françaises hors l'Ile-de-France ressort, quant à lui, à 69.301 euros.

Evolution du PIB par emploi

	PIB/emploi en €	(2008)	PIB/emploi en €	1990	1995	2000	2005	2008
1	Ile-de-France	98.706	Ile-de-France	57.584	66.984	77.578	90.589	98.706
2	PACA	75.568	Province	42.314	49.672	54.892	63.138	69.450
3	Rhône-Alpes	74.402	Métropole	45.828	53.582	59.973	69.176	75.948
4	Alsace	71.203	France	45.673	53.332	59.716	68.928	75.691
5	Aquitaine	71.016						
	Province	69.450						
	France métropolitaine	75.948						

La région Ile-de-France est une région à **haute productivité** de la main d'œuvre. Elle concentre en effet une grande proportion d'activités à haute valeur ajoutée. Ce phénomène est visible sur toute la période d'observation pour laquelle les données sont disponibles. Entre 1990 et 2008, le PIB en volume par actif employé a en outre crû plus vite dans la région que dans le reste de la France, au rythme annuel moyen de 1,3% contre 1% pour les autres. On notera que c'est à la fin des années 1990, que l'écart entre le rythme de progression de la productivité entre la région et le reste de la France s'est creusé, comme cela se voit sur le graphique ci-dessous. En 2001, l'écart entre la productivité de l'Ile-de-France et la moyenne des productivités des régions de province était de 23,2 %.(cf. II-A-2-5 - encadré CRCI n° 1 - septembre 2003).

⁸³ Le PIB est égal à la somme des **valeurs ajoutées** brutes des différents **secteurs institutionnels** ou des différentes branches d'activité, augmentée des impôts moins les **subventions** sur les produits (lesquels ne sont pas affectés aux secteurs et aux branches d'activité).



Le rythme de progression de la productivité entre l'Ile-de-France et les autres régions s'est creusé. On travaille plus en Ile de France qu'ailleurs ce qui peut avoir une influence sur l'état de santé (stress, suicides...voir aussi III-B-2-1.3). Les emplois sont plus créateurs de richesses en Ile-de-France qu'en province.

Le PIB par actif employé résulte de la productivité horaire et du volume d'heures travaillées par employé. On peut donc obtenir le même PIB par actif employé en travaillant plus longtemps mais avec une productivité horaire plus faible.

Si la France a une productivité horaire supérieure⁸⁴ à celle des USA, son PIB/habitant est inférieur, ce qui prend en compte notamment l'effet de la durée moyenne du travail et celui du taux d'emploi (voir annexe 6).

Bulletin de la Banque de France n° 120 - décembre 2003

	Productivité horaire % USA	Rang	Effet durée moyenne du travail	Effet du taux d'emploi	PIB/habitant % USA	Rang
Norvège	117,3	1	- 0,32	+ 0,06	91,5	2
France	107	3	- 0,23	- 0,2	72,8	16
Allemagne	101,5	6	- 0,22	- 0,04	75	11
USA	100	7	0	0	100	1
Royaume-Uni	81,7	15	- 0,10	- 0,04	72,7	17
Suisse	89,2	11	- 0,15	0,12	86,0	4

NB. Peu d'études concernent les différences de productivité horaire entre régions métropolitaines.

⁸⁴ Productivité apparente du travail = rapport entre la valeur ajoutée et l'effectif des travailleurs.
Productivité horaire du travail = rapport entre la valeur ajoutée et le volume d'heures travaillées.

A.1.4 - Valeur ajoutée : prépondérance du tertiaire avec prédominance des activités financières et de services

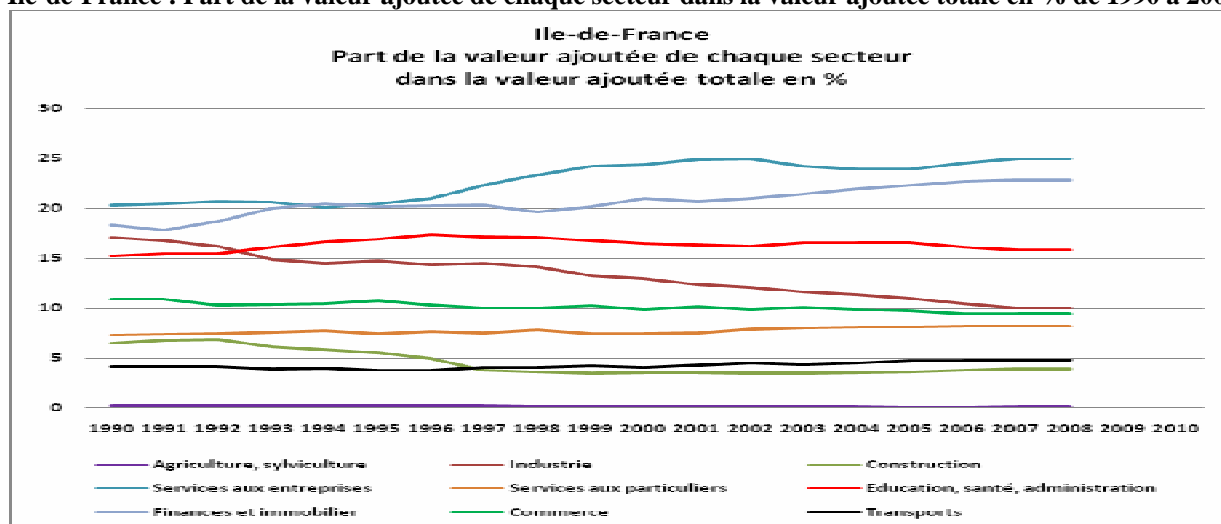
Les données utilisées ci-dessous proviennent de l'INSEE qui les calcule selon la méthodologie indiquée sur son site⁸⁵.

En millions €	Ile-de-France	Rhône-Alpes	PACA	Nord Pas-de-Calais	Pays de la Loire
Agriculture Sylviculture Pêche	765	1.926	1.828	1.169	2.513
Industrie	47.512	30.092	13.151	15.959	15.284
Construction	20.732	12.941	8.908	5.782	7.509
Services principalement marchands	349.347	91.009	72.268	44.533	44.177
Services administratifs d'éducation, de santé et d'action sociale	78.114	32.908	31.506	22.466	17.619
Valeur ajoutée brute totale	496.470	168.876	127.876	89.909	87.102

Analyse dynamique en Ile-de-France de 1990 à 2008

En 1990, la valeur ajoutée totale de l'ensemble des agents économiques dans la région Ile-de-France était estimée à 262 milliards d'euros. En 2008 elle était proche de 496 milliards. Celui de la France entière à 1.752, celle de la région Rhône-Alpes de 169 milliards d'euros, dépassant celle créée par la région PACA. Sur ces 18 années, elle s'est accrue au rythme moyen annuel de 3,6%. La région est essentiellement composée d'activités de services dont le poids s'accroît.

Ile-de-France : Part de la valeur ajoutée de chaque secteur dans la valeur ajoutée totale en % de 1990 à 2008



⁸⁵ « L'estimation de valeurs ajoutées régionales repose sur l'utilisation des fichiers des comptes des entreprises intégrés dans le Système Unifié de Statistiques d'Entreprises (Suse) et des données issues de CLAP (Connaissance Locale de l'Appareil Productif) qui est chargé de localiser l'ensemble de l'activité économique au travers des effectifs et des rémunérations des établissements. Pour les plus grandes entreprises les montants comptables sont examinés en détail via le Système Intermédiaire d'Entreprise (SIE). Les comptes des entreprises permettent de calculer une valeur ajoutée pour chaque entreprise qui est ensuite régionalisée au prorata de la masse salariale de chaque établissement (données CLAP). Les valeurs ajoutées sont ensuite agrégées par région et secteur d'activité, ce qui permet d'établir des ratios de productivité (valeur ajoutée par salarié). Ces ratios sont multipliés par les estimations sectorielles d'emploi régional pour obtenir une première estimation des valeurs ajoutées régionales par branche. Par souci de simplification on assimile les secteurs d'établissement à des branches. Au final les valeurs ajoutées régionales par branche sont ajustées sur les valeurs ajoutées métropolitaines par branche, obtenue en retranchant au montant France entière les valeurs ajoutées des Dom. Cependant pour certaines branches (administration, santé, éducation, immobilier, recherche...), les sources disponibles ne permettent pas de suivre cette méthode. Les traitements sont adaptés et des indicateurs spécifiques sont alors employés pour ventiler les valeurs ajoutées selon les régions.»

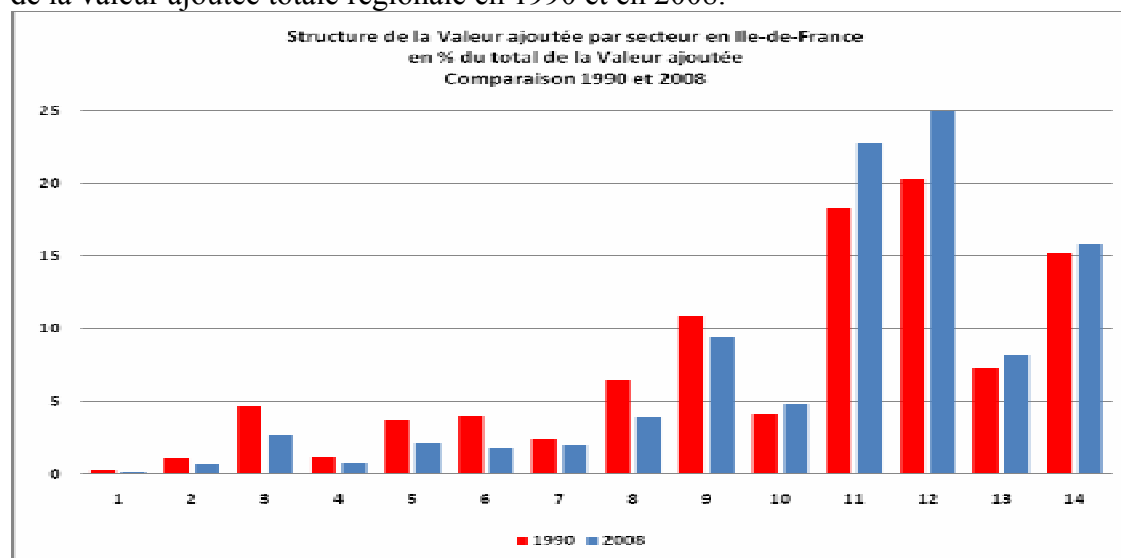
Ile-de-France	Poids 1990 (%)	Poids 2008 (%)
Secteur agricole	0,28	↘ 0,15
Industrie	17,1	↘ 9,6
BTP	6,4	↘ 4,2
Services marchand et non marchand	76,2	↗ 86,0
dont Services aux entreprises	21	↗ 25,5
dont Activités financières et immobilières	19	↗ 22,6
dont Education, santé, action sociale et administration	15	↗ 15,7
dont Commerce	11	↘ 9,3
dont Services aux particuliers	7,5	↗ 8,1
dont Transports	4,2	↗ 4,9

Mode de lecture : La valeur ajoutée du secteur agricole représentait 0,28% de la valeur ajoutée totale en 1990. En 2008, son poids n'est plus que de 0,17%, etc.

Dans le secteur des services, ce sont les activités des services aux entreprises qui ont le plus monté, la valeur ajoutée nominale de ce secteur ayant augmenté au rythme annuel moyen de 4,9% entre 1990 et 2008 (1,3 point de plus que la moyenne). Très près derrière, on trouve le secteur des activités financières et immobilières : 4,8% par an en moyenne, puis le secteur des services aux particuliers : 4,2% par an. L'ensemble du secteur « Education, santé, action sociale et administration » a vu sa valeur ajoutée augmenter au rythme annuel moyen de 3,8% (0,2 point de plus que la moyenne).

Viennent ensuite le secteur des services aux entreprises : +4,6% par an en moyenne, puis le secteur du transport : 4,2% par an. La valeur ajoutée du secteur des services aux particuliers s'est accrue au rythme moyen annuel de 4,1%. L'ensemble du secteur « Education, santé, action sociale, administration » a vu sa valeur ajoutée croître au rythme moyen de 3,6% par an (0,2 point de plus que le total).

Le graphique ci-dessous montre la répartition de la valeur ajoutée par secteur en pourcentage de la valeur ajoutée totale régionale en 1990 et en 2008.

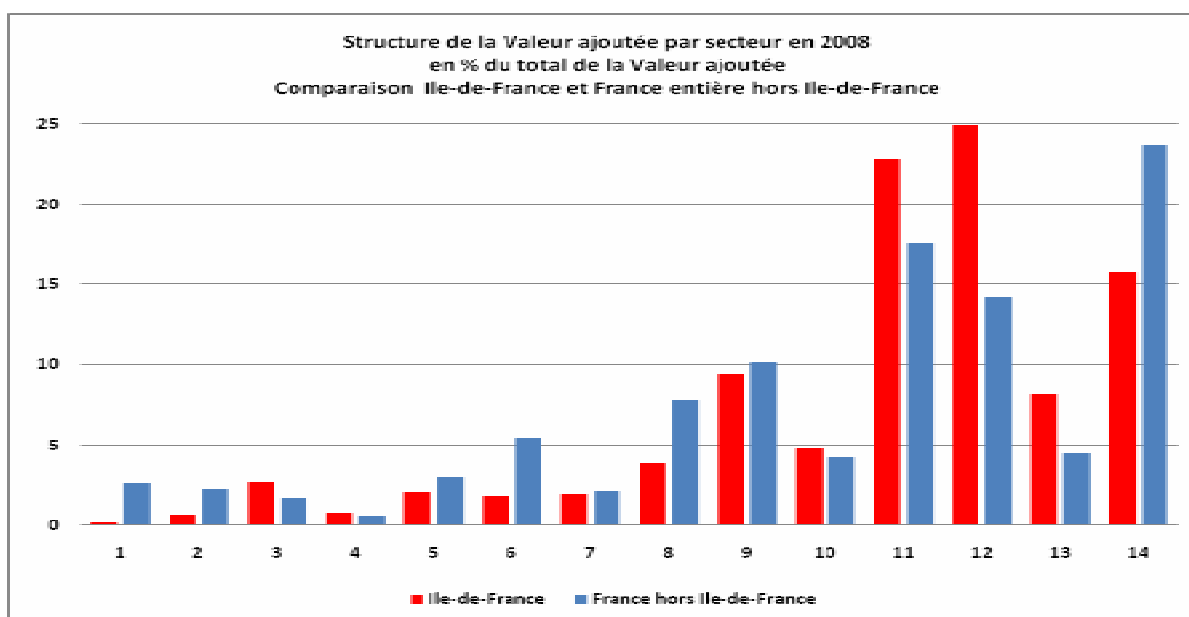


- | | | | |
|---|--------------------------------------|----|--|
| 1 | Agriculture, sylviculture, pêche | 8 | Construction |
| 2 | Industries agricoles et alimentaires | 9 | Commerce |
| 3 | Industries des biens de consommation | 10 | Transports |
| 4 | Industrie automobile | 11 | Activités financières, activités immobilières |
| 5 | Industries des biens d'équipement | 12 | Services aux entreprises |
| 6 | Industries des biens intermédiaires | 13 | Services aux particuliers |
| 7 | Energie | 14 | Education, santé, action sociale, administration |

Comparaison avec les autres régions françaises

En 2008, il apparaît que les secteurs des services dans la région Ile-de-France ont un poids nettement plus élevé que dans les autres : 86% contre 74%. Tous les autres secteurs ont un poids relatif plus faible. Ainsi en est-il pour l'industrie : 10% contre 15,2% ; pour la construction : 3,9% contre 7,7% ; pour l'agriculture, la sylviculture et la pêche : 0,2% contre 2,7%.

A l'intérieur du vaste secteur des services, on notera que ce sont les secteurs de la finance et de l'immobilier et des services aux entreprises qui ont un poids plus élevé dans la région Ile-de-France que dans l'ensemble des autres. En revanche, c'est l'inverse pour le secteur « Education, santé, etc... » et pour celui des services aux particuliers dont le poids est plus léger en Ile-de-France que dans la moyenne des autres régions. On notera aussi qu'à l'intérieur du secteur industriel, le poids du secteur automobile et plus encore celui des biens de consommation sont relativement plus élevés en Ile-de-France que dans l'ensemble de toutes les autres régions.



1	Agriculture, sylviculture, pêche	8	Construction
2	Industries agricoles et alimentaires	9	Commerce
3	Industries des biens de consommation	10	Transports
4	Industrie automobile	11	Activités financières, activités immobilières
5	Industries des biens d'équipement	12	Services aux entreprises
6	Industries des biens intermédiaires	13	Services aux particuliers
7	Energie	14	Education, santé, action sociale, administration

A.2 - Taux d'activité en baisse et taux de chômage à la hausse malgré un meilleur niveau de qualification.

Seront successivement abordés, dans les sous-parties A.2.1 à A.2.5, en dynamique, les grands paramètres caractérisant l'emploi francilien qui, bien entendu, sont fortement corrélés :

- nombre d'emplois, taille des entreprises et contributions à l'emploi, qualification des personnes actives, taux de chômage, taux d'emploi,

puis, dans les sous-parties A.2.6 et A.2.7, certains aspects de la vie matérielle des Franciliens :
- revenus et coût de la vie et taux de pauvreté.

Sera, à plusieurs endroits, comparée la situation des « non-immigrés » à celle des « immigrés » ainsi que seront décrites les différences existant avec les autres régions métropolitaines, voire les départements franciliens.

A.2.1 - Emplois et secteurs d'activité : le travail, facteur traditionnel d'attractivité, perd en intensité

« L'Ile-de-France est une région où l'on est venu pour travailler et réussir, plutôt que par simple hasard de naissance. Le travail fait partie de l'identité francilienne, sans doute plus que dans toute autre région. Mais l'évolution économique a profondément modifié le cadre dans lequel se crée le lien professionnel⁸⁶ ».

- **La région francilienne est la première région métropolitaine en termes d'emplois, sa part passant, cependant, entre 1990 et 2006, de 23% à 22%. Elle devance la région Rhône-Alpes qui concentre près de 10% des emplois.**
- **Les activités de services y augmentent fortement (au détriment des activités industrielles) : près de 84% des emplois (2004).**
- **Les services aux entreprises : 29% des emplois salariés contre 17% en province.**
- **Entre 1997 et 2007, la région d'Ile-de-France a perdu des emplois industriels à un rythme plus élevé qu'en province (-19,9% contre -7,7%).**
- **Les emplois dans le secteur éducation, santé, action sociale sont plus représentés en province que dans la région capitale. Dans ces domaines, le taux de croissance est supérieur, en province.**

Régions de plus d'un millions d'emplois (unité du tableau : milliers)

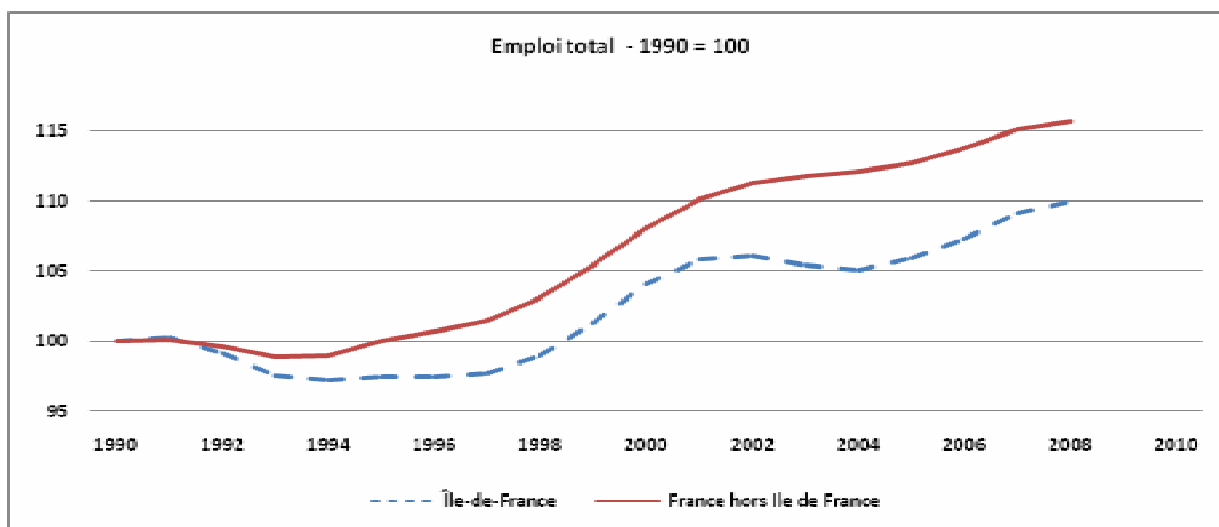
	Nombre d'emplois	% Métropole 1990	% métropole 2006	Evolution en % 1990-2006
France métropolitaine	25.179,2	100	100	13
Ile-de-France	5.495,1	22,9	21,8	7,5
Rhône-Alpes	2.490,8	9,7	9,9	14
PACA	1.840,6	6,8	7,3	21
Nord Pas-de-Calais	1.450,9	5,8	5,8	12
Pays de la Loire	1.425,9	5,2	5,7	22
Bretagne	1.238,1	4,6	4,9	19
Aquitaine	1.213,7	4,7	4,8	15
Midi-Pyrénées	1.113,6	4,2	4,4	19

De manière très synthétique, **l'emploi total** a augmenté, entre 1990 et 2008, moins vite en Ile-de-France que dans l'ensemble des autres régions avec des fluctuations cycliques plus vives. Ceci n'empêche pas que le taux d'emploi soit plus élevé dans la région que dans la moyenne des autres⁸⁷.

⁸⁶Rapport "Modes de vie et identité(s) francilienne(s) aujourd'hui et demain" - Jean Robert - Section CESR - mars 2007.

⁸⁷L'emploi salarié a progressé plus vite en province (15,4%) qu'en Ile-de-France (10,9%) entre 1997 et 2006, INSEE - tableaux économiques 2008.

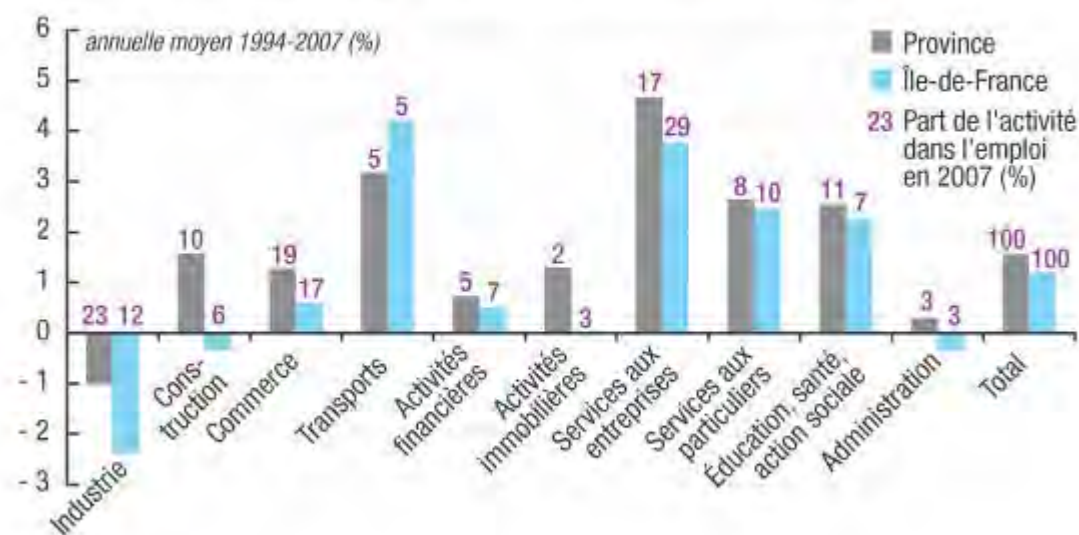
Evolution de l'emploi de 1990 à 2008



L'évolution du nombre d'emplois franciliens a été positive de 1987 à 1990 et de 1997 à 2000, et négative de 1991 à 1993, et de 2000 à 2003⁸⁸. Depuis 1990, la région francilienne ne capte plus que 13% des créations nette d'emplois métropolitains. La période 2004 à 2008 connaît, de nouveau, une augmentation du nombre d'emplois générée par l'augmentation du PIB. Depuis 2008, l'emploi est reparti à la baisse en raison de la crise financière et économique.

Répartition des gains d'emplois par secteur d'activité, province et Ile-de-France entre 1994 et 2007⁸⁹ :

Répartition des gains d'emplois par secteur d'activité



Source : Garp, emplois salariés privés

Entre 1974 et 2005, le nombre d'emplois en Ile-de-France a augmenté d'environ 700.000 pour atteindre 5,3 millions, soit 22% de l'emploi national, dont environ 1,150 millions de fonctionnaires et assimilés.

⁸⁸OREF (Observatoire Régional de l'Emploi et de la Formation) Ile-de-France n° 2 - avril 2008.

⁸⁹IAU Ile-de-France - mars 2009 - Emploi et territoire.

Les cinq secteurs qui ont créé le plus d'emplois salariés sont aussi ceux qui ont les effectifs les plus importants totalisant 3.250.000 salariés, à savoir :

- le commerce de gros et de détail, plus de 600.000 emplois,
- le domaine du conseil et de l'assistance, près de 540.000,
- les transports, près de 315.000,
- les services opérationnels, plus de 300.000,
- les hôtels et les restaurants, environ 250.000.

Emplois salariés franciliens au 31 décembre 2006

Secteur	Nombre d'emplois	%	Evolution 1996-2006 %
Agriculture	10.600	0,2	- 25,0
Industrie	564.500	10,7	- 19,9
Construction	248.300	4,7	- 0,4
Total tertiaire	4.449.300	84,4	17,3
	5.272.800	100	10,9

Source : INSEE, CLAP - 2006

	Agriculture	Industrie	Construction	Commerce	Services	Total
PARIS	1.100	105.800	28.500	168.500	1.338.000	1.642.000
Petite couronne	1.800	212.800	106.500	263.100	1.368.000	1.952.200
Grande couronne	7.700	245.900	113.400	266.700	1.044.900	1.678.600
Ile-de-France	10.600	564.500	248.300	698.400	3.750.900	5.272.800

Source: INSEE, CLAP - 2006

Entre 1999 et 2006, une augmentation de 1% du PIB a induit une augmentation du nombre d'emplois de 0,26% en Ile-de-France, et de 0,39 à 0,58% dans les régions métropolitaines disposant de plus d'un million d'emplois⁹⁰.

En 1990, 22,9% des emplois métropolitains étaient localisés en Ile-de-France, mais « seulement » 21,8% en 2006. Enfin, sur cette période, l'emploi francilien a progressé deux fois plus lentement qu'en métropole, trois fois moins que dans les régions PACA, Pays de la Loire ou Midi-Pyrénées. Cependant, entre 2003 et 2006, 27% des emplois créés en France métropolitaine l'ont été en Ile-de-France.

i) L'activité de l'Ile-de-France se concentre principalement dans le secteur des services, avec un taux de 84%, soit 13% de plus que la moyenne nationale. Il concentre 72% de l'emploi salarié francilien⁹¹. Les femmes occupent 53% des emplois dans le tertiaire.

2008	Emploi total Salariés (privé)	% femmes
Industrie	457.800	31,9
Construction	274.900	12,3
Commerce	699.700	46,8
Transports, entreposage	204.100	26,8
Services dont :	2.511.000	50,7
services aux entreprises	990.200	47,7
santé, action sociale	231.500	77,4
activités financières	297.100	55,1
information et communication	337.600	35,2
Ensemble	4.147.500	44,3 (soit ~ 1.835.500)

Source : GARP, données provisoires 2008, champ hors agriculture (hors fonctionnaires, personnels des EPA et EPIC et artistes. Ces chiffres correspondent à environ 70% de l'emploi salarié total).

⁹⁰Emploi et territoires : la trajectoire de l'Ile-de-France par la spécialisation - IAU - mars 2009.

⁹¹INSEE Ile-de-France - Faits et chiffres n° 149 - mai 2007.

L'augmentation de l'emploi dans ce secteur n'a enregistré qu'une hausse de 0,3% entre 1999 et 2004, mais les services aux entreprises sont « surreprésentés » (29% des salariés contre 17% en province).

ii) Une activité porteuse de ce secteur est celle de la **recherche** : près de 35% du personnel de la recherche publique et 43% de la recherche privée travaillent dans la région francilienne, de nombreux établissements d'enseignement supérieur y sont implantés. 26% des étudiants inscrits à l'Université en 2006 sont accueillis en Ile-de-France⁹². Les dépenses franciliennes de R&D s'élevaient, en 2003, à plus de 14 milliards d'euros, soit 3,2% du PIB régional⁹³, la valeur pour l'Union européenne à 25 étant de 1,8%.

Mais dans un classement régional de la part de PIB consacrée à la recherche (cf. III.A.1), la région Midi-Pyrénées⁹⁴ se place en tête des régions françaises (4,1%) devant l'Ile-de-France et la région PACA (<2%). A noter, enfin, 296 brevets par million d'habitants ont été déposés en Ile-de-France, contre 153, en moyenne, pour les autres grandes régions européennes (cf III-A.1.1).

iii) Un autre axe majeur de ce secteur est celui du **tourisme** : Paris est la première ville mondiale en termes de tourisme d'affaire devant Vienne, Bruxelles et Genève. En 2007⁹⁵, l'Ile-de-France, première région touristique française, a accueilli 32,6 millions de touristes, dont 45% d'étrangers. Le taux de fréquentation hôtelière est de l'ordre de 75%, quelle que soit la catégorie des hôtels, et ce, de manière assez constante tout au long de l'année.

Pour l'Europe, en 2004, Paris était la première ville pour l'organisation des congrès, suivi de près par Vienne, Bruxelles, Genève et Barcelone et Londres, Berlin et Milan venant après (CROCIS Ile-de-France, avril 2006). Près de 55% des nuitées sont « étrangères », alors qu'en France métropolitaine le chiffre correspondant est de 33%. Paris accueille 53% des nuitées franciliennes.⁹⁶

iiii) Le pourcentage d'**emplois industriels**, hors BTP, est relativement faible en Ile-de-France (~11,5%), alors qu'il est de 24% en France métropolitaine, et de 27,2% dans l'Union européenne à 25. Entre 1997 et 2007, la Région a perdu des emplois industriels à un rythme plus élevé qu'en province (-19,9% contre -7,7%). Ceci est la conséquence de la désindustrialisation de la région métropole.

Le Grand Londres est plus « désindustrialisé » que l'Ile-de-France : la part de l'emploi industriel y est de 8%, alors que le pourcentage national est de 22%. La plupart des autres régions européennes affichent des valeurs dépassant 20%.

iiiii) Le nombre d'actifs occupés dans le domaine de l'**agriculture** (production et transformation) en Ile-de-France est passé de 39.330 en 1990 à 34.412 en 1999⁹⁷, soit une diminution de 12,5%, diminution bien inférieure à celle constatée en province qui est de 25,6%.

⁹²Rapport de l'observatoire des territoires 2008 - Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire / DIACT.

⁹³INSEE Ile-de-France à la page - n° 282 - juin 2007.

⁹⁴Au niveau régional européen - la région Midi-Pyrénées est au 8^{ème} rang.

⁹⁵INSEE Ile-de-France faits et chiffres, n° 185 - septembre 2008.

⁹⁶Sites payants les plus fréquentés classés par ordre décroissant du nombre d'entrées : Disneyland, Musée du Louvre, Tour Eiffel, Domaine de Versailles, Centre Pompidou, Cité des Sciences et de l'Industrie, Musée d'Orsay...(IAU Note rapide n° 511 – juin 2010) Sites à entrée libre : Forêt de Fontainebleau, Notre-Dame de Paris, Pucelles de St Ouen, Basilique du Sacré-Cœur...Il convient, cependant, de rappeler que la Capitale a bénéficié des largesses de l'Etat (et ce, depuis la royauté) et son embellissement a souvent été financé par les ressources nationales.

⁹⁷OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) Ile-de-France : publication d'octobre 2005 et « Grand Angle » n°2 - avril 2008.

L'agriculture couvre près de 50% du territoire francilien. La superficie agricole utilisée (SAU)⁹⁸ par les exploitations occupait, en 2007, 519.000 ha, contre 548.000 en 2000, soit une diminution annuelle moyenne d'environ 4.000 ha. Plus de la moitié de cette « consommation » annuelle d'espaces naturels (essentiellement agricoles) est due aux besoins de l'urbanisation : 2.500 ha entre 1982 et 1990, et de 2.200 ha entre 1990 et 1994⁹⁹.

A.2.2 - Les grands établissements privés franciliens : à l'origine de la moitié des gains d'emplois

- **22% des établissements privés métropolitains sont implantés en Ile-de-France (346.600 en 2007).**
- **Les grands établissements de plus de 200 salariés y sont plus représentés qu'en province et fournissent un tiers des emplois salariés de la région contre un cinquième en province.**
- **Entre 1994 et 2007, ils sont à l'origine de plus de la moitié des gains (création nette) d'emplois salariés.**

82% des établissements franciliens ont moins de 10 salariés, et représentent 21,6% des emplois, 14% ont entre 10 et 49 salariés et représentent 25% des emplois, près de 3% ont de 50 à 199 salariés et représentent 22,5% des emplois, 0,7% a plus de 200 salariés et représente 31% des emplois¹⁰⁰.

	Nombre d'entreprises (%)	Nombre d'emplois (%)
Paris	40,6	31,3
Seine-et-Marne	7,5	7,7
Yvelines	8,4	10,0
Essonne	6,7	7,3
Hauts-de-Seine	12,6	19,7
Seine-Saint-Denis	9,1	9,3
Val-de-Marne	8,7	8,3
Val d'Oise	6,2	6,5

Entre 1996 et 2001¹⁰¹, en France, 300.000 établissements de l'industrie et du tertiaire marchand non financier ont changé de commune, soit, chaque année, 2% d'entre elles. Les mouvements entre l'Ile-de-France et la province représentent 53% des changements de région.

Un changement interrégional sur trois part de la région métropole. Ces départs se concentrent principalement sur trois secteurs : les services aux entreprises (35%), le commerce de gros (14%) et l'éducation-santé-action sociale (13%).

Sur la période considérée, 13.500 établissements ont quitté l'Ile-de-France, alors que 7.800 ont fait le chemin inverse.

Le taux de sortie des établissements franciliens est de 36/10.000. C'est l'un des plus élevés, derrière la Picardie (46/10.000). Le taux d'entrée est de 21/10.000, à un niveau voisin de celui de l'Auvergne, du Limousin, de la Bretagne, de la région Rhône-Alpes, ou de la Corse. C'est la Picardie qui a le taux d'entrée métropolitain le plus élevé (47/10.000).

⁹⁸ Agreste Ile-de-France n° 94 - DRIAAF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) - mai 2009.

⁹⁹ Réponse du Ministère de l'Agriculture à la question écrite n° 13244 - J.O.Sénat du 16 mai 1996.

¹⁰⁰ Source : UNEDIC 2005.

¹⁰¹ INSEE PREMIERE n° 949 - février 2004.

A.2.3 - Niveau de diplôme initial et qualifications : prépondérance traditionnelle des emplois-cadres et niveau global en élévation

- Plus du quart de la population francilienne est diplômée du supérieur.
- Le taux correspondant pour la population immigrée s'en rapproche.
- 41% des immigrés n'ont aucun diplôme ou ont le CEP, contre 17% pour la population non-immigrée.
- Les immigrés récents en provenance de l'étranger sont de plus en plus qualifiés mais leur emploi ne correspond pas à leur niveau de qualifications¹⁰².

a) Niveau de diplôme initial et qualifications des actifs

L'Ile-de-France est la région métropolitaine où le taux de diplômés du supérieur est le plus élevé.

% de la population	1990	1990	1990	1999	1999	1999
Hommes-Femmes	H	F	H + F	H	F	H + F
Aucun diplôme	25,2	25,1	25,1	17,2	16,2	16,7
Certificat d'études primaires	13,6	17,0	15,4	9,8	13,1	11,5
BEPC	9,5	12,5	11,1	10,3	12,6	11,5
CAP	14,5	9,1	11,7	14,2	9,6	11,8
BEP	4,6	5,6	5,1	7,0	7,3	7,2
Baccalauréat	12,8	14,4	13,6	14,1	15,5	14,8
1 ^{er} cycle université	6,7	8,4	7,6	9,0	11,5	10,3
2 et 3 ^{ème} cycle universitaire	13,0	8,0	10,4	18,3	14,3	16,2

INSEE Ile-de-France à la page n° 220, février 2003

Ainsi, en 1999, 26,5% des **Franciliens** étaient titulaires d'un diplôme au moins équivalent au 1^{er} cycle universitaire, contre 18% en 1990 et 13% en 1982. A l'inverse, 17% de la population n'avaient aucun diplôme en 1999, alors que 25% de la population en 1990 et 33% en 1982 étaient dans cette situation.

Le niveau du diplôme le plus élevé obtenu par la population est très variable d'un département francilien à un autre : en Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne et Val-d'Oise, le nombre de diplômés du supérieur varie entre 14 et 18%, alors que ce taux est de 42% à Paris, et de 32% en Hauts-de-Seine. En Seine-Saint-Denis, Seine-et-Marne, Val-d'Oise et Val-de-Marne, 38 à 30% de la population n'a aucun diplôme, alors qu'à Paris ou dans les Hauts-de-Seine, ce pourcentage est de 21 et 24%.

En ce qui concerne plus particulièrement la **population immigrée**, la structure de leurs diplômes évolue¹⁰³. Ainsi, les valeurs pour les personnes immigrées âgées de 30 à 49 ans à la date des recensements, résidant en ménage ordinaire et non étudiantes sont les suivantes (entre parenthèses, figure le chiffre correspondant à la population non-immigrée) :

%	1982	1999	2004-2005
Aucun diplôme ou CEP	81 (46)	42 (21)	41 (17)
BEPC, CAP, BEP	9 (29)	26 (42)	21 (38)
Baccalauréat	4 (10)	10 (15)	15 (16)
Supérieur	6 (12)	20 (23)	24 (29)

¹⁰²Cycle « Migrations et Métropoles » - Atelier : "Quelles évolutions pour les migrations internationales en Ile-de-France ?" - IAU - 4 février 2010.

¹⁰³INSEE Première n° 1098 - août 2006.

Ceci fait apparaître que :

- la proportion d'immigrés ayant un diplôme du supérieur a quadruplé de 1982 à 2004-2005, se rapprochant de la valeur correspondant aux non-immigrés ;
- les immigrées ont une plus forte proportion de faibles qualifications et une proportion de qualifiés (qualifications supérieures au Bac) proche de la population totale.
- les nouveaux migrants sont un peu moins diplômés du supérieur qu'en 1999 : 33% des immigrés résidant en France depuis moins de 10 ans contre 37% en 1999.

Si l'on se réfère aux personnes nées à l'étranger ayant un niveau d'instruction de l'enseignement supérieur (à partir des données des recensements effectués autour de l'année 2000), la France compte moins d'immigrés qualifiés que la moyenne des autres pays de l'OCDE (« La politique migratoire française à un tournant » - OCDE - M. Durand et G. Lemaître, DELSA/ELSA/WD/SEM /2007-11).

Personnes ayant un niveau d'éducation supérieur au Bac selon le lieu de naissance.

	Nées dans le pays (%)	Nées à l'étranger (%)	Expatriés des pays (%)
Allemagne	19,5	15,5	30,4
Canada	31,5	38,0	40,6
Corée	26,7	32,2	44,2
Etats-Unis	26,9	25,9	49,9
France	16,9	18,1	36,4
Hongrie	10,7	19,8	29,6
Nouvelle-Zélande	27,2	31,0	44,6
Suède	22,8	24,2	40,1
Suisse	18,1	23,7	36,5

Source: OCDE (2005) et Counting Immigrants and Expatriates in OECD Counties: A new perspective, J.C Dumont and G. Lemaître, DELSA/ELSA/WD/SEM(2005)4.

Si la structure des qualifications est voisine en France et aux Etats-Unis, par exemple, il n'en est pas de même au Royaume-Uni où la population née à l'étranger est, en moyenne, nettement plus qualifiée que la population née au Royaume-Uni à pratiquement tous les niveaux : par exemple, 35% de la population née à l'étranger est titulaire d'un diplôme d'enseignement supérieur, contre 20% pour la population née au Royaume-Uni.

Le tableau ci-dessus montre également que 40% environ des **expatriés** français ont un niveau d'étude supérieur au Bac.

b) Qualification des emplois : part inégale cadres/emplois peu qualifiés

- En 2005, la part des actifs occupés « cadres » représentait 28% des emplois franciliens, contre 15% en France métropolitaine.
- La part des cadres est élevée dans tous les secteurs économiques.
- Près de deux emplois sur dix sont occupés par des ouvriers ou employés peu qualifiés.
- Le nombre d'employés peu qualifiés augmente, contrairement à celui des ouvriers peu qualifiés.

En 2005, au nombre d'environ 1,5 million, les cadres représentent 28% de la population active en Ile-de-France pour une moyenne de 15% en France.

Les emplois « cadres » se sont développés à un rythme annuel moyen de 1% en Ile-de-France, entre 2002 et 2006, et de 3% en province, qui poursuit son rattrapage (cf. « Emploi et territoires » - IAU - mars 2009).

Variation du nombre de cadres, d'ouvriers et d'inactifs en Ile-de-France et effet des migrations (en %), entre 2001 et 2006.

	Var. totale du nombre de cadres	Var. des cadres due aux migrations	Var. totale du nombre d'ouvriers	Var. des ouvriers due aux migrations	Var. du nombre d'inactifs	Var. des inactifs due aux migrations
Paris	3,8	1,0	-1,0	-0,7	-1,0	-1,2
Hauts de Seine	3,6	1,5	-1,2	-0,2	-1,3	-1,2
Seine st Denis	1,0	0,0	-1,5	0,4	-0,2	-0,1
Val de Marne	2,1	0,5	-1,3	0,0	-1,3	-0,6
Seine et Marne	1,6	0,2	-1,1	0,1	-3,0	0,1
Yvelines	2,4	1,0	-0,9	0,0	-2,7	-0,1
Essonne	1,6	0,3	-0,9	0,2	-2,2	-0,1
Val d'Oise	1,5	0,0	-0,8	0,2	-2,4	0,0
Ile-de-France	2,3	0,5	-1,1	0,0	-1,6	-0,4

Source: INSEE Ile-de-France à la page n° 319 - juillet 2009

Ainsi, la catégorie des cadres est la seule pour laquelle les échanges interrégionaux sont positifs. Ils représentaient 12,9% de la population en 2006.

Structure de la population active en %

En 2008	Agriculteurs	Artisans Commerçants Chefs d'entreprise	Cadres, Prof. intell. supérieures	Professions intermédiaires	Employés	Ouvriers	Ensemble
Ile-de-France	0,1	4,8	27,7	25,1	28,2	14,1	100
Hommes	0,2	6,9	31,2	22,8	16,4	22,5	100
Femmes	0,1	2,5	24,0	27,5	40,5	5,4	100
Province	2,1	6,3	12,5	23,0	30,1	26,0	100
Hommes	2,8	8,3	14,9	22,1	12,5	39,4	100
Femmes	1,3	4,0	9,9	24,0	49,9	10,9	100

Source: INSEE - enquête emploi en continu - 2008

Les **emplois peu qualifiés (EPQ)** diminuent, eux, entre 2002 et 2006, de 5% en région métropole, contre 1% en province. Ils¹⁰⁴ représentent environ 900.000 postes en Ile-de-France dont 42% sont occupés par des ouvriers et 52% par des employés. Le nombre d'ouvriers peu qualifiés diminue (-20,8% entre 2002 et 2004) alors que celui des employés peu qualifiés augmente (+ 19,7% sur la même période).

Ces emplois concernent très majoritairement le secteur tertiaire, 14% seulement correspondant à des emplois industriels.

D'après l'analyse de l'IAURIF « L'emploi peu qualifié en Ile-de-France » - (février 2007), ces emplois se répartissent de la manière suivante :

	1999	% des emplois	Evolution 1990-1999	Evolution 2002-2004
Employés peu qualifiés	566.000	11,2 %	+ 16,5 %	+ 19,7%
Ouvriers peu qualifiés	325.000	6,4 %	- 26,2 %	- 20,8%

Les sept fonctions correspondant principalement à des emplois peu qualifiés sont : fabrication, nettoyage/entretien/sécurité, distribution/vente, services de proximité, hôtellerie/restauration, gestion, mobilité des biens.

	Employés peu qualifiés	Ouvriers peu qualifiés	Total des actifs occupés
Taux de femmes	71 %	28 %	48 %
Taux de jeunes	12 %	14 %	7 %
Taux de non diplômés	29 %	42 %	12 %
Taux d'étrangers	24 %	35 %	12 %

INSEE RGP 1999

La moitié des emplois peu qualifiés concernent, en 1999, le nettoyage, l'entretien et la sécurité (260.300 emplois) ainsi que les services de proximité (188.000 emplois). Entre 1990 et 1999, ces secteurs ont crû, respectivement, de 17 et de 47 %.

Fonction	Evolution 1990-1999
Services de proximité	+ 47 %
Nettoyage - entretien-Sécurité	+ 17 %
Hôtellerie restauration	+ 10 %
Gestion	- 47 %
Distribution - vente	+ 21 %
Ensemble des ces EPQ	+ 19 %

Les fonctions assurées par ces travailleurs peu qualifiés correspondent pour l'essentiel à des fonctions « d'accompagnement », nécessaires au bon fonctionnement de la région métropole ou aux besoins de ses habitants. Ces emplois ne sont pas facilement délocalisables.

28% de ces emplois sont situés à Paris, de 12% à 8 % avec, par ordre de pourcentage décroissant, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis, le Val-de-Marne, les Yvelines, la Seine-et-Marne, l'Essonne et le Val d'Oise.

Le principal lieu de résidence des ouvriers peu qualifiés est la Seine-Saint-Denis (18% des effectifs régionaux) suivie de Paris (15%).

¹⁰⁴Note rapide sur l'économie n° 428 et 429 - IAURIF - mai 2007.

Le tableau ci-dessous donne les principales professions et catégories socioprofessionnelles (PCS) correspondant à des emplois peu qualifiés, où le taux de féminisation est supérieur à 50%.

INSEE RGP 1999	Emplois occupés par les femmes	Taux de féminisation
Assistants maternelles, gardiennes d'enfants, travailleuses familiales	81 760	99 %
Employés de maison et femmes de ménage chez des particuliers	55 176	95 %
Nettoyeurs	39 638	54 %
Agents de service de la fonction publique (sauf écoles, hôpitaux)	35 097	63 %
Agents de service des établissements d'enseignement	33 844	85 %
Serveurs et commis de restaurant ou de café	31 698	46 %
Agents de service hospitaliers (du public ou du privé)	31 68	76 %
Caissiers de magasin	29 693	90 %
Concierges, gardiens d'immeubles	27 370	76 %
Total de ces 9 PCS qui représentent 76% des emplois peu qualifiés occupés par les femmes	365 895	

Le tiers environ de ces emplois (en nombre) est financé par l'Etat ou les collectivités publiques.

En ce qui concerne **les immigrés**, en 2007¹⁰⁵ pour la **France métropolitaine**, 57% des plus de 15 ans avaient un emploi (68% pour les hommes, 47% pour les femmes, le taux d'emploi de ces dernières ayant augmenté de 12% entre 1990 et 2007). 62% des immigrés occupaient des emplois d'ouvriers ou d'employés, contre 51% des autres actifs ayant un emploi. 13% des immigrés actifs occupaient un emploi de cadre contre 16% des actifs non-immigrés. 73% des immigrés travaillaient dans le secteur tertiaire, valeur proche des 75% pour les non immigrés. Plus du cinquième de la main d'œuvre des entreprises du nettoyage, des services domestiques et des entreprises de sécurité était immigré.

Le pourcentage des immigrés dans l'emploi national par secteur d'activité (1995-2007)

Secteur	% 1995	% 2007	Effectifs 2007 (milliers)
Services domestiques	20,3	23,9	140
Hôtels et restaurants	16,9	23,0	200
Informatique et activités connexes	11,8	17,4	50
Services aux entreprises	13,4	16,5	300
Construction	18,5	16,3	290
Services auxiliaires des transports	13,4	14,5	40
Fabrication des machines et appareils électriques	12,1	14,2	20
Activités immobilières	18,8	13,8	50
Industrie automobile	11,7	13,7	50
Commerce et réparation automobile	9,8	12,7	60
Transports terrestres	9,5	12,0	90
TOTAL	10,7	11,3	2.930

Source : OCDE - Le Monde 28 Février/1^{er} mars 2010

¹⁰⁵ INSEE Première n° 1212 - octobre 2008.

En **Ile-de-France**, 9 secteurs économiques emploient 52% de la main d'œuvre immigrée : 69% des salariés des entreprises de nettoyage et 66% des personnes employées par les ménages étaient immigrés.

Année 2006	% total immigrés	nombre
Hôtels, restaurants	8,6	86.400
Bâtiment	8,5	85.000
Sécurité, nettoyage, services aux entreprises	7,2	72.000
Action sociale	5,9	
Education	4,6	
Commerce de détail	4,5	
Commerce de gros	4,4	
Administration publique	4,3	
Activités de santé	4,2	42.000

Source : Cycle "Migrations et métropoles" - Atelier "Quelles évolutions pour les migrations internationales en Ile-de-France?" IAU - 4 février 2010

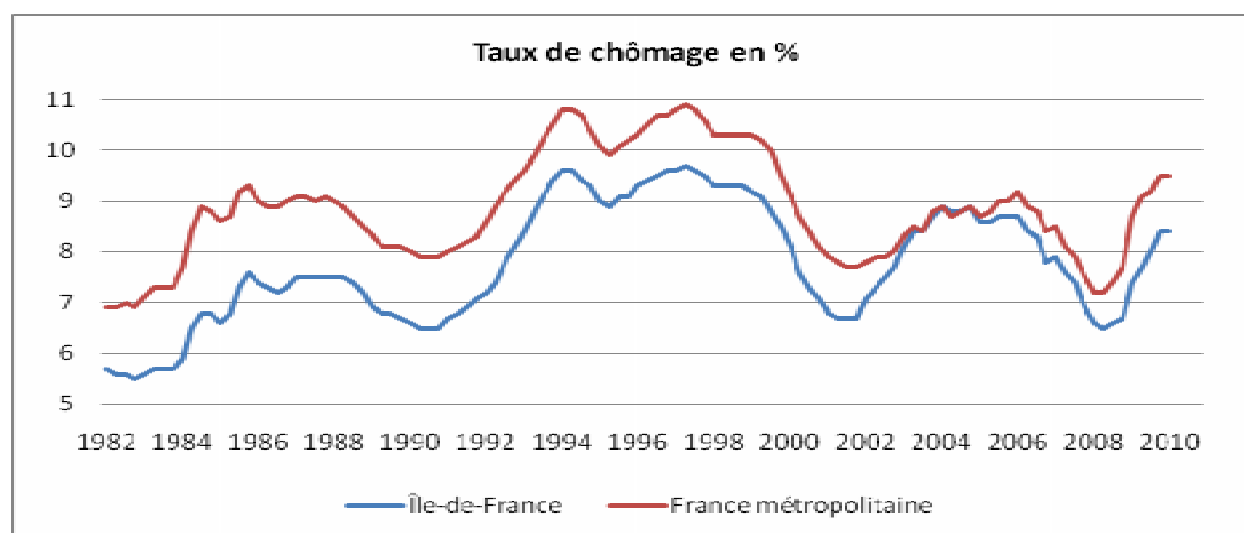
Enfin, la sous-représentation des immigrés dans l'un des secteurs caractéristiques du « modèle français » de la fonction publique (12,5% d'immigrés contre 20% de l'ensemble des salariés franciliens) pose un problème pour l'avenir alors qu'il s'agit d'un moyen puissant d'intégration de ceux-ci : une « normalisation » de ce chiffre au fil du temps, sera difficile à effectuer dans un contexte de compression des effectifs.

A.2.4 - Chômage : un taux francilien inférieur à celui des autres régions métropolitaines

Le taux du chômage francilien, tout comme le taux national, est un phénomène cyclique de période voisine de 4 ans¹⁰⁶ : croissance de 1990 à mi-94, puis stagnation jusqu'au 3^{ème} trimestre 97, puis cycle de baisse jusqu'à fin 2001, où les taux sont comparables à ce qu'ils étaient début 1990, avant de repartir à la hausse jusqu'à mi- 2005, époque où ils amorcent une baisse jusqu'en 2007. Fin 2008, le taux de chômage francilien était de 8 %.

Avec la crise dans laquelle sont entrées l'économie mondiale et l'économie française, donc l'économie francilienne depuis l'été 2007, le taux de chômage est vivement reparti à la hausse et tous les points hauts postérieurs à 2000 sont dépassés.

Evolution du taux de chômage en France métropolitaine et en Ile-de-France



Le graphique peut être actualisé au 1^{er} trimestre 2010. Il est disponible à partir de 1982 - Source : INSEE

¹⁰⁶ IAURIF- Note rapide sur l'économie n° 406 - janvier 2006.

Le taux de chômage francilien est, en général, inférieur au taux métropolitain, mais la situation est très contrastée selon les départements : fin 2004, l'Ile-de-France comptait près de 550.000 chômeurs, soit 22% des demandeurs d'emploi français, Paris, la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine en concentrant la moitié. 146 communes enregistraient plus de 1.000 demandeurs d'emplois et en concentrent les trois quarts: les arrondissements parisiens, 31 communes sur 40 de Seine-Saint-Denis, les deux tiers des communes des Hauts-de-Seine, et les communes de l'Ouest du Val-de-Marne. 80% des demandeurs d'emploi de Seine-et-Marne, du Val d'Oise et de Seine-Saint-Denis recherchent un poste d'employé ou d'ouvrier. Près de 30% des demandeurs d'emploi de Paris, des Hauts-de-Seine et des Yvelines recherchent un poste de cadre.

Paris a un taux supérieur de 1 à 2% à la moyenne francilienne. Les communes franciliennes et arrondissements parisiens les plus peuplés ont des taux de chômage supérieurs à la moyenne francilienne, ce qui est, pour une très grande part, dû au taux très élevé de chômage des jeunes actifs y vivant.

Le chômage des employés et des jeunes franciliens est inférieur à ce qu'il est en province, alors que celui des cadres et des professions intermédiaires est supérieur. Les étrangers, les jeunes et les personnes sans diplôme ont des taux de chômage de l'ordre de 15 à 16%, soit près de deux fois plus que pour l'ensemble des actifs. Le quart des chômeurs est de nationalité étrangère, leur poids s'élevant à 36% en Seine-Saint-Denis.

En 2007¹⁰⁷, les **immigrés actifs** représentaient, en **France métropolitaine**, 16% des chômeurs, alors qu'ils ne constituaient que 9% de la population active. Leur taux de chômage était deux fois plus élevé que celui des non-immigrés (15,2% versus 7,3%).

	Hommes	Femmes	Total
Taux d'activité			
Non-immigrés	74,2	66,2	70,2
Immigrés	78,2	56,7	67,0
Taux de chômage			
Non-immigrés	6,8	7,8	7,3
Immigrés	13,5	17,3	15,2
Taux d'emploi			
Non-immigrés	69,1	61,0	65,1
Immigrés	67,5	46,9	56,8

INSEE, enquête emploi année 2007

28% des immigrés de 15 à 24 ans étaient au chômage, contre 13% pour les immigrés actifs de plus de 50 ans. Les immigrés diplômés d'enseignement supérieur avaient un taux de chômage près de trois fois plus élevé que celui des autres actifs de niveau équivalent. En revanche, pour les actifs non diplômés, le taux de chômage des immigrés était de 4 points supérieur à celui des non-immigrés.

En Ile-de-France, il y a une **certaine hétérogénéité des taux de chômage selon le département concerné**:

Taux de chômage des immigrés et de la population totale. Données: recensement 1999

%	Immigrés H	Immigrés F	Ensemble H	Ensemble F
Ile-de-France	19,1	21,0	11,3	11,8
Paris	19,2	17,9	12,2	11,8
Essonne	16,3	19,9	9,0	10,0
Hauts-de-Seine	17,7	18,0	10,3	10,1
Seine et Marne	15,1	20,5	9,2	11,5
Seine Saint Denis	24,4	28,9	17,1	17,2
Val de Marne	18,7	21,7	11,8	11,8
Val d'Oise	19,8	24,4	11,6	12,4
Yvelines	14,3	15,4	8,7	9,2

¹⁰⁷INSEE Première n° 1212 - octobre 2008.

Les immigrés venant d'Italie, d'Espagne ou du Portugal, avaient des taux de chômage inférieurs d'un pour cent à celui des non immigrés, alors que les natifs d'Algérie et de Turquie avaient un taux de chômage trois fois plus élevé que celui des non-immigrés. Les Portugais sont, avec les Turcs et derrière les Maliens, les moins diplômés des immigrés : « près de 6 immigrés sur 10 d'origine turque ou portugaise, sont sans diplôme, derrière les Maliens (65%)¹⁰⁸ ». Mais les Portugais connaissent moins le chômage (esprit entrepreneurial et solidarité familiale) que le reste de la population métropolitaine.

L'OCDE¹⁰⁹ fait remarquer « qu'alors que les immigrés représentent une part importante et croissante de la population active, non seulement leur taux de chômage se situe à un niveau beaucoup plus élevé que leur part dans la population active mais leurs enfants connaissent également des difficultés d'insertion sur le marché du travail.

De plus, le taux d'emploi des travailleurs immigrés récemment arrivés est parmi les plus faibles d'Europe. En général, les moins bons résultats sur le marché du travail s'expliquent par un niveau d'instruction moins élevé. « Mais ce qui est surprenant en France, c'est que les différences par rapport aux taux d'emploi et de chômage sont plus importantes pour les personnes possédant une éducation universitaire que pour celles ayant un niveau de qualification moins élevé. Il semble que les acquis éducatifs doivent être valorisés par d'autres compétences (maîtrise de la langue...) et d'autre part que les qualifications et l'expérience professionnelles acquises à l'étranger ne soient pas toujours reconnues par les employeurs »

Le sort de la « deuxième génération » est préoccupant

- tant sur le plan du système éducatif¹¹⁰ où elle a de fait de moins bonnes performances que les enfants issus de parents nés en France,

- que sur celui du marché du travail (à l'exception des enfants issus de mariages mixtes) : à niveau d'éducation au moins égal à celui du secondaire supérieur, le taux d'emploi des jeunes (20-29 ans) dont les deux parents sont immigrés est largement inférieur à ceux des enfants des autochtones d'un niveau d'éducation comparable (surtout pour le sexe masculin).

« **La politique migratoire française à un tournant** » - document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migration - Martine Durand et Georges Lemaître - 2007

Le taux de chômage de l'Ile-de-France est supérieur de 0,5% à celui de l'Union européenne, et de 2,6% à celui du Grand Londres. C'est l'un des plus élevés des grandes régions européennes (Les Cahiers du CROCIS, cahier n° 26 - septembre 2007).

A.2.5 - Un taux d'emploi systématiquement supérieur

Le taux de chômage n'a pas une définition unique s'imposant à tous les pays. Un indicateur complémentaire est le taux d'emploi, rapport entre le nombre de personnes ayant un emploi et la population totale du pays. Le taux d'emploi a ainsi la même définition pour tous les pays et permet donc la comparaison entre eux.

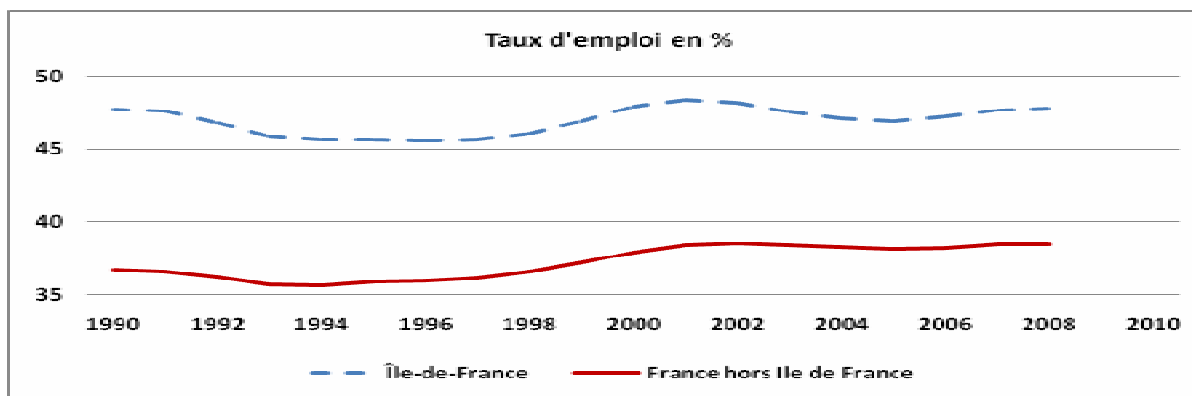
Il a été rappelé (cf. II-A-1-3) que le taux d'emploi était l'un des paramètres importants dans le calcul du PIB par habitant. Il est plus élevé en Ile-de-France qu'en province.

Une partie de la différence entre le taux d'emploi de l'Ile-de-France et celui du reste de la France est due à la structure par âge de la population.

¹⁰⁸ "Les jeunes issus de l'immigration" - IAU - février 2010

¹⁰⁹ "La politique migratoire à un tournant" - Martine Durand et Georges Lemaître. - OCDE - 2007

¹¹⁰ Étude PISA : programme international de suivi des élèves (évaluation périodique de l'OCDE des acquis des élèves de quinze ans en lecture, mathématiques et sciences).



Si l'on rapporte l'emploi total à la population totale, il s'avère que le taux d'emploi a oscillé assez étroitement autour de 47% en Ile-de-France, la tendance restant à l'horizontale sur toute la période 1990-2008. Dans les autres régions prises dans leur ensemble, le ratio est plus bas, ressortant à 38,5% en 2008 avec une légère tendance à la hausse sur ces 18 années. Ceci s'explique pour partie, par la difficulté qu'ont les deux personnes composant un ménage à trouver un emploi sur un territoire en offrant moins, sauf à augmenter le temps passé en transport. Comme déjà indiqué, le PIB par habitant est un élément nécessaire mais non suffisant pour mesurer les écarts de niveau de vie et de bien-être d'une population. On peut cependant dire que le niveau de vie moyen de la région Ile-de-France est supérieur à celui des autres régions en raison d'une productivité plus forte de la main d'œuvre et d'un taux d'emploi plus élevé.

Mais en prenant comme définition du taux d'emploi, le rapport du nombre de personnes ayant un emploi à la population âgée de 15 à 64 ans, Eurostat fournit les comparaisons suivantes:

%	2005	2006	2007	2008	2009
UE à 27	63,5	64,8	65,4	65,9	64,6
UE à 15	65,4	66,2	66,9	67,3	65,9
Allemagne	66,0	67,5	69,4	70,7	70,4
France	63,7	63,7	64,3	64,9	64,2
Royaume-Uni	71,7	71,6	71,5	71,5	69,9
Italie	57,6	58,4	58,7	58,7	57,5

« Les taux d'emploi dépassent souvent 70% à Paris et dans les zones situées autour d'un axe reliant l'Ile-de-France et l'estuaire de la Loire, à Lyon et dans des zones voisines, en Alsace, dans les zones de montagne du Jura et des Alpes du nord, ou encore dans des zones du sud-ouest du Massif Central. Au total, les taux d'emploi dépassaient, en 2008, 70% dans 19 zones, dont des zones frontalières, les zones de Vitré et de Cholet ou encore, celle de Rodez. Aucune région française n'atteint, néanmoins, ce seuil ». (Observatoire des territoires, Indicateur territorial de développement durable : le taux d'emploi par zone d'emploi - DATAR - novembre 2009).

L'INSEE¹¹¹ indique « qu'au début de l'année 2005, le taux d'emploi des femmes était, en France, de 58,6% et que celui des hommes était de 69,3%.

En 2000, le sommet européen de Lisbonne a fixé pour objectif à l'horizon 2010, des taux d'emploi de 70% pour l'ensemble des 15-64 ans, de 60% pour les femmes de même âge et de 50% pour l'ensemble des 55-64 ans. En ce qui concerne les objectifs pour les femmes, sept régions, dont l'Ile-de-France, ont dépassé, début 2005, l'objectif fixé. En ce qui concerne le taux d'emploi des seniors (55-64 ans), l'Ile-de-France se détache nettement (47%), du fait du poids des cadres et des indépendants au sein de sa population. Viennent ensuite Rhône-Alpes, le Centre, Midi-Pyrénées, Aquitaine, alors que ferment la marche le Nord, le Pas-de-Calais, le Languedoc-Roussillon et la Lorraine ».

¹¹¹INSEE Première n° 1117 - janvier 2007.

Démographie et contenu de la croissance en emploi

« Le contenu en emplois de la croissance constitue un indicateur important pour expliquer le niveau et les évolutions du taux de chômage au sein de toute économie. En effet, la richesse en emplois de la croissance, qui dépend en particulier des gains en productivité du travail, conditionne l'effet de l'augmentation de la production sur le chômage... On estime en France le rythme tendanciel de croissance nécessaire pour créer des emplois à 2% par an. Ce rythme n'a été connu en Ile-de-France, qu'à partir du milieu des années 90, et n'aura créé, en moyenne, que 30.000 emplois par an.... .../... Entre 1990 et 2001, 8,9% des effectifs salariés se trouvaient dans des secteurs d'activité qui connaissaient une baisse simultanée de leur croissance et de leurs effectifs, contre seulement 1,2% en province. .../...

C'est notamment le cas pour la totalité des effectifs franciliens des industries des biens intermédiaires qui ont connu une évolution récessive.

La « surproductivité » du travail salarié d'Ile-de-France par rapport aux autres régions de province est d'environ un tiers dans l'industrie, de 25% dans le tertiaire marchand et de 30% dans les services aux entreprises ». **CRCI Paris-Ile-de-France, A propos... L'essentiel de l'information économique sur l'Ile-de-France, n° 1 -Septembre 2003.**

Un article publié dans Le Monde (4-5 Avril 2010) indique que les Etats-Unis ont besoin d'une création de 100.000 emplois, chaque mois, afin de répondre à la croissance démographique du pays. Leur taux de croissance démographique est voisin de 1%, soit près de 3 millions d'habitants en plus, chaque année, chiffre à comparer au 1,2 million d'emplois nouveaux à créer. Avec la valeur du ratio US, cela correspondrait, pour une croissance de la population annuelle de 70.000 habitants en Ile-de-France, à une création annuelle de 30.000 emplois.

Dans le même article, il est dit que «le retour à la notion de plein emploi, telle qu'elle a dominé les analyses américaines est peu à peu abandonnée. Bientôt, vous entendrez les économistes expliquer que 6,5% de chômeurs est le niveau normal du plein emploi. Un taux de chômage de 8% sera donc jugé plausible».

Certains pourraient en conclure que la hausse du chômage est inéluctable. Mais tout dépend de ce que l'on souhaite pour nos sociétés. Ainsi, l'Allemagne (cf. loi Hartz IV), grâce à une politique volontariste, a retrouvé en 2010 son plus bas taux de chômage d'avant la crise (flexibilisation du marché du travail, chômage partiel qui crée du lien, mini jobs....) qui est bien inférieur à celui de la France.

A.2.6 - Des revenus et un coût de la vie supérieurs à ceux de la province.

Il existe plusieurs approches pour caractériser les revenus des ménages : le revenu fiscal, le revenu disponible brut des ménages ou par unité de consommation... Leur déclinaison, qui permet d'informer sur le niveau de vie des ménages et sur le taux de pauvreté, demeure cependant très globale (utilisation systématique de moyennes). De ce fait, ces agrégats ne reflètent pas les spécificités liées aux divers modes de vie des habitants de l'Ile-de-France.

- **La différence entre le revenu moyen par foyer fiscal entre l'Ile-de-France et la France : 3.250 € en 2006.**
- **36% des foyers franciliens étaient non imposables contre 46% pour la France.**
- **L'Ile-de-France avait, en 2007, un revenu fiscal médian par unité de consommation supérieur de 21% à celui de la province. Le taux de croissance francilien de ce revenu est inférieur à ceux de la province.**
- **Les 10% des franciliens les plus modestes ont, pour vivre, une somme inférieure à celle de la population provinciale correspondante, ceci étant principalement dû au coût du logement.**
- **Les 10% des Franciliens les plus aisés ont un revenu fiscal par unité de consommation supérieur de 40% à celui des 10% des provinciaux les plus aisés.**
- **Paris et les départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, sont classés dans les 13 départements français les plus riches.**

1) Revenu moyen par foyer fiscal

Revenu moyen par foyer fiscal

	Revenu fiscal moyen (€) 2000	Revenu fiscal moyen (€) 2006	Variation 2000-2006 (%)	Variation 2006 par rapport à l'IDF en %
Paris	26.208	29.597	13	10,7
Yvelines	27.244	30.576	12	15
Seine Saint-Denis	18.386	20.050	9	-25
Seine et Marne	21.930	24.183	10	-9,6
Essonne	24.070	26.361	9	-1,4
Hauts de Seine	26.724	30.621	15	14,5
Val de Marne	22.382	24.924	11	-6,8
Val d'Oise	22.308	24.359	9	-8,9
Ile-de-France	26.736	26.736	12	
France	20.625	23.487	14	

Source DSF

Le nombre de foyers fiscaux non imposables permet d'appréhender aussi les disparités qui existent. En France, plus de 53% des foyers fiscaux sont imposables sur le revenu : plus 63% en Ile-de-France, près de 59% en Alsace, 56% en Rhône-Alpes alors qu'en métropole, les régions Nord-Pas-de-Calais et Languedoc-Roussillon ont un taux voisin de 47%.

Pourcentage des foyers fiscaux non imposables

%	2000	2006
Paris	33,1	34,6
Yvelines	29,4	29,6
Seine Saint-Denis	46,7	48,2
Seine et Marne	37,0	36,2
Essonne	32,1	32,9
Hauts de Seine	30,6	31,1
Val de Marne	35,4	36,7
Val d'Oise	37,1	37,8
Ile-de-France	34,9	36,1
France	48,1	46,2

Source : DSF

L'Ile-de-France a un pourcentage de foyers fiscaux non imposable de 10% inférieur à celui de la France.

Entre 2000 et 2006, le nombre de foyers fiscaux franciliens non imposés a augmenté dans tous les départements sauf en Seine-et-Marne. C'est aussi le cas de la France dont le pourcentage de foyers fiscaux non imposés a diminué de 1,9% entre 2000 et 2006.

En 2008, pour les contribuables imposables, le revenu moyen net par foyer fiscal était de 41.117 € en Ile-de-France (impôts sur le revenu : 4.401 €) et de 33.865€ en France métropolitaine (impôts : 2.490 €). Pour les contribuables non imposables, les revenus moyens nets étaient respectivement de 8.701€ et de 9.227€¹¹². Ceci ne tient pas compte du coût de la vie.

¹¹²Chiffres-clés de la Région Ile-de-France - CRCI - 2010.

2) Revenu fiscal médian par Unité de Consommation

Le revenu fiscal médian par Unité de Consommation¹¹³ est plus représentatif que le précédent pour s'approcher de la notion de niveau de vie.

Revenu fiscal médian par UC¹¹⁴ :

Année 2000 <i>2006 en italique</i>	Médiane (€UC)	Seuil 1 ^{er} décile (plafond)	Seuil haut : 9 ^{ème} décile (plancher)	Rapport inter-déciles	Variation IdF 2000
Paris	19.055	4.619	48.103	10,4	11,2
Hauts-de-Seine	19.130	5.751	43.334	7,5	11,6
Seine-Saint-Denis	12.600	3.496	26.784	7,7	- 26,5
Val-de-Marne	16.888	5.561	34.514	6,2	- 14,6
Seine-et-Marne	16.322	6.425	30.556	4,8	- 4,8
Yvelines	19.309	7.302	39.193	5,4	12,7
Essonne	17.982	6.618	34.024	5,1	4,9
Val-d'Oise	16.087	5.255	31.209	5,9	- 6,1
Ile-de-France	17.139	5.288	37.069	7,0	
	<i>19.945</i>	<i>6.153</i>	<i>44.252</i>	<i>7,2</i>	
Province	13.426	5.122	26.498	5,2	
	<i>16.423</i>	<i>6.392</i>	<i>31.902</i>	<i>5,0</i>	
France métropolitaine	13.949	5.152	28.657	5,6	
	<i>16.910</i>	<i>6.346</i>	<i>34.367</i>	<i>5,4</i>	

chiffres 2006 en italiques

Sept des huit départements franciliens arrivaient en tête des départements, devant la Haute-Savoie, le Haut et le Bas-Rhin. La Seine-Saint-Denis se place en 69^{ème} position.

Le seuil de bas revenus franciliens (plafond du 1^{er} décile) est proche de celui de la province, mais il faut tenir compte des dépenses de logement et de transport qui sont plus élevées en Ile-de-France qu'en province : une analyse précise montre que ces ménages franciliens disposent pour vivre, une fois le loyer payé, d'un revenu de 7% inférieur à ceux de province¹¹⁵. Mais Paris et la Seine-Saint-Denis, ont un niveau de bas revenus inférieur à celui de l'Ile-de-France.

Les 10% d'habitants franciliens les plus aisés vivent dans des ménages dont le revenu fiscal par UC est supérieur de 40% à celui des 10% des habitants les plus aisés de province¹¹⁶. Le rapport, pour l'Ile-de-France, entre les niveaux de revenus extrêmes est de 7, de 10 pour Paris, de 8 en petite couronne et de 5 en grande couronne, tout comme en province¹¹⁷.

Les revenus par UC sont toujours plus élevés en Ile-de-France qu'en province, sauf pour certains types de ménages à bas revenus : 1^{er} et 2^{ème} déciles des 50-59 ans, 1^{er} décile des 40-49 ans et des 60-74 ans, ainsi que les quatre premiers déciles des ménages des 5 personnes ou plus.

Le revenu médian par UC pour une famille francilienne d'au moins 5 personnes est de 11.100 €, soit deux fois moins que celui d'un ménage de deux personnes. Les jeunes et les familles monoparentales sont dans des situations analogues.

En 2001, 13 départements concentraient les plus hauts revenus : Paris et les départements franciliens, à l'exception de la Seine-Saint-Denis, la Haute-Savoie, le Bas-Rhin, le Haut-Rhin, les Alpes Maritimes, le Rhône et la Haute-Garonne.

¹¹³ Le premier adulte d'un ménage compte pour 1 UC, les autres personnes de plus de 14 ans, pour 0,5 UC, et les enfants de moins de 14 ans, pour 0,3 UC.

¹¹⁴ INSEE Ile-de-France à la page n° 224 - juin 2003.

¹¹⁵ IAURIF Note rapide Population-Modes-de-Vie n° 378 - mars 2005.

¹¹⁶ INSEE Première n° 900 - mai 2003.

¹¹⁷ INSEE Ile-de-France "Regards sur... l'année économique et sociale 2005" - 2006.

3) Revenu disponible brut par habitant ou par Unité de Consommation

C'est le **revenu disponible brut** (RDB) qui est traditionnellement utilisé pour comparer le niveau de vie moyen des habitants. C'est un indicateur très global.

Le calcul du RDB prend en compte les revenus salariés ou non salariés des ménages résidents augmentés des transferts (prestations sociales obligatoires autres que les transferts sociaux en nature) et diminués des impôts sur le revenu, des taxes d'habitation, de la CSG et de la CRDS. Il ne prend pas en compte les aides sociales non obligatoires (municipales), caritatives, comités d'entreprise... Le RDB permet de financer les dépenses de consommation et l'épargne. Entre 2001 et 2007 le taux d'épargne des ménages (Epargne/RDB) était, pour la France, voisin de 16% (L'Economie française - Fiche thématique 2008).

Valeurs du RDB par habitant :

€/habitant	Ile-de-France	Province	France métropolitaine
2002	20.574	15.735	16.642
2005	21.924	17.191	18.080
2006	22.187	18.030	18.811

Source : INSEE

Le montant des prestations sociales (API, ASF, AAH, RMI, APL, ALF, ALS, PAJE, AGED, ARS, CMU) représente environ 5,4% du revenu disponible brut moyen des ménages et 1/3 de celui des personnes vivant en dessous du seuil de pauvreté.

Part des prestations sociales dans le RDB des ménages

Année	Ile-de-France	France
2001	23,30%	29,20%
2002	23,40%	29,50%
2003	24,00%	29,90%
2004	23,70%	29,90%
2005	25,50%	30,10%

Source : INSEE

Montant des aides sociales versées par les départements et par habitant en 2007

France métropolitaine	432 €		
Province	431 €		
Nord	562 €	Guadeloupe	934 €
Languedoc-Roussillon	541 €	Réunion	924 €
Limousin	495 €	Martinique	854 €
Corse	492 €	Guyane	588 €
Ile-de-France	438 €		
Alsace	362 €		

Source : INSEE

Le montant de ces aides équivaut à près de 4,5 milliards d'euros pour l'Ile-de-France et 25 milliards pour la France entière (rapport : 18%, valeur voisine du pourcentage de la population francilienne).

Pour l'année 1995, la différence entre les prestations reçues et les cotisations payées par les habitants d'une région étaient de (en euros par habitant) :

Ile-de-France	- 2.352	Basse-Normandie	+ 141
Alsace	- 824	Poitou-Charentes	+ 279
Rhône-Alpes	- 513	Limousin	+ 677
Champagne-Ardenne	- 68	Auvergne	+ 508
Picardie	- 322	Languedoc-Roussillon	+ 690
Haute-Normandie	- 233	PACA	+ 217
Centre	- 220	Corse	+ 734

Source : INSEE

Ainsi, le rapport par habitant du RDB au PIB valait, pour l'Ile-de-France 51,5%, alors que pour les autres régions, il variait entre 65 et 80% (cf. II-A-1.1).

Le revenu disponible de l'Ile-de-France représente moins de 80% de son revenu primaire (environ 90% pour la région de Brême et 87% pour celle de Berlin - source : CRCI Paris-Ile-de-France, A propos... L'essentiel de l'information économique sur l'Ile-de-France, n° 1, Septembre 2003)

Un revenu disponible brut par habitant plus élevé en Ile-de-France¹¹⁸ ne signifie pas un niveau de vie proportionnellement supérieur à celui du reste de la France, compte tenu de coûts supérieurs en Ile-de-France (cf. A.1.2).

Ainsi dans son étude « Les prix sont plus élevés en Ile-de-France qu'en province »¹¹⁹, l'INSEE montre que pour l'année 2006, la consommation effective par habitant a atteint 20.600 € en France. Globalement, les prix moyens des dépenses de consommation sont, en Ile-de-France, supérieurs de 13,2% à ceux du reste de la métropole. Ce sont les dépenses liées au logement qui constituent plus de la moitié de ce surcoût : elles correspondent à 7,7 des 13,2%¹²⁰. Viennent ensuite les services (consultations médicales, cafés, restaurant, salon de coiffure...) qui correspondent à 4,8 des 13,2% (cf. annexe 7).

Cette étude permet une comparaison entre régions à partir d'un panier unique de dépenses, méthode qui s'apparente à celle de parité de pouvoir d'achat/PPA. Il semble utile de pouvoir disposer d'une mise à jour régulière. Il serait intéressant d'aller plus loin en établissant un panier de dépenses spécifiques à chacune des régions pour mieux comparer le montant des consommations effectives entre régions, voire au sein d'une même région.

A.2.7 - De grandes disparités dans le taux de pauvreté malgré un niveau de vie supérieur

- **Le taux de pauvreté francilien est d'environ 2% inférieur au taux métropolitain.**
- **Le département de Seine-Saint-Denis a un taux de pauvreté près de 50% supérieur à celui de la France métropolitaine, et près de deux fois supérieur à celui de l'Ile-de-France.**
- **Parmi les travailleurs, les immigrés, les personnes sans diplôme et les jeunes ont des taux de pauvreté particulièrement élevés.**
- **Il en est de même pour les familles monoparentales ou les familles nombreuses.**

Le **niveau de vie** d'un ménage correspond à son revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage¹²¹, dont la valeur est différente de celle du RDB par habitant. Le RDB/UC est utilisé pour définir le seuil de pauvreté et apprécier les disparités entre individus.

¹¹⁸Par exemple un revenu disponible brut qui serait de 2.000 € en Ile-de-France comparé à un RDB de 1.500 € en province ne correspondrait pas à un écart réel de revenus de 500 € car le coût de la vie est supérieur en Ile-de-France.

¹¹⁹INSEE Première n° 1210 - octobre 2008.

¹²⁰Une étude voisine citée dans ce document (note de bas de page précédente), mais reposant sur des hypothèses légèrement différentes, donne un surcoût de 8,5% entre le Grand Londres et le reste du pays.

¹²¹UC : le premier adulte d'un ménage compte pour 1, les autres personnes de plus de 14 ans pour 0,5, et les enfants de moins de 14 ans, pour 0,3.

1) C'est en Ile-de-France, en Alsace et en Rhône-Alpes que le **niveau de vie médian** est le plus élevé.

2004 (€)	Niveau de vie médian	D9/D1 Neuvième décile sur 1 ^{er} décile
Ile-de-France	18.322	3,8
Alsace	16.953	2,9
Rhône-Alpes	16.147	3,0
Centre	15.805	2,8
Bretagne	15.573	2,7
Franche-Comté	15.535	2,8
Haute-Normandie	15.528	2,9
Poitou Charente	14.938	2,9
Corse	14.602	3,4
Languedoc-Roussillon	14.426	3,3
Nord Pas-de-Calais	14.200	3,1

Source : INSEE

Pour l'année 2004¹²², la médiane française du niveau de vie des ménages des départements était de 15.766 €. Les Yvelines, Paris et les Hauts-de-Seine avaient les niveaux de vie les plus élevés (20.355 pour les Yvelines). Les départements limitrophes de l'Ouest de l'Ile-de-France avaient, aussi, un niveau de vie élevé, ce qui s'explique par leur proximité avec l'Ile-de-France.

Salaires bruts moyens annuels par catégorie socioprofessionnelle pour l'année 2007

	Salaires bruts moyens annuels (euros courants)	Ecart relatif IdF / province (en %)
Cadres	68.845	24,7
Professions intermédiaires	34.702	10,2
Employés	23.568	7,7
Ouvriers	24.051	5,8
dont ouvriers qualifiés	25.937	7,5
dont ouvriers non qualifiés	20.005	1,3
Ensemble	39.471	39,2

Source : INSEE, DADS

Ainsi, compte tenu d'un coût de la vie plus élevé en Ile-de-France qu'en province (cf. A.2.6.3), les employés et les ouvriers franciliens, notamment, ont une situation financière plus délicate qu'en province.

Le fort niveau de vie médian francilien recouvre de fortes hétérogénéités entre départements

€par an et par UC	Niveau de vie médian	D1 1 ^{er} décile	D9 9 ^{ème} décile	D9/D1
Ile-de-France	18.322	9.450	35.470	3,8
Paris	20.126	8.860	45.237	5,1
Hauts-de-Seine	20.126	9.928	41.292	4,2
Seine-Saint-Denis	14.467	7.998	25.931	3,2
Val de Marne	17.906	9.595	32.997	3,4
Seine et Marne	17.859	10.212	29.684	2,9
Yvelines	20.355	10.998	37.732	3,4
Essonne	18.878	10.367	32.379	3,1
Val d'Oise	17.359	9.463	29.947	3,2
Province	15.370	8.962	26.693	3,0
France métropolitaine	15.766	9.041	28.364	3,1

Source : INSEE Ile-de-France n° 297 - Mai 2008

¹²²INSEE Première n° 1162 - octobre 2007.

A Paris, le plafond des bas revenus (D1) est proche de ce qu'il est dans les autres départements.

Le plancher du niveau haut (D9) est de cinq fois supérieur à D1, soit 1,65 fois le rapport moyen métropolitain.

La notion du niveau de vie conduit directement à celle de pauvreté monétaire¹²³.

2) Pour une zone géographique donnée, **le seuil de pauvreté**, tel que défini en France et en Europe, **est fixé à 60% du niveau de vie médian de cette zone**. Il est identique pour toute la France quel que soit le coût de la vie en région. Une personne est réputée « pauvre¹²⁴ » si elle vit dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. Le taux de pauvreté correspond au nombre d'individus « pauvres » par rapport à la population de la zone concernée¹²⁵.

Seuils de pauvreté mensuels (60 % du niveau de vie médian de la France)¹²⁶

Années	€ constants 2007	€ courants	Taux de pauvreté*	Taux de pauvreté**
1970	452	73	19,1%	17,9%
1990	727	542	14,7%	13,8%
2000	789	695	13,5%	12,7%
2003	830	774	13,0%	12,0%
2005	843	817	13,1%	12,1%
2006	890	876	13,1%	13,1%
2007	908	908	13,4%	13,4%

Source: INSEE- Revenus-Salaires. Seuils de pauvreté mensuels- mise à jour de juillet 2008

*Valeurs « rétropolées » prenant en compte, notamment, les prestations sociales réelles versées

** Séries avec ruptures (2002 et 2005)

En 2004, le taux de pauvreté était de 11,7% en France métropolitaine, et d'environ 10% pour l'Ile-de-France. Il place l'Ile-de-France parmi les 5 régions les moins touchées par la pauvreté, derrière l'Alsace, la Bretagne, les Pays-de-la-Loire et le Centre.

Taux de pauvreté (2004)	Pourcentage
Yvelines	5,8
Essonne	7,0
Seine-et-Marne	7,3
Hauts-de-Seine	8,2
Val d'Oise	10,0
Ile-de-France	10,0
Paris	11,9
Province	12,1
Seine-Saint-Denis	18

Source : INSEE Ile-de-France n° 297 - Mai 2008

Parmi les départements franciliens, seul le département de Seine-Saint-Denis a un taux de pauvreté élevé (~ 18%), les Yvelines, l'Essonne et la Seine-et-Marne ayant un taux de pauvreté inférieur à 8% et Paris, un taux de 12%.

¹²³INSEE Ile-de-France à la page n° 266 - avril 2006.

¹²⁴Définition "si elle manque du nécessaire ou si elle n'a que le strict nécessaire" - Petit Robert - 1998.

¹²⁵Des seuils de pauvreté peuvent être définis par région ou par département.

¹²⁶INSEE Première n° 1203 - juillet 2008. Cet article donne des éléments sur les modifications apportées aux analyses en 2002 et 2005. En 2005, ces modifications ont conduit à augmenter le taux de 1% (de 12,1% à 13,1%).

Le taux de pauvreté est particulièrement élevé chez les travailleurs âgés de moins de 25 ans, chez les travailleurs immigrés et les travailleurs sans diplôme ou titulaires du seul CEP (Certificat d'études primaires).

Année 2001- Ile-de-France	Taux de pauvreté des travailleurs (%)
Hommes	10,2
Femmes	9,1
Moins de 25 ans	16,1
de 25 à 49 ans	9,6
50 ans et plus	7,6
Non immigrés	6,3
Immigrés	28,9
Titulaire d'un diplôme supérieur au baccalauréat	3,8
Titulaires d'un diplôme du secondaire	9,7
Sans diplôme ou titulaire du CEP	21,5
Ensemble des travailleurs	9,7

Les secteurs d'activité qui rassemblent le plus de travailleurs pauvres sont les services personnels et domestiques (taux de pauvreté : 31%), les services opérationnels aux entreprises (22%), les hôtels et restaurants (19%), le commerce de détail (16%) et la construction (16%). La moitié des travailleurs pauvres ont un emploi dans ces secteurs. Par contre, dans l'industrie et dans les autres activités tertiaires, secteurs qui emploient les quatre cinquièmes des travailleurs non pauvres, le taux de pauvreté est de 5%.

Le taux de pauvreté des travailleurs augmente avec la taille de la famille : de 7% pour les travailleurs vivant dans un ménage sans enfant à 25% pour ceux vivant dans un ménage comptant au moins trois enfants.

Enfin, les valeurs suivantes correspondent aux taux de pauvreté des enfants de moins de 17 ans ou à celui des personnes âgées de 65 ans et plus (ils sont qualifiés de pauvres s'ils vivent dans des ménages dont le niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté) :

Région	Taux de pauvreté des enfants de 0 à 17 ans	Taux de pauvreté des 65 ans et plus
Bretagne	11,3 (1)	10,2
Pays de la Loire	12,7 (2)	8,4
Alsace	12,8 (3)	4,4 (1)
Rhône-Alpes	13,9 (4)	6,5 (5)
Ile-de-France	14,2 (5)	4,4 (1)
Franche-Comté	14,5 (6)	7,4
Haute-Normandie	16,8	4,9 (3)
Lorraine	17,6	6,4 (4)
Champagne-Ardenne	18,4	6,8 (6)
Picardie	18,5	6,8 (6)

Les chiffres mis entre parenthèses donnent le classement des régions par valeur croissante des taux.

A.3 - Quelques comparaisons économiques entre l'Ile-de-France et les grandes régions européennes.

A.3.1 - Deuxième région européenne par son PIB mais sixième par son PIB/habitant

- Le **PIB/PPA** de la région francilienne est le deuxième PIB/PPA des régions européennes.
- Le **PIB par habitant (PPA)** de la région francilienne se situe au cinquième rang des régions européennes.

En 2007, la région francilienne se classait¹²⁷ au deuxième rang des régions européennes pour son **PIB** en parité de pouvoir d'achat (PPA du pays de la région).

	Milliards d'€	PIB/PPA	PIB
1	Rhénanie du Nord-Westphalie	514	526
2	Ile-de-France	489	537
3	Bavière	424	434
4	Grand Londres	371	428
5	Bade Wurtemberg	350	358
13	Rhône-Alpes	166	183
25	PACA	124	137

Le Grand Londres contribue pour 19% au PIB du Royaume-Uni, alors que la région du Randstad contribue pour 51% au PIB des Pays-Bas, et que l'Ile-de-France contribue à 28% du PIB de la France métropolitaine.

Enfin, l'Ile-de-France crée 4,5% du PIB de l'Union européenne à 25, alors qu'elle comporte moins de 2,45% de sa population.

En ce qui concerne le **PIB par habitant**, la référence 127 donne, pour l'année 2007, le classement suivant (PPA du pays de la région).

	Euros	PIB/hab (PPA)	PIB/hab
1	Luxembourg (duché)	68.500	78.100
2	Bruxelles Capitale	55.000	60.200
3	Londres	49.100	56.600
4	Hambourg	47.800	49.000
5	Ile-de-France	42.000	46.200
6	Province de Stockholm	41.000	48.500
7	Vienne	40.600	43.300
	Rhône-Alpes	27.300	30.000
	PACA	25.500	28.000

A.3.2 - Un taux de chômage supérieur à la moyenne des régions européennes et un taux d'emploi inférieur

Pour effectuer une comparaison globale entre diverses régions européennes, nous utiliserons la définition du chômage au sens du BIT.

	Taux de chômage (BIT) 2005
Ile-de-France	9,5
Grand Londres	6,9 (5 pour le Royaume-Uni)
Randstad	4,7
Union européenne à 25	9,0

L'Ile-de-France est l'une des régions européennes qui a le taux de chômage le plus élevé.

¹²⁷Réactualisation Eurostat - février 2008.

Si l'on compare le **taux de chômage** par sexe, l'étude précédente donne les chiffres suivants pour 2005 :

	Taux « masculin »	Taux « féminin »
Ile-de-France	8,9	10,0
Grand Londres	7,4	6,4
Randstad	4,5	4,8
Union européenne à 25	8,3	9,9

L'Ile-de-France a le taux de chômage féminin très proche de celui de la France entière, mais c'est le taux le plus élevé des grandes régions européennes.

Pour la même année, le taux de chômage des Franciliens âgés de 15 à 24 ans, était de 20,4%, légèrement supérieur à celui du Grand Londres (19,7%) et à celui de l'Union européenne à 25 (18,7%). Ces fortes valeurs restent préoccupantes car les différentes mesures prises pour les juguler restent inopérantes.

Quant au **taux d'emploi**, l'Ile-de-France affiche des valeurs voisines de celles de l'UE à 27, mais bien inférieures à celles des grandes régions **européennes** (voir aussi II-A-2.5).

Taux d'emploi en 2008 (source : Eurostat)

Taux d'emploi (%)	15 ans et +	15-64ans	15-24 ans	55-64 ans
Ile-de-France	57,5	67,6	30,1	48,6
Grand Londres	61,2	69,6	44,1	60,0
Rhénanie – Westphalie	53,0	67,9	41,6	50,5
Pays-Bas	64,7	77,2	69,3	53,0
Union européenne à 27	53,7	65,9	37,5	45,6

Pour la tranche 15-24 ans, les différences sont liées, principalement, au fait qu'aux Pays-Bas et au Royaume-Uni, les étudiants sont beaucoup plus nombreux à occuper un emploi qu'en France (différence très importante entre le coût des études supérieures dans ces pays). Pour la tranche 55-64 ans, la valeur de l'Ile-de-France est due à ce que les seniors qui prennent leur retraite, quittent, pour un grand nombre d'entre eux, la région.

Taux d'activité des 15-24 ans en 2008

En %	Ensemble	Hommes	Femmes
Ile-de-France	36,9	36,9	36,8
Grand Londres	4,9	59,0	50,7
Rhénanie – Westphalie	47,0	49,6	44,3
Pays-Bas	73,2	73,7	72,6
UE à 27	44,4	47,8	40,9

Source : Eurostat

Taux d'activité des 55-64 ans en 2008

En %	Ensemble	Hommes	Femmes
Ile-de-France	51,3	55,1	47,7
Grand Londres	63,0	71,9	54,9
Rhénanie – Westphalie	54,9	65,5	43,5
Pays-Bas	54,7	5,9	43,5
UE à 27	48,1	57,9	38,8

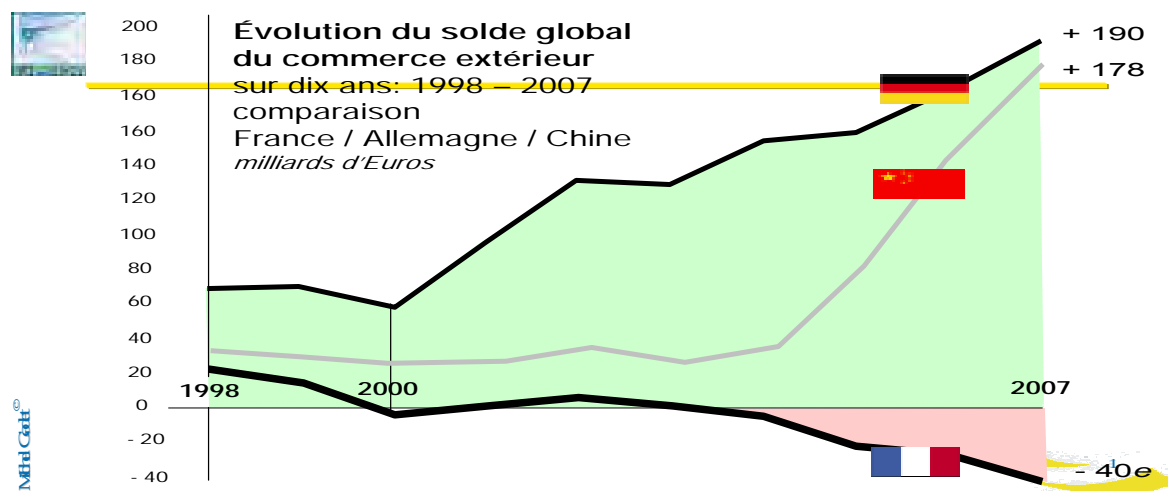
Source : Eurostat

L'Ile-de-France a un **taux d'activité**, pour les jeunes, inférieur au taux national qui est de 38%. C'est aussi l'une des trois grandes régions européennes à avoir un taux d'activité inférieur à celui de l'Union européenne à 27.

B - PERSPECTIVES ECONOMIQUES A LONG TERME : 2050

Diminution très probable de l'importance des économies européennes dans la création de richesse mondiale

B.1 - Préconisations de l'OCDE : une analyse reposant sur le système économique actuel



L'OCDE, dans une étude récente, compare la situation économique de la France à celle des autres pays européens. Publiée en août 2009¹²⁸, elle ne prend que peu en compte la crise économique actuelle.

L'OCDE remarque une détérioration des performances de la France à l'export, depuis début 2000. Les causes en sont multiples et trouveraient leurs racines dans les évolutions économiques remontant à 1990. Ont contribué à cette détérioration, le taux de change et l'arrivée, sur le marché, des pays émergents à fort potentiel d'exportation, et le manque de création, en France, de biens nouveaux.

Les entreprises françaises n'ont pas pu (su) répondre à la demande des pays étrangers. De même, le développement, par les entreprises françaises, de stratégies industrielles d'établissement à l'étranger de la totalité de la production n'a pas été favorable.

En comparant ce qui s'est passé notamment en Allemagne, mais pas seulement, l'auteur de l'étude estime que le redressement de la compétitivité française passera par le renforcement de la compétitivité potentielle, et par une action sur ses principaux composants à long terme, tels que l'accroissement de la recherche et du développement, la promotion de l'innovation, la baisse du poids de la fiscalité, une amélioration de la concurrence et la création de conditions propices à une croissance rapide des entreprises. Le manque de compétitivité est souvent un symptôme et non la cause d'une ou plusieurs faiblesses économiques sous-jacentes. C'est pourquoi, il est préférable que l'intervention publique soit globale et porte sur les sources du problème de compétitivité et non qu'elle prenne la forme d'aides ciblées visant à remédier directement au déficit croissant de la balance commerciale.

Il est vrai que depuis 15 ans, l'Allemagne a choisi de privilégier sa compétitivité industrielle à l'exportation¹²⁹ (biens d'équipement achetés par la Chine et l'Inde) ce qui l'a amenée à faire,

¹²⁸"Le défi de redressement de la compétitivité française" - Document de travail du Département des Affaires économiques n° 720 - M. Kierzenkowski.- OCDE - 2009

¹²⁹Le montant des exportations allemandes correspondaient, en 2009, à 47 % du PIB allemand ! Dans le domaine industriel, par exemple, 95 % des modèles « Audi » sont fabriqués en Allemagne (près de trois fois moins pour Renault, en France) - Le Point - 3 juin 2010.

depuis quinze ans, des efforts pour réduire les coûts de sa main d'œuvre, à rendre le marché du travail plus flexible et à rétablir l'équilibre des comptes publics. Ceci s'est traduit par une réduction du montant des prestations sociales versées aux ménages et a eu pour conséquence de brider la consommation interne : un cran de plus à la ceinture !

Cet ajustement très vigoureux est récompensé par un trend de croissance conservé. Sur la période considérée, même si la Chine lui a récemment ravi la place de premier exportateur mondial. Le PIB de l'Allemagne est certes supérieur à celui de la France, avec une structure différente, mais leurs trends de croissance respectifs ont été très proches. Toutefois, les finances publiques de la France sont davantage obérées que celles de l'Allemagne. Cette dernière est mieux située que la France pour sortir, par le haut, de la dépression économique actuelle.

Dans la mesure où l'étude de l'OCDE est parue en 2009, elle fait abstraction du nouveau modèle de croissance à inventer, enjeu de la sortie de crise actuelle. Aussi, comme l'analyse André Orléan¹³⁰, les crises du capitalisme ont pour origine l'épuisement des modèles de croissance qui n'arrivent plus à contenir les déséquilibres jusqu'à remettre en cause la cohérence d'ensemble. Pour repartir, le système a besoin de nouvelles règles du jeu¹³¹.

La crise d'août 2007 « doit être comprise comme marquant l'arrivée aux limites du capitalisme patrimonial qui n'arrive plus à contrôler l'expansion disproportionnée de son secteur financier ». La question de nouvelles régulations est posée¹³².

Par ailleurs, l'étude de l'OCDE fait abstraction de la « finitude des ressources ».

B.2 - De la difficulté de faire une prévision économique : plus d'imagination, plus d'audace

Tout exercice de prospective à long terme, et particulièrement dans le domaine économique, est difficile à mener. Le risque majeur est en effet d'extrapoler le présent ou le passé proche dont on se souvient et ainsi de rater les grandes inflexions et les retournements qui pourraient s'opérer. S'il est vrai que les évolutions économiques se font le plus souvent de façon graduelle et non brutale, il n'en demeure pas moins que parfois (et plus souvent que souhaité) celles-ci s'opèrent avec extrême rudesse. La crise économique et financière dans laquelle les pays développés restent plongés aujourd'hui en est une parfaite illustration.

Les difficultés à surmonter sont pour l'essentiel liées à deux points :

- d'une part le manque de connaissances ou d'appréhension des facteurs qui expliquent la situation dans laquelle l'économie se trouve aujourd'hui au point de départ de la projection. Par exemple en 2006 tous, sauf peut-être quelques uns, ignoraient la question des « subprime » aux Etats-Unis. La crise actuelle, qui remet en cause pour longtemps le sentier de croissance sur lequel les économies développées se trouvaient antérieurement, était inimaginable.
- d'autre part le manque d'imagination ou d'audace empêchait d'entrevoir certains chemins que les économies pourraient emprunter au cours de la période de projection.

¹³⁰Le Monde - 30 mars 2010.

¹³¹1929-1945 : régulation fordienne. 1970-1982 : stagflation - Depuis 1980 : déréglementation financière et lutte contre l'inflation. "La finance est mise au cœur de la régulation bien au-delà de la simple technique de financement".

¹³²"Nous avons assisté à la défaillance des marchés sur leur mission principale : déterminer le prix des actifs". - Jean-Paul Fitoussi - Le Monde du 15 septembre 2009.

S'ajoute en outre la connaissance imparfaite, voire l'ignorance, quant aux progrès des sciences et des technologies que l'homme sera capable de faire et qui permettront, demain ou après-demain, de surmonter les difficultés et problèmes qui paraissent insurmontables ou difficilement surmontables, aujourd'hui.

Manque d'imagination, manque d'audace

Pour illustrer ce point de façon concrète, il est intéressant de se replonger dans le passé, soit en 1970. Imaginer aujourd'hui l'avenir économique de l'Ile-de-France en 2050, c'est comme si en 1970, il y a quarante ans, il avait fallu imaginer la situation économique de la région francilienne en 2010.

A l'époque, qui aurait osé imaginer par exemple :

1. La chute du « rideau de fer » et la reconfiguration de l'Europe qui en a résulté. L'Union européenne est passée de six à vingt-sept membres. Les pays les plus riches de l'Ouest ont délocalisé une part importante de leur production manufacturière à l'Est.
2. La libéralisation des échanges mondiaux de marchandises, services et capitaux. Les économies se sont mondialisées et globalisées. Les vagues de délocalisations industrielles qui en ont résulté profitent aux économies émergentes, notamment à celles d'Asie et pèsent sur celles des pays européens et sur leur marché du travail.
3. L'émergence de ces « mastodontes » que sont les économies chinoise et indienne. Il y a 40 ans, la Chine était encore en pleine révolution culturelle. Qui aurait osé imaginer qu'elle devienne en 2010 « l'atelier du monde » ?
4. La libéralisation des activités financières, la globalisation de ces activités à l'échelle du monde et la multiplication des bulles qui en a résulté ? Il y a 40 ans, l'économie mondiale de l'époque (Amérique du Nord, Europe Occidentale, Japon, Australie) travaillait, échangeait dans un système de change ordonné, à parités fixes et gouverné. Certes le système mis en place à Bretton Woods manifestait déjà quelques dysfonctionnements.
5. Mais de là à imaginer son éclatement, puis le désordre que l'on connaît aujourd'hui, nécessitait une imagination débordante.
6. Toujours en 1970, alors que le « Club de Rome » avait déjà tiré le signal d'alarme quant à l'épuisement des ressources naturelles, qui aurait osé imaginer que la croissance économique dans les pays développés se serait poursuivie au cours des quatre décennies suivantes, certes à un rythme qui s'est modéré, et surtout qu'elle aurait débordé le monde développé de l'époque pour s'étendre aux pays de l'Europe de l'Est et surtout au continent asiatique ?

Quelques réflexions à partir de l'observation de la situation économique actuelle

L'exercice de prospective mené aujourd'hui en matière économique pour la Région est encore plus difficile et encore plus complexe parce que la situation économique dans les pays développés reste instable et incertaine à court et moyen terme. Certes la récession s'est terminée courant 2009 grâce à la réactivité des autorités budgétaires et monétaires de tous les pays et grâce aux efforts des entreprises « pour survivre ». Mais la crise est loin d'être terminée et, malheureusement, on peut craindre que l'emploi n'ait pas fini de baisser et le chômage de monter.

L'inquiétant est que tous les éléments qui ont conduit à l'éclatement de cette crise, restent présents à ce jour. Une deuxième secousse sismique ne peut être totalement exclue devant laquelle les autorités monétaires et budgétaires risqueraient d'être paralysées, ayant épuisé toutes leurs cartouches. Heureusement le pire n'est pas l'hypothèse la plus sûre mais cependant :

1. Les ménages américains demeurent encore surendettés en dépit de tous les efforts accomplis depuis plus deux ans. Evidemment plus leurs revenus restent tirés vers le bas ou peinent à se redresser avec la détérioration du marché du travail, plus le processus de désendettement devient éprouvant, menaçant la consommation. Ce qui est vrai pour les ménages américains l'est aussi pour les ménages européens, heureusement à moindre échelle, bien que l'ajustement de l'emploi à la baisse de l'activité en Europe ait pris du retard relativement à ce que l'on observe aux Etats-Unis.

2. Les déséquilibres commerciaux et financiers dans le monde ne se sont que modérément tempérés. Ils sont même à nouveau en train de s'accroître : déficit extérieur américain, envolée des excédents asiatiques, de l'OPEP, de la Russie etc.

3. Le désordre sur les marchés des changes est devenu encore plus insupportable. Certains pays comme la Chine surtout et aussi la Corée pratiquent avec leur devise un véritable « dumping monétaire » qui leur fait gagner des parts de marché au détriment des pays développés et de l'emploi dans ces pays. Le désordre ne touche pas que les devises émergentes, le dollar est géré en position de sous-évaluation massive vis-à-vis du yen et de l'euro.

4. L'explosion des déficits publics que l'on a laissé filer pour contrer et stopper la pire des récessions d'après-guerre, nourrit une vive augmentation des dettes publiques que l'on ne peut durablement extrapoler. Une remise en ordre s'imposera tôt ou tard qui demandera du temps, de la persévérance et qui pèsera sur la capacité de dépenses des ménages et des entreprises et donc sur la croissance.

5. La montée en puissance spectaculaire des économies chinoises et indienne, concernant au total 2,5 milliards d'habitants, n'est pas terminée et va se prolonger de façon irrésistible. Dès 2035, le PIB de la Chine sera supérieur au PIB agrégé des Etats-Unis et de la zone euro. Même s'il faut envisager qu'elle se modère à long terme, elle ne sera pas exempte d'accidents. Ces économies n'échappent pas et n'échapperont pas aux oscillations cycliques. Cela n'empêchera pas qu'elles auront de plus en plus besoin de ressources naturelles dont les prix continueront donc fort probablement d'être aspirés à la hausse au grand dam des consommateurs de produits de base que nous sommes. On pense aussi ici à la question des émissions de gaz à effet de serre et à celle du réchauffement climatique. Dès 2040, les émissions chinoises de GES pourraient dépasser celles réunies des USA, du Japon et de la zone euro.

Dans la mesure où de nombreuses tendances ne sont pas soutenables à moyen terme, on anticipe qu'il pourra y avoir une rupture mais sans pouvoir dire quand elle aura lieu.

B.3 - Forte croissance du PIB mondial¹³³ attendue

Au travers de ces incertitudes, un monde nouveau émerge implacablement depuis 15 ans. En plus des BRIC, de nouveaux pays émergents affichent des potentiels de croissance considérables d'ici 2050. C'est ce que met en évidence l'étude de PricewaterhouseCoopers/PwC¹³⁴ de juin 2008 qui propose des projections d'évolution économique de 30 pays qui représentent 85% du PIB mondial en 2007, et qui ont le potentiel de devenir les 30 premières puissances mondiales en 2030.

Dans ce groupe, la Chine et la Russie devraient connaître un ralentissement de croissance directement lié au vieillissement de la population qui impactera leur population active d'ici 40 ans (Chine : baisse de 0,4%, Russie : baisse de 1%). Entre 2007 et 2050, la Chine verrait le taux de croissance annuel de son PIB passer de 9,2% à 2,8%, et celui de la Russie, de 2,8% à 1,2%. A l'inverse, les jeunes pays que sont l'Inde, l'Indonésie, le Brésil, la Turquie et le Mexique connaîtront une croissance de leur population active.

En 2050, le PIB agrégé des 7 pays des BRIC, du Mexique, de l'Indonésie et de la Turquie devrait dépasser de 50% celui du G7. Le pouvoir d'achat moyen d'un Chinois, d'un Brésilien ou d'un Turc serait équivalent à celui d'un Français, aujourd'hui.

D'autres pays joueront également un rôle moteur en termes de croissance. Le Vietnam est susceptible d'afficher un taux de croissance de 9,8%, le Nigeria pourrait devenir la première puissance africaine.

Taille projetée des économies en 2007 et 2050 (Etats-Unis = Base 100)

Pays Indices avec US = Base 100	PIB sur base des taux de change réels en US \$		PIB sur base de la parité du pouvoir d'achat (PPA)	
	2007	2050	2007	2050
Etats-Unis	100	100	100	100
Japon	32	19	28	19
Chine	23	129	51	129
Allemagne	22	14	20	14
UK	17	14	15	14
France	14	10	13	10
Italie	14	10	13	10
Canada	10	9	10	9
Espagne	9	9	10	9
Brésil	8	26	15	26
Russie	8	17	17	17
Inde	7	88	22	88
Corée du Sud	7	8	9	8
Mexique	7	17	10	17
Australie	6	6	5	6
Turquie	3	10	5	10
Indonésie	3	17	7	17

En 2050, le PIB de la Chine pourrait représenter 130% du PIB américain, l'Inde, 90% et la France, 14%.

¹³³L'augmentation moyenne annuelle du PIB mondial a été de 4,5% sur les 5 dernières années - cf. Coe-Rexecode).

¹³⁴"The world in 2050 : beyond the BRICS a broader look at emerging markets growth prospects" - PricewaterhouseCoopers - juin 2008

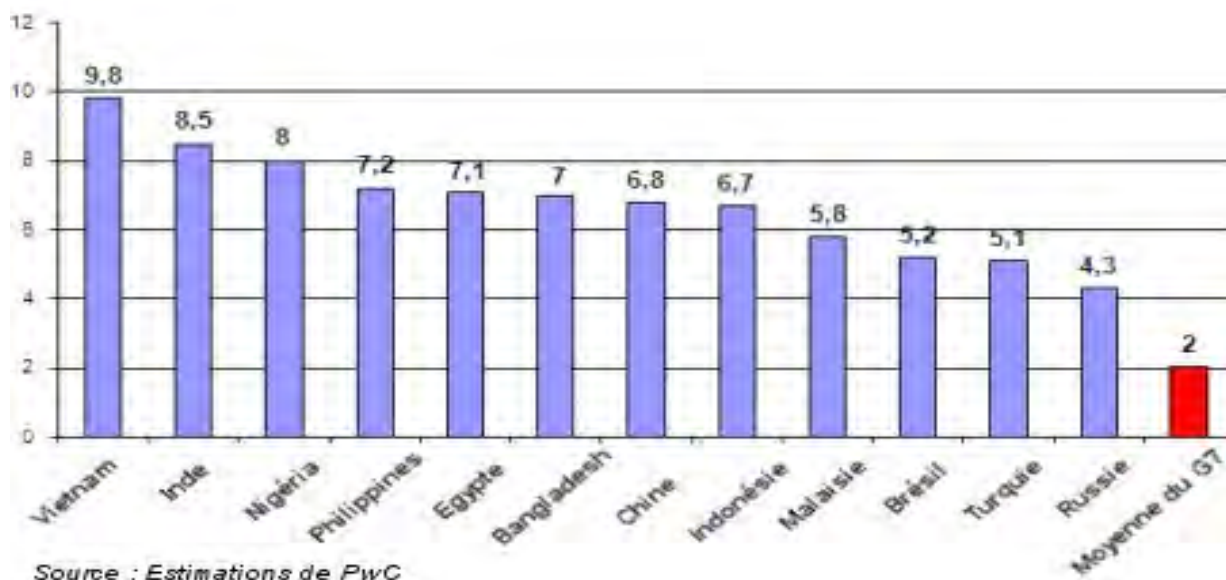
Cette dernière serait devancée par la Chine, les USA, l'Inde, le Brésil, le Japon, la Russie, le Mexique, l'Indonésie, et au même niveau que l'Allemagne et le Royaume-Uni.

Evolution estimée du PIB/ habitant entre 2007 et 2050, en US \$ 2006 constants

Les pays sont classés par ordre décroissant de leur PIB/habitant, au taux de change du marché en 2006 (en milliers de \$).

	PIB/habitant en PPA 2007	PIB/habitant en PPA 2050
USA	44,4	93,3
Canada	39,2	83,3
Royaume-Uni	33,6	77,5
Australie	35,9	79,2
Allemagne	32,4	72,1
Japon	29,3	70,5
France	37,0	78,3
Italie	32,1	70,0
Espagne	30,1	72,4
Corée du Sud	25,0	72,3
Mexique	12,6	48,0
Russie	16,2	60,5
Brésil	10,4	39,0
Turquie	8,7	36,3
Chine	5,2	34,5
Indonésie	4,1	20,9
Inde	2,5	19,9

Projection des taux de croissance réels du PIB en %/an, entre 2007 et 2050.



**Projection des taux de croissance réels des pays du G7 et des pays émergents 2007-2050
(en % par an)**

Pays	PIB en US\$	PIB en devise locale ou en PPA	Population	PIB par habitant sur base PPA
Vietnam	9,8	6,8	0,8	6,0
Inde	8,5	5,8	0,8	5,0
Nigéria	8,0	6,1	1,6	4,4
Philippines	7,2	5,2	1,1	4,1
Egypte	7,1	5,1	1,1	4,1
Bengladesh	7,0	5,1	1,1	3,9
Chine	6,8	4,7	0,1	4,6
Indonésie	6,7	4,5	0,6	3,9
Pakistan	6,4	4,9	1,4	3,5
Moyenne E7	6,4	4,5	0,5	4,0
Malaisie	5,8	4,3	1,0	3,3
Thaïlande	5,7	3,6	0,1	3,5
Iran	5,2	3,8	0,8	3,0
Brésil	5,2	3,8	0,7	3,1
Turquie	4,9	3,7	0,6	3,0
Argentine	4,9	3,7	0,6	3,0
Afrique du Sud	4,8	3,7	0,3	3,3
Arabie Saoudite	4,8	4,1	1,4	2,7
Mexique	4,7	3,7	0,5	3,2
Russie	4,3	2,5	- 0,6	3,2
Pologne	3,4	2,1	- 0,5	2,7
Moyenne G7	2,0	2,2	0,3	1,9

E7: BRIC + Mexique + Turquie + Indonésie

G7: USA + Japon + Allemagne + Royaume-Uni + France + Italie + Canada

La croissance annuelle des pays du G7, tirée par celle des USA et du Canada, serait voisine de 2% alors que celle de l'E7 (BRIC, Mexique, Turquie, Indonésie) serait supérieure à 6%.

Dans ces prévisions, le PIB par habitant de la France se situerait après celui des USA, du Canada, de l'Australie.

Le taux moyen de croissance du PIB par habitant de la France serait, sur cette période, et avec les hypothèses de l'étude, de 1,6%.

L'économie des pays de l'OCDE devrait évoluer pour s'adapter aux nouvelles situations afin que le niveau de vie de ses habitants progresse par la conjonction d'importations bon marché et de revenus tirés d'exportations et d'investissements réalisés hors de leur territoire, et ce, même si leur poids, dans le PIB mondial, diminue.¹³⁵

L'étude citée donne une liste de secteurs porteurs pour les dix prochaines années, sur lesquels il serait bon que les pays de l'OCDE se positionnent et adoptent des stratégies de développement et d'investissement « pour rester dans la course ».

¹³⁵Le rapport "Perspectives de l'économie mondiale à long terme 2008-2050" de Coe-Rexecode (juin 2008) fait une analyse voisine de celle de PwC, tout en insistant sur les aspects liés à la disponibilité des terres arables, aux besoins énergétiques de la planète, et sur les conséquences de la projection des taux d'équipement en automobiles à l'horizon 2050.

Quelques secteurs porteurs : la distribution, les grandes marques « leaders » internationaux, les services aux entreprises, les médias, les entreprises produisant un produit « niche » de haute valeur ajoutée, les services de santé, ceux d'enseignement et de formation, et les entreprises de l'énergie et des infrastructures.

Quelques secteurs en déclin: les fabricants de produits de masse, les industries grosses consommatrices d'énergie, les entreprises du secteur financier qui ne développeraient pas leurs activités dans les pays de l'E7 et les industries qui voudraient s'implanter dans les pays émergents sans avoir un partenariat local fort et une stratégie de développement, sauf retournement de la tendance actuelle.

B.4 - Prévisions économiques françaises et franciliennes à l'horizon 2050 : une véritable gageure

De très nombreuses études prospectives existent sur la situation de la France et de ses régions, notamment de la région Ile-de-France, en 2050 dans les domaines de la population (cf. Partie I) ainsi que dans certains secteurs comme les transports (y compris la fabrication des dirigeables gros porteurs), le logement, l'énergie, l'environnement, la nourriture.... Il en existe beaucoup moins sur l'évolution économique globale de la France et de ses régions. Ces rapports analysent des secteurs qui, très souvent, sont dans une situation critique et proposent des moyens de faire évoluer cette situation à plus ou moins longue échéance : le délai nécessaire à la réalisation de certaines infrastructures peut dépasser une dizaine d'années ! Une réflexion serait à mener sur le fait, qu'en France, les grandes entreprises, qui drainent l'essentiel des personnes formées à haut niveau, se sont fortement développées, alors que le tissu industriel moyen est relativement faible. Or, si les petites entreprises sont souvent le vivier de la sous-traitance, il existe des compétences pointues qui ne peuvent être proposées que par elles, avec la flexibilité voulue.

Ceci se comprend aisément. Nous donnons, cependant, ci-après quelques conclusions d'études économiques prospectives concernant la France, car, à l'échelle de temps de notre analyse, il n'est guère possible d'isoler l'Ile-de-France de son environnement national, européen et mondial.

B.4.1 - Quelques analyses prospectives pour le PIB

Le **Conseil d'Analyse Economique**¹³⁶ retenait, dans son travail prospectif à l'échéance **2025**, cinq domaines de réflexion l'ayant conduit à définir plusieurs scénarii reposant sur:

- la mondialisation qui influe directement sur notre économie ;
- l'avenir de l'Europe, avec son élargissement et son degré de construction politique ;
- le mode de croissance de la France et sa capacité à saisir les nouvelles opportunités ou ses difficultés à réorganiser ses régulations internes ;
- la place des institutions, des règlements, de l'intervention de l'Etat ;
- la dimension sociétale allant de la croissance de pratiques individualistes au renforcement du contrat social.

¹³⁶"La France dans quinze ans: perspectives économiques" - CAE - La Documentation française- avril 2008.

Parmi toutes les combinaisons possibles, le CAE a rejeté celles sur lesquelles la France n'a que très peu d'influence, pour n'en conserver que trois:

- le fil de l'eau : scénario tendanciel avec ses risques de marginalisation, d'appauvrissement, de tensions sociales ;
- le repli sur soi : une réaction anti-globalisation, anti-inégalités, anti-réformes, identité nationale réaffirmée ;
- l'acceptation du changement : changement générationnel, désir profond de faire jouer les lignes, nouvel esprit plus entrepreneurial.

Est également analysé le rôle que pourrait jouer la France dans une Europe qui progressera dans la défense de ses intérêts communs, notamment en ce qui concerne sa politique financière et sa politique de change, sa politique industrielle et sa politique de concurrence.

Le Sénat, dans un rapport (du 25 février 2010) sur l'économie française et les finances publiques à l'**horizon 2030**, fait siennes les conclusions du rapport du **CAE** de Novembre 2007: « Les leviers de la croissance française » (par P. Aghion, G. Cette, E. Cohen et J. Pisani-Ferry) : « A long terme, le ressort principal de la progression du PIB par habitant, autrement dit du **niveau de vie économique moyen**, est la croissance de la productivité des facteurs de production (capital et travail) via le progrès technique et l'innovation »... Le Sénat souligne ensuite qu'un investissement soutenu est donc indispensable pour préparer la croissance de demain, aussi bien en termes de capacités de production que de gains de productivité dans le contexte stratégique d'une « économie de la connaissance ». L'investissement en recherche et développement permettrait de réaliser durablement « **le point de croissance** » (celui qui rapprocherait notre croissance à moyen terme de **3%** au lieu de **2%**) qui, avant la crise, avait manqué à la France pour concilier le reflux du chômage avec celui de la dette publique et du déficit extérieur. En conclusion de ce paragraphe, le Sénat écrit « qu'une accélération de l'investissement, particulièrement en recherche et développement, conditionne tout redressement durable de la productivité et donc ... de la croissance effective ».

De son côté, le **Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie**¹³⁷ notait que, dans un scénario au fil de l'eau, la France, dans le classement des pays en fonction de leur PIB, reculerait de deux ou trois places en **2030** par rapport à aujourd'hui, et si la tendance se poursuivait, en perdrait encore une ou deux d'ici **2050**.

Les auteurs de l'article, analysant les causes des écarts de PIB par habitant entre les grands pays développés, concluent :

- à la faible mobilisation des ressources en main d'œuvre en France liée au faible taux d'emploi chez les jeunes et les travailleurs âgés ;
- et à une durée du travail par personne employée parmi les plus faibles des pays industrialisés.

Le bon niveau de la productivité horaire en France n'est pas suffisant pour atteindre le niveau de PIB¹³⁸ du Royaume-Uni, dont la population en âge de travailler est voisine de la population française¹³⁹.

¹³⁷France- Politique économique - Minefi/DGTPE - mars 2007.

¹³⁸Le PIB résulte du nombre d'heures travaillées et de la productivité horaire du travail.

¹³⁹De même, des études de l'OCDE montrent que l'écart de croissance du PIB entre la France et les USA se creuse. Entre 1992 et 2005, la croissance annuelle moyenne était d'environ 2% pour la France, et d'un peu plus de 3% pour les USA. Une partie de cet écart est due au retard pris en France dans la mise en place et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) sur les vingt dernières années, auront contribué à la

En conclusion, le Ministère recommande d'utiliser le dynamisme démographique français en mobilisant sa population en âge de travailler et en renforçant son excellence en matière de productivité.

Pour y parvenir, il propose la mise en place d'une stratégie globale, visant à soutenir l'investissement en R&D et l'innovation et des politiques d'accompagnement visant à renforcer :

- la concurrence sur le marché des produits, avec la création de nouvelles entreprises, un accroissement de l'investissement dans l'enseignement supérieur, un développement des marchés et du secteur financier et une plus grande flexibilité des marchés du travail,
- le rôle de lissage de l'activité des politiques macro-économiques¹⁴⁰.

La lettre du TRESOR-ECO, de la DGTPE (Ministère des Finances), n° 2 de Novembre 2006, étudiait la croissance potentielle de la France à l'horizon 2050, en prenant en compte les dernières prévisions de l'INSEE sur le nombre d'habitants en France. La croissance potentielle soit en faisant certaines hypothèses démographiques, soit en faisant diverses hypothèses économiques, conduisait à des évolutions du PIB allant de 1,6% à 2,1% sur la période 2031-2050. Ces projections restaient inférieures, d'environ 0,1% par rapport aux prévisions sur la période 2008-2015.

Quelques réflexions ou observations pour la projection (source : Coe-Rexecode)

1- Entre 1990 et 2008 la croissance moyenne du PIB de la région Ile-de-France n'a pas dépassé 1,9%, correspondant à une hausse du volume du PIB/ habitant ne dépassant pas 1,3%.

En 2009, le PIB de la France a **baissé** de 2,6% en volume et de 2,1% en valeur d'après l'INSEE, par rapport à 2008. Compte tenu du poids plus élevé dans la région que dans l'ensemble des autres régions du secteur de la finance et de celui de l'automobile, secteurs plus touchés par la crise que les autres, il est probable que la contraction du PIB a été plus forte en Ile-de-France que dans la moyenne des autres régions françaises.

Prendre néanmoins comme hypothèse une baisse analogue du PIB de l'Ile-de-France à celle du PIB total de la France et un scénario de redressement à compter de 2010 analogue à celui que Coe-Rexecode retient pour la France entière, soit de 1,7% en 2010 puis 1,4% en 2011 et 1,5% au-delà, ne peut pas être considéré comme pessimiste. En y associant une prévision de croissance démographique de 0,7% par an au cours de ces 4 prochaines années, cela conduirait à ce que le volume du PIB par habitant dans la région ne dépasse pas son niveau de 2007 avant 2013. De 2007 à 2013 il n'aurait donc pas augmenté. Pour le point de départ de la projection à long terme, ceci n'est pas anodin !

2- En supposant que, sous la contrainte de la concurrence entretenue, voire accentuée par le phénomène de mondialisation, l'ensemble de l'appareil productif vise à conserver une productivité par tête en hausse moyenne entre 2008 et 2013 analogue à la tendance longue observée de 1990 à 2008, soit de 1,3% par an, il apparaît alors, avec le jeu d'hypothèses précédentes, que le taux d'emploi va baisser à horizon 2013, glissant vers la partie basse de sa fourchette d'oscillations observées depuis près de 20 ans.

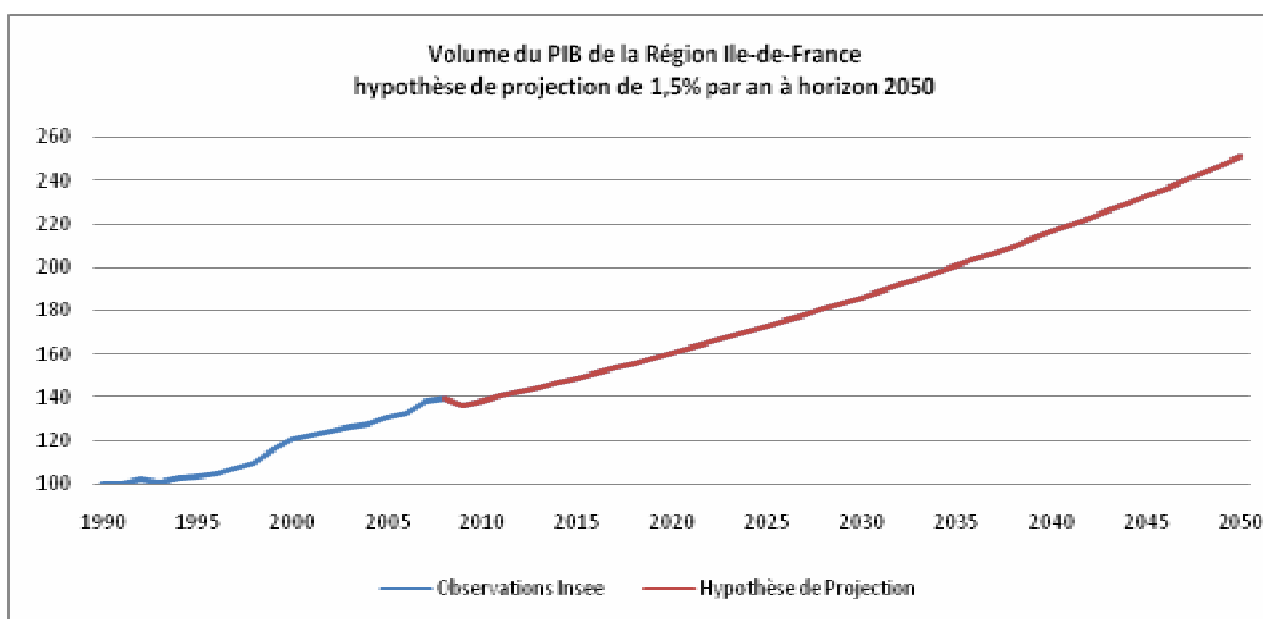
croissance annuelle du PIB de 0,2 à 0,3%, contre 1% pour les USA. D'autres raisons sont liées aux différences du nombre d'heures travaillées et de la productivité horaire, domaines où les USA dépassent la France.

¹⁴⁰"A more proactive macroeconomic policy over the business cycle" dans "A primer on innovation and growth" - Philippe Aghion - Bruegel policy brief issue 2006/06 - octobre 2006.

En 2013, il pourrait ressortir à 46,3%. L'ampleur de la récession, la difficile et lente récupération vont peser sur le marché du travail de la région et rendre difficile le reflux du chômage (cf. II-A.2).

3- A horizon plus lointain, il apparaît difficile de défendre un scénario de croissance dans la région plus rapide que le rythme moyen constaté dans le passé. Compte tenu du ralentissement de la croissance démographique et du vieillissement de la population, compte tenu des contraintes exercées sur tous les pays développés par la poursuite de la montée en puissance des économies émergentes conduisant à une raréfaction des ressources naturelles au sens large, il paraît raisonnable de projeter un taux de croissance un peu inférieur. Le chiffre retenu de 1,5% est plausible. Il faudra néanmoins des efforts pour y arriver. On notera qu'un tel taux maintenu jusqu'à 2050 permettrait de multiplier par 1,8 le PIB de la région à horizon de ces quatre prochaines décennies (cf. graphique ci-dessous).

4- Evidemment avec un tel taux de croissance, l'équilibrage des finances publiques régionales sera plus difficile à opérer. Les recettes seront contraintes, la hausse des taux de prélèvements obligatoires étant par ailleurs difficilement envisageable pour au moins préserver l'attractivité de la région. En face, les besoins d'investissement pour soutenir la croissance et attirer les investisseurs et les dérives des comptes sociaux liées au vieillissement de la population, vont contraindre à une gestion rigoureuse des autres dépenses. Cette exigence sera d'autant plus forte que la crise actuelle va laisser sa trace dans les budgets publics pendant de nombreuses années.



Le taux de croissance de 3% qui permettrait de faire fondre le chômage et les déficits publics est hors de portée
 « La croissance française 1950-2030. Le défi de l'innovation » - L. Miotti et F. Sachwald - IFRI - 2004

B.4.2 - Une part importante du PIB pour financer la politique sociale et les retraites

Enfin, signalons une étude prospective de l'Observatoire Français des Conjonctures Economiques (O.F.C.E.) de 2004¹⁴¹.

Elle évalue l'impact sur le PIB de la France en 2050, des hypothèses extrêmes faites sur l'évolution de grandeurs qui l'impactent directement (voir le détail des hypothèses et des modèles dans le document).

Ecart de PIB en 2050 suivant les marges possibles sur les principales variables

Fécondité (impact à partir de 2020)	+/- 7,5 points
Solde migratoire (2010-2050)	+ 5 points
Activité des femmes	+ 4 points
Activités des seniors (réforme Fillon)	+ 4 points
Variation des PGF ¹⁴² dans la variance des années 90 (2004-2050)	+/- 10 points
Prix relatifs investissement/VA-Nouvelle économie	+ 10 points
Chômage d'équilibre à 8% au lieu de 4,5%	+/- 3,5 points
Partage de la valeur ajoutée	+/- 2 points

Source: OFCE

La simple sommation des incertitudes conduit à une fourchette d'incertitude comprise entre -23% et + 42,5% !

Les chercheurs de l'OFCE ont également publié en 2007¹⁴³, à partir des données de l'INSEE¹⁴⁴(cf. I-B.3.a), l'effet de l'évolution du coût de la protection sociale en % du PIB, à l'horizon 2050. L'ancienne version est relative aux projections INSEE faites en 2001 (24 millions d'actifs), et la nouvelle, est relative aux projections INSEE faites en 2006 (28,5 millions d'actifs).

Le ratio de dépendance économique, qui rapporte le nombre d'inactifs de plus de 60 ans au nombre d'actifs est, dans la nouvelle projection, de 71% contre 90% auparavant.

Dépenses de protection sociale à partir des deux projections de l'Insee

<i>En points de PIB</i>	Projections 2050					Ecart (B-A)
	2004	Ancienne version		Nouvelle version		
		en 2050	Variation 2004 2050 (A)	en 2050	Variation 2004 2050 (B)	
Retraite	12,8	16,9	4,1	14,9	2,1	-2,0
Santé	10,5	14,1	3,6	13,3	2,8	-0,8
Famille	2,5	1,9	-0,6	2,1	-0,4	0,2
Chômage	2,3	1,1	-1,2	1,1	-1,2	0,0
Total :	28,1	34,0	5,9	31,4	3,3	-2,6

Sources : Comptes de la protection sociale, calculs OFCE.

¹⁴¹Projections macroéconomiques pour l'économie française à l'horizon 2050 - Note pour le Conseil d'Orientation des Retraites - Xavier Timbeau et Mathieu Plane - 4 Octobre 2004.

¹⁴²PGF: Productivité globale des facteurs. Voir définition.

¹⁴³e-contribution des chercheurs de l'OFCE - 13 avril 2007.

¹⁴⁴INSEE Première n° 1089 - Projections de la population pour la France métropolitaine à l'horizon 2050.

En ce qui concerne plus particulièrement les retraites¹⁴⁵, point de jonction particulier entre démographie et économie, leur financement est devenu problématique depuis les années 1980 :

- l'espérance de vie s'allongeant, mais à un rythme forcément plus modéré qu'aujourd'hui (1 an de plus tous les 4 ans depuis un demi-siècle), le rapport cotisants - retraités se dégrade ;
- le chômage a ramené à 20 ans (entre 30 et 50 ans) la période maximale d'emploi. Les années de jeunesse sont de plus en plus « étirées », l'insertion sur le marché du travail est de plus en plus difficile ;
- à partir de 2007, le déséquilibre est accentué par l'arrivée à l'âge de la retraite des générations nombreuses du baby-boom. Ce dernier ayant duré une trentaine d'années, l'impact sur le système de retraite sera progressif et sera complètement atteint en 2035.

Le nombre de retraités atteindrait 22,9 millions en 2050, contre 15 millions en 2010. Le rapport cotisants / retraités serait alors de 1,8 comparé à 1,2 aujourd'hui.

Ainsi, pour avoir en 2050 le même taux d'actif par retraité qu'aujourd'hui, toutes choses égales par ailleurs (durée et taux de cotisation notamment), il faudrait que le nombre de cotisants passe, en France, de 25 millions à 40 millions, c'est-à-dire que sa population augmente de plus de 15 à 18 millions d'habitants...situation peu crédible.

En plein débat contradictoire sur cette question de la réforme des retraites, les solutions avancées par le gouvernement sont fortement contestées par de nombreux acteurs sociaux.

Dans la pratique il faudrait agir sur certains paramètres comme la durée de cotisation, la hausse du taux de cotisation, l'allongement de la durée légale du travail (celle-ci devant depuis 2003¹⁴⁶ passer à 41,5 ans en 2020) ou encore trouver des sources de financement complémentaires. Aujourd'hui, les actifs représentent près de 45% de la population, ils en représenteraient 39% dans quatre générations.

Dans son rapport de 2007, le COR réactualise ses prévisions de 2005 pour tenir compte de la crise économique en indiquant clairement que le retour au plein emploi ne suffira pas à financer le système de retraite. Le besoin de financement annuel de celui-ci (30 milliards en 2010) serait compris en 2050 dans une fourchette comprise entre :

- 72 milliards d'euros, soit 1,7 point de PIB dans le scénario de base (hypothèses de gains de productivités annuels de 1,8% à partir de 2013 et d'un taux de chômage de 4,5% à partir de 2015, équivalent à celui de 1978...) ;
- et 115 milliards d'euros (3 points de PIB) dans le scénario dit pessimiste mais sans doute le plus crédible (taux de productivité annuel de 1,5% et taux de chômage de 7% à partir de 2022, un point bas presque atteint en 2008 pour la première fois depuis 1981). Le déficit cumulé sur la période 2010-2050 serait supérieur à 2.000 milliards d'euros, tandis que la dette publique s'élève déjà, fin 2009, à 1.489 milliards d'euros...

L'analyse actuelle du financement des retraites repose sur des hypothèses de croissance économique et de gains de productivité à l'infini (souvent 1,5% par an en moyenne). On oublie de se demander si c'est compatible avec les exigences d'une société soutenable, si le bien vivre des futurs retraités ne risque pas d'être compromis par ces stratégies de croissance et si la croissance quantitative ne va pas s'effondrer quoi que l'on fasse dans les pays riches, du fait de l'épuisement d'une nature surexploitée et de la fin du pétrole et d'autres ressources indispensables à des gains de productivités globaux.
(Le Monde 24 avril 2010 - Jean Gadrey, professeur émérite, université Lille I).

¹⁴⁵Conseil d'Orientation des Retraites - 22 Octobre 2007. Voir également le rapport du 27 janvier 2010.

¹⁴⁶Le principe posé en 2003 (constance du rapport entre durée de carrière et durée de retraite revient à partager chaque année d'espérance de vie gagnée en deux tiers (travail) / un tiers (retraite).

CONCLUSION

Dans un système économique épuisé, viser un taux de croissance du PIB en volume égal ou supérieur à 1,5%¹⁴⁷ constitue un réel défi pour l'appareil de production français et pour le corps social qui doit être animé par une volonté de produire mieux, d'améliorer la productivité, d'innover. En effet, en projection, les cartes vont être rebattues dans une crise qui est loin d'être terminée, même si l'on est certes sorti de la récente récession de 2008 (contraction de l'activité économique). Dans l'histoire, quand une crise survient, on repart souvent au travers de nouveaux schémas. Si le 1,5% de croissance n'était pas atteint, il s'en suivrait obligatoirement une dispersion plus grande des revenus par rapport à la moyenne. D'où un problème de répartition des richesses : si la moyenne des revenus ne progresse pas assez vite, le nombre de ménages à faible revenu croîtra fortement et par conséquent le taux de pauvreté ainsi que le nombre d'allocataires de minima sociaux. Une telle situation peut comporter des risques pour la démocratie.

D'ici 2050, à euros constants, même si le partage de la richesse produite entre le capital et le travail évoluait, la croissance du revenu disponible des ménages sera inférieure à celle connue précédemment : une partie croissante sera ponctionnée par le financement du système social (retraites ...) et le remboursement de la dette. L'utilisation de la partie restante devra être optimisée dans la mesure où les dépenses relatives au logement, transport, énergie augmenteront, ce qui s'effectuera au détriment des autres postes de consommation quotidienne, voire de l'épargne.

Mais, au-delà d'une approche restreinte à un aspect simplement quantitatif, c'est bien le contenu même de cette croissance qui est en cause avec des préoccupations humaines et environnementales (évolution du climat, finitude des ressources naturelles). Il convient donc d'explicitier la philosophie des choix d'orientations du contenu de la croissance et des nouveaux modes de son utilisation « au mieux » : en effet en période contrainte, les personnes accorderont davantage d'importance aux aspects non monétarisés de la vie.

Surtout, il apparaît que, même avec une certaine croissance et avec les atouts dont dispose l'Ile-de-France, l'économie ne sera probablement pas en mesure de répondre spontanément aux défis tant quantitatifs que qualitatifs posés par l'évolution démographique décrite dans la première partie de ce rapport. Le lien social en sera certainement mis à l'épreuve, encore plus qu'aujourd'hui. Il en résultera donc un énorme besoin de mise en cohérence entre l'économie et la population de demain, d'adaptation, et de consolidation du lien social. Sur quels leviers d'action compter pour y parvenir ? Ce sera l'objet de la troisième partie du rapport.

¹⁴⁷Un taux de croissance du PIB de 1,5% pour la France signifierait un taux de croissance de 1,4% pour l'Ile-de-France dans l'hypothèse où les tendances précédentes continuent d'évoluer de la même manière.

III – TROISIEME PARTIE : SUR QUELS LEVIERS AGIR POUR RENFORCER LA CORRELATION ENTRE LA CROISSANCE ECONOMIQUE ET LE BIEN-ETRE REGIONAL ?

L'ensemble des défis que doit relever l'Ile-de-France par rapport aux moyens à inventer et à mettre en œuvre, constitue un ensemble matriciel multidimensionnel complexe où chacun des paramètres interagit avec les autres. De plus, certains défis sont également des solutions. Ainsi, le développement durable, au travers de la course à l'efficacité énergétique, constitue un moyen de développement économique au travers d'applications industrielles ainsi qu'une source d'économies pour le budget des ménages, tout en impliquant également une modification des modes de vie. Comment faire évoluer le système ? La question ne se posait pas pendant les « Trente Glorieuses », période où tout évoluait de soi-même.

Pour éviter la régression, maintenir et consolider son rôle de grande région européenne, contribuer à l'élaboration de solutions permettant de répondre aux besoins du monde et de ses résidents, comment l'Ile-de-France peut-elle utiliser au mieux ses atouts démographiques (population jeune, flux d'immigration) pour faire croître son potentiel économique et renforcer son attractivité ?

Dans des domaines essentiels, trop d'acteurs affrontent, tous freins serrés, des responsabilités qui devraient requérir rapidité d'adaptation et nouveauté dans l'initiative. Au delà de tout, l'avenir de l'Ile-de-France sera fonction de sa capacité à créer de la valeur, au sens moderne de ce mot. L'avenir ne se bâtira pas sur des réformes, sur l'optimisation à la marge qui ont pour seul effet de reporter les échéances et d'aggraver les coûts. Le double langage est aujourd'hui patent, là où d'un côté tous les responsables affirment leur souci des générations futures et où de l'autre, quotidiennement, s'alourdit la facture qu'elles auront à payer. La Sécurité sociale est un cas d'école parmi beaucoup d'autres : la recherche de nouvelles formes d'organisation, mieux appropriées que celles d'aujourd'hui - héritières d'époques défuntées - est si rarement à l'ordre du jour dans l'univers public !

« L'inaction est propice aux catastrophes. L'action peut donner leur chance à de bonnes nouvelles ! »

Du fait de leur consistance matricielle, les solutions sont difficilement hiérarchisables de manière linéaire. C'est pourquoi, il sera effectué un focus sur les principaux leviers qui apparaissent déterminants pour l'avenir.

Tout d'abord, la création de **richesses économiques** constitue le paramètre essentiel qui conditionne tous les autres. En effet, au sein d'un contexte de rigueur (Etats surendettés) et de rareté (eau, matières premières, énergie), les modèles économiques précédents ne sont plus extrapolables et la croissance du niveau de vie ne sera plus celle connue par le passé. De plus, la part de cette croissance qui reviendra aux ménages sera plus faible qu'hier : une partie de leurs revenus sera ponctionnée par le financement des dépenses sociales et le remboursement de la dette, certaines fonctions de consommation verront leurs prix relatifs augmenter (énergie, transports, logement...), ce qui diminuera d'autant leur pouvoir d'achat.

Ensuite, renforcer la **qualité de la vie** apparaît indispensable pour conserver et renforcer l'attractivité de la région et permettre l'ancrage de la population. Ceci passera par la création de **cadres de vie nouveaux** et la dynamisation du **lien social**.

A - MISER SUR LES SECTEURS D'ACTIVITES PRODUCTEURS DE CROISSANCE ENDOGENE

Miser sur une augmentation de la croissance endogène permet de générer à moyen terme un surcroît de croissance, donc de repartir sur une nouvelle dynamique créant un cercle vertueux, rendant possible la modification des conditions de vie en Ile-de-France.

Faire le choix stratégique d'une croissance endogène, c'est aussi refuser une croissance francilienne exclusivement tirée par celle de l'extérieur, dépendant actuellement de la production des pays à bas coûts de main d'œuvre.

Elle peut être activée au travers de deux domaines :

- les applications industrielles à haute valeur ajoutée, résultats de la fertilisation croisée de la recherche et de l'industrie qui requièrent des emplois à haute qualification,
- les secteurs de l'emploi captif où la main d'œuvre est mobilisable rapidement et où les besoins vont croître très intensément : le BTP (efficacité énergétique) et les services à la personne (cf. III.B.3.5).

Pour passer à l'acte, les très nombreux atouts dont dispose l'Ile-de-France nécessitent à la fois volonté de mise en œuvre et coordination des initiatives privées et publiques.

A.1 - Susciter et encourager l'indispensable effort d'innovation

A.1.1 - Rôle primordial de la R&D, toujours plus productive et plus innovante

Grâce aux activités de R&D, l'Ile-de-France joue, dans le secteur industriel français et européen, un rôle de premier plan dans les domaines de pointe comme l'aéronautique (23.000 salariés fin 2006, soit 24% des salariés métropolitains auxquels il convient d'ajouter les 13.000 salariés de l'industrie des instruments de navigation - existence du pôle national de compétitivité ASTech), l'automobile (56.000 salariés - existence du pôle de compétitivité à vocation mondiale Mov'eo), la chimie (29.700 salariés), la pharmacie (51.550 salariés, soit 36,2% des salariés métropolitains), l'énergie et l'environnement (existence du pôle national de compétitivité Advancity traitant, entre autre, le volet « écotecnologie »¹⁴⁸).

De grands centres de R&D sont implantés en Ile-de-France. Ils regroupent, dans leurs laboratoires, 38% des effectifs de la R&D nationale. C'est grâce à la valeur des personnes y travaillant et à l'existence de plates-formes technologiques et de grands équipements que l'Ile-de-France est très attractive dans ces domaines. Mais cette R&D ne peut se développer que si, en amont, existe une recherche fondamentale (cf. les travaux de Louis Néel - prix Nobel de physique en 1970, pour ses travaux sur le magnétisme ou d'Albert Fert - prix Nobel de physique en 2007, pour ses travaux sur la magnétorésistance géante par exemple), domaine dans lequel l'Ile-de-France est particulièrement bien placée. Il en est de même en mathématiques où le très haut niveau des chercheurs français a conduit à l'existence d'une « école de pensée » reconnue internationalement. Il convient que les universités et organismes de recherche continuent de consacrer une partie de leurs moyens financiers pour le financement d'une recherche amont libre et désintéressée.

¹⁴⁸Sans oublier Medicen Paris Région, system@tic-Paris Région et Finance Innovation, pôles mondiaux ainsi que Cap Digital Paris Région, pôle à vocation mondiale (cf. III.A.5)

Les formations supérieures contribuent à créer une « société de la connaissance », qui irrigue l'ensemble de la société de processus d'innovation¹⁴⁹ issus des résultats de la recherche.

C'est le cas du domaine industriel, avec par exemple les progrès d'efficacité énergétique à accomplir dans le cadre de l'industrie verte, mais également dans les domaines des services, de la santé... Les nanotechnologies et nanomatériaux constituent une thématique de recherches « amont » qui aura des retombées très importantes dans les divers secteurs industriels qui viennent d'être cités. L'Ile-de-France concentre plus du tiers des chercheurs français de ce domaine. Il est indispensable que la dynamique des études soit soutenue, sauf à laisser passer une opportunité que les autres grands pays ne laisseront pas passer (cf. les TIC¹⁵⁰) et ce, en portant une attention toute particulière aux aspects liés à la sécurité¹⁵¹.

Comme l'analyse Jacques Attali dans « Une brève histoire de l'avenir » (Fayard 2006), « *d'abord, on cherchera (et on trouvera) de nouveaux moyens d'accumuler de plus en plus d'information et d'énergie dans des volumes de plus en plus réduits. En particulier, pour diminuer la consommation d'énergie, de matières premières et d'eau, et les conséquences sur l'environnement. Cela passera par des technologies conduisant à stocker énergie et information sur des entités nanométriques : d'où l'appellation de nanotechnologies.*

On ira vers la construction de nano machines par assemblage de molécules, ce qui exigera de repérer les atomes, de les manipuler et de les positionner.

Diverses technologies permettront d'économiser eau, forêts et pétrole, d'utiliser des ressources encore incertaines comme les richesses maritimes et celles de l'espace. Des microprocesseurs utiliseront des biomolécules de l'ADN et des peptides. Ils serviront à fabriquer des nano-ordinateurs. Des nanocentrales d'énergie utiliseront des piles à hydrogène. Des autorépliqueurs seront capables de se réparer eux-mêmes et de se reproduire. Par ailleurs, des progrès techniques majeurs amélioreront l'efficacité écologique des matériaux, de la propulsion, de l'aérodynamique, des structures, des combustibles, des mœurs, des systèmes. Ces technologies modifieront radicalement la façon dont sont produits les objets actuels. Elles permettront de consommer beaucoup moins d'énergie par unité produite, de mieux gérer l'eau potable, les déchets urbains et les émissions polluantes ; elles amélioreront les caractéristiques des produits alimentaires, des vêtements, des logements, des véhicules, des équipements ménagers et des objets nomades. D'autres objets nomades miniaturiseront les moyens d'informer, de distraire, de communiquer, de transporter, augmentant massivement l'ubiquité nomade. L'objet nomade unique sera intégré au corps d'une façon ou d'une autre. Il servira de capteur et de contrôleur. »

La plus grande partie des **recherches** fondamentales et appliquées se fait, en France, dans les grands organismes et dans les universités. Aux côtés de la R&D susceptible de fournir des applications industrielles, les sciences humaines et sociales (SHS) constituent un champ disciplinaire de première importance. En effet, le fonctionnement d'une société est d'autant plus harmonieux et innovant que la société permet de réfléchir sur elle-même (cf. III.B.3).

¹⁴⁹Les innovations sont souvent réalisées à l'intersection de deux domaines scientifiques ou techniques, voire plus. Pour Joseph Schumpeter, la fabrication de biens nouveaux, les méthodes nouvelles de production, l'occurrence de nouveaux débouchés, l'utilisation de nouvelles matières premières ou la mise en place d'une nouvelle organisation du travail constituent des innovations. L'innovation est entre les mains des "entrepreneurs".

¹⁵⁰ TIC: Technologies de l'information et des communications : un train pris en retard.

Ce domaine innovant est économiquement très porteur. Il est de première importance dans la recherche amont. Les appareils utilisant ces technologies se multiplient ainsi que leurs utilisations tant industrielles que dans la vie courante. Une partie de l'écart de la croissance du PIB entre la France et les USA est imputable au retard pris dans leur développement. En 2001, ce secteur (matériel et services) représentait 5,1% du PIB français, contre 8,1% de celui des USA. Le document IDATE/Rexecode "Compétitivité du secteur TIC en France" de juin 2004, montre que la part du PIB de ce secteur a été égale ou inférieure à 5% en France entre 1990 et 2001, alors qu'aux USA, elle valait 6% de 1990 à 1994, pour monter à 9% en 1999 et se stabiliser à 8% après.

¹⁵¹ Voir la contribution du CESR d'Ile-de-France au débat national sur les nanotechnologies, 4 février 2010.

Les pouvoirs publics ont récemment :

- créé des pôles de compétitivité mondiaux ou à vocation mondiale et des pôles de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) ;
- donné l'autonomie aux universités ;
- incité les universités, les écoles et les centres de recherche à se regrouper...

et ce afin d'obtenir une meilleure efficacité globale et une meilleure visibilité à l'international. Le regroupement des écoles d'ingénieurs participe à cet objectif majeur pour l'avenir.

La création scientifique dépend, certes, des moyens mis à la disposition des chercheurs, ainsi que de la qualité des conditions de travail, de l'existence de réseaux denses d'interaction... Mais il faudrait cependant réfléchir au fait qu'une université américaine, 4^{ème} au classement 2008 de Shanghai - avec ses critères qui ne font pas l'unanimité - le Caltech (Californian Institute of Technology), accueille 2.000 étudiants « seulement », encadrés par 500 professeurs. 31 prix Nobel en sont issus.

Les institutions françaises ne souffrent-elles pas, avant tout, d'un manque de moyens financiers?

Certes, les universités américaines disposent souvent de ressources très supérieures. Mais il n'est pas toujours évident que les institutions françaises manquent de moyens. Et, même à montant équivalent, leurs ressources n'ont pas le même impact qu'aux Etats-Unis sur l'innovation et la créativité. Ce qu'il faudrait inculquer en France, c'est cet esprit d'entreprise, ce dynamisme si répandu de ce côté-ci de l'Atlantique.

Le Monde 5 Février 2007. Entretien avec Jean-Loup Chameau, Président (français) du Caltech – « Enseignement supérieur: la France vue d'Amérique »

Sur le créneau de **l'enseignement supérieur**, la compétition sur le terrain mondial pour attirer **les étudiants** est belle et bien ouverte. C'est à Paris, ville connue dans le monde entier, que de nombreuses institutions universitaires étrangères créent des antennes pour rayonner sur le monde. Toutefois, à l'encontre de la volonté affichée d'accueil des étudiants étrangers, la lourdeur croissante des procédures administratives (centralisation des demandes d'inscription dans les consulats dans le cadre du système « Campus France », difficulté d'obtenir un visa...) décourage de nombreux candidats et les réoriente vers d'autres pays. De même, certaines universités et écoles françaises se projettent quant à elles, à l'étranger.

L'ouverture, en 2006, de l'Université Paris-Sorbonne-Abou Dabi, université francophone au nom prestigieux, répond au souhait des Émirats Arabes Unis de développer leurs formations universitaires de haut niveau et d'élargir leur ouverture culturelle et linguistique au-delà du monde anglo-saxon. De nombreux autres exemples existent, notamment en Asie (Chine, Inde, Singapour...). Ces établissements d'enseignement participeront également à la promotion de la culture française, et du français, 4^{ème} langue de la planète, parlée par près de 600 millions de personnes.

Mais cette politique, initialement conçue dans la perspective d'avoir des retombées universitaires¹⁵² et économiques à moyen terme (contrats industriels et commerciaux) positives pour la France, présente également un risque contraire : celui d'être, à court terme, dépassé par le savoir transmis, compte tenu de la rapide appropriation des connaissances et de leurs non moins rapides applications (technologie, industrielle, commerciale) par des pays en fort développement. A cet égard, le cas des grandes écoles et universités françaises installées en Chine, à la demande des autorités du pays qui leur ont fourni les infrastructures et qui sont désormais quasiment autonomes, est particulièrement éloquent.

¹⁵² Outre l'objectif fondamental lié à la reconnaissance du haut niveau de l'enseignement supérieur français, cette politique d'ouverture procure aux établissements quelques moyens financiers supplémentaires.

Parallèlement, la mise en ligne gratuite des corpus d'enseignement **e-learning** grâce à laquelle les universités américaines drainent chaque jour davantage d'étudiants, est une nécessité pour renforcer l'attractivité internationale des places universitaires françaises.

Le libre accès à la connaissance, mis en œuvre par la capacité d'utiliser les TIC, la propriété intellectuelle étant dépassée à l'heure d'Internet, constituera un bouleversement pour les mentalités françaises. D'autant que, pour s'adresser aux très nombreux étudiants d'Asie et d'Amérique, il s'agira de concevoir des programmes en ligne adaptés à l'approche anglo-saxonne. Mais, en adaptant le référentiel à la demande mondiale, le système d'éducation supérieur français risque de perdre ses spécificités. La mondialisation induisant une approche uniformisée, l'un des défis sera de continuer d'assurer au travers du e-learning à la fois la transmission des valeurs francophones et celles de la langue française (lutte contre l'appauvrissement, le « global langue »). Enfin, si l'attraction d'étudiants étrangers doit faire partie intégrante de la stratégie à venir, elle ne doit pas occulter l'objectif principal qui doit demeurer la formation des étudiants français.

Concernant l'attrait des **chercheurs**, enseignants chercheurs et étudiants de haut niveau du monde entier, la concurrence internationale et nationale sur le terrain de l'attractivité du territoire est forte. Pour continuer d'être à la pointe, l'Ile-de-France doit encore mener un effort important afin de fournir des conditions de vie permettant de travailler dans un environnement agréable et de qualité (conditions matérielles de logements, transport, sport...). L'aménagement envisagé du futur plateau de Saclay constitue un exemple qui va dans ce sens.

Mais un risque de déséquilibre territorial résulterait d'une concentration de l'ensemble des moyens technologiques, des compétences et des financements disponibles au titre de la recherche et de l'enseignement supérieur sur quelques pôles d'excellence isolés sur le plan géographique, au détriment d'une répartition plus équilibrée des moyens intégrant une volonté de développement harmonieux du territoire régional.

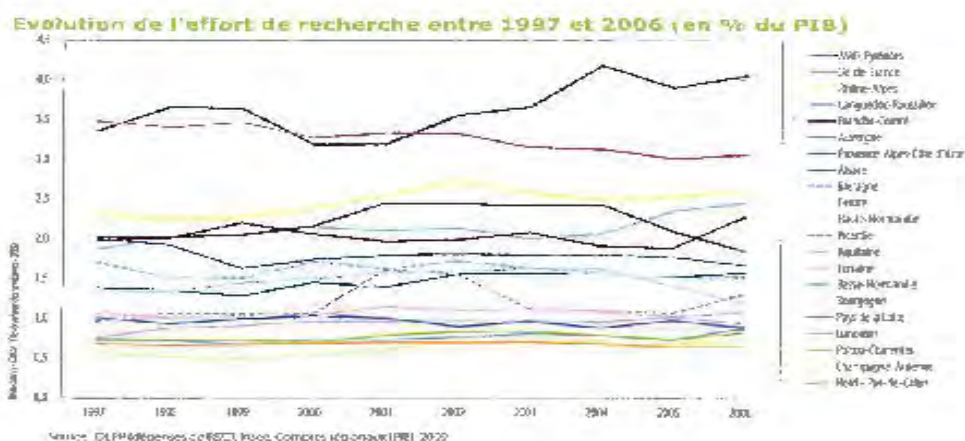
Une « hyperspécialisation » des zones concentrant les moyens en R&D, en équipements universitaires d'excellence, en outils d'expertises et en compétences de haut niveau (telles le plateau de Saclay), en y concentrant les financements issus des plans nationaux (plan « Campus », financements issus du « Grand Emprunt »...), favoriserait sans doute une meilleure lisibilité internationale dans ce contexte de compétition mondiale. Mais, au-delà de quelques pôles d'excellence mis en valeur, la question est immédiatement posée de l'avenir des autres secteurs de l'Ile-de-France, y compris des zones métropolitaines majeures accueillant de fortes densités de logements.

Une orientation qui viserait ainsi une monoculture des territoires, en dehors d'une mixité des fonctions intégrant la coexistence des activités résidentielles et de celles liées à l'intelligence, à la formation et à la connaissance, pourrait générer rapidement des conséquences néfastes, qui pourraient même conduire, dans certains cas, à une concentration progressive des difficultés sociales et économiques sur certaines parties du territoire régional.

Il serait donc bon, en terme prospectif, d'engager des réflexions visant les moyens d'une diffusion maîtrisée des fonctions liées à la connaissance, à partir de pôles majeurs, sur l'ensemble du territoire régional.

Par ailleurs, il conviendra de rester attentif **aux retombées des dépenses de R&D**. En 2008, la France consacrait 2,02% de son PIB en dépenses de R&D, se classant ainsi au 10^{ème} rang des pays de l'OCDE. Le premier pays est la Suède avec un effort de 3,75%. De même, en 2007, la France a déposé 40,40 brevets triadiques par million d'habitants, se situant au 10^{ème} rang. La tête du classement est tenue par le Japon, avec 114,58 brevets.

Enfin, entre 1996 et 2007, avec un gain de productivité moyenne, rapporté aux dépenses de R&D, de 1,18%, la France se situait au 16^{ème} rang, loin derrière la Corée, premier pays dans ce classement, avec un taux de 3,37%¹⁵³. Des formations à l'innovation et à l'entrepreneuriat devraient être organisées, systématiquement, dans l'enseignement supérieur, ce qui permettrait certainement, de voir la France remonter dans ces classements.



Vous insistez sur la capacité d'innovation et d'adaptation des Etats-Unis. Pourquoi la France ne parvient-elle pas à l'imiter ?

Depuis vingt ou trente ans, le nombre de brevets déposés par la France est assez faible. Cela alors que ce pays a longtemps été un des fers de lance de l'innovation et qu'il a des chercheurs de grand talent. C'est que, depuis plusieurs décennies, on a préféré valoriser la sécurité de l'emploi plutôt que la prise de risque. Résultat, beaucoup de jeunes diplômés s'orientent vers les grands groupes pour y occuper des emplois « sécurisés ». Cela ne les incite guère à la créativité et à l'invention. Aux Etats-Unis, c'est le contraire : la plupart des jeunes diplômés, s'ils le pouvaient, créeraient leur entreprise le plus vite possible.

Jean-Lou Chameau¹⁵⁴ - article cité supra dans le même chapitre - Le Monde - 5 février 2007

Les PME - PMI jouent un rôle important dans les processus de **transfert et d'innovation**. Elles sont bien placées pour développer des productions compétitives à forte qualification, à fort contenu technologique, tout en créant des emplois qualifiés et des réseaux économiques locaux.

L'innovation est l'un des principaux moyens pour acquérir un avantage compétitif en répondant aux besoins du marché. Innover, c'est créer de nouveaux produits, développer des produits existants, mais aussi, optimiser son système de production, adopter les dernières technologies issues de la recherche fondamentale comme de son département de recherche et développement. Il existe principalement deux niveaux d'application de l'innovation dans l'entreprise.

On peut innover ponctuellement, on parle alors de **projet d'innovation** ou **d'innovation produit**.

Il s'agit essentiellement de projet d'amélioration de produits existants, de création, ou d'adoption d'une nouvelle technologie à un produit. .../...

¹⁵³Cf. Special Report, Recherche économique - Natixis Groupe BPCE n° 84 - 23 mars 2010. Un brevet triadique est un brevet qui a été déposé aux USA, au Japon et en Europe.

¹⁵⁴L'Université de Stanford a touché, en 2007-2008, 62 millions \$ en royalties de son portefeuille de brevets, soit environ 1,7% de son budget total.

.../... On peut aussi innover de manière permanente, sur le long terme, on parle alors d'**innovation permanente**, d'**innovation totale** ou encore de **management de l'innovation**. Cela ne consiste plus à acquérir un avantage compétitif mais à pérenniser cette compétitivité (on parle aussi d'**innovation durable**). A ce niveau, l'innovation doit devenir un pilier de la stratégie de l'entreprise. Elle devra mettre en place un système de veille et de partage de l'information, protéger ses innovations grâce à sa stratégie de protection industrielle, créer une synergie partenariale, et accorder une place importante au client dans sa démarche.

Rédigé par Marc VIELLART (CCI de Nantes Saint-Nazaire) et Erwan NEAU - Novembre 2003

Contrairement à l'Allemagne qui a toujours misé sur le développement d'un tissu très dense de PME exportatrices à fort investissement en R&D, conservant sur son sol les unités de production, la France a fait le choix de développer ses champions industriels et de les transformer en multinationales. L'entreprise Renault (ex entreprise nationale) en est un exemple significatif. La nécessité d'exister dans la compétition internationale comme condition de survie, ainsi que le souci de rentabilité financière, ont conduit les grands groupes, qui sont les principaux bénéficiaires du crédit impôt recherche, et certaines PME, à délocaliser leur production dans les pays à faible coût de main d'œuvre et souvent aussi leurs centres de recherche, sciant, de ce fait, la branche sur laquelle ils étaient assis. Ainsi, le récent mouvement de rapatriement des centres de recherche des grandes entreprises (japonaises, françaises...) installés en Chine, motivé par la crainte de la « copie intelligente », intervient sans doute trop tard. Les entreprises chinoises innovant et devançant dans de nombreux secteurs (aéronautique: Airbus, satellite, communication : IPAD, énergie, nucléaire, transports terrestres : TGV...), les pays actuellement développés qui deviendront, dans bien d'autres domaines encore, d'ici quelques années, leurs clients.

Le rôle de la proximité entre les activités de production industrielle et les centres de recherche est, aujourd'hui, jugé primordiale: « L'histoire montre que des industries se sont développées dans des bassins fécondés par les interactions entre non seulement des talents scientifiques et techniques, des connaissances de haut niveau, mais aussi des savoir-faire ouvriers¹⁵⁵ ».

Il faut donc très sérieusement envisager la **relocalisation** des industries de fabrication au voisinage des centres de recherche franciliens.

A.1.2 - Préparer les conditions de la réindustrialisation et les relocalisations

Viser une **croissance économique endogène** relève d'un choix entre deux stratégies de croissance dont la responsabilité pèse sur les entreprises :

- celle (délocalisée) générée par des bas coûts de main d'œuvre à l'étranger,
- et celle (localisée ou relocalisée) basée sur des productions de haute technologie et à haute valeur ajoutée, ce qui suppose l'existence d'une main d'œuvre de qualification élevée.

Ce choix de stratégie aurait de multiples implications positives en matière de :

- R&D et industrie : conserver les centres de recherches aux côtés de l'implantation industrielle en France permet de ne pas se faire déposséder de son savoir, donc de ne pas se retrouver en position de « suiveur » et de valoriser son savoir-faire,
- développement durable : économie de l'énergie fossile utilisée dans les transports. A moyen et long terme, l'industrie devrait se rapprocher du consommateur,
- social : création d'emplois en France, donc moins de chômage et moins de dépenses publiques, plus de lien social par le travail et des retombées positives pour les ménages.

¹⁵⁵ "Le retour de l'industrie. Quand l'Europe se réveillera" - André-Yves Portnoff- Futuribles n° 364 - Juin 2010.

Compte tenu de la hausse du niveau de vie dans les pays émergents (donc hausse de leur niveau de salaires), la production à bas coûts de main d'œuvre délocalisée ne sera plus possible ni intéressante. Certaines délocalisations vers des pays à bas coûts sont déjà en train de perdre de leur rentabilité économique. Les ouvriers des pays à bas coût de main-d'œuvre commencent à réclamer des augmentations, en témoigne les mouvements de grève (Roumanie, Chine...). La qualité, les délais de livraison, la productivité, l'envolée des coûts de transport voire la proximité d'un donneur d'ordres, la difficulté à coordonner les activités d'un pays à l'autre, les difficultés liées à l'espionnage industriel sont autant de motifs qui favorisent le retour de certaines industries en France.

« La France est un espace territorial qui ouvre des opportunités. La main-d'œuvre y est certes chère, mais compétente ».¹⁵⁶

En matière d'**attractivité** d'activités économiques, donc pour les **relocalisations**, la forte **productivité** du travail en Ile-de-France constitue un atout qui doit l'emporter sur l'inconvénient de surcoût élevé de main d'œuvre. Une productivité supérieure en permettant de produire plus qu'ailleurs en un temps donné, permet d'obtenir un coût unitaire compétitif malgré un niveau de salaires plus élevé (les salaires ne constituant qu'une partie du coût de l'objet produit). Il faut veiller à maintenir ce niveau de productivité élevé. L'Ile-de-France gagnera avec la **connaissance**, l'**intelligence** et la **productivité**.

« L'euro fort n'est pas nécessairement un handicap », assure même Jean-Paul Bugaud, Directeur général du SYMOP/Syndicat des entreprises de technologies de production (machine-outil, soudage, assemblage et productique associés) : « Cela permet d'atténuer les effets de la hausse des prix du pétrole. »

Pour Hervé Fradet, Directeur de l'Agence d'Etude et de Promotion de l'Isère (AEPI), « Si l'on veut influencer et avoir un impact sur le développement économique local, il faut agir en amont, intégrer l'entreprise dans une autre logique industrielle et ne pas attendre qu'elle décide de partir. Notre travail, c'est d'essayer de les ancrer localement, les intégrer au maximum dans les pôles de compétitivité, les associer à des projets collaboratifs. Plus ils s'ancrent localement, plus ils ont de chances de peser sur les choix du groupe ». Alors en jouant sur les deux leviers - aider les relocalisations et empêcher les délocalisations - le déséquilibre pourra s'atténuer. Mais le véritable enjeu se situe plus haut. L'absence de politique industrielle européenne est un vrai handicap dans les négociations internationales.

Dans l'hypothèse probable d'une relocalisation industrielle dans les pays actuellement développés, l'Ile-de-France doit préparer, compte tenu de ses nombreux atouts (productivité ...), les conditions pour que cette relocalisation s'opère préférentiellement sur son territoire, tout en prenant en compte les degrés de liberté que lui apporte le Grand Bassin Parisien pour redessiner une nouvelle carte économique, sociale, environnementale, en minimisant le coût des investissements.

A.1.3 - De la culture à l'innovation industrielle

Le secteur culturel peut aussi participer, de manière peut-être indirecte, à la croissance économique, en étant force d'innovation et en apportant une approche originale du développement durable et du respect de l'environnement. Ainsi, **Richard Florida**, socio-économiste à l'Université de Toronto, considère que 30% de la population, du moins aux USA, constituent la force motrice du développement économique de l'ère postindustrielle. Il définit, dans la population, un noyau « supercréatif », composé de personnes créatives dans leur travail

¹⁵⁶ D'après Jean Tournoux, président de SKF France. SKF est groupe multinational suédois, leader mondial dans le marché du roulement mécanique (mécatronique, guidage linéaire et positionnement, vis à bille ou à rouleaux, vérins électriques...).

quotidien (chercheurs, enseignants, ..) et d'autres dans le domaine des arts, du design et des média. Ils sont **créatifs et innovants**. Par ailleurs, il y a les « **professionnels créatifs** ». Ils ont des bonnes connaissances de base et sont amenés à résoudre, au quotidien, des problèmes complexes, dans les domaines, par exemple, de la santé, du commerce, de la finance, du droit, de l'enseignement...

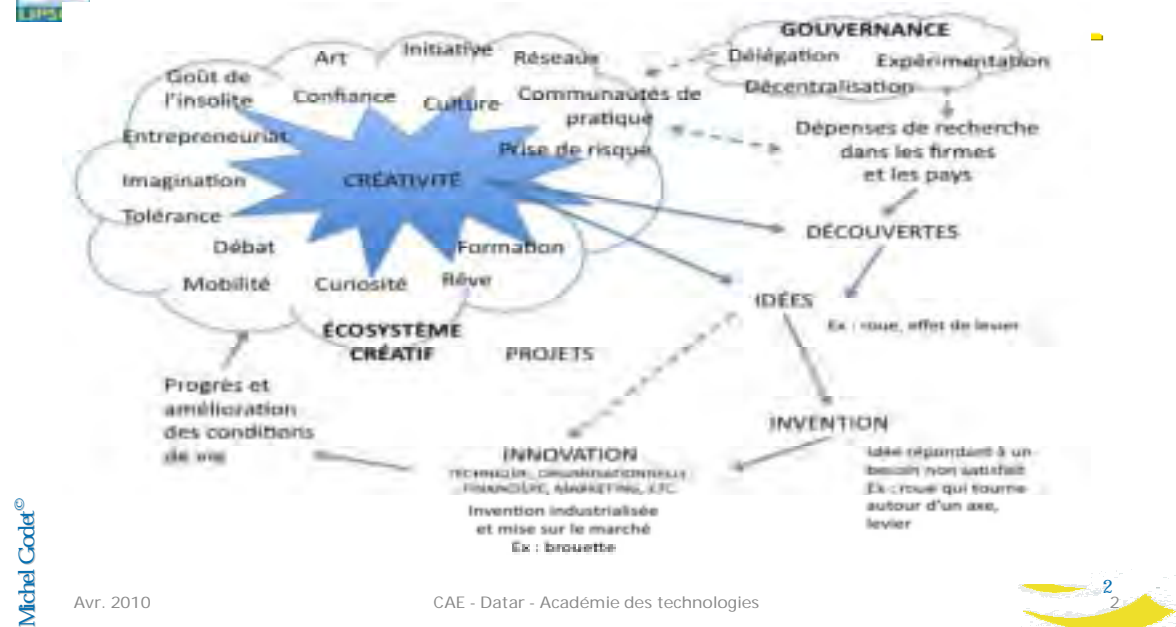
Leurs interactions permettraient de faire émerger de très nombreux nouveaux produits ou services, conduisant, ainsi, à une croissance de l'économie locale (cf. annexe 9).

Dans un document de travail de ses services publié récemment et intitulé « Challenges for EU support to innovation in services », la Commission européenne a reconnu la capacité d'innover des industries créatives tout en faisant observer leur potentiel économique.

« Les **industries créatives** innoveront par l'apport d'idées neuves et de modes de réflexion nouveaux dans l'économie européenne, qui se caractérise de plus en plus par la personnalisation des produits et des services. Beaucoup plus que bien d'autres branches, les industries créatives peuvent donner forme aux besoins et aspirations des consommateurs. Cette capacité à innover en termes de services, conjuguée aux "retombées" de ces innovations sur d'autres secteurs d'activité, signifie que les industries créatives sont essentielles à la santé et à la compétitivité à long terme de toute l'économie. De plus, les industries créatives ont été identifiées comme l'un des secteurs émergents les plus dynamiques du commerce mondial. Elles jouent également un rôle important dans de nombreuses régions européennes. » (Extrait du Magazine en Ligne Entreprise et Industrie, de la Commission européenne (18.3.2010) - http://ec.europa.eu/entreprise/e_i/index_fr.htm - Union européenne 2008.2010). Ceci montre que de nombreuses initiatives sont prises un peu partout dans le monde par des pays estimant que la dimension culturelle est majeure et qu'elle alimente fortement les processus d'innovation. L'Ile-de-France a une carte à jouer dans cette approche porteuse d'innovations.



La spirale de l'Innovation



Nos grandes métropoles et singulièrement l'Ile-de-France ont vu, ces dernières décennies, leur qualité de vie, leur attractivité et donc leur capacité créative, se dégrader.
« Créativité et innovation dans les territoires », CAE, DATAR et Académie des Technologies, Mai 2010

A.2 - Les impératifs du développement durable : un fort gisement d'activités

A.2.1 - Diminuer la facture énergétique

Le développement dit « durable » vise à concilier trois préoccupations principales, souvent antinomiques dans les visions classiques du développement :

- assurer une croissance économique ;
- faire en sorte que cette croissance économique profite à tous et soit moteur de progrès en matière sociale ;
- s'assurer que cette croissance économique ne porte pas préjudice à l'environnement.

Les systèmes économiques industriels et postindustriels créent par essence, des tensions entre ces trois piliers. De ces tensions naissent la nécessité d'arbitrages et notamment celui d'arbitrages intergénérationnels. En effet, si les enjeux de croissance équitable, c'est-à-dire conciliant le développement économique et les progrès sociaux, ne sont pas nouveaux, la question environnementale ne s'est imposée progressivement qu'à partir des années 1970 et notamment lors de la déclaration de Stockholm en 1972.

En 1987, le rapport Brundtland de la Commission mondiale sur l'environnement et le développement propose une définition de ce que doit être une politique de développement durable : « *Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ».

Il concerne, d'une part, la réduction des émissions des gaz à effet de serre (GES) (2005 : entrée en vigueur du protocole de Kyoto de 1997), et d'autre part, la préservation des ressources naturelles (eau et stress hydrique, réserves d'énergies fossiles, dégradation des sols par usage d'intrants) et de la biodiversité des milieux naturels (gestion durable des forêts...) et des espèces animales (Sommet de Johannesburg, 2002).

La préservation des ressources en minerais n'est pas explicitement citée alors que certains d'entre eux pourraient être épuisés d'ici 2050.

Minéraux (tonnes)	Production Mondiale en 2007	Réserves prouvées mondiales en 2008	Répartition géographique		Nombre d'années
			Pays	Pourcentage	
Indium (semi-conducteurs)	510	11.000	Chine	73	21
Platine Palladium pots catalytiques)	460.000	71.000.000	Afrique du Sud	90	154
Cadmium	20.000	490.000	Chine	25	24
Lithium (batteries)	25.000	9.500.000	Chili Bolivie	31 57	380
Cobalt	62.000	7.000.000	Congo	48	112
Nickel (aciers inoxydables)	1.660.000	67.000.000	Australie	35	40
Cuivre	15.600.000	490.000.000	Chili	31	31

Source : « Les enjeux de l'énergie » - Estelle Iacona, Jean Taine, Bernard Tamain - Edition Dunod - 2009

L'enjeu de la recherche de l'**efficacité énergétique** maximale pour lutter contre l'effet de serre, qui correspond aux objectifs environnementaux et économiques du développement durable, constitue un champ d'opportunités extraordinaires à saisir par les entreprises. L'enjeu central est l'amélioration de notre système énergétique, afin d'accroître sa performance économique et donc réduire les coûts globaux.

Comme l'ont mis en évidence les travaux du GIEC, il y a urgence à agir très vite car en l'absence d'une réponse forte à l'accroissement de l'émission de gaz à effet de serre (GES), c'est un réchauffement pouvant aller jusqu'à + 6°C qui est à redouter d'ici 2050. Soit, sur 40 ans, un bouleversement d'ampleur équivalente à la sortie de l'ère glaciaire il y a près de 10.000 ans. A l'époque, la banquise descendait jusqu'à Londres.

Cette réponse forte doit de plus être très rapide car, sinon, le climat s'emballera et ne pourra plus être contrôlé, ce qui conduira à des situations irréversibles (avancée des déserts, disparition des terres de cultures, montée des océans...) provoquant une transformation de la vie sur terre (donc induisant des migrations), des coûts d'adaptation importants et des tensions internationales, voire des conflits.

Maîtriser l'effet de serre excédentaire à un niveau d'élévation maximale de 2°C (par rapport à 6°C) de la température moyenne de la planète, niveau estimé « soutenable », n'est envisageable qu'en divisant par plus de deux les émissions globales de CO2. Mais, compte tenu des écarts d'émission annuelle par habitant (1,1 tonne équivalent gaz carbonique CO2 pour un Indien, 2,3, pour un Chinois, 6,6 pour un Français, et 8,4 pour la moyenne européenne, 10 pour un Russe, 20 pour un Américain), il faudrait que les pays industrialisés divisent par plus de 3 à 5 leurs émissions d'ici la moitié de ce siècle. Cette lutte doit être menée par l'ensemble des Etats, dont tous les destins sont liés car il ne servira à rien d'être « vertueux dans son coin ».

D'après le rapport du groupe Facteur 4, « La division par 4 des gaz à effet de serre¹⁵⁷ d'ici 2050 » - Introduction au débat – Ministère de l'écologie et du développement durable - juillet 2008.

Une réelle stabilisation du climat au niveau actuel ne serait garanti que pour l'émission totale de 3 milliards de tonnes carbone, ce qui correspond à l'absorption naturelle du CO2 par les « puits » (essentiellement l'océan) d'où une concentration de dioxyde dans l'atmosphère de 450 ppmv/m3, soit la moitié du rythme actuel d'émission qui est de 6 milliards de tonnes (facteur 2).

Les projections pour 2050 indiquent une forte tendance à la hausse des émissions : de 9 milliards de tonnes carbone à 20 milliards de tonnes carbone, les émissions des pays industrialisés diminuant au mieux faiblement tandis que celle des pays en développement croîtront très vite.

Une première inflexion des émissions pourrait conduire à se fixer un objectif de 5 milliards de tonnes carbone en 2050, ce qui correspondrait alors à une population mondiale d'environ 10 milliards d'habitants, soit un quota de 0,5 tonne de carbone par an par personne et une concentration probable de 550 ppmv. Les experts considèrent qu'alors un réchauffement de 2°C devient inévitable.

En 2000, le niveau français d'émissions de CO2 était de 1,8 million de tonnes carbone par habitant. Atteindre le quota de 0,5 tonne carbone par an signifie une division de 3,6. Transposé à une population française de 64 millions d'habitants, le niveau d'émission nationale serait de 32 millions de tonnes (64 x 0,5). D'ici 2050, la croissance économique (estimée à 1,7%/an) générera des émissions supplémentaires. Si aucun effort de maîtrise ou substitution d'énergie n'est réalisé, une projection tendancielle conduirait à une émission de CO2 de 146 millions de tonnes carbone en 2050. C'est donc un facteur 4,6 qui 'il s'agit d'obtenir (146/32)

Pour apprécier la croissance de la consommation d'énergie, il est utile de rappeler l'évolution depuis 30 ans. La croissance économique (PIB) par habitant de 65% entre 1973 et 2002 (1,7% en moyenne) a été accompagnée d'une augmentation de 33% de la consommation en énergie primaire et seulement de 8% en énergie finale par habitant. Les taux de croissance utilisés ont été basés sur un indice 1 à partir de 1973

1973-2000	Taux de croissance globale	Taux de croissance annuel
PIB /hab	+ 65%	1,7%
Consommation d'énergie Primaire/habitant	33%	1 %
Consommation d'énergie finale/habitant	8%	< 1%
1973 : 1 ^{er} choc pétrolier - 1986 : 2 nd choc pétrolier		
La quasi stabilité de la consommation d'énergie finale par habitant résulte des importants progrès de maîtrise de l'énergie réalisés surtout jusqu'au 2 nd choc pétrolier et par les puissants mouvements de substitution faisant appel à l'électricité et au gaz.		

La France s'est engagée, en 2003, à émettre 4 fois moins de gaz à effet de serre (GES) d'ici 2050 par rapport au niveau émis en 1990 (facteur 4). Cet objectif a été confirmé dans le Plan Climat en 2003, loi programme fixant les orientations de la politique énergétique en 2005 (diminution de 3% par an en moyenne des émissions nationales de GES) et loi de programmation du Grenelle 1 de l'environnement en 2009 (moins de 140 tonnes équivalent de CO2 en 2050).

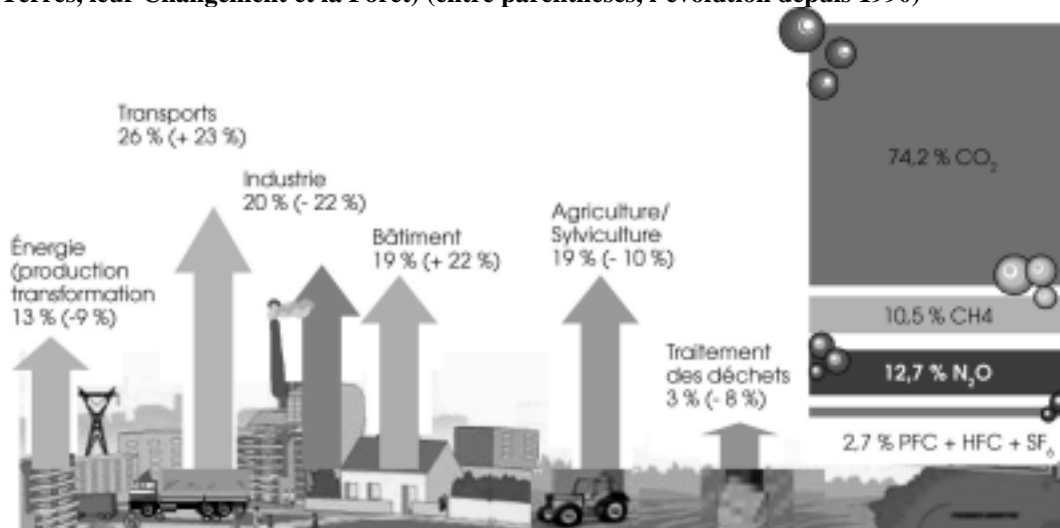
¹⁵⁷Les principaux gaz à effet de serre sont la vapeur d'eau, le dioxyde de carbone (CO2), le méthane (CH4), l'oxyde nitreux (ou protoxyde d'azote, de formule N2O) et l'ozone (O3). Les gaz à effet de serre industriels incluent les halocarbones lourds (fluorocarbones chlorés incluant les CFC, les molécules de HCFC-22 comme le fréon et le perfluorométhane) et l'hexafluorure de soufre (SF6). C'est pourquoy les calculs sont effectués en équivalent de tonnes équivalent CO2.

La loi dite « Grenelle 1 de l'environnement » intègre également les objectifs de l'Union européenne qui se situent à un horizon 2020¹⁵⁸.

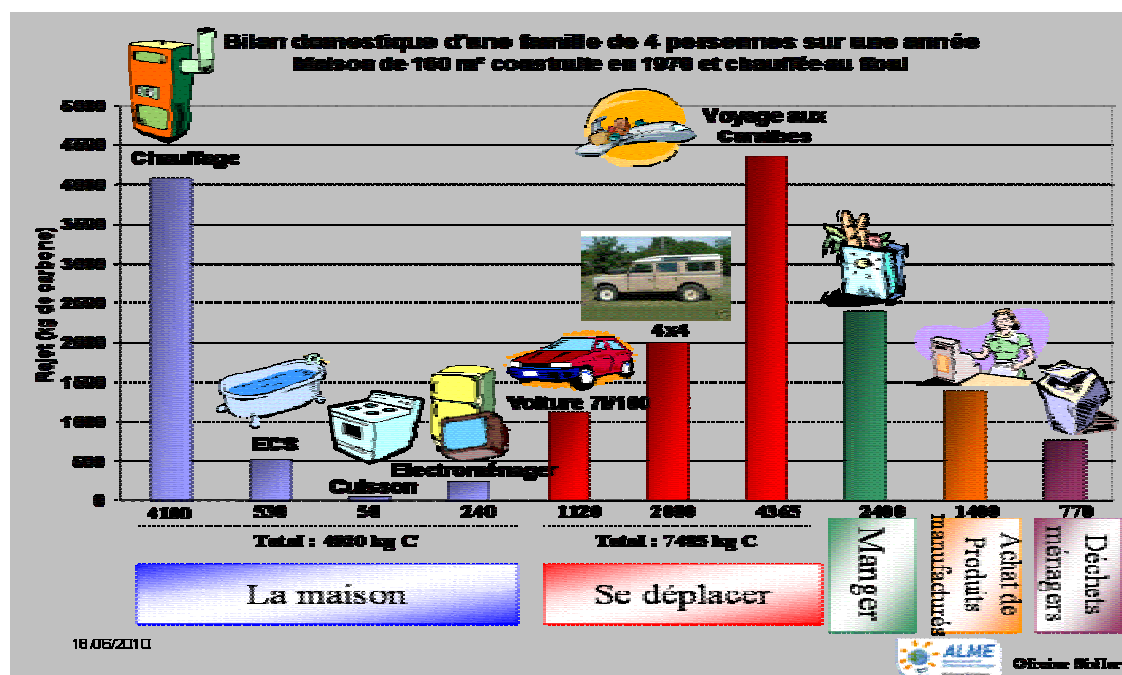
L'échec des négociations de Copenhague en novembre 2009, dû en grande partie à la position chinoise entraînant dans son sillage les pays émergents en quête de rattrapage de niveau de vie, ne remet pas en cause l'objectif que s'est fixé la France.

En France, les secteurs émetteurs de gaz à effet de serre sont, en 2004, les transports (26%) et l'industrie (20%) suivis par el bâtiment (20% et l'agriculture (19%).

Émissions de GES en France (y compris DOM/TOM) en 2004, par secteur, hors UTCF (Utilisation des Terres, leur Changement et la Forêt) (entre parenthèses, l'évolution depuis 1990)



source : CITEPA/Inventaire SECTEN/Format PNLCC, février 2006.



Dans les dépenses des ménages, les principaux postes producteurs de CO₂ sont le chauffage, les transports, la nourriture.

¹⁵⁸L'Europe, de son côté, s'était fixée comme objectif de diminuer ses émissions de GES de 20% entre 1990 et 2020. Récemment, l'Allemagne, le Royaume-uni et la France ont proposé de porter ce chiffre à 30% (la crise économique ayant "contribué" à une diminution de plus de 10%). "Ceci permettrait de créer un modèle neuf de croissance en Europe, favorisant l'emploi, la croissance, le renforcement de la sécurité énergétique et l'atténuation du risque climatique. Ce serait avant tout une politique pour l'avenir de l'Europe !" - Le Monde - 16 juillet 2010.

La mise en œuvre des objectifs qui découlent du « Grenelle de l'environnement » (lois existantes et lois à venir) nécessite la mobilisation de tous les acteurs concernés en région, afin que l'Ile-de-France soit, en 2050, une région de « haute qualité environnementale », dont les réalisations pourraient servir de modèle à beaucoup d'autres.

A.2.2 - Des domaines d'applications industrielles rapidement réalisables

Rapport « Filières industrielles stratégiques de la croissance verte »

Filières prioritaires compte tenu du rôle que la France pourrait y jouer et de l'intérêt qu'elle en retirerait en termes de **développement économique**: véhicules décarbonés, énergies marines, biocarburants de deuxième et de troisième génération, éolien off-shore, bâtiment à faible impact environnemental, captage, stockage et valorisation du CO₂, recyclage et valorisation des déchets.

Filières en forte croissance où le potentiel français, sans être de premier plan, est suffisamment important pour que la France puisse jouer un rôle important sur certains segments du marché: batteries embarquées, chimie verte, biomasse matériaux, photovoltaïque, smart grid (réseaux intelligents : smart phones, compteur intelligent...).

Commissariat général au développement durable, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, mars 2010.

L'analyse de la valeur ajoutée par secteur industriel (partie II-A-1.4) montre qu'actuellement, la part de la valeur ajoutée du **secteur industriel en Ile-de-France** est de 17%, dont 3,2% pour la construction, 2% pour l'énergie et 1,6% pour l'automobile.

Contribution des différents secteurs d'activités aux émissions de gaz à effet de serre (GES) polluants atmosphérique en Ile-de-France (2005)

Emissions annuelles GES*	en kilotonnes (kt)	en %
Trafic routier	12.585	24,5
Plates-formes aéroportuaires	1.455	2,8
Trafic ferroviaire et fluvial	115	0,2
Résidentiel et tertiaire	20.523	39,9
Industrie manufacturière	4.174	8,1
Production d'énergie	3.567	6,9
Traitement des déchets	5.355	10,4
Agriculture	3.590	7,0
Nature	33	0,1
TOTAL SECTEURS	51.397	100

* Gaz à effet de serre en équivalent dioxyde de carbone (CO₂), méthane (CH₄), dioxyde de carbone (CO₂) et protoxyde d'azote (N₂O).

Source : inventaire AIRPARIF année de référence 2005

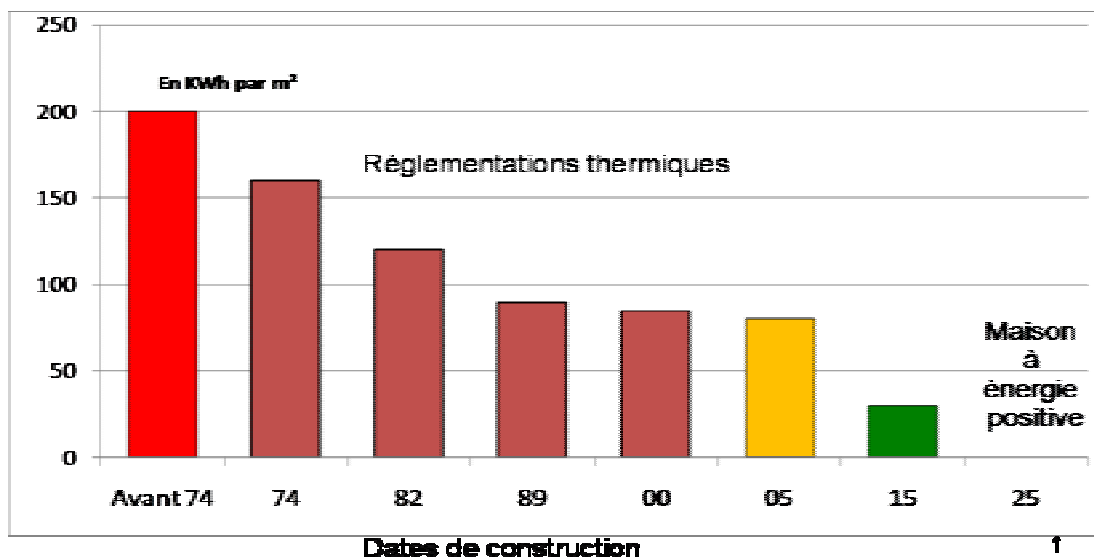
La nécessité de mettre au point des **véhicules automobiles nouveaux**, plus économes en énergie tout en permettant la conduite « intelligente » assurant une plus grande sécurité, est un exemple industriel où l'Ile-de-France peut jouer un rôle de premier plan: les centres de recherche existent sur son sol, et plusieurs usines de fabrication ou de montage sont encore en activité. Elles pourraient être l'un des premiers domaines de réindustrialisation. Cette relocalisation permettrait, également, une diminution importante du nombre de transports entre les sites de production des pièces élémentaires, les sites d'assemblage et les sites de commercialisation.

Le **secteur industriel, BTP** compris, sera l'un des principaux contributeurs à la maîtrise du réchauffement du climat, si l'ensemble des régions (et des pays) unissent leurs efforts. Actuellement, le secteur du Bâtiment consomme plus de 40% de l'énergie finale et contribue pour près du quart aux émissions nationales de gaz à effet de serre.

1. Dans le domaine de la construction, les économies d'énergie et la progression de l'utilisation des énergies renouvelables, constituent un véritable gisement d'activité. Ce secteur est promis à une croissance très rapide : on parle souvent d'**économie verte**¹⁵⁹. L'utilisation de techniques innovantes permettant une gestion optimisée des énergies dans les logements sera chose courante à l'horizon 2050. L'Ile-de-France devrait voir se créer un véritable tissu de PME-PMI spécialisées dans ce domaine.

La **mise aux normes thermiques des logements**, dont l'actualisation interviendra début 2013 (RT 2012) est urgente, dans la mesure où elle est techniquement et financièrement admissible. Cette analyse pourrait amener à la destruction d'immeubles ou de pavillons permettant, dans certains cas, la réalisation de logements conçus dès l'origine à « énergie passive » et également, de transformer certains quartiers en « éco-quartiers ». Elle ne pourra être réalisée sans de fortes incitations des pouvoirs publics et les délais pour mener à bien les travaux s'étaleront sur plusieurs dizaines d'années. L'Ile-de-France a, dans ce domaine, des besoins très importants qu'il convient de satisfaire aussi vite que possible, sauf à créer des situations financières difficilement supportables par une partie de sa population¹⁶⁰.

Consommation d'énergie pour le chauffage d'un logement neuf



Source : Pierre Radanne - Facteur 4

Il faut également construire de nouveaux logements pour accompagner ne serait-ce que la demande (le nombre de ménages augmente plus vite que la population). Les besoins annuels sont estimés à environ 70.000 logements nouveaux pour l'Ile-de-France alors que pour la seule année 2008, 36.000 seulement ont été mis en chantier et que 45.000 autorisations avaient été délivrées. Ceci est le reflet des rigidités administratives du secteur (la durée d'obtention des PC pouvant atteindre quelques années, gel de terrains par les municipalités pour préserver la possibilité d'aménagements futurs) et de la crise économique.

¹⁵⁹Fin 2006, le secteur industrie et énergie générait 14,5% du PIB en France, contre 17,3 aux USA et au Royaume-Uni, 27,5 en Allemagne.

¹⁶⁰Une maison à énergie positive est une maison qui produit plus d'énergie qu'elle n'en utilise. Elle doit donc être dotée de moyens de production d'énergie comme les panneaux photovoltaïques.

La réalisation du Grand Paris créera également un surcroît important d'activités dans le BTP, de même que les développements à prévoir dans le « Grand Bassin Parisien » (Cf. II.A.1.1), qu'il s'agisse des logements, des usines...

2. La prévention des risques liés aux changements climatiques générera aussi d'importants travaux de dimensionnement face aux aléas, comme le mettent en évidence les études de l'Observatoire National sur les Effets du Réchauffement Climatique (ONERC) et notamment son rapport de septembre 2009 : « Evaluation du coût des impacts du changement climatique et de l'adaptation en France », dont l'analyse porte sur l'agriculture, les forêts, l'énergie, la santé, le tourisme, les infrastructures, les risques naturels, la biodiversité et la ressource en eau. Des évaluations sectorielles ont été réalisées aux horizons 2030, 2050 et 2100, sans volonté d'agrégation des résultats. Un plan national d'adaptation au changement climatique ainsi qu'une cartographie des zones très dangereuses où toute nouvelle construction sera interdite, seront produits en 2011.

3. En Ile-de-France, assurer en 2050 la **disponibilité en eau potable**, en eau industrielle et en eau d'irrigation est un problème crucial. Si rien n'est fait, elle ne sera plus assurée comme aujourd'hui.¹⁶¹ Plusieurs études visant à mieux récupérer, stocker et utiliser les diverses ressources en eau dont bénéficie la région proposent des réaménagements sensibles de l'existant comme par exemple la modification de certains bassins versants, ces gros travaux entraînant un remodelage du territoire.

Actuellement, **le secteur du BTP** fournit environ 4 millions d'emplois en France¹⁶². En Ile-de-France, les effectifs directement concernés par la construction sont de près de 260.000 personnes, soit près de 5% des 5 millions d'emplois salariés en Ile-de-France. Ce pourcentage est inférieur à celui de la province¹⁶³. Doubler en Ile-de-France le rythme de construction entraînerait un doublement du nombre d'emplois.

La crise qui est présente dans le secteur au niveau national (perte de 45.000 emplois prévue pour 2010) n'a aucune raison de concerner l'Ile-de-France, du fait de ses énormes besoins en construction. Tout doit être mis en œuvre pour que la croissance de ce secteur soit effective d'autant que :

- l'essentiel des innovations à mettre en œuvre est déjà disponible ;
- la main d'œuvre concernée peut être mobilisée très rapidement.

Concernant le Grand Paris actuellement en projet, et dont la réalisation concerne principalement ce secteur, le Monde du 20 mai 2010 (article de Béatrice Jérôme) fait état que le scénario du Secrétaire d'Etat à la région capitale impliquerait la création d'un million d'emplois en 15 ans, d'où un indispensable recours à l'immigration.

Le scénario nécessiterait une rupture avec les tendances démographiques actuelles, des changements comportementaux et institutionnels très importants et pourrait impliquer de doubler l'immigration. Les autres études déjà réalisées à ce sujet ne sont pas encore publiées.

¹⁶¹"L'eau urbaine, ateliers de création urbaine, Ile-de-France 2030" - Dominique Carré éditeur - 2009. Dans cet ouvrage sont présentées plusieurs études visant à mieux récupérer, stocker et utiliser les diverses ressources en eau dont bénéficie l'Ile-de-France.

¹⁶² Rapport du Comité de filière "Métiers du bâtiment" - Grenelle de l'environnement - décembre 2009.

¹⁶³ INSEE Ile-de-France, Faits et chiffres n° 8 - mai 2003.

Pour atteindre ces objectifs, il faudra une **main d'œuvre nombreuse et à large spectre de qualification**, ce qui nécessitera :

- une formation initiale efficace préparant aussi aux métiers liés au développement durable, notamment grâce à la généralisation de la formation par alternance, pour les jeunes scolarisés en Ile-de-France,
- la mise en place de formations d'adaptation tout au long de la vie ou de formations spécifiques permettant notamment aux chômeurs, quelle que soit leur origine et leur niveau de formation, de rejoindre ces secteurs d'activité,
- l'augmentation d'actions destinées à certains immigrés comme les programmes régionaux d'intégration des populations immigrées (PRIPI) gérés par les préfetures ou d'autres constituant la mise en place de la « politique de lutte contre les discriminations et d'aide à la formation et l'insertion »¹⁶⁴. Elles sont encore en nombre insuffisant.

Le développement volontariste de ce secteur nécessitera un dynamisme politique certain, tant au niveau régional qu'au niveau national et une bonne coordination des initiatives et des efforts. A moyen terme, ce n'est pas une pléthore de main d'œuvre qu'il faut craindre, mais, au contraire, une pénurie. En résumé, le BTP, **activité captive**, est une composante riche de potentialités pour la croissance endogène francilienne et créatrice d'emplois.

A.3 - Agriculture : s'adapter à une nouvelle demande locale et mondiale

La demande mondiale en nourriture va croître d'ici 2050 notamment pour satisfaire la demande supplémentaire de 75 millions de personnes chaque année¹⁶⁵, ce qui suppose, d'après la FAO, de multiplier par 3 le rendement des terres déjà exploitées tandis que la pénurie de terres arables augmentera. Ceci entraînera une modification de l'origine géographique de la demande, une probable augmentation du cours des céréales, et donc des flux, ce qui aura des conséquences sur l'approvisionnement des pays européens et également sur leur production.

Si l'agriculture ne représente que 0,75% du PIB régional, l'Ile-de-France est la deuxième région agricole en surface occupée pour la production de céréales (haut degré de spécificité qui s'étend jusqu'au Val de Loire). Avec une agriculture performante, compétitive et relativement moins dépendante des financements publics qu'ailleurs, elle dispose d'avantages comparatifs pour le monde de demain : sécurité alimentaire, réforme de la PAC attendue pour 2025.

Mais les surfaces agricoles, qui représentent actuellement 50% du territoire francilien, vont probablement diminuer compte tenu de la demande en surface à construire (logement, industrie, commerce...). Toutefois, l'agriculture de proximité de demain (retransformation en cours sur des niches) doit permettre le maintien de territoires verts (pays, paysans, paysages).

Le secteur agricole sera de plus en plus contraint par les normes du développement durable. Il devra s'adapter d'une part, à l'accroissement de la demande globale en denrées alimentaires et, d'autre part, à la demande locale, notamment en produits frais et biologiques (locavores).

Le souci de traçabilité alimentaire entraînera, d'ailleurs, le renforcement de la proximité et le raccourcissement des chaînes de distribution qui vont du producteur au consommateur¹⁶⁶.

Un système agricole et alimentaire durable peut se définir par son autonomie tant du point de vue de l'espace que par sa faible consommation de ressources non renouvelables et donc épuisables¹⁶⁷.

¹⁶⁴"Les jeunes issus de l'immigration" IAU- février 2010.

¹⁶⁵Actuellement 1 milliard d'êtres humains ne mangent pas à leur faim.

¹⁶⁶"Le problème de la traçabilité concerne, bien entendu, beaucoup d'autres produits" - Michel Godet.

¹⁶⁷Philippe Pointereau - Association Française d'Agriculture - AG mars 2010.

L'agriculture devrait produire plus, car elle répondra aussi à une demande croissante en biomasse permettant de créer des biocarburants de troisième génération, en éléments nécessaires à la chimie verte, en écomatériaux comme le chanvre....

Produire plus, est-ce possible en utilisant beaucoup moins d'intrants (pesticides, azote chimique par exemple. Des objectifs de diminution de 50% des quantités utilisées d'ici 2018 ont été fixés par le Grenelle de l'environnement) tout en limitant l'irrigation ? Tout ceci aura pour conséquences une diminution des rendements. Il sera nécessaire d'utiliser des semences plus adaptées à la nature des sols, plus résistantes aux maladies et aux attaques des insectes et l'utilisation de nouvelles pratiques « agro-écologiques ».

Enfin, les habitudes alimentaires de l'ensemble des habitants de la planète, y compris celles des pays en développement sont appelées à évoluer. Il s'agira notamment de diminuer le gaspillage de nourriture¹⁶⁸.

Compte tenu des besoins mondiaux et locaux, l'agriculture francilienne doit tirer profit de ses atouts pour mener une démarche innovante intégrant les nouvelles contraintes, ce qui aura aussi pour conséquence d'enrayer la baisse des emplois.

A.4 - Services aux entreprises : diffusion de nouvelles approches innovantes

Actuellement, le secteur dominant de l'activité francilienne est le **secteur des services** (cf. II.A.1.4) avec ses deux grandes composantes que sont les services aux entreprises et les services à la personne.

Cette première composante (finances, conseils et services liés) tire profit de la présence, en région, de nombreuses Universités et Grandes Ecoles qui dispensent des enseignements dont la qualité est reconnue au niveau international. Leurs formations dynamiques et adaptées de manière continue aux besoins locaux et mondiaux, leur approche de l'international et de l'interculturel sont particulièrement bien adaptées aux besoins des entreprises.

La composante financière (banques, caisses de retraites, assurances et services associés¹⁶⁹) correspond à 10% des emplois franciliens tout en produisant 20% de la valeur ajoutée régionale. (Cf. II.A.1.4). Ce secteur a relativement bien traversé la récente crise grâce à une aide très importante de l'Etat dans le cadre de soutiens cohérents des Etats membres à leur système bancaires. Mais résisterait-il à un nouveau choc de même ampleur ?

Si ce secteur était appelé à croître, il serait alors encore plus exposé aux risques internationaux¹⁷⁰, ce qui, en cas de crise nouvelle, déséquilibrerait fortement, par contre coup, l'économie française et tout particulièrement l'économie francilienne.

La composante de conseils et d'assistance aux entreprises représente 45% de l'activité salariée de ce secteur en métropole. De par leur nombre et leur expérience, ces entreprises constituent un terreau propice pour la diffusion de méthodes de fonctionnement innovantes, intégrant les impératifs du développement durable conjugués à une nouvelle approche du travail et du management (décloisonnement, implication sur les objectifs...). La mise en œuvre de la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) leur ouvre un nouveau champ d'action y compris

¹⁶⁸Une thèse de l'Université de Tucson (Arizona) de 2004 évalue à 43 milliards \$ les gaspillages de nourriture par les familles américaines et à 68 milliards \$ le prix des nourritures jetées par les fast-foods. Au Royaume-Uni (WRAP - novembre 2009), le gaspillage alimentaire coûterait entre 545 et 772€ chaque année pour les ménages selon leur composition. Annie Soyeux - "La lutte contre le gaspillage" - Futuribles n° 362 - avril 2010.

¹⁶⁹En 2006, les activités des services financiers et immobiliers représentaient 32,9% du PIB en France, contre 33,1 aux USA, 31 au Royaume Uni, 29,5 en Allemagne.

¹⁷⁰La fin du système de Bretton Woods (1970) a entraîné le flottement des monnaies et la spéculation y compris sur les marchés obligataires car les Etats aussi se sont trop endettés.

dans celui de la valorisation du capital humain. Si l'activité des sociétés de conseils n'a pas de frontières, les entreprises franciliennes devraient cependant bénéficier, au premier chef, de la diffusion de ces nouvelles méthodes innovantes.

« La mission de l'entreprise globalement responsable est de créer un progrès économique et sociétal avec des modes soutenables et globalement responsables »¹⁷¹.

A.5 - Activités et industries culturelles : une concurrence mondiale qui s'accroît

C'est en Ile-de-France que certaines activités culturelles sont nées et se sont développées. Elles ont, progressivement, donné lieu à l'émergence d'une véritable « industrie culturelle », domaine économique où la Région rivalise avec New-York et Londres¹⁷², même si une grande partie de la production culturelle ne relève pas de l'industrie, mais de formes d'activité semi-marchandes relevant plutôt d'une sorte de « service public de la culture » au sens large, soutenu par les subventions publiques, de l'état central aux communes.

D'une manière générale, les industries culturelles concernent, aujourd'hui, de nombreux domaines comme :

- les manifestations artistiques : théâtre, musique, danse, l'art en général ...
- le patrimoine artistique et architectural, le mobilier...
- les livres, disques, photographies, cinéma, vidéo...
- la radio, la télévision et tous les média¹⁷³.

En ne considérant que les activités cinématographiques et audiovisuelles, l'édition (livre, presse, imprimerie), la radio et la télévision, l'Ile-de-France rassemblait, en 2003, près de 115.000 emplois, soit plus de 45% des emplois métropolitains du domaine, travaillant dans près de 7.400 établissements. L'importance du secteur de l'édition diminue, alors que les deux autres domaines sont en croissance. Les autres régions métropolitaines dont le poids est compris entre 7 et 5% sont, par ordre décroissant : Rhône-Alpes, PACA et Nord-Pas de Calais. Le rôle majeur de l'Ile-de-France est dû à la présence, sur son sol, d'un très grand nombre de PME spécialisées. Ces secteurs doivent rebondir en utilisant notamment les technologies de demain.

Mais ces industries culturelles reposent sur l'existence, à côté de ces PME innovantes, réactives et indépendantes, de grands groupes d'envergure internationale. Dans le domaine du cinéma et de l'audiovisuel, la concurrence vient de nouvelles villes comme Los Angeles ou Toronto, ou de nouveaux pôles régionaux comme Hongkong ou la Corée du Sud.

Pour permettre à ce secteur d'évoluer grâce aux innovations notamment dans le domaine des technologies numériques et des TIC, l'Ile-de-France a contribué à la création du pôle de compétitivité à vocation mondiale, Cap Digital, consacré aux contenus numériques, usages multimédia et à l'ingénierie des connaissances. Cap Digital facilite les interactions entre les différentes composantes de ce secteur et favorise l'émergence d'innovations.

Ces industries culturelles sont fragiles vu la croissance de la concurrence internationale et l'existence de pays où la main d'œuvre spécialisée est peu chère. Leur développement permettra de renforcer le rôle culturel de la France à l'étranger et de diminuer l'influence, notamment sur les jeunes, de productions qui, parfois, prônent des valeurs en décalage avec la culture française.

¹⁷¹Selon Pierre Tapie, Directeur général du Groupe ESSEC.

¹⁷²IAURIF- Les industries culturelles en Ile-de-France - avril 2006.

¹⁷³Les "creative industries" anglo-saxonnes englobent aussi la publicité, le marché de l'art, la mode, le design...

L'Ile-de-France a des atouts évidents dans ce domaine. Comment peut-elle les mobiliser naturellement, et donc favoriser le développement économique des villes et de la Région, alors que le soutien financier aux artistes diminue et que les prix de l'immobilier les chassent du centre de la métropole? Une comparaison avec l'origine des financements des activités culturelles dans d'autres villes (Londres, New-York, Berlin, Edinburg, Melbourne, Toronto, Bologne, Gand, Séville, Vienne, Nagoya, Shanghai,...) serait intéressante.

L'Ile-de-France est aussi une région où se retrouvent les grands couturiers, les « designers », les autres artistes contemporains, les artisans qui exercent un métier d'art¹⁷⁴ ... Elle constitue pour eux un lieu privilégié de rencontres, d'échanges, leur permettant de développer leur art.

Enfin, le patrimoine architectural et artistique de l'Ile-de-France est de tout premier ordre, et sa fréquentation touristique l'atteste. La croissance de ce dernier secteur touristique reposera sur :

- une plus grande mise en valeur des richesses culturelles attachées à ce patrimoine,
- des opérations très onéreuses de restauration des joyaux architecturaux. L'Ile-de-France dispose de tous les artisans, qui ont acquis une réputation mondiale, pour les mener à bien,
- une augmentation et la diversification des capacités d'accueil dont le corollaire sera la création de nouveaux emplois de proximité.

Globalement, le secteur des activités culturelles franciliennes est très dynamique. Il rassemble un très grand nombre de personnes motivées dont certains ont un statut précaire. L'engouement des jeunes attirés par ce domaine d'activité est, très certainement, révélateur du souhait qu'ils ont d'être moteur dans l'édification d'une société reposant sur des valeurs plus humaines. Il faut aider ce secteur d'activités franciliennes, tant la concurrence internationale est « féroce », à rester l'une des premières places mondiales dans le domaine de la création : L'Ile-de-France ne peut, à terme, se contenter d'accueillir des touristes qui ne seraient intéressés que par les monuments historiques!

L'Ile-de-France pourrait donc, créer, dans les nombreux domaines abordés ci-dessus, des emplois pour répondre aux besoins de son développement durable. Mais que faire pour que sa population, quelle que soit son origine, reçoive de son activité, un juste retour et vive agréablement dans la région métropole ?

B - MISER SUR LA QUALITE DE LA VIE : CADRE DE VIE ET LIEN SOCIAL

Le coût de l'énergie et des matières premières augmentera très fortement, sous les effets conjugués de la demande mondiale, de la raréfaction de certaines ressources et de la préservation de l'environnement ce qui grèvera le pouvoir d'achat des ménages de manière importante.

Il sera de plus en plus difficile, pour les populations les moins favorisées de faire face aux dépenses incontournables d'éducation, de nourriture, de santé ainsi que celles du logement et de l'énergie, plus élevées en Ile-de-France que dans les autres régions métropolitaines. La politique sociale française aura, de son côté, de plus en plus de mal à prendre en charge durablement les besoins croissants des plus démunis¹⁷⁵. Les innovations technologiques permettront certainement d'atténuer l'impact direct de ces renchérissements sur le niveau de vie des habitants.

¹⁷⁴Rapport « Métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France » - Me Boulard - 6 juillet 2006

¹⁷⁵Les pouvoirs publics auront des charges très lourdes à honorer, comme celle du remboursement de la dette publique ou celle du financement des retraites des fonctionnaires....

Par ailleurs, la croissance démographique de l'Ile-de-France, par les besoins nouveaux qu'elle créera, doit être l'occasion de repenser profondément le cadre de vie actuel. Les réalisations et actions pratiques qui en découleraient permettraient d'en créer un nouveau répondant aux préoccupations actuelles qui sont très différentes de celles qui avaient, par exemple, conduit, dans les années soixante, à la réalisation des villes nouvelles.

Ainsi se créerait, en Ile-de-France une qualité de la vie agréable dont bénéficieraient tous ses habitants. Les départs sont très, très nombreux. L'Ile-de-France ne peut continuer à être, au niveau où elle l'est actuellement, la région que l'on rejoint pour la qualité de ses formations, pour ses offres d'emplois, pour la qualité de ses services sociaux, pour la réputation de ses hôpitaux, étant sous-entendu que, dès que l'on trouve des conditions globalement plus favorables, on la quitte.

L'Ile-de-France doit faire en sorte que son attractivité ne soit pas une attractivité spatio-temporelle à durée limitée ! L'Ile-de-France ne devrait pas se satisfaire d'être un territoire où les étudiants, les jeunes actifs diplômés, les touristes... passent quelques années ou quelques jours enrichissants et retournent, après s'être « enrichis », « vivre entre les leurs le reste de leur existence ». Serait néfaste une situation où l'Ile-de-France verrait s'éloigner d'elle, une trop grande partie de ses forces vives ou de celles qu'elle aurait contribué à former et où, pour répondre à ses besoins en main d'œuvre qualifiée, elle ait un recours massif à des personnes arrivant sur son territoire et qu'elle aurait à former...

La force et l'attractivité d'un territoire dépendent de sa qualité de vie et du dynamisme de ses relations sociales... confiance, sécurité des biens et des personnes, richesse de la vie sociale et associative, qualité des services publics, absence d'inégalités trop visibles, font qu'il y fait bon vivre et mener à bien ses projets...

Il est probable que l'ère de l'innovation tirée par la consommation touche à sa fin, et que nous entrons dans celle de l'innovation tirée par les enjeux sociétaux...

« Créativité et innovation des territoires » - CAE, DATAR, Académie des Technologies - mai 2010

B.1 - Préparer un nouveau cadre de vie intégrant les impératifs du développement durable

D'après le rapport du groupe Facteur 4 (2006), il faut envisager une maîtrise de la mobilité par des politiques d'aménagement du territoire et d'urbanisme. La répartition spatiale des activités (emplois, logements, services, commerces, loisirs) a profité depuis un demi siècle d'un coût décroissant du transport : il en a résulté un allongement des distances notamment domicile - travail. L'habitat s'étale vers les zones périurbaines tandis que l'emploi tertiaire se concentre dans les grandes métropoles.

Une optimisation d'ensemble du secteur transport va nécessiter une maîtrise de la mobilité contrainte par une plus grande mixité des fonctions et une relance de la politique d'aménagement du territoire.

Par ailleurs, les nouvelles technologies de l'information et de la communication offrent des opportunités considérables d'évitement de déplacements physiques des personnes (télétravail, échanges personnels) comme des marchandises (transferts de données). Une substitution « de litres d'essence par des octets » réduira fortement les émissions. Les scénarii de Facteur 4 supposent une réduction de la mobilité de 20% au titre de ces politiques. Les simulations effectuées montrent que c'est de la performance du secteur transport que va dépendre le plus la lutte contre l'effet de serre, mais les marges de progrès sont importantes puisque le rendement moyen des voitures ne dépasse aujourd'hui guère 20% (notamment en cycle urbain).

La qualité du cadre de vie est le premier motif d'insatisfaction des Franciliens, selon l'étude du CREDOC 2005 : 40% d'entre eux, contre 24% pour l'ensemble des Français estiment que leur cadre de vie est peu ou pas satisfaisant¹⁷⁶. Une étude récente dit que le premier souhait du francilien concerne l'augmentation de la surface habitable.

Les habitants de l'Ile-de-France rechercheront de plus en plus à vivre dans un environnement personnel et familial correspondant à leurs aspirations. Sinon, ils seront attirés par les autres régions métropolitaines, qui, compte tenu de l'âge moyen plus élevé de leur population, leur proposeront des conditions de vie et de rémunération plus intéressantes.

S'ils restent en Ile-de-France, les contraintes financières les pousseront à optimiser l'utilisation de leurs ressources, c'est-à-dire à minimiser le poids de certaines dépenses peu génératrices de satisfactions. C'est certainement le cas des dépenses de logement et de celles des trajets domicile-travail. Le flux migratoire centrifuge (solde des migrations interrégionales négatif (cf. I.A.3.1) ne diminuera pas si le Francilien ne trouve pas un cadre de vie et une qualité de la vie tout aussi agréables en région métropole que ceux que proposent les autres régions.

Le Grand Bassin Parisien offrirait un territoire élargi à aménager avec des surfaces disponibles à grande échelle, autorisant des implantations industrielles, des infrastructures de transport et des constructions nouvelles de logements avec prise en compte, dès leur conception, des impératifs du développement durable, ce qui permettrait une économie globale de moyens et des délais de réalisation réduits. Dans la pratique, la mise en œuvre de ces réalisations supposerait l'existence d'une gouvernance encore à imaginer.

B.1.1 - Construire plus et construire mieux

Un habitat agréable est indispensable à l'équilibre et à l'épanouissement de ses occupants, point d'autant plus critique qu'en Ile-de-France, il n'y a que peu d'attraits géographiques majeurs, contrairement au cas des régions de montagne ou du littoral par exemple.

La dimension esthétique du logement est aussi essentielle que l'intégration du bâtiment dans son environnement urbain. Il faut aussi permettre aux ménages de disposer d'une surface suffisante, afin que tous ses membres puissent s'y sentir à l'aise.

Or, les surfaces des appartements ont tendance à diminuer depuis 1960, tendance liée principalement au prix du foncier qui pousse les investisseurs à rentabiliser encore plus leur investissement. Il faut aussi prendre en compte les nouveaux modes de travail qui se développent, soit dans le cadre d'une activité salariée, soit dans le cadre d'une activité d'auto-entrepreneur. Ils peuvent nécessiter, pour leur accomplissement, de pouvoir disposer d'un logement ayant une surface dédiée supplémentaire¹⁷⁷.

D'un point de vue plus technique, il faut s'intéresser non seulement à la consommation énergétique, point déjà évoqué (cf. III.A.2.), mais aussi à celui de la qualité phonique, impératif important à prendre en compte étant donnée l'évolution des modes et des rythmes de vie.

Le problème du logement en Ile-de-France est plus aigu que celui existant dans la plupart des autres régions métropolitaines : l'offre est insuffisante, l'accession à la propriété aidée s'effondre, l'offre locative ne se développe plus, le coût du logement francilien est en constante

¹⁷⁶ Citée dans le rapport "Modes de vie et identité(s) francilienne(s)" - M.Robert - Section CESR - juillet 2007.

¹⁷⁷ Il est bien connu que pour vivre sans agressivité par rapport à leurs congénères, les animaux ne doivent pas atteindre une certaine densité sur un même territoire.

progression¹⁷⁸... ce qui constitue une évolution pour le moins inquiétante. En 2008, ont été construits 3,4 logements nouveaux pour 1.000 existants, en Ile-de-France. Il s'en est construit 5,8 pour 1.000 en France métropolitaine (cf. annexe 12).

Depuis plus de quinze ans, l'insuffisance de l'offre s'est accrue sous la pression de l'augmentation de la demande entraînant une pression considérable sur les loyers et les prix immobiliers. Dans le même temps, le rythme de construction s'est sensiblement ralenti. L'Ile-de-France affichant en 2008 un ratio de 3,4 logements construits pour 1.000 contre 5,8 pour la France métropolitaine. Aucune autre région ne connaît un tel déficit entre l'offre et la demande.

Aujourd'hui les politiques se trouvent dans l'impasse et doivent faire face d'un côté à l'augmentation de la population (11.532.000 habitants en 2006, 11,8 millions prévus en 2015 et 12,6 millions en 2030) et de l'autre à l'obligation de combler un déficit des logements sociaux (quantifié à 380.000 demandes dont plus de 120.000 à Paris) et intermédiaires. En dehors de l'impact de la crise financière, le CPLH identifie plusieurs freins à la construction de logements : la pénurie de terrains constructibles, des plans locaux d'urbanisme conservateurs et des prix de vente trop élevés.

Des logements exigus et anciens : Plus petits qu'en province (surface moyenne 76 m² contre 91 m² en moyenne nationale), les logements franciliens sont souvent surpeuplés (2 fois plus). Le manque d'espace est la cause première de l'exode en banlieue pour 8 familles sur dix.

Un malheur n'arrivant jamais seul, une partie importante du parc de logements, et plus spécifiquement à Paris (60 %), est constituée de logements antérieurs à 1948. « Malgré les efforts continus de réhabilitation, 4 à 5 % de ces logements ne sont pas encore aux normes actuelles de confort et 34 % offrent un confort moyen ». L'aphorisme d'Alphonse Allais « On devrait construire les villes à la campagne car l'air y est plus pur » reste toujours d'actualité.

« Un déficit chronique » - **Didier Duran - France Soir - 19 février 2010**

Evolution du nombre et de la composition des ménages

Toutes les évolutions démographiques franciliennes (augmentation du nombre de ménages franciliens, modification de leur composition (cf. annexe 4), diminution du nombre de personnes par ménage, augmentation de la proportion de célibataires supérieure à celle de la métropole) se sont traduites par un fort accroissement de la demande.

L'Ile-de-France ne dispose pas, actuellement, du nombre et de la qualité des logements nécessaires pour répondre à cette demande. Cette dernière augmentera fortement d'ici 2050, compte tenu de l'évolution de la structure des ménages et de l'augmentation de la population (cf. annexe 14). Il faudra y répondre sauf à laisser se créer des conditions de vie de plus en plus dégradées pour une partie de la population, situation qui serait génératrice de fortes tensions sociales.

Actuellement, de nombreux ménages « pauvres » vivent dans des logements surpeuplés dans l'attente de l'attribution d'un logement social, et de jeunes actifs continuent à habiter chez leurs parents, faute de pouvoir se payer un loyer. Le taux de logements surpeuplés supérieur, en Ile-de-France, à celui de la province, contribue, pour partie, à pousser les jeunes à vivre « en dehors » du logement familial. La tendance ne peut s'inverser d'ici 2050.

Une solution souvent proposée réside dans une densification urbaine « maîtrisée et raisonnée »¹⁷⁹, qui permettrait d'offrir des conditions de vie « agréables » et conduirait à « réorganiser » la ville.

¹⁷⁸"Les conditions de logement en Ile-de-France en 2006" - INSEE, IAU, Direction régionale de l'équipement - édition 2009.

¹⁷⁹"La densification : pour un urbanisme à échelle humaine" - Lucien Dumont-Fouya - 22 mars 2007- CESR d'Ile-de-France.

Ces structures denses valoriseraient les infrastructures existantes et permettraient d'économiser de l'énergie (chauffage, transports). Elles permettraient, sans doute, aux classes moyennes et aux moins fortunés de vivre en petite et moyenne couronne.

Ces habitations qui répondraient à tous les critères du développement durable, devraient permettre un accès rapide aux divers commerces et services et ce, en utilisant des moyens de « circulation douce »¹⁸⁰. Ceci pourrait répondre au souhait des **personnes âgées** dépendantes qui habitent toujours en logement « ordinaire » et qui aimeraient pouvoir bénéficier de services à domicile, mais aussi des services au niveau de l'immeuble (gardien, sécurité), ainsi que de services au niveau du quartier et de la ville¹⁸¹. Cependant, les jeunes ménages ne plébiscitent pas cette solution.

Une réflexion novatrice est aussi à mener sur les coûts du logement en Ile-de-France (ceux-ci étant généralement 2 à 3 fois plus élevés qu'en province). Leur haut niveau conduira, ce qui a déjà été souligné à plusieurs reprises, les ménages défavorisés ainsi que les ménages au revenu moyen, quelle que soit leur origine, à recourir à des solutions pratiques qui ne seront guère compatibles avec l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement ! Dès lors, doit-on taxer différemment les terrains en Ile-de-France?

Serait-il envisageable, dans certaines zones, de dissocier systématiquement propriété du terrain et construction ? Les locataires ou les propriétaires des logements ne paieraient, au propriétaire du terrain sur lequel a été construit un immeuble collectif qu'une sorte de droit d'usage ? Serait-il envisageable que les fonds collectés dans le cadre du 1% patronal soient attribués majoritairement pour financer des logements collectifs dans certaines zones où existe une réelle crise du logement, véritable solidarité entre la province et l'Ile-de-France, notamment?

Le logement social tire 72% de ses besoins financiers pour construire des logements sociaux de prêts abondés par le livret A, le reste, pour 11%, des fonds propres des bailleurs, autant des collectivités locales, 2% du "1% patronal" et 4% des subventions directes de l'Etat ("aide à la pierre"). Le Gouvernement a prévu que "tous les bailleurs paient une contribution, reversée à ceux qui sont dans une situation tendue (l'Ile-de-France, la région lyonnaise et l'Arc aquitain) ».

La création de l'organisation régionale du logement, préconisée par le CESR d'Ile-de-France dans son avis n° 2010-01 du 28 janvier 2010, devrait permettre de faire émerger un certain nombre de solutions.

B.1.2 - Faciliter les mobilités résidentielles pour diminuer les nuisances et le stress liés aux transports quotidiens

Des dynamiques contradictoires jouent sur l'évolution des déménagements en France. La multiplication des étapes familiales et de modifications de la taille des ménages (décohabitation, mise en couple, séparation, naissances...) a pour effet de multiplier la mobilité résidentielle alors que le vieillissement de la population et la propriété du logement la freinent. L'emploi a également suscité nombre de mobilités: les migrations ont longtemps facilité une mobilité sociale ascendante... Aujourd'hui l'instabilité des trajectoires professionnelles suscite de nouvelles pratiques de déménagements.

Cécile Vignal - Centre d'analyse stratégique - Horizons stratégiques n° 2 - octobre 2006

La mobilité quotidienne est « l'une des caractéristiques les plus visibles des modes de vie franciliens¹⁸² ». Chaque jour, 900.000 Franciliens se rendent à Paris pour des raisons professionnelles tandis que 300.000 Parisiens sont contraints de quitter la capitale pour

¹⁸⁰ Circulation douce: tout mode de transport non agressif envers l'environnement.

¹⁸¹ Constructif n° 14 : Les conséquences du vieillissement de la population pour le logement - juin 2006.

¹⁸² Rapport "Modes de vie et identité(s) francilienne(s), aujourd'hui et demain" - M. Robert pour la section de la prospective et de la planification du CESR - 19 mars 2007.

rejoindre leur lieu d'activité professionnelle implanté en banlieue¹⁸³. Ces chiffres ne prennent pas en compte les mobilités liées aux besoins familiaux et personnels ni ceux liés à la vie culturelle¹⁸⁴ (cf. annexe 11).

Par ailleurs, il est vrai que les trajectoires professionnelles sont plus erratiques désormais. Mais la mobilité résidentielle est aussi un élément particulièrement faible en France, beaucoup préférant accroître leur trajet pour chercher un emploi. C'est probablement le résultat de deux facteurs : la difficulté pour rechercher un logement adapté d'une part et le goût réel pour la propriété foncière d'autre part. La structuration de l'Ile de France (organisation centripète) et le peu de mobilité de ses habitants ne peut qu'accroître les déplacements. Enfin la spécialisation des espaces réduit la capacité à générer de l'activité de services à la personne (il y a une trop grande distance entre la demande solvable et l'offre).

Cette situation que beaucoup de Franciliens aimeraient ne pas « subir », est-elle inéluctable ? La seule solution est-elle à rechercher uniquement dans la réalisation de nouvelles lignes de métro ou de RER ? Serait-il envisageable de rationaliser l'utilisation des logements franciliens, donc de voir le taux des mobilités résidentielles augmenter ?

Ceci, au passage, permettrait de diminuer la production de « gaz à effet de serre » produits par les transhumances quotidiennes des Franciliens¹⁸⁵. Au contraire, faut-il envisager de faire croître le nombre de "navetteurs TGV" ?

D'une manière générale, le choix d'une résidence évolue selon l'âge, le sexe, la situation professionnelle ou familiale, le goût individuel, le niveau de vie... et devrait répondre, en théorie, pour celui qui déménage, à la satisfaction de certaines aspirations : adaptation du logement aux besoins familiaux, meilleure gestion du temps, optimisation de l'utilisation des revenus (montant des loyers, transports...), départs en province en fonction de l'âge (retraite). Elles correspondent pour plus d'un quart environ à des mobilités professionnelles.

Mais les freins à la mobilité sont très nombreux. Dans la pratique, on constate que le taux des mobilités résidentielles diminue d'année en année : entre 1994 et 2006, la mobilité résidentielle francilienne a baissé de plus de 3%. Sont particulièrement concernés, les ménages "biactifs", dont le nombre est en croissance. La précarité de l'emploi, qui concerne, en Ile-de-France, plus les employés et les ouvriers que les cadres, ne constitue pas un facteur favorable à la mobilité.

De plus, au plan humain, une mobilité résidentielle nécessite, très généralement, des efforts pour s'adapter à un nouvel environnement, pour rebâtir un tissu relationnel local (école, santé, commerce, loisirs...).

Enfin, déménager conduit ceux qui quittent le logement dont ils bénéficiaient dans le parc social, à subir une forte augmentation du montant de leur loyer. Ceci explique, pour une grande part, que la durée moyenne d'occupation des logements du secteur locatif social francilien soit

¹⁸³ "Quelles infrastructures pour restaurer la compétitivité du Grand Paris?" - La Fabrique de la Cité - 17 octobre 2008.

¹⁸⁴ L'Ile-de-France dispose de 54 km d'autoroutes par million d'habitants, valeur à comparer aux 420 pour la Bourgogne, aux 200 pour l'Aquitaine ou aux 160 pour la région PACA. L'Ile-de-France est au 162^{ème} rang dans le classement des régions européennes pour cet indicateur (cf. Les Cahiers du CROCIS - Atlas régional de la compétitivité n° 28 - janvier 2008). De même, l'Ile-de-France dispose de 160 km de lignes de chemin de fer (réseau ferré) pour 1 million d'habitants. La région Centre en dispose de 920, la région Aquitaine de 530, la Bourgogne de 450 - d'après "La France et ses régions" - INSEE - 2010.

¹⁸⁵ "Plutôt que de "sauver la planète"... il vaut mieux s'attaquer aux problèmes d'environnements locaux, pollution atmosphérique des grandes villes, pollution des mers et des rivières par le surcroît de déchets dû à la surpopulation... Plutôt que de tenter de résoudre des risques globaux incertains..., mieux vaut résoudre les problèmes localement en corrigeant ce qui peut l'être et en s'adaptant à ce qui ne peut être évité à court terme par des mesures d'urbanisation et de déplacement de populations si nécessaire." Henri Atlan, Directeur d'études à l'EHESS - Le Monde - 28-29 mars 2010.

passée de 8,8 ans à 13,1 ans, entre 1984 et 2006. Sur la même période celle des logements du secteur locatif libre est passée de 5,4 à 6,5 ans (cf. annexe 12).

La rotation au sein du parc HLM proposée par certains organismes HLM, avec un même prix de loyer au m² sans réévaluation des conditions financières initiales de l'occupant, permet certes d'adapter les logements aux besoins évolutifs des occupants. Par exemple, un ménage de retraités qui se voit proposer un 3 pièces peut ainsi céder son 5 pièces à une famille en y trouvant un avantage financier. Mais cette mobilité orientée ne peut-être vécue agréablement par le cédant que si les nouvelles surfaces sont convenables. De nombreuses raisons (aides au logement social, rotation...) concourent au maintien parfois toute une vie dans le parc locatif social (devenu "refuge" pour les ménages modestes) détournant ce dernier de sa vocation initiale.

A supposer que des mesures incitatives aient permis d'augmenter le taux de mobilité résidentielle, il faut encore faire en sorte que les Franciliens sédentaires ou nouveaux arrivants se plaisent dans leur habitation, dans l'environnement de ce dernier et qu'ils puissent bénéficier, à proximité, de tous les services auxquels on a recours habituellement, qu'il s'agisse de garderies, d'établissements scolaires, de centres médicaux, de services à la personne, de magasins... ou d'espaces culturels ainsi que d'espaces naturels bien aménagés afin de pouvoir y exercer différentes activités sportives.

Toutes choses égales par ailleurs, dans les prochaines décennies, l'augmentation inéluctable des dépenses relatives au logement qu'il s'agisse d'un achat ou d'un loyer et des charges associées - notamment celles relatives au chauffage - conduira bon nombre de ménages à des difficultés financières importantes. Beaucoup ne pourront plus assumer les charges financières correspondantes. Le poids de la dépense de consommation "logement + transport" est de 40% environ et correspond à près des 2/3 du surcoût des dépenses des ménages franciliens. Cette situation n'est pas durable à moyen terme.

Les ménages les plus défavorisés et ceux des classes moyennes se verront probablement contraints à :

- rechercher des logements moins onéreux situés dans la grande couronne ou au-delà, à condition qu'ils soient aux normes thermiques et que des liaisons rapides, nombreuses et non polluantes permettent de rejoindre rapidement les zones d'activité ;
- à se regrouper afin de partager les dépenses¹⁸⁶ ;
- à trouver des solutions à la limite de la légalité.

L'accumulation de ces difficultés pourrait amener les immigrés, dont le nombre augmentera, à avoir encore davantage recours à la solidarité de leur fratrie en se regroupant encore davantage pour vivre sous un même toit, solution conduisant éventuellement à la création de sortes de ghettos tant à Paris qu'en banlieue.

Faire croître le taux de la mobilité résidentielle constitue donc un objectif important, tant pour l'enjeu de la mixité sociale que pour celui de l'intégration et les solutions apportées pour y parvenir concourent à la préservation de l'environnement.

Le redressement de cette situation est envisageable à l'horizon 2050. Plusieurs pistes visant à améliorer la mobilité résidentielle peuvent être approfondies. Elles pourraient consister, tout en prenant en compte la dimension humaine des diverses situations, à :

¹⁸⁶C'est ce que font, depuis longtemps, les étudiants "colocataires".

- proposer un plus grand nombre de logements à la location, ce qui suppose, notamment dans le secteur social, l'existence d'un plan de construction à la hauteur des enjeux et une utilisation du parc existant qui corresponde aux besoins, actualisés périodiquement, des ménages (cf. annexe 4).
- faire en sorte que les propriétaires soient plus enclins à vendre leur bien pour en acheter un autre répondant mieux à leur situation, et ce, dans une opération humainement et financièrement acceptable. Pour beaucoup de retraités, par exemple, ce bien concrétise l'aboutissement d'une vie de travail et constitue une sorte d'assurance pour l'avenir dont il ne faut surtout pas se séparer. Le rapport "Créativité, innovation et territoires" (CAE -mai 2010) évoque la décote que subiront les prix des logements qui n'auraient pas été mis aux normes thermiques.

A ce sujet, une analyse des situations de pays voisins, de leurs avantages et de leurs inconvénients, est instructive : en Suisse, 70% des logements sont collectifs et dépendent du secteur locatif alors qu'en Belgique, par exemple, 74% des logements, des pavillons en très grande majorité, sont occupés par leur propriétaire¹⁸⁷.

Pour expliquer les différences entre ces deux situations, il y a, bien entendu, des aspects psychologiques et historiques, mais aussi des "incitations" fiscales différentes. Par exemple, en Suisse, dans certains cantons, les droits de succession sont nuls, ce qui réduit la fluidité du marché.

Actuellement en Ile-de-France, près de 50% des logements sont occupés par leur propriétaire et 40% environ dépendent du secteur locatif privé et social. Cette situation est-elle optimale en termes de mobilité résidentielle ?

Faudrait-il prendre en compte les possibilités de construction de logements qu'offre le "Grand Bassin Parisien" pour faire croître le taux des mobilités résidentielles en Ile-de-France, ce qui repose la question de la localisation des entreprises?

En tout état de cause, l'existence d'un marché locatif accessible est indispensable.

B.2 - De ce qui fait système à ce qui fait société

Au-delà de ce qui permet de cohabiter dans un « ensemble » bâti qui fait système, la Région ne peut faire l'économie de s'intéresser aux éléments qui permettent la cohésion de cet ensemble, autrement dit, de ce qui fait société, quitte à s'impliquer de manière expérimentale avec les autres acteurs concernés (Etat, départements, communes...).

B.2.1 - Réactiver le lien social ?

Le lien social est-il une caractéristique positive de la vie en Ile-de-France? Composante immatérielle de la qualité de la vie, en quoi consiste t-il ? En quoi les facteurs de la socialisation se sont-ils modifiés et quelles sont les transformations nouvelles à prévoir ?

Si les violences urbaines dans les quartiers (11% de la population vit en ZUS) font régulièrement la "une" des médias, l'absence de lien social n'émane t-il pas également d'un sentiment diffus de manque de vivre ensemble, d'un simple vivre côte à côte entre personnes vivant plus seules qu'ailleurs, voire de vivre "à côté" ou encore n'être que spectateur, sentiment éprouvé bien souvent par rapport à un vécu ailleurs ?... Stress et manque de temps sont des freins à l'accueil et à la disponibilité.

¹⁸⁷ Université de Liège - Service d'Etude en géographie économique fondamentale et appliquée (SEGEFA). L'intervention de la puissance publique dans le contrôle de l'étalement urbain, confrontation de la situation belge aux expériences suisses et danoises - Prof. Dr. B. Mérenne-Schoumaker - avril 2001.

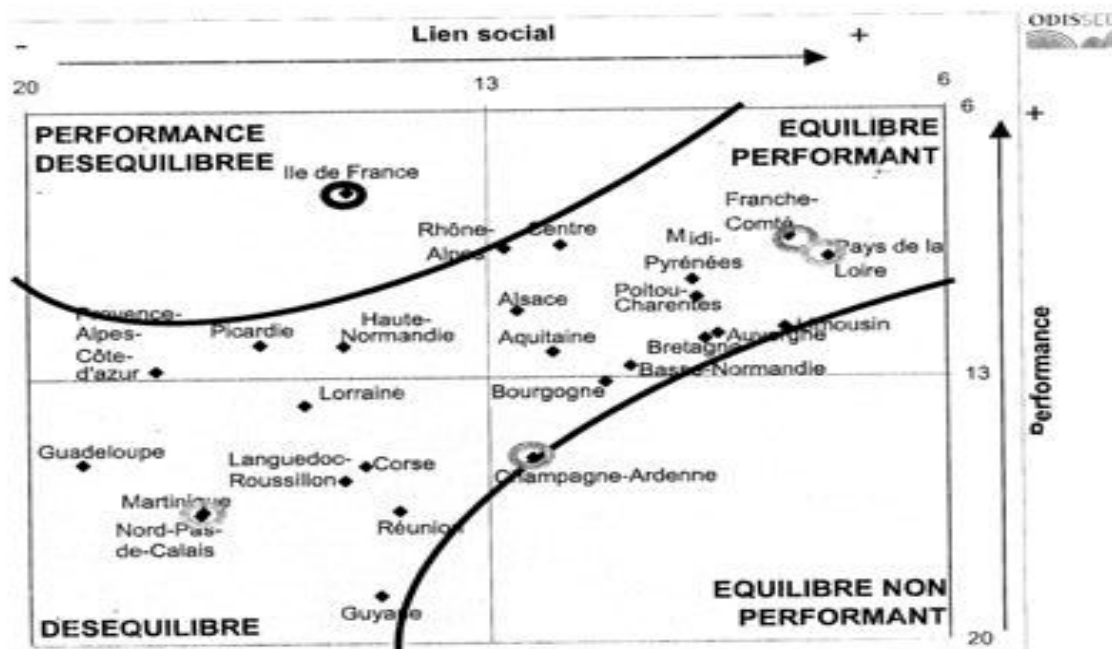
Très souvent, l'Ile-de-France est considérée comme une région où règnent un individualisme, un anonymat, plus développés que dans les autres régions françaises. Paradoxalement, c'est parfois cet anonymat qui attire de nouveaux habitants, mus par un désir de liberté. Le "c'est mon choix" individualiste semble y être plus poussé qu'ailleurs, les replis identitaires se font sentir, la civilité n'est pas toujours au rendez-vous...

1) Il existe peu d'études sur le lien social en région

Le rapport "Etat social de la France, bilan 2004" établi par l'ODIS tente pourtant d'effectuer une comparaison entre régions, dans le cadre de la démarche "Trophées (2003¹⁸⁸) des meilleures pratiques du dialogue et de la réflexion collective et de l'engagement à la vie de la cité". Ces trophées¹⁸⁹, valorisent des engagements volontaires, ferments de la vie en société et créateurs de lien social, autrement dit, ce qui donne du souffle à la démocratie au-delà de la règle. « Construire la responsabilité collective suppose d'organiser la connaissance de l'apport de chacun et la participation de tous à la réflexion ». D'après ce rapport, l'Ile de France est la région française qui présente le plus grand déséquilibre entre performance économique (au 1^{er} rang des 26 régions) et lien social (au 18^{ème} rang).

« Le croisement entre le niveau de **lien social**, c'est-à-dire la **capacité à bien-être**, le **niveau de savoir-être** et le **niveau de performance**, c'est-à-dire, la **capacité à bien-faire**, permet de réaliser une cartographie des régions françaises. Cette cartographie présente sur l'axe des abscisses la moyenne de l'agrégat lien social et sur l'axe des ordonnées la moyenne de l'agrégat performance ».

Le croisement de ces deux axes au niveau de la moyenne (13) permet de définir quatre grandes catégories : performance déséquilibrée, équilibre performant, équilibre non performant et déséquilibre



¹⁸⁸Prochains trophées en 2010.

¹⁸⁹Parrainés par le Ministère de l'Intérieur, sous le haut patronage du Président du Sénat.

La description de la performance déséquilibrée de l'Ile de France est la suivante :

"L'Ile-de-France présente un déséquilibre et une performance liés à l'agitation propre à la concentration des administrations centrales et de sièges sociaux. L'effet « capitale » permet à l'Ile-de-France de regrouper à la fois des cadres dirigeants économiques et des cadres dirigeants publics, c'est-à-dire une frange d'individus actifs productifs et aisés. Par ailleurs, l'attrait économique de la région génère également la constitution d'îlots de pauvreté, peuplés de personnes qui n'ont pas encore réussi à s'intégrer. La cohabitation de ces deux types de populations "extrêmes", l'agitation économique et relationnelle ainsi que l'absence de réelle identité francilienne expliquent le faible niveau de lien social de l'Ile-de-France. Cependant, en termes de performance, si l'Ile-de-France demeure la région leader, les signes de décélération se multiplient : le taux de chômage augmente, y compris pour les cadres, surtout depuis l'année 2000, l'activité industrielle est en décroissance et même si l'Ile-de-France est encore la première région industrielle de France qui concentre les sièges sociaux, les pertes d'emploi dans le secteur secondaire ne sont plus compensées par les créations d'emplois du tertiaire depuis 2001."

A l'opposé, la Franche-Comté est la région qui présente le meilleur équilibre performant. Interrogé sur son classement, le Conseil régional de Franche-Comté a mis en avant un même argument pour expliquer son bon classement à la fois en termes de performance et de lien social : la tradition de coopération, qui contribue à développer à la fois du lien et de la solidarité entre les individus, un sentiment d'appartenance très fort au territoire et une culture de la performance collective.

La réussite du modèle coopératif tient, selon les auteurs, à ses principes fondateurs à opposer aux dérives du système économique actuel : adhésion volontaire et ouverte à tous, pouvoir démocratique exercé par les membres, autonomie et indépendance de toute coopérative, transparence, coopération entre coopératives, engagement envers le milieu, au titre de la responsabilité sociale et participation économique des membres. A ces principes s'ajoutent les spécificités des coopératives agricoles. Chacune répond au principe "un homme, une voix", quelle que soit la contribution de l'adhérent à l'activité économique de la coopérative.

Le maintien du lien au territoire est néanmoins présenté comme un défi majeur pour l'avenir, tout comme celui du renouvellement des générations et de la responsabilité sociale et environnementale des coopératives.

Extraits de "Les défis du capitalisme coopératif. Ce que les paysans nous apprennent de l'économie" - G. Lewi / P. Perri - Futuribles - juin 2010

L'explication de la corrélation entre faible lien social et forte performance en Ile-de-France serait celle de la gouvernance¹⁹⁰.

Dans le rapport "l'Etat social de la France, bilan 2004", les agrégats "performance"¹⁹¹ et "lien social"¹⁹² sont composés chacun de 15 indicateurs. Ces agrégats, pour utiles qu'ils soient, ne peuvent refléter de manière totale l'ensemble des manifestations du lien social.

¹⁹⁰ Cette explication ne figure pas dans le rapport de l'ODIS- Elle a été donnée par M. Jean-François Chantaraud, ODIS, lors de son audition par la Section en date du 8 février 2010.

¹⁹¹ Agrégat « performance » : classement par caisses d'allocations familiales, classement par hôpitaux dans le palmarès 2002-2003, dépenses de santé du régime général par habitant, proportion de bacheliers, classement par tribunaux correctionnels, classement par conseils de prud'hommes, performance des tribunaux de grande instance en matière d'affaires civiles, proportion de dépôts de bilan, taux de chômage, création d'emplois salariés, création d'entreprises, brevets déposés en 2000, médiane de revenus déclarés au fisc en 2000, part des ménages imposés en 2000, proportion d'habitants redevables de l'ISF.

¹⁹² Agrégat « lien social » : divorces, affaires civiles nouvelles, suicides, accidentologie locale, interventions des pompiers (secours à victimes), jours d'arrêt de travail pour maladie, affaires pénales nouvelles aux tribunaux correctionnels, conflits sociaux, affaires nouvelles aux conseils des prud'hommes, affaires contentieuses aux tribunaux de commerce, taux de délinquance et de criminalité, quantité de pompiers volontaires, création d'associations, taux de participation au 1er tour de l'élection présidentielle de 2002, solde migratoire.

D'autant que le concept de lien social, qui correspond à une certaine forme de partage et d'identification à une culture commune pour des individus qui entretiennent des valeurs et des modes de vie similaires, bien que souvent utilisé est rarement défini, quand bien même la relation individu(s)-société a toujours été au cœur des interrogations des penseurs et sociologues.

2) De quoi s'agit-il plus précisément?

« La notion de lien social, souvent utilisée, est rarement définie. Il nous semble qu'elle peut désigner le produit ou l'association de trois grands ensembles: les **relations concrètes** que les individus entretiennent avec leur famille, leurs amis, leurs collègues ou leurs voisins, les **mécanismes de solidarité et de redistribution** mis en œuvre aux différents échelons de la structure sociale, les **normes, règles, valeurs et identités** qui façonnent le sentiment d'appartenance collective ».

« **Le lien social en crise?** » - Pierre-Yves Cusset - Futuribles n° 348 - juillet 2009

Pour Pierre Bouvier, « il y a toujours eu du lien social mais on en parle d'autant moins que la chose nous semble aller de soi. L'actuel délitement du lien social semble donc lié à la profusion de l'utilisation du terme »¹⁹³.

Malaise, précarité, délitement du lien social sont des **mots-clefs du vocabulaire français**. Du "délitement" du lien social au malaise social, il n'y aurait qu'un pas. Le Médiateur de la République estime, dans un rapport publié début 2010, que la France est sous le coup d'une immense fatigue psychique. Ceci n'a donné lieu, dans les médias, qu'à très peu de débats ou polémiques, comme si tout le monde savait et vivait cette fatigue sans avoir la force de l'interroger. Pour Arlette Farge (Le Monde - 21 février 2010) "il est rare, pour parler de la nation et de ses habitants, de parler en termes psychiques pour les caractériser". Ce report de l'affect individuel (souffrance psychique) au niveau de la société constitue une caractéristique française. Pourtant, les inégalités se seraient moins aggravées en France que dans les autres pays de l'OCDE. Ces derniers n'en n'ont pas moins été traversés par de sérieuses mutations, mais sans pour autant dramatiser la "crise" du lien social les concernant. En France, la souffrance psychique, langage de l'infortune qui lie le mal individuel au mal commun, mesure le déclin de la diminution des concepts caractéristiques de la vie en commun.

Dès les années 1980, l'apparition du chômage structurel des travailleurs pauvres¹⁹⁴, de la précarité dans le **travail**, génèrent des inégalités, des clivages et exclusions dans le corps social. La logique de compétence est source de tensions et de mises en concurrence entre travailleurs, renforçant inévitablement l'employabilité et les risques de désaffiliation. L'insécurité économique qui fracture la société, se traduit par une ségrégation spatiale du visage urbain, renforçant les clivages territoriaux. Les ménages qui le peuvent matériellement, déménagent et se regroupent : c'est l'habitat de "l'entre-soi" par stratégie d'évitement. La modification de la nature des emplois (services, TIC...) affaiblit la portée intégratrice des relations de travail. "La recherche un peu pathétique de l'habitat de "l'entre-soi" est sans doute aujourd'hui pour beaucoup une réponse à la dégradation des relations d'emploi et à la dégradation du lien social dans l'entreprise¹⁹⁵". Les quartiers défavorisés, délaissés par les classes moyennes "sont à juste titre considérés comme des enclaves où se massent les populations étrangères ou issues de l'immigration". Le quartier redevient pour beaucoup, par défaut, l'un des principaux lieux de la socialisation. Il conditionne les interactions auxquelles les enfants et adolescents ont accès à un moment décisif de leur développement.

¹⁹³"Le lien social" - Pierre Bouvier - Gallimard collection Folio essais - 2005.

¹⁹⁴"La nouvelle question sociale" - Pierre Rosanvallon - 1995.

¹⁹⁵"Le ghetto français - enquête sur le séparatisme social " - Eric Maurin - Edition la République des idées - 2004.

Les effets de la mutation des facteurs de socialisation primaire qui permettent l'acquisition individuelle et naturelle du socle de valeurs en adéquation avec celles de la société, se font sentir. La **sphère privée** de la famille est en profonde transformation : famille monoparentale, recomposée, concubinage, divorce, émancipation de la femme, augmentation du nombre de naissances hors mariage, homosexualité, nombre de personnes vivant seules ... Le lien électif prend le pas sur les valeurs de fratrie. L'importance des réseaux affinitaires croît (Facebook, LinkedIn, Viadeo, Twitter, My Space...).

La **sphère politique** est fragilisée : "la mondialisation fragilise le rôle des Etats-Nations, les services publics traditionnels diminuent, les projets politiques ont du mal à mobiliser les citoyens. Et surtout, les démocraties européennes ne parviennent pas à prendre la mesure de la pluralité des Etats-Nations modernes.

L'immigration généralisée, l'explosion du développement du au tourisme, la globalisation économique, la mondialisation des médias et la construction d'entités régionales supranationales ont contribué à croiser, au sein des **Etats-Nations**, des populations, des intérêts économiques, des représentations culturelles et des questions politiques d'horizons qui déstabilisent profondément les repères anciens, si bien que les deux réponses traditionnelles pour gérer la différence culturelle - le multiculturalisme à l'anglo-saxonne et le républicanisme à la française - s'avèrent, aujourd'hui, inadaptées¹⁹⁶.

Crise sociale et crise politique se conjuguent et provoquent une profonde crise des identités collectives et individuelles. La perte de repères conduit à deux attitudes : une nostalgie vis-à-vis d'un passé meilleur, ou au contraire à un catastrophisme qui vise à mobiliser l'opinion en présentant les faits sous leurs aspects le plus sombre. Pour Louis Maurin¹⁹⁷ : « Ces deux attitudes conduisent à simplifier les faits et à empêcher le débat (...) ».

3) Comment assurer la cohésion sociale dans une société de plus en plus complexe (individualiste, replis identitaires) ?

Selon la formule de Norbert Elias¹⁹⁸ "Nous sommes rentrés dans la société des individus". Assistons-nous pour autant à un déclin de la société ?

Le nouvel individualisme n'est pas pour autant synonyme de "repli sur soi". Selon Pierre-Yves Cusset, l'individualisme d'aujourd'hui est très certainement le produit d'un processus d'individualisation "par lesquels les individus acquièrent la capacité à se définir par eux-mêmes et non pas uniquement en fonction de leur appartenance à telle ou telle entité collective"¹⁹⁹. Pour Anthony Giddens²⁰⁰, plutôt que d'individualisme, il faudrait parler d'individuation : il s'agit moins d'un repli sur la sphère privée, d'un repli sur soi que de l'attribution à l'individu du sens de sa vie. Plutôt qu'une perte de repères, il s'agirait d'une multiplication des repères liée notamment au développement de l'égalité. « Parce que chacun est égal, il prend en charge lui-même des problèmes qui relèveraient de l'action en commun et de la représentation politique ».

¹⁹⁶ Prendre soin des militants pour prendre soin du lien social. - L'économie des services pour un développement durable - Eric Dacheux - L'Harmattan, 2007.

¹⁹⁷ "Déchiffrer la société française" - Louis Maurin - La Découverte - octobre 2009

¹⁹⁸ Sociologue allemand, auteur notamment de « La civilisation des mœurs » et de « la dynamique de l'Occident »

¹⁹⁹ "Le lien social en crise?" - Pierre Yves Cusset - Futuribles n° 348 - janvier 2009.

²⁰⁰ Sociologue britannique, professeur émérite à la London School of Economics (LES) et auteur de « Modernity and self-identity » – Cambridge – Polity Press - 1991 et « The transformation of intimacy » - Cambridge – Polity Press – 1992.

a) Individualisme versus autonomie: rançon de la liberté ?

L'idée même d'individu est le produit d'une longue histoire très largement occidentale, qui commence à la Renaissance, passe par la Réforme, le siècle des lumières, traverse la révolution industrielle...

Le XIXème siècle avec la Révolution industrielle et le renforcement des formes démocratiques d'organisation politique marque l'achèvement d'une longue transformation qui a conduit, à partir de la Renaissance, à mettre l'accent sur la raison, la liberté de conscience, sur l'affranchissement par rapport aux traditions.

Progressivement, l'idée que l'ordre social doit reposer sur le consentement des individus et non par la contrainte, va s'imposer : révolution américaine (Droit au bonheur), révolution française (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen), révolution industrielle (nouvelles structures sociales, nouvelle division du travail...).

Tocqueville est l'un des premiers à avoir attiré l'attention sur la montée de l'individualisme qu'il met en relation avec la démocratie et le mouvement historique d'extension de la liberté. Pour Adam Smith, économiste du libéralisme, la poursuite par l'individu de ses fins privées coïncide avec l'intérêt général. Il n'y a plus de contradiction entre individu et société : démocratie et économie de marché assurent la cohérence entre les choix individuels et la nécessité de l'organisation collective.

Le changement a pendant longtemps été une chose désirable parce qu'il était lié à l'horizon d'un progrès qui devait se poursuivre indéfiniment et d'une protection sociale qui ne pouvait que s'étendre. Il est aujourd'hui abordé de façon ambivalente car la crainte de la chute et la peur de ne pas s'en sortir l'emportent nettement sur l'espoir d'ascension sociale. Seuls demeureront les méfaits du changement résumés par les mots "vulnérabilité", "fragilité" et "précarité", d'autant que le travail a perdu sa vertu intégratrice. Les contraintes, les manières de définir les problèmes et les façons de "manager" changent : les modes de régulation de la force de travail s'appuient moins sur l'obéissance mécanique (disciplines fordienne et taylorienne) que sur l'initiative (management participatif, groupes d'expression, cercles de qualité...) qui vise à mobiliser les affects et capacités mentales de chaque salarié. Dès le milieu des années 1980, la médecine du travail et les recherches sociologiques en entreprise notent l'importance nouvelle de l'anxiété, des troubles psychosomatiques ou des dépressions (management par le stress). " Pour Pierre Rosanvallon, de manière générale, la nouvelle révolution industrielle et la globalisation dans laquelle nous sommes entrés rend le monde plus inquiétant. La crise financière a accentué cette dangerosité depuis deux ans.

Comme l'analyse Alain Ehrenberg²⁰¹, l'individualisme confronte l'incertain. Le recul de la régulation par la discipline conduit à faire de l'agent individuel le responsable de son action. Commettre une faute à l'égard de la norme consiste désormais moins à être désobéissant qu'à être incapable d'agir. "L'individu est sommé d'être responsable de lui-même à un point jamais atteint dans l'histoire humaine". Cette augmentation de responsabilités ou injonction d'autonomie, rend l'individu plus vulnérable (malaise, dépression). **L'autonomie** devient une contrainte de masse dans une société morcelée. Elle exige de l'individualité mais elle la fragilise. Ainsi, "le nouvel individualisme signale moins un repli généralisé sur la vie privée que la montée de la norme d'autonomie".

²⁰¹ Alain Ehrenberg est l'auteur de : « Le culte de la performance » - Calmann-Lévy - Paris - 1991 ; « L'individu incertain » - Calmann-Lévy - Paris - 1995 ; « La fatigue d'être soi - dépression et société » - Odile Jacob - Paris - 1998 ; « La société du malaise » - Odile Jacob - Paris 2010.

Toujours pour le même auteur, l'autonomie se manifeste sur le plan de la liberté par les valeurs de choix et de propriété de soi (indépendance), et sur le plan de l'action, par la capacité à avoir des initiatives et à agir par soi-même ("capabilities" comme le dit Amartya Sen, Prix Nobel d'économie en 1998). Mais l'autonomie s'est également concrétisée dans nos sociétés comme une autonomie de compétition. « Et c'est justement la compétition qui fait que l'autonomie divise la société française. En France, compétition a tendance à signifier : abandon de l'individu aux forces du marché, alors qu'aux USA, elle signifie choix et équité » - Libération du 20 septembre 2010.

b) Individu, société, communauté

Pour le sociologue classique, les individus sont intégrés par les normes, les valeurs, les contraintes sociales et les institutions.

Pour tous les sociologues, le passage de la communauté à la société correspond, en même temps, à l'émergence de l'individu. C'est le sociologue allemand Tonnies (1855-1936) qui a le premier proposé une conceptualisation de cette évolution historique en distinguant "communauté" et "société" où les choix collectifs des individus, l'organisation consciente de la société l'emportent progressivement sur les formes contraignantes et traditionnelles de la coopération.

Dans une société, les groupes humains sont fondés sur le primat de l'individu et les rapports entre eux reposent sur des compromis entre leurs intérêts. Les comportements individuels s'affranchissent des contraintes sociales (familiales, culturelles, politiques...). D'une part, la réalité est de plus en plus le résultat de l'action des individus qui se disent, socialement, libres et autonomes. D'autre part, les comportements des individus sont de moins en moins le produit mécanique des contraintes sociales et on observe, au sein d'un même groupe social, d'importantes différenciations des comportements. Pour autant, l'individu moderne n'est pas un individu sans appartenance. Les relations sont impersonnelles et elles reposent sur une "volonté réfléchie". On ne peut parler de société que pour une période déterminée de l'histoire, et au sein de cette période, la situation évolue.

A l'opposé, dans la communauté²⁰², les contraintes collectives sont très fortes. L'idée d'individu autonome n'existe que peu ou pas. La place de chacun, fonction de son âge, statut, sexe... est strictement déterminée (castes). Les relations au sein de la communauté sont contraignantes, mais elles correspondent aussi à des liens sociaux intenses, à des formes diverses de solidarité. Les logiques collectives l'emportent (mariages, biens, éducation des enfants...). Les comportements sociaux sont liés à la nécessité d'assurer la survie du groupe.

c) Quelles évolutions et alternatives au délitement du lien social pour l'avenir?

La cohésion sociale ne peut exister s'il n'y a pas, un tant soi peu, d'échanges, de rencontres, de partage... entre individus. Il existe quelques endroits ou occasions facilitant ces contacts: les sorties d'école, par exemple, où les parents peuvent parler de sujets communs, la fête des voisins, les services à la personne, jadis, la tournée du facteur....

1) **Les associations** et organismes caritatifs sont de plus en plus indispensables en tant qu'institutions d'intégration nouvelle, ce qui permet de rétablir le lien social et de faire contrepoids aux dérives de socialisation de longue date.

²⁰² Communauté: groupe social dont les membres vivent ensemble, ou ont des biens, des **intérêts** communs - Petit Robert.

"Avec l'éclatement de la sphère publique du travail et l'affaiblissement des institutions syndicales, notamment, les associations sont les seules organisations capables de maintenir et de recréer un lien social et civique qu'évite l'enfermement dans la sphère privée ou communautaire. Elles jouent, de plus en plus, le rôle déserté de véritables corps intermédiaires et contribuent, de ce fait, à donner une certaine forme de représentation à la société civile.

La vocation fondamentale de l'association est l'expression et la réalisation de la présence par services relationnels et échanges mutuels interposés. Ces services, qui relèvent, à l'origine, du secteur social : information, santé, culture, loisirs, environnement... sont devenus le cœur d'une nouvelle économie. Non seulement, ils absorbent une part croissante de l'activité humaine, mais toutes les autres formes de représentation de la société civile menacée de désagrégation d'activités productives sont désormais dépendantes. Or, ni le service public, aujourd'hui à bout de souffle, ni le marché axé sur les services standards et anonymes déterminés par la valorisation du capital et de la marchandise, ne peuvent avoir la même efficacité économique et sociale que les associations dans ce domaine. Les associations exercent de plus en plus une fonction de restructuration et de représentation de la société civile menacée de désagrégation. Elles peuvent devenir un nouveau centre de gravité d'un nouveau mode de développement économique.²⁰³."

n) **Civisme**

Le sentiment d'appartenance à un territoire dépasse l'intérêt matériel qu'a un individu à y vivre. Les relations humaines nouées notamment avec les personnes avec lesquelles il est fréquemment en interaction, qu'il connaît et qui le connaissent, créent un tissu local attachant. A contrario, les contacts anonymes téléphoniques ou électroniques poussent certainement celui qui est devenu francilien par opportunité à saisir toute occasion qui lui permettrait d'aller vivre dans une région jugée plus humaine.

La situation des bi-nationaux, dont le nombre augmente, peut, de ce point de vue, ne pas être évidente. Citoyens de deux pays, ils pourraient être tentés de s'intéresser prioritairement au pays leur permettant de réaliser les gains financiers les plus élevés.

L'Ile-de-France doit favoriser le développement de relations humaines attachantes entre individus pour ne pas constituer un territoire de faible ancrage pour ses habitants.

De même, le lien civique se développera d'autant plus qu'au quotidien, les habitants constateront que les mots liberté, égalité, fraternité et justice sociale ne sont pas de vains mots.

L'ambition de s'attaquer aux **racines de l'exclusion** en construisant une société **d'implication individuelle et collective** peut passer pour une utopie. Elle peut cependant devenir un projet si nous voulons et savons encourager, valoriser et réguler le foisonnement d'initiatives, de formes nouvelles d'échange, de réciprocité et de solidarité....

Pour que ce potentiel puisse s'inscrire dans un projet de société et en favoriser la dynamique, il faut, en premier lieu, restaurer la primauté des finalités politiques et sociales sur les finalités économiques. Le profit et l'augmentation de la richesse nationale, **le mythe éternel de la croissance ne font plus sens comme uniques critères de développement de notre société**. La reconstruction du lien économique ne peut plus se faire au détriment de celle du lien politique. C'est à ce prix que l'égoïsme ne l'emportera pas sur le **civisme**.

Extraits des conclusions de "Cohésion sociale et territoires" - Jean-Paul Delevoe - Commissariat Général du Plan - La Documentation Française - Paris - 1997

²⁰³ Roger Sue, Professeur des Universités. La richesse des hommes - Vers l'économie quaternaire - Edition Odile-Jacob - 1997.

iii) Evolution des mœurs et du mode de vie

Aujourd'hui, l'éclatement de la cellule familiale fragilise l'individu qui perd confiance en l'autre²⁰⁴ : on se protège de plus en plus derrière les lois ("judiciarisation" des rapports sociaux) qui se substituent aux rapports humains. De même, la montée de l'individualisme et la recherche d'une satisfaction de ses désirs à court terme ne vont pas, non plus, dans le sens d'une participation à la vie en société.

D'ici 2050, le nombre de familles monoparentales ou de familles recomposées croîtra, si l'on extrapole les tendances actuelles (voir l'annexe 4). Le lien social doit permettre à tous les membres de ces familles de trouver, dans leur entourage, la solidarité dont ils auront besoin.

La composition ethnique, culturelle et religieuse de la société sera très certainement différente de celle d'aujourd'hui. Le lien social doit s'enrichir de cette diversité. Là aussi, l'école a un rôle à jouer afin que tous les jeunes se sentent membres d'une même société. Il en est de même pour les autorités locales, régionales et nationales auxquelles incombe la responsabilité de mettre en place toutes les actions visant à aider ou faciliter l'intégration des immigrants. Enfin, la population locale est également concernée : elle bénéficiera, elle aussi, en retour, de la solidarité de tout son voisinage.

La pyramide des âges sera telle que la proportion des personnes âgées sera beaucoup plus importante qu'aujourd'hui. Quels liens ces personnes entretiendront-elles avec les plus jeunes ? La rapidité avec laquelle les modes de vie évoluent, rendront la compréhension mutuelle plus délicate, entre les plus jeunes et leurs aïeux, alors que les liens privilégiés de « grand-parenté » comptent pour beaucoup dans la construction du jeune.

iv) Progrès techniques

Les avancées, principalement dans le domaine des "TIC", influenceront très fortement les relations entre individus. Il ne faudrait pas que cela conduise à perdre trop le contact avec le monde réel ou avec la société dans laquelle ils vivent.

Sans communication avec son espèce, l'homo "numericus" ne peut être membre, à part entière, d'une société²⁰⁵ : il a besoin d'interlocuteurs (compétents lorsqu'il s'agit de services). La cohérence et la structure de la mémoire long terme de l'homo "interneticus" seront très fortement réduites par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui. Une société "internetica" est-elle viable? ". Ce que Taylor a réalisé pour le travail manuel, Google le fait pour le travail du cerveau" ("What the Internet is doing to our brain : the shallows", Nicholas Carr). La focalisation sur la mémoire court terme interdit la réflexion, et empêche la création de l'esprit critique et de l'innovation.

Les avancées dans ce domaine, seront, certes, génératrices de progrès (économie, santé, culture, éducation, vie quotidienne...) mais, si l'on n'y prend garde, pourraient conduire à une déshumanisation de la société et à un individualisme forcené...

Par exemple, les robots domestiques, dont on prévoit l'arrivée massive dans les foyers d'ici à 2020, soulageront notamment les personnes âgées dans certaines tâches répétitives. Cette situation permettra, certes, de pallier, partiellement, l'absence de population active, mais peut avoir l'inconvénient de laisser l'homme seul, face à la machine. S'y attachera-t-il ? Et comment réagira-t-il si son "robot de compagnie" tombe en panne soudainement ? La localisation immédiate d'une personne, son suivi seront un jeu d'enfant.... L'ombre du "Big Brother" peut-elle planer, en permanence, sur une société démocratique et responsable ?

²⁰⁴Voir par exemple, "La famille : affaire publique et privée" - Michel Godet.

²⁰⁵Voir "The brave new world", d'Aldous Huxley, 1932.

v) Devenir de l'Etat Providence

Très certainement, la perte de vitesse du système de protection sociale ébranlera la cohésion sociale en engendrant de profondes transformations pour la vie des individus, dont la crise économique fragilisera encore davantage les parcours. D'où l'importance de la capacité²⁰⁶ à se prendre personnellement en charge de manière autonome, à saisir les opportunités en rentrant en compétition. Or, comme le dit Alain Ehrenberg, "le concept d'autonomie divise les français alors qu'elle unit les américains"²⁰⁷.

Dans une société qui fait appel à l'autonomie, la confiance en soi qui suppose une bonne santé mentale devient un fait central de la socialisation et d'intégration sociale, comme le mettent en évidence les travaux des statisticiens et épidémiologistes. Sans une bonne structuration de soi, il est impossible d'agir par soi-même de façon appropriée sans être débordé par ses affects. La place de la personnalité devient centrale.

Dans ce domaine, on constate que la **santé morale des Franciliens** (cf. annexe 15) est moins bonne que celle des habitants des autres régions françaises²⁰⁸, notamment celle des personnes âgées de 25 à 44 ans. L'accumulation du nombre de contraintes liées à l'organisation et au rythme du travail²⁰⁹ est, selon l'enquête INSEE publiée en 2007, déterminante dans le développement d'un état dépressif. Les secteurs les plus concernés sont ceux du bâtiment, de la restauration, des services à la personne et aux entreprises, de l'administration publique et des activités financières.

Ces contraintes s'ajoutent à celles liées aux trajets domicile-travail, que 27% des Franciliens trouvent "fatigants" et 8%, "très fatigants", soit deux fois plus que les taux évalués en province, ainsi qu'aux divers stress induits par la vie familiale et par le travail. Une autre conclusion de l'enquête INSEE est qu'un état dépressif a une influence négative sur l'état physique.

"Les problèmes de santé mentale et de souffrance psychique sont des préoccupations sociales fortes de tous les pays développés. Mais le malaise dans la société singularise la France, il constitue une représentation collective que la société se donne d'elle-même... Je crois (plutôt) que nous sommes entrés dans une crise de l'égalité à la française. C'est la part de vérité du malaise : il y a une difficulté française à fournir une réponse pratique et crédible au profond renouvellement des inégalités qui résulte des transformations de nos modes de vie... Pour être efficace, elle (cette lutte contre l'inégalité) doit commencer beaucoup plus tôt : c'est tout le sens d'une **politique d'investissement dans l'accueil collectif des 0-3 ans, qui est un moyen très efficace de lutte contre les inégalités sociales, comme l'ont montré de nombreux travaux. Les activités d'éveil et de stimulation développent les capacités intellectuelles et relationnelles, favorisent la santé mentale et l'équilibre émotionnel, qui sont des atouts décisifs dans le type de société dans lequel nous vivons**".

Alain Ehrenberg : "Le malaise dans la société singularise la France" - Le Monde - 25 avril 2010

²⁰⁶"Capability" pour Amartya Sen.

²⁰⁷"La société du malaise" - Alain Ehrenberg - Edition Odile Jacob 2010.

²⁰⁸INSEE Ile-de-France, Regards sur ...la santé des franciliens, 2007. Cette conclusion découle de l'analyse et la comparaison des réponses à divers auto-questionnaires portant sur la qualité de la vie, sur la dépressivité, sur l'asthme, les affections respiratoires l'alcoolisme, les lombalgies, sur l'état de santé perçu, sur le vécu au travail, sur les contraintes professionnelles.

²⁰⁹De nombreuses causes évoquées ci-dessus relèvent de la gouvernance de l'entreprise qui ne constitue pas un axe de travail de ce rapport.

B.2.2 - Education et formation, déterminants majeurs pour l'avenir

L'enseignement, l'éducation et la formation professionnelle constituent l'une des toutes premières priorités pour un pays : il est en effet indispensable que toute personne puisse accéder au niveau de connaissance correspondant à ses potentialités et, grâce à la formation tout au long de la vie, progresser dans son emploi.

Enseignement et éducation jouent un rôle fondamental dans le devenir d'un individu en lui permettant de se développer intellectuellement et physiquement, ainsi qu'en lui transmettant des connaissances, des savoir-être, des valeurs et une capacité à réfléchir. Ils sont à l'origine de l'existence de toute société et de son évolution. Il en est de même pour les savoir-faire. A ce propos il est important de redonner toute sa place à l'enseignement technologique et de revaloriser le travail manuel²¹⁰ aux yeux de la société.

Les principaux acteurs de cet enseignement initial, celui qui façonnera l'individu, sont, tout d'abord, les parents et l'Ecole, ainsi que tout l'environnement local, social, humain, voire matériel. L'Ecole est d'ailleurs le lieu privilégié où devraient se transmettre les règles de base du « vivre ensemble », l'existence de limites à ne pas enfreindre, la nécessité de respecter l'autorité... Encore faut-il en faire comprendre et admettre les raisons.

Force est de constater que, depuis plus de trente ans, l'éducation est mise à mal par une société en plein bouleversement, au sein des familles qui :

- du fait de leurs structures instables et multiformes, peinent à offrir un environnement sécurisant aux jeunes ;
- ne peuvent accompagner leurs enfants dans leur parcours scolaire, pour diverses raisons : niveau d'étude, maîtrise de la langue, compréhension du fonctionnement du système scolaire français, difficulté à percevoir la nécessité qu'ont les enfants à apprendre pour préparer leur avenir...);

ainsi que par l'existence de certains établissements où le nombre d'élèves en difficulté est important, les enseignants n'ayant pas toujours la possibilité ou la formation leur permettant d'apaiser les esprits et de dispenser un savoir dans le respect et la sérénité²¹¹.

L'échec scolaire massif est l'une des conséquences de cette situation: le Haut Conseil de l'Éducation a remis au président de la République, le 27 août 2007, un rapport qui rappelle qu'en **France, 40% des enfants, toutes origines confondues, sont en grande difficulté scolaire à la fin du primaire**. Cela représente 300.000 enfants chaque année, dont 150.000 n'ont aucune notion ni de lecture ni d'écriture, malgré 8 ans de scolarité, 3 ans en maternelle et 5 ans en primaire. Or savoir s'exprimer correctement dans la langue du pays dans lequel on vit, et donc, savoir comprendre les autres, est indispensable à toute vie en société. On peut craindre que ces enfants aient, un jour, du mal à s'assumer pleinement et à s'intégrer dans la société active.

C'est en maternelle et dans les premières années de primaire que tous les jeunes scolarisés en France doivent apprendre à parler convenablement le français et à acquérir un certain vocabulaire²¹².

²¹⁰ Rapport du CESR "Métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France" – Me Boulard - 2006

²¹¹ Les élèves doivent comprendre qu'il existe des limites et des règles à ne pas enfreindre, et respecter l'autorité des enseignants.

²¹² En son temps, l'ordonnance de Villers-Cotterêts (1539) avait été à l'origine d'une véritable expansion économique de la France.

« En 2004, 13% des Franciliens âgés de 18 à 65 ans rencontrent des difficultés assez fortes ou assez graves pour produire ou lire des mots, ou comprendre un texte simple. Cette proportion est identique en métropole. Dans la région, 930.000 personnes sont ainsi dites en "difficulté importante" face à l'écrit. Parmi les adultes ayant des difficultés importantes à l'écrit, sont considérés en situation d'illettrisme ceux qui ont été scolarisés en France : ils sont plus de 460.000 dans la région »²¹³. Une telle situation est humainement et économiquement peu acceptable.

Dans les 40 prochaines années, le monde évoluera, peut-être, encore plus vite. A l'Ecole, des méthodes pédagogiques nouvelles seront élaborées :

- l'usage des TIC sera totalement banalisé. S'il faut être attentif à ce que cela ne conduise pas les jeunes à vivre dans un monde virtuel, il permettra à chacun d'avoir accès à un enseignement adapté à ses capacités et à son niveau,
- l'enseignement reposera aussi sur la réalisation d'activités concrètes permettant au jeune tant de prendre goût à l'effort que de mettre en valeur ses connaissances et les points forts de sa personnalité

L'Ile-de-France, compte tenu du nombre de jeunes en échec scolaire y demeurant, doit accompagner toutes les **initiatives innovantes** des enseignants et des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation. Il conviendrait, peut-être, d'expérimenter des méthodes mises en œuvre dans certains pays, comme aux USA (cf. partie II). Elles consistent à enseigner à des groupes d'élèves plus ou moins homogènes²¹⁴ pour certains exercices, tout en maintenant un certain nombre d'activités communes à tous les élèves de la classe afin de maintenir la mixité sociale et l'émulation.

L'Ecole devrait être l'un des lieux privilégiés de la mixité sociale et de l'intégration des jeunes immigrés. C'est à l'école primaire et au collège que tous les jeunes doivent acquérir les connaissances nécessaires pour poursuivre leurs études dans les cycles supérieurs. C'est aussi dans ce premier cycle que devrait être éveillée la sensibilité des jeunes à l'art et à la culture. Art et culture interviennent, au premier plan, dans le développement humain et dans l'apprentissage de la qualité des relations humaines. Ils constituent la voie d'une évolution possible de l'individu et de l'environnement. En effet, ils permettent à chacun d'appréhender « le beau », dimension subtile du monde. Ils sont sources de créativité.

Les programmes scolaires, notamment ceux de français, de littérature, histoire, géographie ou de langues étrangères..., les nombreuses activités d'ouverture organisées par l'école et le collège, les activités parascolaires sont autant d'occasion permettant cette sensibilisation²¹⁵.

Il est à noter qu'actuellement les moyens affectés, au niveau national, à ce secteur, diminuent. Il conviendrait que les pouvoirs publics mettent en place dès l'école primaire une éducation artistique et culturelle pour tous, et en prévoient les moyens. Les collectivités locales de la Région en sont des acteurs incontournables. A remarquer aussi que dans l'enseignement supérieur, nombreux sont les pays étrangers qui encouragent les cursus diversifiés dans lesquels l'étudiant peut « panacher » les cours d'enseignement général et les cours de

²¹³ INSEE Ile-de-France à la page n° 28 - février 2007.

²¹⁴ De nombreuses Universités françaises prennent en compte, d'ailleurs, l'hétérogénéité du niveau des étudiants qui y arrivent en instaurant des cours de mise à niveau.

²¹⁵ Il faut saisir toutes les occasions qui se présentent durant la quinzaine d'années que les jeunes passent, « obligatoirement », dans le système scolaire, pour leur permettre d'accéder, tant à l'Ecole que dans leur environnement local, à la culture. Ceci constitue, pour tous, un gage très sérieux d'insertion dans la société. Les « conventions ZEP » ont certainement leur utilité, mais ne peuvent avoir le même impact que celui découlant d'une prise de conscience individuelle, construite sur la durée, de l'intérêt de la culture.

« sciences humaines et sociales », cette dernière expression englobant notamment tous les enseignements ayant trait à la culture.

D'ici 40 ans, l'environnement familial des jeunes sera, très probablement aussi, différent de celui d'aujourd'hui : de plus en plus vivront dans des familles aux formes diverses, monoparentales, recomposées... ou vivront, alternativement, chez l'un ou l'autre de leurs parents. De surcroît, le nombre d'enfants dont les deux parents travailleront, par goût ou par obligation, sera en augmentation, et seront, de ce fait, moins présents à la maison. Ces situations pourraient, parfois, conduire à des difficultés pour les enfants. Dans ce cas, les jeunes devront trouver à l'École et dans la Société les ancrages leur permettant, malgré leurs difficultés quotidiennes, d'avoir un développement et un épanouissement personnels harmonieux.

Le domaine de l'enseignement et de l'éducation est crucial pour toute société. Il faut, certes, des moyens financiers importants pour atteindre les objectifs rappelés ci-dessus²¹⁶, mais il faut aussi, en Ile-de-France plus qu'ailleurs, que les enseignants puissent s'adapter à l'hétérogénéité sociale et humaine des jeunes. Les enseignants doivent recevoir une formation initiale et une vraie formation continue leur permettant de répondre à l'évolution des attentes, des besoins et du comportement qu'ont les jeunes et leur famille.

Mais si l'analyse précédente concerne les jeunes entrants à l'École, elle ne prend pas en compte tous les jeunes actifs qui sont sortis du système scolaire sans formation, qu'ils soient chômeurs ou qu'ils exercent un métier peu qualifié. Ceci concerne une population âgée, aujourd'hui, de plus de 16 ans. Leur situation a été évoquée dans la partie "économie" de ce rapport. Le rôle des entreprises, qui est complémentaire de celui des organismes comme "Pôle-Emploi", est primordial : elles sont les mieux placées pour déceler les difficultés rencontrées quotidiennement par leurs employés et pour les inciter à suivre des formations adaptées à leur niveau.

Les entreprises ont tout intérêt à ce que leurs salariés aient les connaissances leur permettant d'être efficaces. De leur côté, les salariés doivent avoir l'ambition de progresser dans leur carrière ou de se réorienter pour s'adapter aux changements économiques ou pour satisfaire un souhait personnel. La formation tout au long de la vie, qui constitue un droit ou la validation des acquis professionnels devrait les y pousser. L'Ile-de-France, qui dispose de nombreux organismes de formation, devrait les inciter à avoir de telles démarches, qui seront profitables tant aux salariés qu'aux entreprises.

Enfin, la solidarité intergénérationnelle devrait avoir, à l'échelle locale, un rôle plus important à jouer, dans l'éducation des jeunes, que celui qu'elle a aujourd'hui. Cela contribuera aussi au renforcement du lien social.

B.2.3 - Faire de l'immigration une chance

Les Pays francophones partagent une langue commune, mais aussi, pour beaucoup, les valeurs communes qui en sont le reflet. Les divers échanges entre pays francophones devraient donc être « faciles ». C'est ainsi, par exemple, que les Français émigrant au Québec, ne posent que peu de problèmes à cette belle province. Les Français des anciennes colonies venus en France dans les années 60, sont très attachés à notre langue et à ce qu'elle représente. Mais aujourd'hui, les métropolitains sous-estiment l'intérêt de la francophonie²¹⁷. Abdou Diouf, Président de l'Organisation Mondiale de la Francophonie le regrette : « C'est la faute de

²¹⁶ Actuellement, le budget de l'Education Nationale représente 21% du budget global de l'Etat.

²¹⁷ Elle fait référence à l'histoire coloniale, encore taboue en 2010.

l'intelligentsia... On a l'impression que ce combat n'est pas le combat des français, que les français ne sont pas francophones » (Le Monde du 23 mars 2010).

Aujourd'hui, les bi-nationaux²¹⁸, les bi-lingues sont extrêmement utiles car ils sont des « passeurs entre deux mondes », comme le dit Amin Maalouf dans le « Dérèglement du Monde ». Ils constituent une source d'enrichissement par leur compréhension de la culture de l'autre et deviendront de plus en plus nécessaires dans un monde globalisé pour certaines activités, qu'il s'agisse du tourisme, du commerce ou de l'industrie dans la mesure où ils pourront facilement négocier des contrats économiques entre les pays.

Sans revenir sur les nombreux éléments concernant les immigrés en Ile-de-France, et leur descendance (nombre, pyramide des âges, formation, emploi, logement...) présentés dans la première partie de ce rapport, il faut rappeler que leur pourcentage, dans la population française, augmentera et encore plus en Ile-de-France, d'ici 2050. A cette échéance, les pays de l'Union européenne auront mis en place une politique commune d'immigration, chaque pays conservant, cependant, une certaine souplesse, mais la France restera, aux yeux des étrangers souhaitant émigrer, un paradis accessible et une terre d'accueil indéfectible. Leur rêve sera, toujours, de gagner cet Eden, quel qu'en soit le prix.

D'un autre côté, l'économie européenne aura, globalement, recours, de manière très importante, d'ici 2050, à l'immigration afin de continuer à jouer un rôle de premier plan sur l'échiquier mondial (cf. partie II de ce rapport).

Faut-il que les pays européens mettent en place un programme d'immigration voisin du Programme d'Immigration des Investisseurs canadien ? Le gouvernement canadien attribue des fonds aux territoires pour développer leur politique de développement économique et de création d'emplois, afin d'attirer des immigrés correspondant aux besoins exprimés par les territoires et répondant à certains critères permettant de présager d'une bonne intégration.

En France, actuellement, au regard de l'amélioration du profil scolaire des arrivants, un point peut inquiéter les travaux en cours montrent que la France puise ses immigrés dans un ensemble de pays de plus en plus défavorisés. Comparé aux autres pays européens, le profil socio-économique des pays d'émigration vers la France apparaît aussi plus faible (Cf. II - A.2.3).²¹⁹ Finalement, l'augmentation des niveaux individuels qui s'effectue dans un contexte relativement appauvri, conforte l'hypothèse de l'exode des cerveaux des pays en développement²²⁰.

Ne seront abordés, ci-dessous, que quelques aspects majeurs concernant l'immigration compte tenu de leur interaction forte avec la société française, sa cohésion et ses valeurs. Ils pourraient évoluer grâce à l'amplification des actions menées par les pouvoirs publics et les collectivités locales, ainsi que par des actions concrètes, quotidiennes réalisées par les personnes non immigrées vivant dans l'environnement immédiat d'immigrés. Cela va dans le sens de la coopération des individus les uns avec les autres, dont parle Louis Maurin, fondateur de l'Observatoire des Inégalités.

²¹⁸ C'est par exemple le cas des enfants nés en France de parents algériens. Ils ne perdent pas la nationalité algérienne, même s'ils n'ont jamais mis les pieds en Algérie.

²¹⁹ L'OCDE a calculé pour l'année 1997 la moyenne du PIB/habitant des immigrés entant dans un pays en sommant le PIB /habitant du pays d'origine de tous les immigrés et en le divisant par le nombre d'immigrés (PIB évalué en \$PPA). Le rapport entre de PIB moyen/habitant des immigrés et le PIB/habitant du pays d'accueil valait 22% pour les Etats-Unis, 28,3% pour la France, 40,8% pour l'Italie.... 76,3% pour la Belgique, 90,1% pour la Suède. Ces chiffres sont, en quelques sorte, le reflet des politiques d'immigrations des pays d'accueil - Tendances de l'immigrations et conséquences économiques - OCDE - 2002

²²⁰ 2^{ème} journée européenne sur les migrations, les réfugiés et l'asile - Sénat - 19 Janvier 2004

L'inégalité la plus grande concerne, actuellement, en France, le **taux de chômage des jeunes**, issus de familles d'immigrés, supérieur à celui des jeunes issus de familles de non immigrés (cf. II.A.2.4).

Maîtriser la langue française et être diplômé constituent deux enjeux majeurs pour l'accès des immigrés au marché du travail²²¹: 16% des immigrés comptent le français parmi leurs langues maternelles. 19% des immigrés de 18 à 74 ans n'ayant pas le français parmi leurs langues maternelles, se disent gênés par la maîtrise de la langue française pour travailler comme ils le souhaiteraient - qu'ils aient, ou non, un emploi (cf. III-B.2.2). Un grand nombre d'entre eux participera encore, en 2050, actifs ou retraités, à la vie économique du pays. Il serait de l'intérêt de tous que cette situation, qui représente un véritable handicap humain et économique, fasse l'objet d'actions visant à en diminuer l'importance. Il existe, déjà, au niveau local de nombreuses initiatives publiques et privées allant dans ce sens.

Elles devraient être amplifiées et accompagnées d'actions afin qu'un nombre d'immigrés plus élevé qu'aujourd'hui, se sente concerné et participe activement à ces formations (pour le volet relatif au diplôme, cf. II-A.2.3-b). L'intervention des entreprises pourrait aider à atteindre cet objectif.

Le problème est différent pour les jeunes actuellement scolarisés et dont on peut espérer que, dans les prochaines années, tous auront acquis les connaissances du socle commun. Une enquête menée le Ministère de l'Education nationale en 2002, sur un panel de jeunes entrés en sixième sept ans auparavant, soit en 1995, montre que 73% des jeunes immigrés ont, comme première préoccupation, celle de bien gagner leur vie. Ils ne sont que 65% pour les enfants de famille non immigrée. De même, les jeunes de famille immigrée "rejetent", dans une proportion supérieure à celle des enfants de famille non immigrée, la profession de leurs parents et font part de leur volonté de mobilité sociale. Ceci constitue pour eux un levier puissant qui permet, sans doute, d'expliquer pourquoi leur projet d'avenir est moins affecté que celui des autres jeunes par leurs difficultés scolaires.

Premier domaine professionnel cité par les jeunes selon leur situation scolaire

	Famille non immigrée	Famille mixte	Famille immigrée
Lycéens généraux			
Garçons	Informatique, télécom.	Informatique, télécom.	Informatique, télécom.
Filles	Santé, action sociale, culturelle et sportive	Santé, action sociale, culturelle et sportive	Santé, action sociale, culturelle et sportive
Lycéens technologiques			
Garçons	Idem supra	Idem supra	Commerce
Filles	Idem supra	Idem supra	Commerce
Lycéens professionnels			
Garçons	Mécanique et travail des métaux	Mécanique et travail des métaux	Commerce
Filles	Santé, action sociale, culturelle et sportive	Gestion et administration	Gestion et administration

Champ: élèves entrés en 6^{ème} en 1995 dans un établissement public ou privé de France métropolitaine ayant répondu à la question. Lecture: le domaine professionnel le plus fréquemment évoqué par les garçons lorsqu'ils sont lycéens généraux et que leur famille est immigrée, est l'informatique et les télécommunications.

Source: Ministère de l'Education nationale, DEP, panel d'élèves du second degré recruté en 1995, enquête Jeunes 2002, Dossier: Les projets d'avenir des enfants d'immigrés, Jean-Paul Caille, 2005.

²²¹ Voir INSEE Première n° 1262 - novembre 2009 - ainsi que II-A.2.3-b.

Cette enquête indique aussi que les élèves, 7 ans après leur entrée en sixième, expriment tous les mêmes points d'intérêt lorsqu'ils sont dans un lycée général, quelle que soit la caractéristique de leur famille. Par contre, il y a des différences pour les élèves des lycées technologiques ou professionnels : les élèves issus d'une famille immigrée préfèrent s'engager dans les domaines du commerce ou de la gestion et administration. D'une manière générale, les parents de ces jeunes immigrés expriment des souhaits de formation très ambitieux pour leurs enfants mais ne s'impliquent guère, en général, dans leur accompagnement.

Ainsi, sur le terrain, on constate que : « Ces dernières années, les jeunes issus de l'immigration ont commencé à percer dans la création d'entreprises. Commerces de proximité, cybercafés, sociétés de gardiennage, restaurants, SSII, les domaines de création d'entreprises sont nombreux. Les pouvoirs publics prennent-ils la mesure des immenses potentiels de ces créateurs d'activité qui construisent, à la fois, leur avenir professionnel ainsi qu'une nouvelle image pour des banlieues qui entreprennent? »²²²

Un bon nombre des jeunes immigrés font donc preuve d'ambition pour leur avenir. Ils constituent un potentiel qu'il faut, sans doute, valoriser, comme le montre l'encadré ci-dessous :

L'inauguration d'une fresque murale géante à Villiers-le-Bel. Un déplacement à La Courneuve pour rencontrer des jeunes. Une rencontre à Bondy avec une star hollywoodienne. L'ambassadeur des Etats-Unis en France, Charles Rivkin, multiplie depuis un an les actions en direction des banlieues sensibles. Mais ces opérations symboliques et médiatiques masquent l'ampleur du travail de réseau effectué en France ces dernières années pour identifier les élites des quartiers et des minorités ethniques.

L'ambassade américaine s'est en effet constitué un carnet d'adresses exceptionnel aujourd'hui le plus complet, le plus pertinent, le plus actualisé sur les banlieues françaises. Au point que ni les partis politiques ou les associations, ni le monde intellectuel ou médiatique - toujours très frileux sur les questions de diversité - ne rivalisent avec le réseau de l'ambassade américaine.

Des dizaines de responsables associatifs, d'éducateurs, d'élus locaux de droite comme de gauche, d'artistes, de jeunes chercheurs ont ainsi été identifiés comme de futures élites de la société française. "C'est fascinant : chaque fois que je rencontre quelqu'un de brillant, il est déjà en contact avec l'ambassade", témoigne Ahmed El-Keiy, 43 ans, présentateur d'un talk-show sur France Ô et un des meilleurs connaisseurs des réseaux de la diversité.

Les plus prometteurs se voient proposer des séjours de deux à trois semaines aux Etats-Unis pour approfondir leurs réflexions sur leurs sujets d'intérêt (Le Monde du 6 mai). Un programme de "visiteurs internationaux" que l'ambassade destinait autrefois aux filières traditionnelles les plus élitistes. Des figures comme Nicolas Sarkozy ou François Fillon ont ainsi bénéficié de ces dispositifs lorsqu'ils étaient trentenaires.

Depuis le 11 septembre 2001, les Américains ont en partie réorienté leur stratégie d'influence vers les leaders musulmans des pays occidentaux. Une démarche renforcée par l'élection de Barack Obama. "Notre volonté est d'identifier les futurs leaders français, ceux qui pourront émerger, ceux qui seront amenés à prendre des responsabilités", explique Lora Berg, attachée culturelle de l'ambassade.

« Les Américains misent sur un changement socio-démographique en France, complète le chercheur Vincent Geisser, 42 ans, spécialiste de l'islam, parti aux Etats-Unis fin 2009. Ils font le calcul que les élites françaises, aujourd'hui âgées et blanches, vont forcément évoluer, et identifient ceux qui, aujourd'hui en périphérie du système, pourront être demain des leaders. »

Washington à la conquête du « 9-3 ». - Luc Bronner - Le Monde - 7 juin 2010

²²² Focus, Création d'entreprises par les entrepreneurs issus de l'immigration. Exemple des entrepreneurs d'origine maghrébine- Maghreb Ressources Humaines, MRH - 2002

De manière générale, il n'existe pas d'intégration des populations étrangères sans une intégration économique. Comment, en Ile-de-France :

- valoriser aux yeux des jeunes, le dynamisme de ces nouveaux entrepreneurs pour créer une sorte d'entraînement par l'exemple ?
- faire comprendre aux jeunes immigrés, le plus tôt possible, que leur avenir est entre leurs mains et qu'ils peuvent trouver, pour réussir, de nombreuses aides humaines, morales et matérielles autour d'eux ?
- aider les familles immigrées, et notamment les femmes qui ont toujours une influence primordiale sur leur descendance, à accompagner les jeunes pour qu'en se formant, ils comprennent et apprécient la société qui les a accueillis avant, à leur tour, de participer à son développement économique ? En effet, comme le fait remarquer Hugues Lagrange²²³, « le caractère le plus prédictif de la réussite scolaire reste le niveau culturel de la mère et son insertion professionnelle ».

Ces questions ont été abordées à de nombreuses reprises dans ce rapport. Les services sociaux des mairies ont une vue très fine des besoins. Une mobilisation durable de tous ceux qui, dans un cadre bien défini, peuvent participer à des actions répondant aux questions posées ci-dessus, et ce avec l'aide des populations étrangères, permettrait sans doute, de voir toutes les banlieues franciliennes retrouver une certaine sérénité, et une animation de bon aloi.

Pour alimenter la réflexion, il est intéressant de regarder l'évolution de la situation démographique outre-Atlantique et les analyses que cela entraîne. Les démographes des USA prévoient que, pour la première fois en 2010, le nombre de naissances sera plus important chez les minorités ethniques que chez la majorité blanche. Le sociologue américain Kenneth Johnson estime que les minorités représenteront la majorité de la population américaine dès 2042 et 54% en 2050. Actuellement, les blancs représentent les 2/3 de la population. Pour lui, « il y a maintenant aux Etats-Unis, un fossé générationnel entre une population blanche vieillissante et les minorités ethniques dynamiques et jeunes. Les pouvoirs publics doivent réfléchir aux moyens d'incorporer ces populations en mettant, par exemple, en place des programmes scolaires spécifiques ciblant les enfants dont l'anglais n'est pas la langue maternelle... Il faut voir comment nos élus vieillissants et les contribuables américains, en majorité des blancs, peuvent répondre aux défis de cette jeunesse si différente culturellement d'eux » (Constance Jamet - Le Figaro - 12 mars 2010).

Enfin, il serait impossible de parler d'immigration sans aborder le poids croissant de l'Islam parmi les grandes religions pratiquées en France. L'analyse de Jean-Claude Chesnais, Directeur de Recherche à l'INED (cf. l'annexe 14) permet d'avoir une vue synthétique de la croissance du nombre de musulmans dans les principaux pays développés et de son évolution à l'échéance 2050. Il pointe, au passage, la regrettable politique de l'autruche existant en Europe sur l'origine des migrants : Aux Etats-Unis, l'appartenance religieuse figure parmi les toutes premières indications dans l'Annuaire Statistique. Le « connais-toi, toi-même », principe de bon gouvernement, est refusé par le vieux continent, ce qui peut amener à la construction de scénarii extrêmes²²⁴ (cf. I-A.4.b).

²²³« Le déni des cultures » - Le Seuil - septembre 2010

²²⁴Ainsi, à partir d'évaluations non officielles des flux migratoires rentrant en France et comptabilisant les entrées "régulières" et les entrées "illégales" et "clandestines" et compte tenu des chiffres actuels officiels peu complets ainsi que du très probable recours à l'immigration d'ici 2050, certains évaluent que, d'ici 40 ans, la population musulmane représenterait un % important de la population française et donc francilienne. Ceci renforce, si besoin était, la nécessité de pouvoir disposer d'informations officielles indiscutables.

B.2.4 - Les femmes et les hommes d'aujourd'hui... et de demain

B.2.4.1 Pour atteindre une véritable égalité de l'homme

Vivier de population active indispensable, les femmes devront encore plus qu'aujourd'hui, concilier les contraintes de la vie professionnelle et familiale. Dès lors, une évolution des modes de vie est à prévoir et à encourager, notamment au niveau de la répartition des tâches domestiques entre les femmes et les hommes ainsi que la mise en place de nouveaux services d'aide (garde d'enfants, accompagnement des personnes âgées, femmes ou hommes de ménage....).

L'ensemble de ces changements provoquera obligatoirement, pour les générations futures, de nouvelles adaptations pour qu'une femme et un homme puissent avoir de la même manière, une vie de famille équilibrée, accéder à une vie professionnelle (raison d'indépendance financière, de nécessité ou appoint budgétaire, d'épanouissement, de retraite...) et aussi avoir une vie personnelle et sociale.

Ces évolutions, le partage des tâches, les aides spécifiques sont des éléments qui modifieront les attentes et l'équilibre dans la façon de vivre des femmes et des hommes des générations futures.

Pour aller vers cet équilibre, il faut une véritable prise de conscience de tout un chacun accompagnée d'une volonté d'aller de l'avant.

En effet, malgré la progression des droits des femmes et de l'évolution des mœurs de ces quarante dernières années, des analyses et des publications mettent en évidence l'existence de disparités encore persistantes relatives à la parité entre les femmes et les hommes dans le domaine familial, professionnel et social.

Dans le domaine familial et domestique, il est souvent question du partage du temps entre le père et la mère, des tâches journalières, des soins médicaux... Dans le domaine professionnel, l'accent est mis sur **les écarts de salaire** tout au long de la durée de l'emploi, sur les difficultés d'avancer dans la hiérarchie, sur le taux de chômage... Le cumul des activités domestiques et professionnelles contraint plus le temps pour les femmes que pour les hommes, ce qui peut rendre très difficile la vie sociale et les moments de loisirs des femmes. Donc il faut, sans aucun doute, développer les services d'aide.

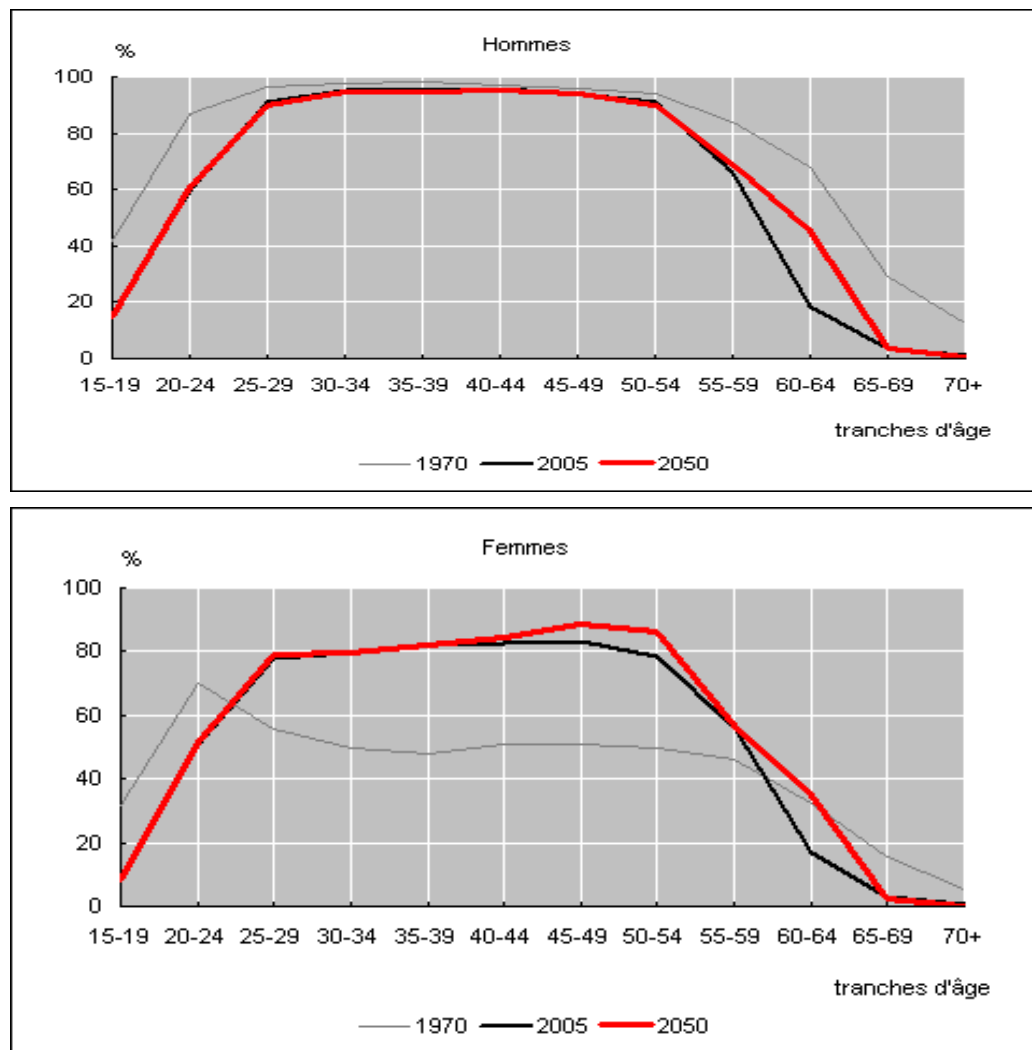
Par ailleurs, il faut souligner que certains domaines relatifs à l'égalité entre les genres ne progressent pas à la même vitesse. Il convient donc de rester attentif à leur évolution, pour continuer à faire progresser les mentalités et ne pas perdre les avancées acquises sous prétexte de pressions idéologistes, religieuses²²⁵, écologistes.

1- D'ici 2050, les femmes constitueront un vivier de population active

D'après le scénario central de l'INSEE (cf. I.B.3) qui prévoit environ un million d'actifs supplémentaires d'ici 2050, le taux d'activité des femmes augmentera pour la tranche d'âge de 40 - 65ans et plus pour atteindre plus de 80%, restant inférieur à celui des hommes pour les 40 - 50 ans et s'en rapprochant fortement pour les 50 - 69 ans.

²²⁵"Le port du foulard, simple affaire de choix personnel autarcique, de consentement entre soi et soi : passez votre chemin, il n'y a rien à voir. Il ne relèverait que du privé, de l'anecdotique. Porter le voile serait une forme d'émancipation. Mais pour quel projet d'égalité des sexes ? Alors qu'il dit par l'invisible le trop visible des inégalités". "Repenser l'autonomie des femmes" - Geneviève Fraisse - Le Monde - 19 juin 2010.

Taux d'activité observés et projetés



Champ : France métropolitaine, 15 ans et plus.

Sources : Insee, Enquêtes Emploi, Projections de population active 2006-2050.

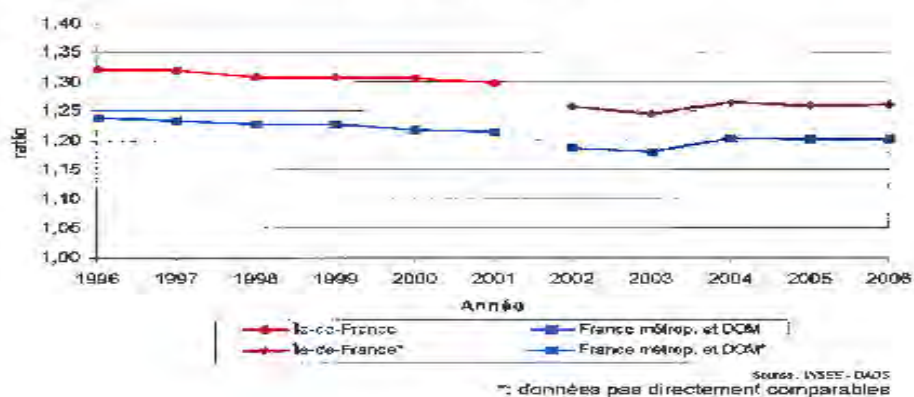
2- Vie professionnelle, formation et retraite

a) La moyenne des salaires masculins demeure supérieure à la moyenne des salaires féminins de manière plus importante en Ile-de-France que dans le reste de la France.

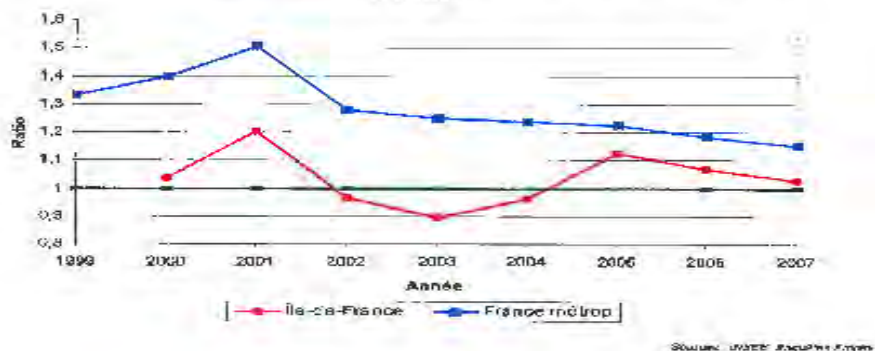
En France, le salaire médian mensuel à temps plein des femmes rejoint celui des hommes en début de vie active (1.400€) bien que ces derniers soient moins diplômés (INSEE Première n° 1284 - février 2010).

En Ile-de-France, le salaire moyen net annuel à temps complet est de 27.700€ pour un homme et de 20.467€ pour une femme (2006). Cet écart de 26% était de 32% en 1990.

Rapport salaires moyens hommes / femmes - comparaison 1996-2006



Evolution du ratio taux de chômage F/H - comparaison 1999-2007



Si les salaires masculins demeurent supérieurs aux salaires féminins de manière plus importante en Ile-de-France que dans le reste de la France, le taux de chômage féminin rapporté au masculin est inférieur en Ile-de-France à celui du reste de la France.

L'inégalité dans la moyenne des salaires (les salaires à l'embauche devant être identiques dans les secteurs où existe une convention collective ainsi que dans la fonction publique) peut être due soit à une qualification initiale plus faible ou à l'acceptation d'un poste ne correspondant pas à la formation, soit à une carrière entrecoupée (voire incomplète) ou à des temps partiels, reflet d'une moindre disponibilité liée aux activités familiales (maternité, éducation des enfants, ...) et domestiques.

Emplois féminins par secteurs d'activité en 2008 en Ile-de-France

Secteur	Emploi féminin	en %
Industrie	145.900	8,0
Construction	33.700	1,8
Commerce	327.100	17,8
Transports et entreposage	54.600	3,0
Services	1.274.200	69,4
<i>dont services aux entreprises</i>	472.300	25,7
<i>Santé, action sociale</i>	179.300	9,8
<i>Activités financières</i>	163.800	8,9
<i>Information et communication</i>	118.700	6,5
Ensemble	1.835.500	100

Source : Pôle emploi

Neufs professions concentrent les trois quarts de l'emploi féminin

Professions	Effectifs féminins	Taux de féminisation (en %)
Actifs ayant un emploi	2.634.200	47,8
Professions intermédiaires administration, entreprise	360.800	59,1
Employés administratifs d'entreprise	332.600	78,9
Agents de service fonction publique	303.300	75,3
Personnels services aux particuliers	251.200	79,4
Cadres administration et commerciaux entreprise	222.000	45,9
Professions intermédiaires santé social	170.500	77,5
Employés de commerce	162.100	69,3
Professeurs des écoles, instituteurs	127.200	69,2
Professeurs, professions scientifiques	99.300	55,2

Source : INSEE, recensement de la population 2006 – exploitation complémentaire

Population active occupée par sexe et catégorie socioprofessionnelle en 2006

	Répartition en 2006 (en %)		Taux de féminisation (en %)	
	Femmes	Hommes	1999	2006
Agriculteurs exploitants	0,1	0,2	30,8	26,5
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	2,3	6,7	25,0	24,7
Cadres, professions intellectuelles sup.	22,3	31,2	37,4	40,1
Professions intermédiaires	29,6	23,4	52,1	54,3
Employés	40,5	15,4	72,5	71,2
Ouvriers	5,2	23,2	17,3	17,4
Ensemble	100	100	47,5	48,4

Source : INSEE, recensement de la population 2006, exploitation complémentaire

En Ile-de-France, en 2006, 21% des actives travaillaient à temps partiel contre 7% pour les actifs. Si, entre 1998 et 2008, les gains d'emplois ont profité un peu plus aux femmes qu'aux hommes (255.000 vs 245.000), bon nombre de ces emplois étaient des postes à temps partiel du secteur tertiaire.

Entre 1982 et 2006, la différence entre les taux de chômage femmes/hommes y a diminué, passant de 2% à 0,9%.

Le taux d'activité des Franciliennes est passé de 68,2% en 1999 à 71,3% en 2006. Il se rapproche de celui des hommes (78,2%) tout en étant supérieur à la moyenne nationale féminine (67%)²²⁶.

Taux d'activité et taux de chômage des femmes par département francilien en 2006

Année 2006	Taux d'activité des femmes	Taux de chômage des femmes Ecart à la moyenne francilienne	Part des femmes dans l'emploi	Part des femmes cadres	Part des femmes employées
Paris	72,3	0,2	50,2	38,9	28,1
Seine-et-Marne	71,3	-1,3	47,5	11,6	47,7
Yvelines	70,0	-2,5	45,8	21,5	40,1
Essonne	71,3	-1,9	46,7	16,1	44,1
Hauts-de-Seine	73,9	-1,1	47,6	29,6	35,6
Seine-Saint-Denis	68,0	5,7	45,1	11,0	51,4
Val de Marne	72,4	-0,1	47,2	19,1	43,1
Val d'Oise	70,3	0,5	46,1	13,1	47,6
Ile-de-France	71,3	0,0	47,8	23,3	40,6

Source : IAU n° 496 - février 2010

Le taux d'activité des femmes par département est relativement homogène à l'exception de la Seine-Saint-Denis. Il y a plus d'hétérogénéité en ce qui concerne le taux de chômage.

b) Diplôme le plus élevé de la population de 15 ans ou plus, sortie du système scolaire, selon le sexe en 2007

Part des titulaires en %	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	45.886.723	21.862.387	24.024.336
- d'aucun diplôme	19,7	19,1	20,4
- du certificat d'études primaires	11,8	9,4	14,0
- du BEPC, brevet des collèges	6,4	5,3	7,4
- d'un CAP ou d'un BEP	23,8	28,7	19,4
- d'un baccalauréat ou d'un brevet professionnel	15,3	15,0	15,5
- d'un diplôme de niveau bac + 2	11,0	9,5	12,4
- d'un diplôme de niveau supérieur à bac + 2	11,9	13,0	10,9

Source : INSEE - RP2007 exploitation principale

Les filières d'enseignement choisies par les filles ne sont pas celles qui offrent le plus de débouchés sur le marché du travail. Le niveau de formation depuis 1992 des filles a progressé plus rapidement que celui des garçons. En 2008, 37% des garçons et 51% des filles entrés dans la vie active depuis moins de 6 ans étaient diplômés de l'enseignement supérieur (INSEE Première n° 1284, février 2010).

En 2005-2006, les universités franciliennes ont accueilli 75% de jeunes femmes en lettres et sciences humaines, 61% dans la formation artistique, 60% en droit et économie. 37% seulement étaient inscrites dans des filières scientifiques.

Mais d'ici 2050, un long chemin reste encore à parcourir pour assurer **l'égalité des sexes**. Il convient de rester attentif au développement du phénomène suivant souligné par Geneviève Fraisse²²⁷ dans son article intitulé **Repenser l'autonomie des femmes** : "le travail domestique de jadis s'est transformé en services à la personne. Plus de 97% des salariés de services à la personne sont des femmes (cf. II.A.1.4) qui se voient conférées la vertu du soin, donc du lien social"... " Servir, consentir, mots très souvent au féminin, disent depuis toujours le lien entre

²²⁶ "L'emploi des femmes : plus qualifié, plus contrasté" - IAU n° 496- février 2010.

²²⁷ "Repenser l'autonomie des femmes" - Geneviève Fraisse, historienne et philosophe - Directrice de recherche au CNRS - Le Monde - 19 juin 2010

les êtres. Mais quel lien ? Le soin des vulnérables est prodigué par une population elle-même vulnérable : temps partiels, pauvreté à l'horizon, retraite hypothétique pour beaucoup ".

c) Montant des retraites par sexe

Année	Hommes (en €)	Femmes en (€)	Ecart en %
2004	1.314	724	- 45%
2005	1.346	744	- 45%
2006	1.373	771	- 44%
2007	1.396	799	- 43%
2008	1.426	825	- 42%

Montant moyen de la retraite mensuelle, y compris complémentaire et reversions pour les veufs et veuves.

Source : Ministère de la Santé (DREES)

3- Temps libre et temps contraint

Les contraintes de la vie familiale et professionnelle peuvent rendre difficiles pour les femmes une vie sociale (engagements : associatif²²⁸, politique, syndical...) et les moments de loisirs (culturels, sportifs...). Ces instants sont presque inexistantes aujourd'hui pour certaines, non seulement pour des raisons financières, mais aussi pour des raisons d'organisation, de créneaux horaires de disponibilités...

Durée moyenne des activités au cours d'une journée (du lundi au dimanche)

Unité : heure par jour

	Hommes	Femmes
Temps personnel (soins personnels, repas et sommeil)	11h23	11h36
Temps libre	4h21	3h25
Temps contraint dont :	8h16	8h59
Travail professionnel	5h56	4h51
Soins aux enfants et aux adultes	0h19	0h42
Temps domestique dont :	2h01	3h26
Cuisine	0h22	1h12
Ménage	0h11	0h51
Linge	0h03	0h31
Comptes et démarches	0h04	0h04
Courses	0h22	0h33
Bricolage et jardinage	0h45	0h08
Entretien et divers	0h14	0h07
Total	24h00	24h00

Source : Insee - Enquête emploi du temps. Année des données : 1999, couples dont les deux conjoints sont salariés

Quel que soit le milieu social et le niveau d'étude, les parents passent de plus en plus de temps à aider leurs enfants à faire leurs devoirs. Cette aide reste très souvent l'apanage des mères, qui y consacrent en moyenne deux fois plus de temps que les pères. L'importance du rôle des mères a déjà été évoquée en III-B.2.3.

²²⁸ 40% des femmes appartiennent à une association en 2005. Ministère du travail - Service des droits de la femme et de l'égalité - chiffres-clés 2009

Proportion de mères se jugeant dépassées par l'aide aux devoirs, en fonction de leur niveau de diplôme et du niveau d'étude de leurs enfants (en %)

Niveau de diplôme de la mère	Elémentaire	Collège	Lycée
Certificat d'études primaires	30	80	91
CAP ou BEP	25	72	78
BEPC	18	53	70
Bac professionnel ou technologique	15	34	70
Bac général	9	32	60
Enseignement supérieur	5	26	45
Ensemble	22	52	63

Source : INSEE – Enquête permanente sur les conditions de vie des ménages, éducation et famille – année scolaire 2002/2003, ensemble des ménages composés de la mère seule ou de deux parents dont l'un des enfants est scolarisé en élémentaire, au collège ou au lycée.

Des chiffres semblables correspondant aux hommes ne semblent pas exister. Ceci doit être dû au fait qu'ils s'investissent moins dans l'accompagnement scolaire de leurs enfants.

B.2.4.2 Une politique nataliste et familiale : une réponse au moins partiellement démographique à un problème largement démographique?

La plupart des débats actuellement en cours sur l'avenir considère l'évolution de la fécondité comme une donnée et préfère se concentrer sur les variables économiques et sociales, en espérant avoir plus de prise sur ces dernières. Ne se prive-t-on pas, ainsi, d'un levier d'action sur une dimension essentielle de la problématique actuelle ?

En effet :

- le vieillissement de la société, avec tous ses risques, notamment en termes de santé et de dynamisme, dépend non seulement de l'augmentation de l'espérance de vie, mais aussi et surtout de la diminution du nombre des enfants
- dans un système de retraites par répartition, les pensions de retraite de 2050 seront payées, non par l'épargne des actifs d'aujourd'hui, mais par les cotisations des enfants nés jusqu'en 2030 environ et qui seront les actifs de 2050. La moitié environ des actifs de 2050 n'est pas encore née.
- l'intégration des enfants issus de l'immigration, sujet essentiel en Ile-de-France, qui est la région la plus concernée, sera d'autant plus facile que ceux-ci pourront se mélanger sur les bancs de l'école avec le plus grand nombre possible d'enfants d'origine française, et non avec d'autres enfants d'origine étrangère partageant les mêmes difficultés qu'eux.

Une politique nataliste vigoureuse, menée au niveau national bien sûr, serait donc d'un intérêt particulier pour notre région. Elle aurait bien sûr un coût, mais qui peut s'analyser, sur une période de 40 ans, comme un investissement sur vingt ans permettant, à partir de 2030 ou 2035, d'assurer le paiement des retraites de ceux qui en auraient assuré le coût, et de retrouver un dynamisme basé sur la seule vraie richesse, celle des hommes. 2035 correspond d'ailleurs à un tournant, avec le fin du pic du nombre de retraités issus du « baby-boom ».

Les difficultés prévisibles des années 2010 ne doivent pas nous empêcher de penser à la meilleure façon de négocier ce « tournant des années 2030 ».

Mais faire des enfants n'est pas une fin en soi, si on ne leur assure pas un cadre de vie leur permettant de s'épanouir et de devenir des adultes responsables. Des enfants abandonnés à eux-mêmes ou à l'influence des bandes d'adolescents ne sont plus un espoir, mais un coût pour la société²²⁹.

Ce coût est hélas trop facile à chiffrer quand il se traduit par des incarcérations répétées, et ce n'est que la partie émergée de l'iceberg du coût social de la délinquance et de la déchéance individuelle.

C'est pourquoi une **politique familiale** n'est pas seulement l'une des conditions d'une **politique nataliste**, mais aussi un accompagnement nécessaire de celle-ci. Toutes les mesures qui permettront aux couples d'avoir des enfants sans que cela ne leur pose des problèmes personnels, matériels, organisationnels... délicats sont d'une importance "vitale". Et ici, on ne retrouve pas seulement des leviers de niveau national, mais aussi de niveau régional et local.

C'est grâce aux enfants d'aujourd'hui que tournera l'économie de demain, que les retraités pourront toucher une pension.

a) Ne serait-il donc pas légitime que :

- les femmes ne pâtissent pas, dans leur carrière professionnelle, du fait qu'elles se sont arrêtées pour élever leurs enfants ? Faut-il prévoir des systèmes leur donnant une certaine priorité ou certains avantages lors de leur retour la vie "active" ?

- soit même envisagé l'attribution d'un salaire aux femmes qui restent à la maison pour élever leurs enfants ?

b) Comment tout mettre en œuvre pour faciliter la vie quotidienne des parents et plus particulièrement celle des mères notamment dans le cas des familles nombreuses (par exemple allocations de garde à domicile des enfants quelques heures par semaine, optimisation de la carte scolaire de la famille quand les enfants suivent des cycles différents avec des horaires différents dans des établissements géographiquement distants...) ?

En termes d'image, celle d'une région où les enfants sont bienvenus et où il est facile d'élever une famille est un atout considérable. Si les jeunes actifs avec enfants quittent massivement notre région, ce n'est sans doute pas uniquement à cause du niveau des loyers... Mais il faut être bien clair : pour avoir des conséquences aussi bien sur la fécondité que sur les comportements migratoires, une politique nataliste ou familiale doit être massive et très clairement affichée. Un saupoudrage ne servirait pas à grand-chose.

Une vraie politique familiale constitue un investissement non négligeable : Jean-Claude Chesnais (cf. annexe 14) montre que dans les pays où les dépenses sociales pour l'enfance dépassent 4% du PIB, la fécondité atteint des valeurs d'ICF proches de celles conduisant à un renouvellement des générations.

²²⁹ Tout ce que l'enfant aura reçu de bon pendant ses premières années (affection de ses parents) lui donnera autant de chances d'insertion dans la société à l'âge adulte.

B.2.5 - Vers une croissance exponentielle des services à la personne

Au sein du secteur des services, la composante des services à la personne verra son importance augmenter, tant pour satisfaire la demande des actifs, que pour répondre aux aspirations des retraités et aux besoins croissants d'une population vieillissante.

Cette question peut être rapprochée de celle sur la mobilité. Il n'y aura de vrai marché dans ce domaine qu'à condition que l'on rapproche la demande solvable de l'offre. Ce qui implique d'offrir un accès au logement pour tous sur les espaces les plus nantis. Dans le cas contraire, le coût des déplacements limitera l'offre sauf à augmenter le coût global (ce qui ne paraît pas réaliste compte tenu des offreurs).

Il conviendra de développer :

- les services de la vie quotidienne aux ménages et aux familles : garde d'enfants, accompagnement des enfants dans leurs déplacements, soutien scolaire, assistance informatique, assistance administrative, garde-malade, travaux ménagers, préparation des repas, livraison de repas, courses, petits travaux de bricolage et de jardinage...
- les services aux personnes dépendantes : assistance aux personnes âgées et aux personnes handicapées, accompagnement dans les actes de la vie courante, soins....
- les services d'intérêt collectif qui vont générer de nouveaux métiers (lignes de transports courts...).

Le développement de ce secteur constitue l'une des conditions « sine qua non » pour que le taux de migrations des actifs et des retraités la région francilienne vers les autres régions métropolitaines diminue. La mise en place d'une telle politique volontariste aurait des retombées évidentes : accroissement de la **mixité sociale**, création importante d'emplois faisant appel aux qualités humaines et de générosité des personnes, partage des valeurs fondamentales par tous.

Mais la progression du nombre de personnes employées dans ce secteur croît moins vite en Ile-de-France que dans les autres régions métropolitaines. Entre 2004 et 2020, il faudrait créer, pour prendre soin des personnes âgées dépendantes, dans l'hypothèse où l'offre d'hébergement serait adaptée à la demande, près de 50.000 emplois nouveaux, doublant ainsi le nombre actuel²³⁰. Ce domaine pourrait, lui aussi, bénéficier de l'arrivée de jeunes sensibles à la dimension humaine de la population et de personnes plus âgées moyennant une formation adaptée.

B.2.5.1 - Accompagner et prendre soin des personnes âgées

Sur le plan de la santé, le vieillissement de la population francilienne, qui consiste à la fois en un plus grand nombre de personnes âgées et en l'allongement de leur espérance de vie, constituera le principal problème.

Elles auront, selon les cas, besoin de professionnels de santé pour les aider à se maintenir le plus longtemps possible « en bonne santé » et de professionnels du médico-social pour les accompagner et leur apporter une qualité de vie décente.

²³⁰ INSEE Ile-de-France - Regards sur la dépendance des personnes âgées en Ile-de-France - octobre 2009. Les emplois concernés concernent le personnel soignant, le personnel d'aide à la vie quotidienne (hors ménage), le personnel des services généraux et les personnels administratifs.

Une réflexion pourrait être menée sur la possibilité de diversifier les formes d'hébergement ou d'accueil de manière à les adapter aux évolutions du vieillissement et de l'éventuelle dépendance.

A l'horizon **2050**, en France, **15,6%** de la population sera âgée de **75 ans ou plus**, soit près de 11 millions de personnes. Ils étaient 1,6 million en 1950, 4,2 millions en 2000 et 5,5 millions en 2010²³¹. Le nombre de personnes âgées de plus de **85 ans et plus**, soit 1,3 million en 2000, atteindrait **4,8 millions en 2050**. L'Ile-de-France, en 2050, hébergerait près de 2,3 millions de personnes âgées d'au moins 75 ans, deux fois plus qu'aujourd'hui.

D'une manière générale, on admet que près de 10% des personnes âgées de 60 à 69 ans, 10% des celles ayant de 70 à 79 ans et 46% des octogénaires souffrent de handicaps ne leur permettant plus d'être autonomes. La tendance la plus répandue actuellement est que ces personnes conservent leur indépendance à domicile aussi longtemps que possible. Elles font appel, pour leur vie quotidienne, à des entreprises ou associations de services à la personne. Mais l'évolution de la structure familiale conduira à ce que le nombre de personnes seules ou isolées augmente. Et même si les progrès des technologies modernes peuvent les aider à rester dans leur logement, elles auront, plus qu'aujourd'hui, recours à des solutions d'hébergement.

De même, 20 à 25% des personnes âgées de 85 ans et plus ont recours à des structures spécialisées. Actuellement, l'Ile-de-France dispose de 145 places d'hébergement pour 1.000 personnes âgées de 75 ans avec une grande hétérogénéité entre le centre de la région et la grande couronne. Au niveau métropolitain, il y en a 158, soit 9% de plus. Il faudra que le nombre de places offertes aux Franciliens en maisons de retraite ou en résidences médicalisées soit, en gros, multiplié par trois à quatre d'ici 2050.

Dans la pratique, le sort réservé aux personnes âgées en 2050 dépendra largement des politiques sociales menées et des capacités de financement tant de l'Etat que des collectivités territoriales. Dans ce cas, il faudra être particulièrement attentif, dans les années à venir, aux projets d'aménagement du territoire.

Deux hypothèses sont généralement considérées:

- soit la répartition et la solidarité publique continueront d'être le système dominant (mais pas le seul) et les besoins seront couverts, peut-être a minima, mais pour l'ensemble des personnes âgées,
- soit le système sera de plus en plus privatisé et ce sera la demande solvable qui déterminera les investissements, la prise en charge étant personnalisée.

Mais, une troisième hypothèse est sérieusement à envisager : sous contrainte de la diminution à venir des dépenses publiques et des ressources des ménages, l'accès à un établissement adapté sera de plus en plus difficile et le recours croissant à la solidarité non marchande familiale devra être encouragé. Permettre de « vieillir à la maison » en famille (voire en famille d'accueil) renforcera le lien social intergénérationnel. Mais cette situation pose au moins un double problème :

- celui du logement : la famille devant disposer d'une surface suffisante (nombre de pièces) et de locaux adaptés (largeurs des portes et des couloirs, sanitaires...), ce qui nécessite un politique du logement volontariste dans ce domaine (y compris en termes de coût/m²),

²³¹ Voir INSEE Première n° 1089 - Juillet 2006.

- celui d'une aide d'accompagnement quotidien et de soins médicaux se rendant à domicile, ce qui suppose le maintien d'un système public de répartition minimum.

Probablement moins coûteuse dans l'ensemble que les deux hypothèses habituellement considérées, cette solution permettrait d'optimiser globalement l'utilisation des établissements existants.

Il serait aussi intéressant d'analyser la politique menée par des pays voisins en ce qui concerne l'accompagnement des personnes âgées (cf. annexe 16).

B.2.5.2 - Vers de nouveaux métiers d'intérêt collectif

Structure économique des territoires, lien social et lien territorial

Le prix d'un produit, en euro, est un outil de mesure incomplet pour caractériser l'efficacité sociale d'un modèle de distribution. Si l'on se tient à l'efficacité économique mesurée par les outils actuels, le couple « hypermarché - centrale d'achat nationale ou régionale » actuellement en pratique est peut-être le résultat de la meilleure recherche d'optimisation. Mais que d'externalités négatives!

Mitige urbain, moindre quantité d'emplois, moindre qualité d'emplois, perte de lien territorial, déstructuration du tissu de PME – PMI agricoles et agroalimentaires, externalités environnementales importantes... la liste des impacts non durables pourrait se poursuivre presque à l'infini. Or, tous ces aspects n'entrent pas dans le champ de la mesure de la performance économique, ni au niveau de l'Etat (donc pas de fiscalité associée), ni au niveau des entreprises de la grande distribution (donc pas de traduction dans les prix des produits). Pourtant, toutes ces externalités ont des coûts, payés quotidiennement par les consommateurs via les impôts, ou reportés sur les générations suivantes. Certains de ces impacts sont aussi plus matériels, et se traduisent pas une moindre qualité de vie : emploi précaire, perte de lien sociétal dans les quartiers etc.

A l'heure où la commission Stiglitz publie ses travaux sur un nouveau mode de calcul des richesses, alternatif au PIB, le secteur de la grande distribution réserverait bien des surprises sur sa performance sociale, humaine ou environnementale!

T.S. et M.A.C. - Mis en ligne le : 15/09/2009 - © 2009 Novethic - Tous droits réservés

Comme cela a déjà été noté à plusieurs reprises dans ce rapport, le Francilien de demain recherchera un logement proche de son emploi, de haute qualité environnementale, de surface suffisante, situé dans un environnement agréable et non loin d'un "centre de vie" où il trouvera, rapidement, tous les services dont il a besoin pour faciliter sa vie quotidienne.

A ne pouvoir proposer en quantité suffisante et à des prix abordables, de tels logements, l'Ile-de-France risquerait de voir un nombre croissant de personnes la quitter pour rejoindre des régions plus accueillantes et dont le besoin en main d'œuvre, lié à leur pyramide des âges, se fera sentir avant le besoin francilien (cf. I-B.3.a). La mise en œuvre d'une politique permettant d'atteindre ces objectifs liés aux logements en Ile-de-France, demandera plus de vingt ans (cf. II-B.1)...

La demande en services croîtra pour s'adapter aux changements du mode de vie des ménages. Leur nature s'adaptera pour suivre les évolutions des décisions nationales et européennes relatives aux services publics.

Le Francilien souhaitera pouvoir bénéficier de services de proximité qu'ils relèvent de l'initiative privée ou d'actions menées par les collectivités locales ou qu'ils constituent ce qui est, aujourd'hui, de la responsabilité des "services publics" (cf. annexe 17).

Ces derniers s'adapteront aux règles du droit communautaire qui parle non pas de services publics mais de Services d'Intérêt Economique Général (SIEG). Par définition, les SIEG contribuent aux objectifs de solidarité et d'égalité de traitement qui sont à la base du modèle européen de société. Actuellement, sont concernés par les directives européennes les télécom, les transports, l'énergie et les services postaux. Mais chaque état membre peut aussi définir d'autres domaines qu'il juge remplir une mission d'intérêt général comme, par exemple, l'eau, le traitement des déchets, les services sociaux, les services de santé, l'enseignement...

Ce qui est fait à l'échelle européenne et à l'échelle nationale doit servir de modèle à ce qui peut être entrepris à l'échelle locale.

En effet, il est irréaliste de demander dans le domaine des transports franciliens, par exemple, que tous les besoins répondant à une demande locale, soient satisfaits dans le cadre du STIF. Mais, avec l'aide des grandes entreprises de transport, des initiatives locales pourraient être mises en œuvre, constituant une sorte de "prolongation locale" du réseau existant, de véritables lignes « capillaires » (short lines). Les jeunes actifs pourraient être des acteurs de cette extension privée du service public du transport, ce qui suppose non seulement de trouver un financement mais aussi que la création de l'entreprise ne soit pas soumise aux lourdeurs administratives actuelles et qu'une aide à l'investissement initial soit apportée.

D'autres exemples, qui permettraient de mobiliser les énergies locales, viennent rapidement à l'esprit, qu'il s'agisse du domaine de la culture (expositions valorisant les richesses reléguées dans les entrepôts des musées...), du logement (réhabilitation de logements ou d'édifices désaffectés pouvant avoir une utilisation permettant de satisfaire certains besoins individuels ou collectifs), de la protection sociale, de l'éducation... La généralisation de l'utilisation de l'informatique pour avoir accès aux divers services publics, et l'obligation de passer dans la pratique par cette voie, doivent, elles aussi, être à l'origine du développement de services locaux "multifonctions", nécessitant une présence humaine qualifiée (cf. III-B-2.3).

Les services publics, qui ont eu et ont toujours un rôle très important dans le pays, sont devenus, au fil du temps, de quasi-forteresses. Aujourd'hui, ils pourraient se voir confier une nouvelle mission, celle d'irriguer leur environnement social en possibilités de réussite pour des jeunes indépendants de leur structure. Cette extension du service public, qui doit avoir l'appui de l'opinion, à une « micro-échelle » serait propice à la libération de nombreuses initiatives, notamment de la part des jeunes peu diplômés, mais désirant se prendre en charge et connaissant bien le terrain local où ils vivent.

Une telle démarche ne serait pas la panacée ! Mais ses vertus seraient nombreuses : montrer que l'action publique n'est pas désincarnée, lointaine, mais qu'elle :

- s'investit dans des personnes ;
- donne des idées à tous ceux que l'appauvrissement du tissu économique en a privé ;
- permet à des jeunes de prendre des risques professionnels et d'envisager la constitution de patrimoines personnels.

Ce faisant, elle stimulerait la vitalité sociale et, par ailleurs, contribuerait à renouveler des problématiques qui n'ont pas été repensées depuis longtemps, par exemple celle de la relation entre solidarité et création d'emploi.

Au niveau de la solidarité, il convient aussi de rappeler l'existence de structures d'échanges solidaires, comme les Systèmes d'Echanges Locaux (SEL), associations sans but lucratif, qui sont considérées comme faisant partie de l'économie sociale et solidaire. Leur développement local visant à faciliter la vie notamment des familles, serait un apport important dans la dynamisation du lien social.

Afin d'atteindre une meilleure qualité de vie pour tous, le quartier, la cité de demain devraient être organisés de telle sorte que leurs habitants puissent trouver facilement, sur des plages horaires larges, la personne pouvant les renseigner, les aider, les conseiller... Cette personne traiterait, au moins au premier niveau, des questions concernant plusieurs secteurs administratifs (et n'est-ce pas ce que font beaucoup de personnes, aujourd'hui, pour leur propre compte?) et assurerait ce travail plusieurs années. Ainsi, elle serait connue de ses interlocuteurs, brisant de la sorte l'anonymat déresponsabilisant actuel. Ceci redonnerait un caractère humain aux relations "usagers-administrations" et renforcerait le lien social. Une réflexion serait à mener afin de voir comment former les personnes pour qu'elles soient compétentes sur des sujets courants concernant des secteurs administratifs différents, puisqu'il est inenvisageable de multiplier à l'envi le personnel de ces services.

Se côtoyer, échanger... seraient facilités si l'on recréait progressivement, à l'occasion par exemple de restructurations de l'existant ou de créations de quartiers nouveaux prenant en compte les principes du développement durable, de véritables « agora ». Elles constitueraient des lieux conviviaux de promenade et de rencontres, à la bordure desquels seraient situés les commerces de proximité, les administrations, les services de santé... Plusieurs tentatives faites dans le passé, montrent les écueils à éviter.

De telles places existent depuis des siècles, en Espagne, dans de nombreuses villes ou villages²³².

Il faudrait également adopter et adapter une sorte de conception néoconfucéenne dans les **carrières d'administration publique** et les **professions comportant une mission civique** (enseignants, médecins), c'est-à-dire promouvoir un mode de recrutement tenant compte des **valeurs morales** du candidat, de ses aptitudes à la "bienveillance" (attention à autrui), à la compassion, de son dévouement au bien public, de son souci de justice et d'équité.

Edgar Morin, sociologue et philosophe, Le Monde 23-24 Mai 2010

B.3 - Bâtir une vision prospective basée sur un indice reflétant des choix sociétaux

Le PIB est un indicateur incontournable de la création de richesse car il est représentatif de la croissance des économies, mais par construction, il ne mesure que les rapports marchands. La croissance du PIB n'est pas synonyme de progrès social, même si elle y contribue. Mesurer la vraie richesse des nations nécessite des indicateurs alternatifs. Les corrélations a priori rassurantes entre croissance du PIB et indicateurs sociaux, croissance des revenus et satisfaction individuelle, bien être et bonheur, ne semblent plus fonctionner. Il existe un écart croissant entre sa mesure et la perception par les individus de l'évolution de leur niveau de vie²³³.

Depuis la mise au point par le PNUD de l'indice de développement humain en 1990 qui permet des comparaisons internationales entre pays, certains pays et territoires infra-nationaux ont tenté soit d'adapter les indices du PNUD, soit de fabriquer des indices alternatifs relatifs aux préoccupations prégnantes de mesure des inégalités et de la pauvreté (BIP 40²³⁴, Indice de Situation Sociale...), puis de développement durable (empreinte écologique, bilan carbone...), de qualité de la vie (travaux de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social présidée par le professeur Joseph Stiglitz), voire de bonheur national brut

²³² Il serait intéressant de "revisiter" les réflexions et propositions "utopiques" de Charles Fourier relatives à la création de "phalanstères, regroupements organiques des éléments considérés comme nécessaires à la vie harmonieuse d'une communauté". La réalisation "utopique", par Jean-Baptiste Godin, du familistère (Guise dans l'Aisne), aujourd'hui monument historique, est une retombée pratique des idées de Charles Fourier.

²³³ Le PIB a cru de 2,3% par an en moyenne en volume entre 1975 et 2006, mais les Français dont le pouvoir d'achat n'a augmenté que de 2% par an, ne sont pas plus heureux pour autant.

²³⁴BIP = Baromètre des Inégalités et de la Pauvreté

(OCDE). Cet engouement pour la mesure du bien-être, qui a donné lieu à une floraison d'indices et d'indicateurs alternatifs, a vu le jour avant que la crise économique de 2008 ne produise ses effets.

D'où les interrogations suivantes : se poser la question d'un PIB bonheur alternatif n'est-il pas un luxe de pays "riches" ou bien, au contraire, n'est-ce pas l'occasion d'afficher des choix de société pour demain ? En période de récession économique, le PIB ne va-t-il pas demeurer l'indicateur principal qui conditionnera tous les autres ?

Comme le met en évidence le CESE dans son avis "Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique ²³⁵", le PIB présente 3 limites majeures : le PIB ne prend pas en compte sa redistribution, il ignore les atteintes à l'environnement, il ne mesure pas la qualité de la vie.

1) Que représente le PIB ?

a) PIB et redistribution : le PIB/habitant est le reflet des évolutions démographiques et économiques mais la moyenne cache les évolutions de la distribution des revenus des ménages autour de cette moyenne. Le niveau de protection sociale des habitants est exclu de son champ.

Le pouvoir d'achat des ménages, leur patrimoine ne sont pas pris en compte. Or, d'une part l'évolution de l'inflation est plus pénalisante pour les ménages les plus défavorisés, et, d'autre part, la consommation est relative aux modes de vie qui sont différents entre régions et voire à l'intérieur d'une même région.

La croissance du PIB par habitant peut aller de pair avec une hausse des disparités génératrices de coûts sociaux, ou encore une hausse de l'insécurité et du stress qui peut mettre en cause la cohésion sociale.

b) PIB et qualité de la vie : le PIB ne tient aucun compte du « loisir » c'est à dire, du temps consacré aux activités non monétarisées, par exemple de l'apport à l'économie des activités bénévoles, de l'apport d'une mère ou d'un père de famille n'ayant pas recours aux services d'aides salariés : « Epousez votre femme de ménage et vous ferez baisser le PIB » (Alfred Sauvy).

Le temps des déplacements « domicile – travail » est implicitement traité comme un temps de loisir alors que les dépenses engendrées font croître le PIB : plus on consomme de carburant, plus il y a d'embouteillages, d'accidents automobiles et plus la croissance est forte. Il en va de même pour les dépenses de santé : plus il y a de gens à soigner et plus le PIB augmente...

c) PIB et environnement : le PIB comptabilise comme une production courante la valeur des ressources naturelles mises sur le marché mais néglige les atteintes à l'environnement parce qu'aucun acteur n'en supporte les coûts (**externalités négatives**) créant une dette lourde pour l'avenir. De même, le produit intérieur net (PIN) ne tient compte ni de l'épuisement des ressources, ni de la dégradation des actifs naturels. Faire parcourir des milliers de kilomètres à une marchandise fabriquée dans un pays à bas coût de main d'œuvre est intéressant pour le PIB du pays importateur et du pays exportateur, mais cela a globalement un effet négatif immédiat sur l'environnement, qui n'est nullement pris en compte.

²³⁵ « Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique » - M. Le Clézio - CES - 2009.

« En réalité, ne pas prendre ces dégâts sur l'environnement en considération, ne pas suivre ces évolutions avec autant d'intérêt que celles relatives au taux de croissance, c'est risquer d'engranger des bénéfices apparents (de fortes progressions du PIB), mais aussi des coûts élevés de réparation à long terme ».

« "C'est aussi se priver de comprendre comment la préservation du **capital naturel** et la consolidation du **capital humain** (non reconnu dans le cadre comptable mais qui représenterait 80% des richesses d'une économie, voire même davantage) selon les termes de l'économiste américain Théodore William Schultz, comme du "capital social" peuvent, au contraire, nourrir la croissance économique, comme le soulignait déjà l'OCDE dans son rapport intitulé "Du bien-être des nations : le rôle du **capital humain** et social" (2001). Il importe donc d'intégrer toujours plus largement l'impératif de la durabilité dans nos représentations statistiques ».

2) Les indices composites : reflets de dimensions autres qu'économiques

a) **Les indices du PNUD** sont nés du constat que l'on ne peut pas restreindre la notion de développement humain à la seule création de richesse, symbolisée par le PIB. L'Indice du développement humain²³⁶ (IDH) mis au point en 1990 par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), a été construit, en grande partie, dans la perspective d'offrir une mesure du développement alternative au PIB. Il sera suivi par l'Indice de Pauvreté Humaine (IPH) et de l'Indice de Participation des Femmes à la vie économique et politique (IPF).

L'IDH retient trois dimensions considérées comme indispensables dans tout processus de développement, processus « permettant d'élargir la capacité de choix des individus ». A chaque dimension : bénéficier d'une vie longue et saine, la capacité d'accès à l'éducation et aux connaissances et capacité d'accès à un niveau de vie décent, correspond un indicateur²³⁷.

En suivant ces nouveaux critères, on a vu émerger une nouvelle classification des pays de la planète.

Class. IDH 2003	Pays	IDH	PIB (US\$) PPA	Class. PIB
	Ile-de-France	0,969	44 204	!
1	Norvège	0,963	37.670	3
2	Islande	0,956	31.243	6
3	Australie	0,955	29.632	10
4	Luxembourg	0,949	62.298	1
5	Canada	0,949	30.677	7
6	Suède	0,949	26.750	20
7	Suisse	0,947	30.552	8
8	Irlande	0,946	37.738	2

Source: PNUD - 2005

Class. IDH 2003	Pays	IDH	PIB (US\$) PPA	Class. PIB
9	Belgique	0,945	28.335	12
10	Etats-Unis	0,944	37.562	4
11	Japon	0,943	27.967	13
12	Pays-Bas	0,943	29.371	11
13	Finlande	0,941	27.619	16
14	Danemark	0,941	31.465	5
15	Royaume-Uni	0,939	27.147	18
16	France	0,938	27.677	15
20	Allemagne	0,930	27.756	14

Certaines collectivités locales²³⁸ ont tenté de **régionaliser** les indices du PNUD. La Région Nord Pas-de-Calais a été pionnière en la matière en 2003.

²³⁶ Défini comme "un processus permettant d'élargir la capacité de choix des individus".

²³⁷ Deux indicateurs pour la dimension éducation: taux d'alphabétisation des adultes et taux brut de scolarisation.

²³⁸ Communauté urbaine du Grand Lyon, Région Centre, Ville de Marseille, Région de Bretagne.

b) L'adaptation de l'IDH à l'échelle francilienne est apparue inadaptée, même dans sa deuxième version améliorée. En effet, « dans cette région très urbanisée et centralisatrice, se concentrent un nombre disproportionné de sièges sociaux d'entreprises et d'établissements d'enseignement supérieur, ce qui a pour double effet de gonfler à la fois le PIB et le taux brut de scolarisation »²³⁹. Le PIB/habitant régional reflète moins le niveau de vie des Franciliens que la forte concentration de sièges sociaux et d'entreprises en Ile-de-France. Supérieur à 40.000\$ US en PPA, il rend impossible toute construction d'indice à vocation comparative. L'indice de développement humain francilien est supérieur à celui de la Norvège, 1^{er} pays au classement du développement humain!

Après avoir relevé les limites intrinsèques de la régionalisation de l'IDH, la Région a souhaité que soient élaborés d'autres indices synthétiques et notamment l'ISSR (synthétique spécifique à l'Ile de France).

i) **L'indice de qualité de la vie et bien-être francilien (IQVB)**²⁴⁰ mis au point en 2007 (300 indicateurs) par adaptation de la méthode de Robert Prescott-Allen, par l'agrégation de 2 indices²⁴¹ :

- l'IQS (indice de qualité sociétale), composé d'une quarantaine d'indicateurs relatifs à la qualité de la vie, qui se subdivise en cinq sous-indices majeurs : « Santé et population », « Richesse », « Savoir », « Collectivité, liberté et gestion des affaires publiques, paix » et « Egalité »,

- et l'IQE (indice de qualité de l'environnement), composé d'une cinquantaine d'indicateurs relatifs à l'environnement, qui se subdivise en cinq sous-indices principaux : « Terre », « Eau », « Air », « Espèces et gènes » et « Utilisation des ressources ».

L'IQVB se veut un outil expérimental qui cherche à mesurer la qualité globale de l'écosystème régional. C'est un tableau de bord qui permet de suivre l'évolution des tendances, la comparaison des données entre les Régions (choix d'indicateurs « comparables »), et le repérage de disparités territoriales internes à la Région.

ii) **L'Indice de Situation Sociale Régional (ISSR)**, par adaptation de l'**indice de santé sociale national (ISS)** lui-même transposé de l'indice de santé sociale des Etats-Unis.

L'ISS qui permet les comparaisons entre régions est basé sur une normalisation temporelle, comme le BIP 40 mis en place par le réseau d'alerte dont il reprend les six thématiques (santé, capacité d'accéder à un logement, surendettement, scolarité, emploi, revenus, minimas sociaux) mais il est plus simple (16 variables). Il vise à détecter au moyen de seize indicateurs de base, les difficultés sociales propres à quatre périodes de la vie : enfance, adolescence, adultes, personnes âgées, et « tous âges ». Dans le classement national, l'Ile-de-France²⁴² est au quinzième rang des régions françaises.

La première est le Limousin, suivie par la Bretagne, les Pays de la Loire, l'Auvergne, l'Alsace²⁴³. Quatre indicateurs supplémentaires sont dédiés à la population de tous âges (65 ans et plus).

²³⁹ Des indices synthétiques du PNUD - Aurélien Boulard - IAU - MIPES - mars 2007.

²⁴⁰ Un indice de qualité de la vie et bien-être pour la Région Ile-de-France – IAU – novembre 2007.

²⁴¹ Pour mesurer le bien-être humain et la qualité de l'environnement, il est nécessaire de définir ces deux notions. Robert Prescott-Allen les définit de la manière suivante : « une société ne peut évidemment se sentir bien et être durable si la population souffre et si l'écosystème est dégradé. Elle ne peut pas non plus se sentir bien et être durable si l'écosystème est en mauvais état ou si les conditions de vie sont mauvaises (scénario 3). Seule la situation du scénario 4 est durable ».

²⁴² IAU – "Des indicateurs sociaux pour l'Ile-de-France" – novembre 2009.

²⁴³ « La fascination des chiffres ». - Florence Jany-Catrice - Eco Rev n° 31 - 2008,

L'ISSR adapté à la population francilienne²⁴⁴ vise à rendre compte des situations de pauvreté est construit autour de neuf thématiques²⁴⁵ : à celles du BIP 40 s'ajoutent celles des minimas sociaux, de l'urgence sociale (nombre d'interventions du Secours Catholique et les problèmes de société (nombre de crimes et délits, déclarés pour 1000 habitants). Il montre une amélioration de la situation sociale francilienne entre 1995 et 2001, une dégradation entre 2001 et 2002 (hausse du chômage, augmentation des expulsions locatives, hausse des bénéficiaires du minimum vieillesse et d'allocataires du RMI), puis une stagnation jusqu'en 2006.

Pour tenir compte du caractère positif de ce qui est estimé "la santé sociale", la Région Nord Pas-de-Calais a, quant à elle, enrichi son ISS de deux dimensions : le lien social (taux d'adhésion aux associations) et le lien interindividuel (nombre d'interactions avec les voisins et amis par semaine).

3) Pour un indice d'actions au bénéfice des générations futures

La construction d'indices régionalisés de qualité de la vie est dans l'air du temps. Ils visent à permettre une vision transversale du développement, comparative ou normative, par rapport à d'autres territoires ou une comparaison du territoire par rapport à lui-même sur une période. Ils peuvent être le support de débats publics pour produire des conventions partagées autour de ce que sont les richesses des territoires dans leur multi-dimensionnalité, ce à quoi il est important de donner de la valeur.

Pour utiles qu'ils soient, leur approche relève du constat et de l'observation : les faits et leurs évolutions sont enregistrés et présentés sans pour autant donner une explication sur les causes de leurs états ou de leurs transformations. La construction d'indices demeure ainsi une construction intellectuelle du champ mathématique inaboutie car elle ne permet pas d'établir des corrélations sûres entre les faits, les effets et les causes qui les engendrent. De plus l'indice destiné à être un instrument de mesure, donc d'évaluation, devrait pouvoir trouver un usage dans l'élaboration des politiques publiques franciliennes. Enfin, l'indice doit, au travers du choix des dimensions qui le composent, permettre de bâtir une vision prospective de la société de demain.

a) Définir un tel indicateur régional, si cela ne relève pas du domaine de l'utopie, demanderait, en prenant en compte les spécificités de l'Ile-de-France, d'élaborer tout d'abord une vision prospective de la société. Ceci suppose à la fois de disposer d'une réelle connaissance de la composition de la société d'aujourd'hui et de ses modes de vie dans toutes ses composantes puis d'anticiper sur le choix de société à faire pour demain. A cet égard, l'apport des sciences sociales et notamment de la sociologie, qui permet à une société de réfléchir sur elle-même (société réflexive) est indispensable, et celle de l'appareil statistique décisive : amélioration de l'accès aux données existantes et en comblement des lacunes, à l'instar de ce qui est fait dans de nombreux autres grands pays. D'ores et déjà, il est possible pour l'Ile de France :

- de faire siennes des projections démographiques à l'horizon de plus de 40 ans,
- de mieux cerner les manières de vivre en Région et de définir un panier de consommation des ménages leur correspondant. Les revenus globaux des ménages (incluant aides et subventions dans leur totalité) seront à comparer au coût du panier référentiel moyen. Ceci permettra de dénombrer avec précision le nombre de ménages en réelle difficulté et de mieux définir les aides à leur apporter. Une telle démarche réalisée dans d'autres régions mènerait à des comparaisons fructueuses (cf. II-A.2.6).

²⁴⁴ IAU – ISSR juin 2009.

²⁴⁵ L'ISS reprend les 6 grandes dimensions du baromètre des inégalités et de pauvreté dont les données chiffrées sont disponibles.

Ceci devrait conduire à la confection de l'indice de qualité de la vie en Région, reflet des choix de société du « vivre ensemble » demain, assorti d'indicateurs, leviers d'actions prioritaires, autrement dit de poser des jalons pour permettre, par exemple :

- de générer une croissance endogène dans des domaines entièrement novateurs : croissance du nombre de PME-PMI innovantes, de brevets exploités et de créations intellectuelles et culturelles, emplois mobilisés pour bâtir de nouveaux cadres de vie durables... ;
- d'améliorer la qualité de la vie : construire plus de logements et les construire mieux (surfaces) ;
- de réactiver le lien social : faciliter la vie des femmes, faire de l'immigration une chance, rendre plus efficace et plus adaptée la formation et l'enseignement pour la construction des individus (savoirs de base, comportements, culture, valeurs), relations interindividuelles, valorisation de bonnes pratiques... .

b) Il faudrait, en amont, établir les corrélations entre les effets et les causes pour dresser l'indispensable arbre des causes, si cela a un sens, (plusieurs causes pour un effet), et ce, à partir d'un questionnement sur la pertinence des variables à retenir. Ceci nécessite préalablement de prendre du recul. A partir de l'analyse des causes, doivent logiquement être déduites les mesures à prendre pour atteindre des objectifs de ce qui est souhaitable ou de ce qui ne l'est pas.

c) Destiner l'élaboration de l'indice et de son suivi à une **logique d'action**. Ceci suppose en amont le choix de paramètres sur lesquels il est possible d'agir (leviers) et la possibilité de pouvoir mesurer « rapidement » les effets de l'action conduite, à la manière des tableaux de bord utilisés dans les entreprises. Des rendez-vous "jalons" permettent d'évaluer l'efficacité des décisions prises et de s'interroger régulièrement sur leur bien-fondé des mesures conduites (réorientation).

L'Ile-de-France constitue un véritable laboratoire où peut être validé, en vraie grandeur, le bien fondé d'une nouvelle approche économique, sociale, environnementale et surtout humaine. De par sa position motrice en France et en Europe, la Région, tous acteurs confondus, a un rôle essentiel à jouer pour la construction d'un futur permettant de s'attaquer **collectivement** aux défis de demain qui sont d'ores-et-déjà posés.

CONCLUSION GENERALE

Dans un système économique à bout de souffle (transferts de dettes privées au public, Etats au secours des banques et qui se trouvent désormais démunis, dépenses de transferts et productivité à leur maximum), c'est l'ensemble des acteurs du corps social qui se trouve face à une "ardente obligation d'agir".

D'ici 2050, le lien traditionnel entre démographie et économie changera de nature dans la plupart des actuels pays développés (diminution de la population, vieillissement...) : une page se tourne, signant la fin d'une époque. La vie sera très différente de celle d'aujourd'hui et il faut que la société s'y prépare. Ces pays auront à fournir d'autant plus d'efforts pour faire croître leur production que leur croissance sera obérée par l'augmentation du prix des produits de base. Ils ne survivront pas s'ils n'inventent pas un pétrole de substitution, peu cher, respectant l'environnement et n'engendrant pas de déséquilibres économiques dommageables au développement de la Société (agriculture...).

En Ile-de-France, la population pourrait atteindre 15 millions de personnes, cette croissance de plus de 3 millions d'habitants par rapport à aujourd'hui étant pour une bonne part due à l'immigration. La croissance économique, élément cardinal pour entraîner une meilleure qualité de la vie, résultera de la volonté de l'ensemble des Franciliens de changer de cadre de vie, d'améliorer les processus de production et de trouver de nouveaux produits tout en restant dans la compétition internationale. Sur les quarante prochaines années, sous la triple contrainte de la crise économique - survenue dans un contexte de perte de vitesse déjà installée et de comptes publics dégradés - des impératifs du développement durable et de la demande effrénée des pays moteurs de la croissance mondiale, l'Ile-de-France devra redoubler d'efforts pour conserver sa place de leadership en tant que grande région européenne.

Nul ne sait comment la crise actuelle va évoluer, mais le désarroi est déjà là et pourrait encore s'aggraver : délitement du lien social et des solidarités, fragmentation croissante des parcours de vie, inquiétudes de toutes les générations, plus particulièrement des jeunes. D'autres crises peuvent également survenir car les banques centrales ont récemment inondé le marché de liquidités qui peuvent être à l'origine de nouvelles bulles au gré de l'engouement des investisseurs. Par ailleurs, les Etats-membres ne sont pas à l'abri d'une déliquescence de la zone Euro, ce qui remettrait en question la construction européenne.

L'Ile-de-France a fait preuve d'une certaine résilience en traversant la crise. Elle a relativement mieux résisté que le reste du pays en termes de destruction d'emplois. Elle ne doit pas en rester là sauf à continuer à fonctionner et travailler en "mode dégradé" ce qui risquerait de provoquer son déclin et pourrait la conduire à une rupture économique et sociale. Le territoire, perdant toute attractivité, risquerait alors de devenir une "gare de triage" sans ancrage local souhaité ou possible. Les immigrés de pauvre condition continueraient sans doute à s'y rejoindre créant de nouvelles poches de pauvreté, tandis que les forces vives seraient tentées d'aller vivre et produire ailleurs.

Les modèles précédents n'apportant plus de solutions, « la prise de conscience de l'urgence de changer à la fois nos modes de pensée et de vie, de vivre et de penser autrement (...) met au cœur des enjeux le rôle de la créativité²⁴⁶ ». Les clés du rebond consistent d'ores et déjà dans l'encouragement et la récompense de l'innovation et de la créativité ainsi que le partage des bonnes pratiques qui devront irriguer tous les domaines marchands - y compris le low tech - et non marchands, et ce, dès l'école.

²⁴⁶ Rapport "Créativité et innovation dans les territoires" - Conseil d'Analyse économique (CAE), DATAR et Académie des technologies - 4 mai 2010.

La valorisation du capital humain dans toutes ses dimensions est concernée au premier chef : l'éducation pour élever le niveau général des connaissances de toute la société (la Région peut-elle se désintéresser de ce qui se passe en amont de la sortie du système scolaire dont 20% de jeunes sortent sans diplômes, d'où des difficultés d'insertion dans la vie active ?), formation initiale et continue tout au long de la vie, polyvalence, mobilité, connaissance globale du fonctionnement de la structure, reconnaissance, adaptation du niveau de productivité.

Les pouvoirs publics en se décloisonnant se doivent de susciter encore davantage le dynamisme individuel et collectif, tout en donnant un cadre aux plus démunis pour leur permettre de se prendre en main. Le lien social sera d'autant plus vivant que le système ne sera pas déshumanisé malgré la facilité des nouvelles technologies (conserver la présence humaine de proximité) et que les dimensions d'échanges ne seront pas toutes ramenées à des rapports marchands. Une ère nouvelle s'ouvre pour les services à rendre et à se rendre (initiatives, proximité, entraide et solidarité).

Pour continuer à attirer les actifs et à produire dans de meilleures conditions humaines, l'Ile-de-France devra prouver sa capacité à s'adapter et à se réguler au travers de nouvelles formes de cadre de travail (à « ré-enchanter²⁴⁷ »), de management (réflexion sur le stress) et de gouvernance.

La chance de disposer de larges espaces disponibles à l'échelle régionale et sur celui du Grand Bassin Parisien permet de penser utilement la relocalisation d'entreprises et la (re)construction de cadres de vie micro locaux de qualité. Ces nouvelles aires de vie, conçues dès leur origine pour optimiser la localisation bassin d'emploi-habitat, permettront de diminuer les besoins en énergie, d'élever le niveau de vie et de diminuer le stress quotidien liés aux déplacements. «Lieux de vie, d'activités, d'échanges ou les gens puissent produire et de la socialité et de la richesse, matérielle et immatérielle²⁴⁸ », elles seront également propices à la créativité, puisque l'auto-activité se développe de plus en plus en dehors même de la structure physique de l'employeur.

Se donner les moyens de « faire société » suppose que soit développée, à partir d'un "connais- toi toi-même", une vision commune du savoir-penser, savoir- être et vivre ensemble : en osant affirmer et rechercher des valeurs collectives à la fois classiques (la devise républicaine, dignité, courage, solidarité...) et nouvelles (potentialités de la diversité culturelle à condition de savoir en tirer profit) emportant l'adhésion des comportements individuels (engagements personnels). A cet égard, la coïncidence de la crise économique et écologique est l'occasion de faire émerger bon nombre de nouvelles réponses (biens communs mondiaux...). Ceci nécessite d'être en mesure d'en assurer un suivi régulier au travers d'un indice synthétique de « qualité de la vie-lien social » adapté aux spécificités franciliennes confrontant critères objectifs et subjectifs. Afin de faire de l'immigration une chance, cet instrument de mesure ne saurait faire l'économie d'informations régulières (quantitatives et qualitatives) sur la présence et les besoins des immigrés et étrangers en région.

Dans tous ces domaines (et bien d'autres à inventer !), l'Ile-de-France, afin de conserver sa place en Europe et dans le monde en 2050, se doit d'être encore plus solidaire, attractive et créative. Elle doit « séduire » en constituant un « territoire ouvert absorbant les influences, les techniques, les cultures venues du monde entier », cultivant une atmosphère de liberté et de tolérance propice à la créativité²⁴⁹. Dans un environnement de rigueur, elle doit également veiller à de nouvelles modalités de partage des richesses. Il y a urgence, pour l'ensemble des acteurs du corps social francilien au travers d'une vision d'ensemble, à agir et expérimenter dès maintenant, car les conditions de vie pour 2050 seront pré-déterminées par les actions menées d'ici 2020.

²⁴⁷ Roger Godino « Ré-enchanter le travail. Pour une réforme du capitalisme ». Paris la découverte, 2007.

²⁴⁸ André Gorz, philosophe de l'écologie politique.

²⁴⁹ Rapport "Créativité et innovation dans les territoires" - Conseil d'Analyse économique (CAE), DATAR et Académie des technologies - 4 mai 2010.

ANNEXES AU RAPPORT

Annexe - Contribution au rapport

Selon certains membres de la Section, c'est une situation paradoxale que d'avoir participé activement aux travaux de la Section de la Prospective et de la Planification du CESR qui ont abouti au rapport sur « Démographie, économie et lien social à l'horizon 2050 », et d'être pourtant conduit in fine à exprimer quelques positions divergentes.

Ce rapport cherche à répondre de façon prospective à une interrogation importante et complexe, celle des liens entre les évolutions démographiques, dont les flux d'immigration, les transformations économiques et les difficultés du maintien de la cohésion sociale dans la société francilienne. Le rapporteur a effectué, au nom de la Section, un travail considérable et ambitieux de rassemblement et de mise en perspective des données et des analyses disponibles sur ces questions, pour en tirer des propositions pour orienter l'action publique dans la région. Et, sur bien des points, il apporte des éclairages et des propositions utiles. Cependant, sur plusieurs points majeurs, le rapport privilégie une perspective d'analyse spécifique, à laquelle nous ne souscrivons pas, et, n'ayant point réussi à convaincre la Section de prendre en compte également le point de vue différent que nous avons présenté et qui est celui de nombreux acteurs sociaux, nous avons dû confirmer notre opposition. Les principaux arguments en sont les suivants.

1) Le diagnostic sur la crise économique

Le rapport propose, dans sa deuxième partie, une analyse utile de l'évolution de la production et de l'emploi en Ile-de-France comparée à celle de la France et d'autres grandes villes. Cependant, cette analyse n'intègre pas, à notre sens, de réflexion sur les éléments majeurs de la crise économique à laquelle nous sommes confrontés depuis 2008, et traite cette crise comme une crise conjoncturelle ou comme un effet de baisse de compétitivité, résultant entre autres de l'endettement public. Or, de nombreux analystes, économistes, sociologues mais aussi syndicalistes et politiques considèrent que cette crise est d'une nature plus profonde : elle constitue la crise d'un modèle de croissance économique, dominant au cours des trois dernières décennies, et marqué par trois éléments principaux : la domination des institutions financières et des marchés financiers, imposant la recherche spéculative du profit à court terme, pompant les richesses produites dans l'économie réelle pour les stériliser dans une économie spéculative rentière ; la consommation effrénée des ressources humaines avec l'intensification du travail, le management par le stress et la mise en compétition de tous contre tous, la destruction des formes de solidarité collective et de protection sociale dans le travail et hors du travail ; la consommation effrénée des ressources naturelles au mépris du milieu naturel, de la biodiversité, de la santé humaine et au risque des pires catastrophes écologiques et de transformations du climat qui risquent de produire des millions de victimes et de réfugiés.

Les indicateurs quantitatifs retenus pour analyser l'évolution économique sont sélectifs, alors que, même en restant aux indicateurs classiques, d'autres viendraient interroger la situation autrement, par exemple les données sur l'évolution du partage de la richesse produite entre le capital et le travail ou les données sur l'évolution de la distribution des revenus et du patrimoine entre catégories sociales. Le caractère inéluctable affirmé dans le rapport de la réduction du pouvoir d'achat des ménages ou de la réduction des dépenses publiques s'en trouverait radicalement contesté.

L'appréciation de la crise actuelle et la réflexion sur les perspectives et solutions supposent également de dépasser les instruments de représentation de l'économie comme le PIB qui laissent dans l'ombre toutes les externalités négatives de ce modèle économique, et toutes les externalités et effets positifs des pratiques non marchandes (services publics, économie sociale etc). Ce point, qui n'a été repris que dans la fin de la troisième partie, sous forme partielle à propos des différents indicateurs de développement qu'il faudrait développer, aurait dû, à notre sens, faire partie du diagnostic, ce qui aurait pu conduire à des propositions d'une toute autre nature quant aux mesures économiques, sociales et environnementales.

2) Sur le renforcement de la cohésion sociale

Nos propositions pour intégrer dans la deuxième partie l'analyse de la crise de l'utilisation du travail humain par ce modèle économique - intensification du travail, management par le stress, mise en compétition systématique et déstabilisation délibérée des statuts professionnels, destruction des collectifs de travail et des solidarités, précarisation, etc, mis en lumière dramatiquement par les vagues de suicides chez Renault ou à France Télécom, en attendant la Poste - n'ont pas été retenues.

Dans la troisième partie, qui évoque la question du « délitement du lien social » - mais seulement comme une responsabilité des individus, sans évoquer celle des conditions de travail et des institutions - la proposition centrale concernant le lien social est d'inciter les Français à faire comme les Américains, à valoriser « la capacité à se prendre en charge personnellement de manière autonome, à saisir les opportunités en rentrant en compétition »

(p.127). Cette vision d'une société où chacun doit se prendre en charge personnellement et en compétition avec les autres n'est autre que le credo néolibéral bien connu, avec lequel nous sommes en complet désaccord et une bonne partie des Américains avec moi, dont le Président Obama, qui, loin de prôner la disparition de l'état providence, cherche à le renforcer face au désastre social produit par le néolibéralisme, comme il cherche à réduire le pouvoir spéculatif de Wall Street. Comme pour l'économie, il est paradoxal que l'on propose comme solutions des orientations qui sont les causes mêmes du malaise social profond de notre société. Ajoutons que, dans les débats actuels sur l'école, un nombre croissant de chercheurs soulignent que la mise en compétition individuelle systématique, caractéristique du système scolaire français, est structurellement contreproductive et est une des causes majeures - la sélection par l'échec - de l'expérience scolaire négative de nombreux jeunes.

3) Faire de l'immigration une chance

Le rapport revient logiquement dans la troisième partie sur la question de l'immigration, sous cet excellent sous-titre. Mais les propositions faites sont peu ambitieuses et évoquent surtout la recherche d'une meilleure intégration économique des immigrés par la stimulation de l'entrepreneuriat, ce qui est d'ailleurs dans la logique du point précédent. Or, les débats et recherches de ces dernières années ont montré que les obstacles à cette intégration économique tenaient à différents facteurs, dont les difficultés spécifiques de formation, d'une part, les discriminations dans l'accès au travail et dans le travail, d'autre part.

Pour ce qui est de l'école, si l'on ne peut que souscrire à l'idée que « l'école devrait être le lieu privilégié de la mixité sociale et de l'intégration des jeunes immigrés » (p.129), nombre de travaux (G. Felouzis, S. Beaud, M. Oberti, H Lagrange, etc) montrent qu'elle est au contraire le lieu d'une intense ségrégation (plus forte que la ségrégation résidentielle) et de l'apprentissage de l'échec, de l'orientation négative, de la stigmatisation ethno-raciale pour de nombreux jeunes d'origine immigrée.

Ce point aurait dû être développé dans les parties consacrées au diagnostic et déboucher sur des propositions spécifiques et ambitieuses, qui devraient porter sur la lutte contre la ségrégation résidentielle, les moyens de l'école, la pédagogie et les conditions de la scolarité, la lutte contre les discriminations ethno-raciales par les institutions publiques, dont la police.

Quant aux difficultés d'insertion professionnelle des immigrés, le rapport les évoque à quelques endroits dans la première partie mais de façon dispersée, alors qu'il s'agit là d'une difficulté qui résulte pour une part majeure de discriminations à l'embauche et dans le travail. Nombre de recherches l'ont montré, à niveau de formation égal, les jeunes issus de l'immigration maghrébine ou africaine ont nettement plus de difficultés que les autres à trouver un travail. Cette analyse est partagée par de nombreux chercheurs, association et syndicats, mais aussi par des entreprises qui mènent aujourd'hui des actions contre les discriminations et en faveur de la promotion de la diversité. Ne pas aborder de front cette question de la lutte contre les discriminations condamne le rapport à ne faire que des propositions vagues ou renvoyant la responsabilité aux individus, très en retrait sur l'état du débat social sur cette question.

4) La recherche, l'environnement et la culture

La troisième partie du rapport propose de donner la priorité, dans les orientations de développement économique de la région, à l'innovation, au développement durable et aux activités culturelles, en tant qu'activités productrices de croissance endogène. L'accord de principe sur ces préconisations débouche pourtant sur un désaccord sur la façon dont elles sont spécifiées. En effet, dans la logique de l'orientation économique privilégiée dans la deuxième partie, l'analyse du système de recherche et d'enseignement supérieur est unilatéralement orientée par une vision utilitariste au service de l'innovation industrielle.

Il en va de même de la sous-partie sur le développement durable, qui s'en tient à des propositions étroitement economicistes – économies d'énergie et applications industrielles rapidement réalisables – là où l'ampleur de la crise appelle des transformations beaucoup plus profondes changeant les priorités et les règles du jeu économiques et sociales.

Il en va également de même pour la sous-partie sur les activités culturelles, principalement tournée vers la promotion des industries culturelles, ce qui constitue une vision étroitement utilitariste de la culture inadaptée aux transformations qualitatives de l'économie et de la société qui devraient être proposées.

Conclusion

Ces quatre points sont d'une importance cruciale pour l'Ile-de-France, parce que les caractéristiques du modèle économique en crise y sont plus concentrées qu'ailleurs, parce que les contraintes de transport et d'environnement sont particulièrement fortes dans une très grande métropole, parce que les difficultés d'intégration économiques et urbaines des immigrés y sont d'autant plus intenses qu'ils y sont plus concentrés. Mais les atouts de la région pour une autre croissance sont aussi forts, du fait de son énorme potentiel en matière de recherche, d'innovation, de culture, à condition qu'il ne soit pas stérilisé par la soumission au profit industriel ou financier et que ceux qui travaillent dans ces secteurs puissent continuer à vivre dans leur ville et à y développer solidarités et coopérations. Parce que la région est de longue date une grande ville cosmopolite, les relations entre groupes d'origines différentes y sont plus facilement perçues comme positives et porteuses d'enrichissement mutuel. Nous espérons que le débat sur ces questions continuera et enrichira les propositions de façon plus ouverte.

Annexe 1 - Comparaison Grand Londres - Région Ile-de-France (superficie, population)

Population "Grand Londres"

Superficie

- > Inner London = 321 km²
- > Grand Londres = 1 579 km²
- > Ville de Paris = 105 km²
- > Paris et "petite couronne" (trois départements limitrophes) = 762 km²
- > Région Ile-de-France = 12 068 km²

Population

- > Inner London (Londres et couronne péri-centrale, NUTS2) = 2,77 millions d'hab (2001)
- > Grand Londres = 7,127 millions d'hab (2001)
- > Ville de Paris = 2,125 millions (1999)
- > Paris et "petite couronne" = 6,164 millions d'hab (1999)

"L'Ile-de-France parmi les régions européennes" - Cahiers du CROCIS - 26 septembre 2007

Pour Eurostat, l'Ile-de-France et le Grand Londres (le "Greater London" est composé de l'inner London et de l'outer London) correspondent à un même niveau géographique de "grandes régions" (NUTS1, Nomenclature des Unités Territoriales Statistiques).

Annexe 2 - Solde migratoire francilien : méthode "d'ajustement" mise au point par l'IAU

« L'estimation de la valeur de l'ajustement en Ile-de-France part du constat que la différence de méthode entre le recensement de 1999 et celui de 2004 touche principalement les communes de plus de 10.000 habitants, les autres étant recensées de la même manière qu'auparavant.

Dans ce cas, la part de l'ajustement national qui revient à chaque région pourrait être proportionnelle à la population résidant dans les communes de plus de 10.000 habitants.

Si on prend le poids de celles-ci au recensement de la population de 1999, cette hypothèse conduit en Ile-de-France à un ajustement égal à 31,9% de l'ajustement national, soit 136.000 personnes entre le 1er janvier 1999 et le 1er janvier 2004 (contre 123.000 sur la période 1990-1998).

Le solde migratoire avec les DOM-TOM et l'étranger s'en déduit alors pour l'Ile-de-France, les autres facteurs d'évolution de la population francilienne étant connus. Il pourra être modifié si l'INSEE décide, en 2009, de réviser une dernière fois la valeur de l'ajustement national, à l'issue du cycle complet des cinq années de recensement. ».

Source : Près de 11,6 Millions d'habitants au 1er janvier 2007 - Note rapide IAU - juin 2007

Annexe 3 - Recensement rénové de 2004 : nouvelle méthode

Estimations de population et enquêtes annuelles de recensement

La situation démographique fait l'objet d'estimations annuelles qui deviennent définitives lorsque les résultats d'un nouveau recensement de la population sont disponibles. Avec la mise en œuvre de la nouvelle méthode de recensement, basée sur des enquêtes annuelles étalées sur un cycle de cinq ans, la situation démographique de 2007, comme celle des années précédentes, sera établie de façon définitive quand les résultats des cinq enquêtes annuelles 2004 à 2008 seront connus.

Les collectes déjà réalisées contribuent à une première estimation de ces résultats. Ceux-ci ont conduit à réviser à la hausse la population déduite des données du dernier recensement de 1999, du solde migratoire et du solde naturel. Un ajustement de l'ordre de 436.000 a donc été réparti uniformément sur les années 1999 à 2003. L'ajustement a été augmenté de 126 000 pour tenir compte de la collecte de recensement de 2006. Les niveaux de population depuis le 1er janvier 2000 sont donc révisés à la hausse par rapport aux estimations de population publiées en janvier 2006.

Source : Bilan démographique 2006 - Insee Première n° 1118 - janvier 2007.

La rénovation du recensement de la population

Le titre V de la loi " Démocratie de proximité " instaure un cadre législatif pour le recensement de la population et en rénove la procédure. Le recensement n'aura plus lieu simultanément dans toutes les communes de France, mais sera organisé selon un cycle quinquennal. Les communes de moins de 10.000 habitants seront recensées de manière exhaustive, comme par le passé, mais à raison d'une sur cinq chaque année. Dans les communes de 10.000 habitants ou plus, un répertoire des immeubles tenu à jour en permanence permettra de répartir le territoire communal en cinq groupes. Au bout de cinq ans, par rotation des groupes, l'ensemble du territoire de la commune aura été pris en compte et un échantillon de 40 % de la population recensée.

Les informations collectées seront mises à jour, notamment par l'utilisation statistique de données administratives, ce qui permettra de produire, chaque année, un chiffre actualisé pour la population de chacune des communes.

Le premier décret authentifiant les chiffres de population des communes paraîtra à la fin de l'année 2008, au terme de la première période quinquennale de collecte. Ce délai sera mis à profit pour effectuer, en concertation avec les élus, les adaptations législatives et réglementaires rendues nécessaires par la production annuelle des chiffres de population. Jusqu'à la publication du premier décret d'authentification de ces chiffres, les populations authentifiées en 1999 (ou à la suite de recensements complémentaires) resteront en vigueur.

Source : Circulaire ministérielle n° INT/B/02/00076/C - loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité

Annexe 4 - Evolution de la composition des ménages (1999-2005; projections 2030)

- **Le nombre de ménages vivant en Ile-de-France croît.**
- **Le nombre de personnes par ménage diminue régulièrement depuis 40 ans.**
- **Les pourcentages des célibataires âgés de 30 à 39 ans ainsi que ceux de plus de 75 ans sont supérieurs de près de 5% à ceux du reste de la France métropolitaine.**

Un ménage, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne (INSEE).

En 2005²⁵⁰ :

- 11,2 millions de Franciliens vivaient dans l'un des 4,8 millions de ménages. Le nombre de ménages a augmenté de 6,1 % entre 1999 et 2005 alors que la population francilienne a progressé de 4,4%.
- les ménages franciliens regroupent, en moyenne, 2,3 personnes, comme en province. La taille des ménages **diminue** régulièrement depuis 1970.
- 58% des ménages correspondaient à une seule famille sans isolés²⁵¹. 3 personnes la composent, en moyenne. Le pourcentage de cette catégorie de ménages a augmenté de 3,6% entre 1999 et 2005.
- 8,4% des ménages étaient monoparentaux, et comprenaient, en moyenne, 2,6 personnes. Ce pourcentage a augmenté de 11,5% entre 1999 et 2005.
- 21,1 % des ménages étaient constitués de couples sans enfants vivant au domicile, valeur ayant augmenté de 7,8% entre 1999 et 2005.
- 28,5% des ménages étaient constitués de couples avec enfant(s) vivant au domicile, comprenant, en moyenne, 3,9 personnes. Ce pourcentage a **baissé** de 1,2% entre 1995 et 2005.
- 35% des ménages franciliens comprenaient une seule personne (60% de femmes), pourcentage qui a augmenté de 8,6% entre 1999 et 2005.
- 15,5% des Franciliens vivent seuls, valeur supérieure de 1,5% à celle des provinciaux. Mais la différence est plus importante pour la classe d'âge 30-39 ans, où les valeurs sont respectivement de 17 et de 12%, ou pour les plus de 75 ans, où les valeurs sont respectivement de 47 et de 42%.
- Entre 1982 et 2002, la part des ménages immigrés parmi les ménages franciliens est passée de 15,3% à 18,3% pour redescendre à 18,1% en 2006²⁵².
- En 2006, 34% des ménages immigrés vivaient dans un logement surpeuplé, contre 16% pour les ménages non-immigrés.
- En 2006, les ménages immigrés franciliens comprenaient, en moyenne, 2,8 personnes, contre 2,2 pour les ménages non-immigrés.
- 37% des ménages immigrés habitaient dans des 1 ou 2 pièces.

N.B. La diminution du nombre moyen de personnes par ménage a pour conséquence, à nombre constant d'habitants, d'augmenter la demande en logements.

²⁵⁰ INSEE Ile-de-France à la page, n°292, janvier 2008 et IAU Notes rapides n° 495 de février 2010

²⁵¹ Isolés: individus qui vivent dans un même logement qu'une famille avec laquelle ils n'ont pas de lien familial direct (parent/enfant).

²⁵² IAU Note rapide n° 481, juillet 2009. En France, les ménages turcs comprennent, en moyenne, 3,6 personnes, les ménages marocains, 3 personnes, les ménages sub-sahariens, 2,9 personnes. Ifo « migrations » n° 7.

Entre 1990 et 1999, l'Ile-de-France a enregistré le départ net annuel de 18.000 ménages, ce qui correspondait à un solde négatif annuel de 8.000 actifs. Sur cette période, il y a eu environ :

- 122.000 départs nets de ménages de retraités (60 ans ou plus),
- 75.500 départs nets de familles ne disposant que d'un seul revenu d'activité,
- 63.600 arrivées nettes de personnes de moins de 60 ans, vivant seules.
- 4.600 arrivées nettes de ménages de plusieurs personnes sans enfants.

D'ici 2030, le nombre de ménages devrait augmenter, en Ile-de-France, d'environ 1 million, ceci étant dû, pour la plus grande part, à l'augmentation du nombre de ménages composés d'une seule personne. En 2006, 60% d'entre elles vivaient dans un logement d'au moins trois pièces, 12% dans un studio (Cf.III.B.1-2).

Nombre de	Ménages	Personnes seules	Couples avec enfant(s)	Couples sans enfant	Familles mono-parentales	Autres ménages	Taille des ménages
Au 1/1/2006	4.829.000	1.708.000	1.435.000	1.059.000	495.000	168.000	2,34
Scénario bas au 1/1/2030	5.806.000	2.605.000	1.292.000	1.161.000	557.000	191.000	2,16
Δ (2030-2006)	+ 977.000	+ 897.000	- 143.000	+ 102.000	+ 62.000	+ 23.000	
Scénario haut au 1/1/2030	5.913.000	2.800.000	1.243.000	1.113.000	571.000	187.000	2,12
Δ (2030-2006)	+1.084.000	+1.092.000	- 192.000	+ 54.000	+ 76.000	+ 19.000	
Δ scénarii (haut - bas)	+ 107.000	+ 195.000	- 49.000	- 48.000	+ 14.000	- 4.000	- 0,04

Source: Près d'un million de ménages franciliens en plus à l'horizon 2030 - IAU Notes rapides n° 495 - février 2010

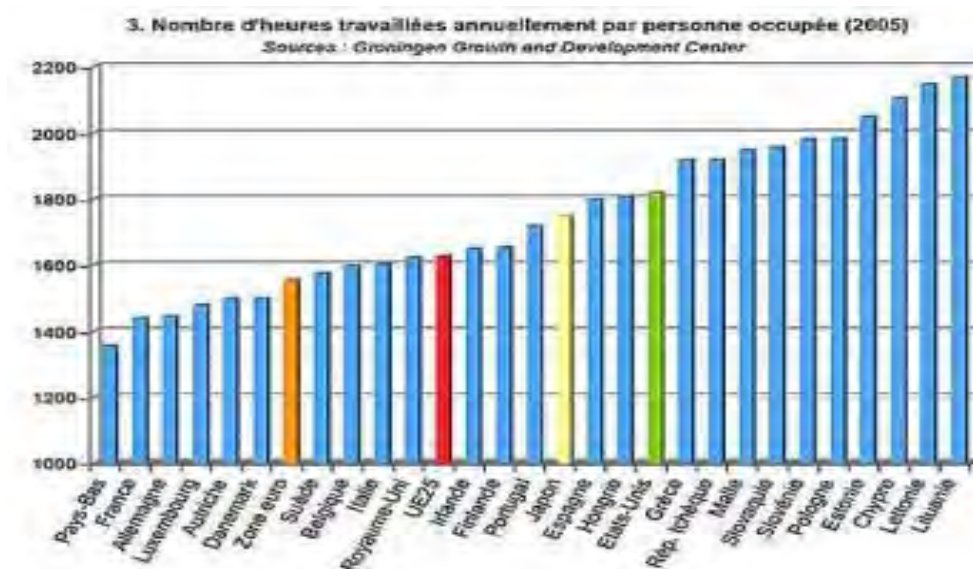
Annexe 5 - Vingt villes où la proportion de jeunes d'origine étrangère dépasse 60% en 2005

	1968	1982	1999	2005
Clichy-sous-Bois	22	42	69	76
Aubervilliers	23	42	63	75
La Courneuve	22	38	65	74
Gagny	23	32	56	71
Pierrefitte-sur-Seine	12	34	64	71
Garges-lès-Gonesse	30	46	66	71
Saint-Denis	28	45	61	70
Saint-Ouen	19	41	56	67
Sarcelles	20	40	61	66
Bobigny	17	37	59	66
Stains	21	32	58	66
Villiers-le-Bel	21	37	58	65
Epinay-sur-Seine	12	34	56	65
Mantes-la-Jolie	10	47	65	65
Pantin	14	37	56	64
Bondy	16	32	54	63
Les Mureaux	18	45	58	62
Sevran	19	30	50	62
Trappes	9	38	53	61
Vaulx-en-Velin	41	47	54	61

Source: Bernard Aubry et Michèle Tribalat - Commentaires n° 126 - été 2009 (Insee - fichier SAPHIR. Champ: 0-17 ans)

Annexe 6 - Productivité : comparaison entre pays de l'OCDE

Il existe deux raisons au fait que la **productivité par personne employée** soit plus faible dans l'Union européenne qu'aux Etats-Unis : le nombre d'heures travaillées et la productivité horaire y sont plus faibles. **Le nombre d'heures travaillées**, en moyenne, par une personne ayant un emploi est peu important dans l'Union européenne (cf. graphique 3) : il s'élève à 1624 heures par an contre 1749 heures au Japon et 1819 heures aux Etats-Unis. De même que la productivité, **le temps de travail** varie largement d'un Etat membre à l'autre. Le nombre d'heures travaillées annuellement est compris entre 1806 et 2166 heures dans les pays d'Europe centrale et orientale alors qu'il est inférieur à 1450 heures en France, en Allemagne et aux Pays-Bas. Au sein de l'Union européenne, ce n'est donc pas le nombre d'heures travaillées qui explique les différentiels de productivité par personne occupée mais le niveau de productivité horaire (cf. graphique 4).

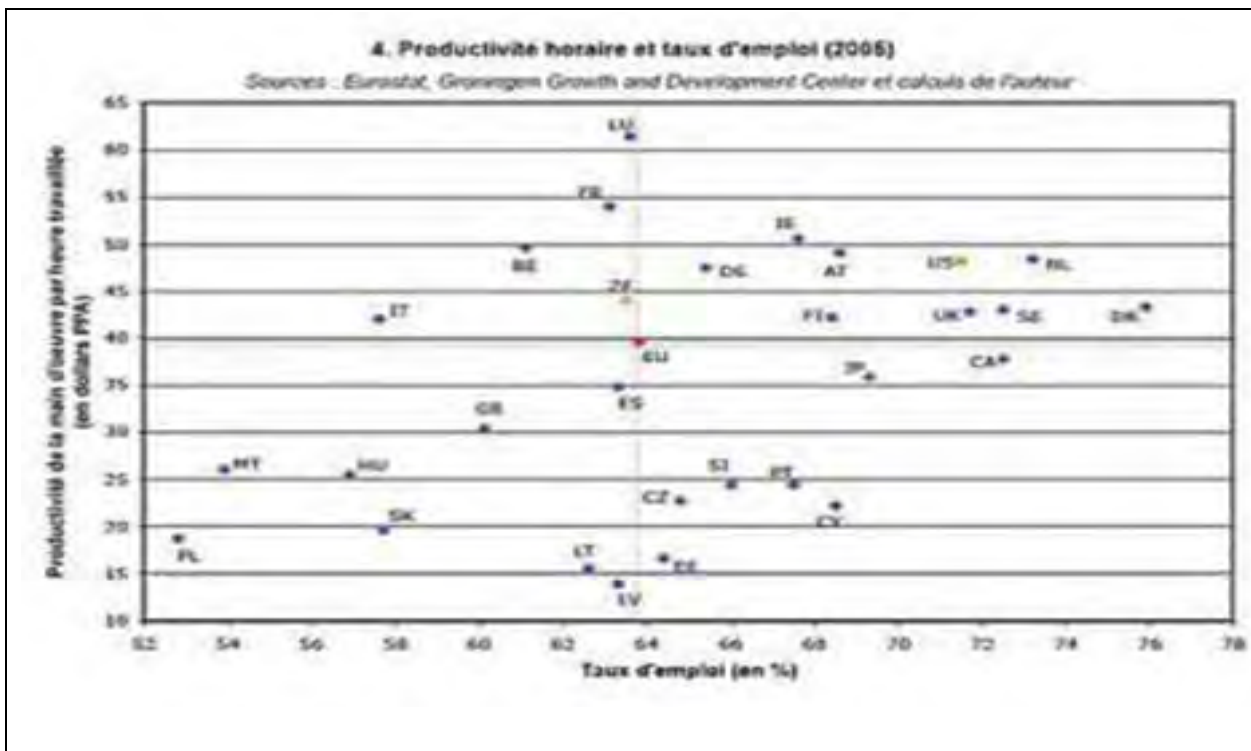


L'analyse de la **productivité horaire** permet de s'intéresser au niveau de productivité de la main-d'œuvre indépendamment du nombre d'heures travaillées. La productivité horaire de la main-d'œuvre communautaire est inférieure de 18% à celle des États-Unis et supérieure de 10 % à celle du Japon. Au sein de l'Union européenne, les différences sont considérables entre Etats membres avec des écarts de 1 à plus de 4. Les pays d'Europe centrale et orientale présentent une productivité horaire encore très éloignée de celle des pays d'Europe occidentale. Certains pays comme la France ou l'Irlande disposent au contraire d'une productivité horaire supérieure à celle des Etats-Unis (cf. graphique 4).

Si un haut niveau de **productivité horaire** est souhaitable et constitue un bon indicateur de l'efficacité du travail utilisé dans une économie, il peut paraître difficile à combiner **avec un taux d'emploi important**. Le taux d'emploi est la proportion de la population en âge de travailler (15-64 ans) disposant d'un emploi. Un pays qui atteint un fort taux d'emploi **et** une productivité moyenne élevée est un pays qui réussit à faire participer à l'effort productif un très grand nombre de personnes, y compris les moins productives, sans pour autant que sa productivité moyenne ne soit trop affectée.

Cela suppose que le niveau de productivité soit relativement homogène parmi les personnes en âge de travailler, c'est-à-dire que les personnes les moins productives aient aussi un niveau de productivité relativement élevé, ou bien qu'elles soient malgré tout employables (ce qui implique l'existence d'emplois peu qualifiés).

Le compromis taux d'emploi/productivité horaire permet de mesurer la capacité d'une économie à atteindre à la fois un objectif d'efficacité économique (productivité du travail) et d'intégration sociale (capacité à donner un emploi aux personnes en âge de travailler). Le graphique 4 nous permet d'analyser les compromis obtenus par les différents pays.



Source : Fondation Robert Schumann – "Questions d'Europe n° 45" – 20 novembre 2006

Annexe 7 - Surcoût de prix entre la Région Ile-de-France et la province en 2006

	Poids dans la dépense de consommation en métropole (en %)	Surcroît de prix en Ile-de-France par rapport à la province (en %)	Contributions (en points)
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,4	5,7	0,8
Boissons alcoolisées et tabac	3,0	2,6	0,1
Habillement et chaussures dont :	4,7	9,5	0,5
<i>habillement</i>	3,8	9,1	0,4
<i>chaussure</i>	0,8	11,6	0,1
Logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles dont :	24,9	36,3	7,7
<i>loyers</i>	18,3	47,3	6,8
<i>autres dépenses</i>	6,5	12,4	0,8
Ameublement, équipement ménager et entretien courant de la maison	5,9	1,1	0,1
Santé dont :	3,4	13,7	0,5
<i>biens</i>	1,5	0,1	0,0
<i>services</i>	1,9	26,9	0,5
Transport, dont :	14,5	5,5	0,7
<i>individuel</i>	12,5	5,6	0,5
<i>collectif</i>	2,0	5,2	0,2
Communications	2,7	0,0	0,0
Loisirs et culture, dont :	9,2	4,8	0,5
<i>biens</i>	5,5	0,1	0,0
<i>services</i>	3,8	11,1	0,5
Education	0,7	12,7	0,1
Hôtellerie, cafés, restauration	6,2	19,9	1,4
Autres biens et services, dont :	11,4	7,0	1,0
<i>biens</i>	2,2	1,8	0,0
<i>services</i>	9,2	8,2	0,9
Ensemble hors loyers, dont :	81,7	7,5	6,4
<i>biens</i>	48,9	3,3	1,5
<i>services</i>	32,8	12,6	4,8
Total	100,0	13,2	13,2

Source : INSEE Première n° 1210 - octobre 2008

Lecture : les boissons alcoolisées et le tabac représentent 3% du budget des ménages. Les prix de ces biens en Ile-de-France sont supérieurs de 2,6% à ceux des mêmes biens en province. Ils contribuent pour 0,1 point à l'écart total de 13,2% entre le niveau des prix en Ile-de-France et celui en province.

Annexe 8 - Préface²⁵³ de l'étude sur la stratégie nationale de recherche et d'innovation (SNRI)

A l'orée du XXI^e siècle, notre société est confrontée à des défis nouveaux et urgents. La recherche et l'innovation sont les premières des clés pour sortir de la crise économique que nous traversons. La compétition exacerbée et l'arrivée sur la scène de nouveaux acteurs mondiaux nous y contraignent : investir dans l'avenir, c'est miser maintenant sur la recherche et l'innovation. Ainsi la révolution verte est-elle désormais plus qu'une ardente obligation : l'urgence environnementale est là, les conséquences du changement climatique sont à présent visibles. Notre modèle de croissance est à réinventer et nous n'y arriverons qu'en misant sur les technologies vertes et les énergies propres. C'est donc une transformation complète de nos modes de vies qu'il faut engager aujourd'hui.

Le monde de demain reste aujourd'hui à imaginer, où le brouhaha incessant de nos villes se sera tu, où la pollution sera maîtrisée et la biodiversité restaurée, où les produits seront suivis pendant tout leur cycle de vie depuis leur conception jusqu'à leur recyclage, où la moindre dépendance de la croissance et de l'emploi aux matières premières non renouvelables aura réduit les tensions géopolitiques qui s'exercent pour leur maîtrise.

Ainsi la révolution des technologies de l'information est-elle devenue une réalité. Elle transforme déjà notre vie quotidienne. Demain, les technologies numériques seront la source de notre croissance : partout dans le monde, la course à l'innovation est lancée. Nous sommes déjà en contact permanent avec nos proches et avec l'actualité grâce à nos téléphones portables.

Demain, notre réfrigérateur nous transmettra automatiquement notre liste de courses, les systèmes d'alarme nous alerteront de la chute d'un parent âgé dans son salon, ou encore le diabétique pour suivre en temps réel la composition de son sang. Demain, les nanotechnologies prendront une part majeure dans la valeur ajoutée des pays industrialisés qui auront su saisir leur chance. Demain, comme aujourd'hui, l'appropriation intelligente des TIC par les entreprises de toutes tailles, fonctionnant en réseaux, sera la condition de leur compétitivité, et donc de la création d'emplois pérennes à forte valeur ajoutée. Dans cette course à la technologie, nous devons rester dans le peloton de tête. Nous devons aussi défendre une vision de ses usages responsables qui nous est propre, depuis la première loi «Informatique et libertés» en 1978, jusqu'à une régulation mondiale équilibrée d'Internet qui est aujourd'hui nécessaire pour assurer la liberté de tous, et dont le rapport de juillet 2009 sur l'économie numérique à horizon 2025 trace des pistes.

Ainsi le vieillissement de la population nationale et des pays de l'OCDE, et son accroissement mondial, sont-ils des tendances lourdes. Pour chaque individu, il s'agit pour le premier d'un progrès majeur – dû à la médecine, la pharmacologie, l'alimentation, la gestion de l'économie, la prévention des risques – à la condition que la qualité de vie ne soit pas la première victime de l'allongement de la durée de nos existences. Pour la médecine et les biotechnologies, il s'agit d'un défi majeur : de nouvelles pathologies vont prendre leur essor, à l'instar des maladies neuro-dégénératives.

Il nous faut mieux les connaître pour mieux les soigner. Nous avons toutes les raisons d'être optimistes : les biotechnologies sont à l'aube d'une nouvelle révolution. Elles nous permettront de dépister les cancers en amont de l'apparition des tumeurs palpables, de développer une agriculture qui soit tout à la fois respectueuse de l'environnement et capable de répondre aux besoins alimentaires d'une population mondiale qui devrait s'accroître de près de 2,5 Mds d'habitants d'ici 2050, dont un milliard de plus de 60 ans.

²⁵³ Par Valérie Pécresse, ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche - 2009

Ces défis sont immenses, mais leur existence ne fait désormais plus aucun débat. Le temps est venu de les relever et de jouer notre atout maître : la recherche et l'innovation. Car c'est d'elles que viendront les solutions : comment répondre à l'urgence écologique sans mettre concrètement l'innovation au service de la croissance verte que chacun appelle de ses vœux ? Comment être au rendez-vous du numérique sans repenser les liens du matériel et du logiciel ? Comment réagir au vieillissement sans étudier la maladie d'Alzheimer et sans développer de nouvelles solutions d'aide à l'autonomie ?

La recherche et l'innovation ne sont pas des solutions d'avenir parmi d'autres. Ce sont les principaux et même parfois les seuls outils dont nos sociétés disposent pour construire le monde de demain : c'est donc sur la recherche et l'innovation que nous devons compter, c'est autour d'elles que la nation doit se rassembler.

Pour que le progrès scientifique ne soit pas séparé du progrès social, il faut en effet que les découvertes fondamentales soient transformées en innovations technologiques ou appliquées. Mais cela ne suffit pas : il faut également que la société soit prête à accueillir le progrès scientifique et technique et qu'un dialogue permanent s'instaure entre les citoyens et les scientifiques. La société aussi doit contribuer aux innovations, dont beaucoup, et parmi les plus importantes, sont loin de n'être que technologiques.

L'innovation ne dérive pas spontanément, ni nécessairement, de l'avancée de la recherche fondamentale. Elle ne relève pas non plus d'une autre compétence que celle des chercheurs eux-mêmes. Ceux-ci doivent être formés et incités (y compris en termes de rétribution économique) à contribuer eux-mêmes, sans que cela dénature en rien leur activité de production de connaissance, à établir le lien qu'il faut faire exister entre leurs travaux, la réponse aux attentes et besoins de la société, et le renforcement compétitif de notre économie. L'interpénétration et la fécondation mutuelle de la culture de la connaissance et de la culture de l'innovation technologique, mais aussi sociale et culturelle, est une clé de la performance du système économique : le but de la SNRI est de dessiner le cadre global de ces échanges pour les quatre années qui viennent, tout en intégrant des perspectives longues.

Au coeur de la stratégie nationale de recherche et d'innovation, il y a donc une ambition : remettre la recherche et l'innovation au coeur de la société et de l'économie françaises.

Annexe 9 - Silvère Jourdan - Commentaires sur "Cities and the creative class", Richard Florida (2005) – New York – London, Routledge

En s'appuyant sur l'exemple de la petite cité ouvrière de Newark où il a passé son enfance, l'auteur pose comme pré requis l'avènement d'un nouveau cycle économique, celui de la créativité, caractérisé par la prédominance du capital humain sur le capital financier. Il assoit ce nouveau paradigme, sur l'équilibre de trois facteurs, les 3T : la Technologie qu'il définit comme une fonction de deux composantes (les innovations et les hautes technologies), le Talent qui est mesurable par le niveau d'études (généralement supérieur au baccalauréat) et la Tolérance qui exprime l'ouverture d'esprit d'une société donnée, permettant aux primo-arrivants une intégration «douce», pour conserver une certaine diversité culturelle. Mais cet idéal d'intégration est contredit par le caractère élitiste et utopiste de la vision de l'économiste, qui prône une ville que l'on pourrait qualifier de « re-créative et tendance » fabriquée pour une minorité qu'il estime à 30% des actifs aux États-Unis. On devine alors la mise en place d'un processus de gentrification extrême, marginalisant les moins bien nantis, les moins créatifs, ce qui provoquerait ce que l'économiste dénonce lui-même, à savoir un communautarisme empêchant la diversité, socio-économique cette fois.

Annexe 10 - Evolution de la localisation géographique des logements en Ile-de-France (1990-1999-2006)

Evolution notable de l'implantation géographique par rapport à 1975-1990 :

- **Entre 1990 et 2006, la moitié des 870.000 nouveaux Franciliens vivent à moins de 20 km de Notre-Dame.**
- **La population parisienne augmente légèrement.**
- **La couronne située entre Paris et 10 km de Notre-Dame a vu sa population augmenter de 200.000 habitants.**
- **Même augmentation pour la couronne comprise entre 10 et 20 km de Notre-Dame, (ex) villes nouvelle exclues.**

Depuis 1999, on assiste à une forte évolution de l'implantation géographique des Franciliens²⁵⁴.

Entre 1999 et 2006 :

- le taux annuel de croissance du **solde naturel** et le taux annuel « apparent » de **croissance démographique** ont été respectivement :
- de 0,9 et 0,7% en Ile-de France,
- de 0,75 et 0,3% à Paris,
- 1,02 et 0,93% pour les départements de la proche couronne²⁵⁵,
- 0,86 et 0,67% pour les départements de la grande couronne²⁵⁶.

Mais cette analyse repose sur les évaluations de 1999. Il semble plus représentatif de prendre d'autres périodes de comparaison, 1975-1990 et 1990-2006²⁵⁷, périodes pour lesquelles l'augmentation annuelle de la population francilienne est voisine : 52.000 pour la première et 54.500 pour la seconde.

Paris : entre 1975 et 1990, la ville a perdu 150.000 habitants, et, entre 1990 et 2006, en a gagné 30.000.

Communes situées à 10 km de Notre-Dame, Paris compris. La population de cette zone a diminué de 1960 à 1990 : 4,36 millions d'habitants en 1975, 4,16 en 1990 et 4,39 en 2006. Hors Paris, cette couronne a perdu 60.000 habitants entre 1975 et 1990, et gagné 200.000 habitants entre 1990 et 2006.

Communes situées entre 10 et 20 km de Notre-Dame : augmentation de 165.000 habitants sur la première période, et de 220.000 sur la deuxième, soit autant que pour la zone « des 10 km ».

Communes situées au-delà de 20 km de Notre-Dame, ex-villes nouvelles exclues : pour la zone 20/30 km, la croissance démographique s'est réduite d'environ 30% entre les deux périodes, et, pour la zone plus lointaine, d'un peu plus de 40%. Ces territoires combinent un vieillissement régulier et une croissance modérée de leur population.

Ainsi, entre 1990 et 2006, près de la moitié des Franciliens supplémentaires s'est fixée à moins de 20 km de Notre-Dame (450.000 sur 870.000).

²⁵⁴ IAU. Note rapide n° 449, Juin 2008. Regain démographique en proche couronne et exposé réf. (3).

²⁵⁵ Les taux annuels « apparents » sont, respectivement, de 1,01, 1,02, et 0,75% pour les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne.

²⁵⁶ Les taux annuels « apparents » sont respectivement, de 0,88, 0,46, 0,74 et 0,62% pour la Seine-et-Marne, les Yvelines, l'Essonne et le Val-d'Oise.

²⁵⁷ IAU Note rapide n° 466, avril 2009.

Ces évolutions sont dues, pour Paris et la proche couronne, à une diminution importante du déficit migratoire par rapport à la décennie précédente, alors qu'en grande couronne, les soldes naturel et migratoire ont peu varié depuis 1990.

Mais le nombre annuel de constructions nouvelles n'a pas accompagné cette croissance démographique. Il est actuellement inférieur de près de moitié à celui de 1960.

En 2006, l'Ile-de-France était la région française où le nombre de logements mis en chantier pour mille habitants était le plus faible.

La production de logements locatifs aidés a varié, pour l'Ile-de-France, de 15.000 en 1990 à 7.400 en 1999 pour remonter à 17.600 en 2005. Pour la France, le chiffre correspondant est passé de 71.600 à 92.900 en 1982, pour tomber à 42.200 en 2000 et remonter à 86.000 en 2005.

Entre 1999 et 2005, c'est l'utilisation de plus de 100.000 logements vacants ou résidences secondaires qui a permis de loger plus de 200.000 Franciliens. Il ne semble guère possible d'aller au-delà.

Comme déjà indiqué, depuis les années 1970, le nombre moyen de personnes par logement diminue en Ile-de-France: il est passé d'environ 2,7 en 1970 à 2,3 aujourd'hui, ceci étant principalement dû à la baisse du nombre de personnes par logement de la grande couronne. La demande de logements est donc supérieure à celle qui résulterait du simple accompagnement de l'augmentation de la population.

N.B.

- Le nombre d'habitants par hectare dédié à l'habitat est de 497 pour Paris, de 130 pour la petite couronne et de 45 pour la grande couronne.

- La densité de population de l'Ile-de-France est de 900 habitants au km² (20.000 pour Paris). Le Grand Londres a une densité de population de 4.700 habitants au km² (9.100 pour Londres). C'est cette dernière région européenne qui a la densité de population la plus élevée.

Annexe 11 - Evolution de la durée et de la distance des trajets en Ile de France (1975-2001)²⁵⁸

- **Pour les Franciliens, la distance moyenne domicile- lieu de travail est passée de 7,4 km en 1975 à 9,9 km en 1999.**
- **Pour les résidents de la grande couronne, cette distance moyenne de 13,9 km, et de 6,1 km pour les Parisiens.**
- **55% de ces déplacements sont effectués en voiture particulière, 40% en transports collectifs.**

- Entre 1975 et 2001, le nombre de déplacements des Franciliens entre leur **domicile et leur lieu de travail** a peu évolué, le nombre d'actifs ayant un emploi ayant augmenté mais le nombre moyen de déplacements par actif et par jour ayant diminué, passant de 0,78 à 0,65.

- En 1999, 24,3% des Franciliens travaillaient dans leur commune de résidence, contre 28,8% en 1990.

- Les distances moyennes se sont allongées entre 1975 et 1999, passant de 7,4 km à 9,9 km, le nombre de déplacements de moins de 7 km baissant. Ces 9,9 km correspondent à une distance moyenne domicile-travail de 6,1 km pour un parisien, et de 13,4 km pour un habitant de la grande couronne.

²⁵⁸ STIF. Groupe spécialisé « Mobilité et Transport » mis en place dans le cadre de l'élaboration du SDRIF.

- En 1982, 183.000 actifs résidant en province venaient travailler en Ile-de-France. Ce chiffre a augmenté de 42% entre 1982 et 1990, puis a baissé de 1,5% entre 1990 et 1999. Parmi ces actifs, ceux habitant dans les départements limitrophes a augmenté entre 1982 et 1999, passant de 86.000 à 153.000. En 2001, 255.000 actifs provinciaux travaillaient en Ile-de-France (4 fois moins en « sens inverse ») dont 60% résident dans les départements limitrophes, Oise et Eure-et-Loir principalement.
- En 2001, 40% des déplacements « domicile - travail » se faisaient par les transports collectifs. La durée moyenne d'un déplacement « domicile - travail » était de 36 minutes. En 25 ans, les distances ont augmenté de 48% et le temps de transport, de 16%
- Si l'on s'intéresse à **l'ensemble des trajets** effectués par les Franciliens, l'automobile est le moyen de transport préféré²⁵⁹ :

Part des modes de déplacements selon l'activité à destination en **nombre** de déplacements (2001)

%	Transports collectifs	Véhicules personnels
Travail	31	49
Affaires pro.	18	65
Etudes	26	17
Loisirs	15	42
Achats	10	42
Affaires perso.	12	54

Part des modes de déplacements selon l'activité à destination, en **distances** parcourues (2001)

%	Transports collectifs	Véhicules personnels
Travail	41	52
Affaires pro.	18	77
Etudes	63	20
Loisirs	22	65
Achats	19	65
Affaires perso.	22	68

Si l'on analyse le nombre de km parcourus, 56% l'ont été en véhicules personnels, 7% en transports en commun à énergie thermique, 30% en transports en commun à énergie électrique et 7% à pied.

Entre 1975 et 2001, le nombre de déplacements franciliens, **toutes activités confondues**, a fortement augmenté : 420.000 de ces déplacements supplémentaires ont été effectués en transports en commun, 3,3 millions en véhicules personnels, alors que les déplacements à pied diminuaient de 480.000²⁶⁰. 2,7 millions de ces déplacements l'ont été pour effectuer des activités personnelles, le nombre de déplacements pour effectuer des activités professionnelles ayant très peu évolué. Les transports en commun n'ont pas pu capter ces déplacements supplémentaires.

Le nombre de déplacements par jour des retraités a fortement crû entre 1975 et 2001, passant de 0,4 à 1,2, alors qu'il ne passait que de 1,6 à 2 pour les actifs ayant un emploi.

N.B. Les Franciliens de la grande couronne consomment trois à quatre fois plus de carburant que ceux de Paris.

Voir aussi : « L'emploi du temps des actifs franciliens et leurs moyens de transports » - IAU - mars 2010

²⁵⁹ IAU Contraintes énergétiques et mutations urbaines : L'usage de l'automobile au quotidien en Ile-de-France. Alain Meyere.

²⁶⁰ IAURIF Transports et accès à l'emploi, Quelques données sur l'Ile-de-France. Alain Meyere.

Annexe 12 - Evolution de l'occupation des logements en Ile-de-France (1984-2006)

A- Situation en 2006

Le parc principal est composé du parc occupé en propriété et des parcs locatifs.

- Parc occupé en propriété en 2006 : 48,4% des ménages franciliens sont propriétaires ou accédant à la propriété (61,8% en grande couronne, 44,1% en petite couronne et 32,6% à Paris), valeurs à comparer aux 57,2% de la France métropolitaine.

- Parcs locatifs :

- 24,7% des ménages franciliens vivent dans un logement du secteur social, soit 7,6% de plus que le pourcentage de la France métropolitaine (30,6% en petite couronne, 21,1% à Paris, valeur proche des 21% de la grande couronne). Le chiffre métropolitain correspondant est de 17,1%,

- 20,7% des ménages franciliens occupent un logement du secteur libre (35,1% à Paris, 19,6% en petite couronne et 13,4% en grande couronne). Ce pourcentage vaut 20,4% en France métropolitaine²⁶¹.

B- Evolution de l'occupation du parc depuis 1984

L'enquête Nationale Logement (ENL)²⁶² de 2006 a montré que 31,4% des occupants du parc principal francilien avaient changé de logement depuis moins de quatre ans, et que 52,3% résidaient dans le même logement depuis plus de huit ans.

Entre 1984 et 2006, la mobilité résidentielle francilienne a baissé de plus de trois points, ce qui correspond à des situations très contrastées selon les composantes du parc :

* **secteur locatif social** : le nombre de ménages concernés est passé de 786.000 à 1.119.000 (+ 42%). Cela correspond à :

- une baisse forte du taux de ménages ayant emménagé au cours des 4 dernières années, leur mobilité passant de 38,7% à 28,5%, soit une diminution de 10,2 points, et ce pour un effectif moyen de 300.000 ménages,
- une augmentation forte de 12,5 points pour ceux ayant emménagé depuis 8 ans ou plus.

La durée moyenne d'occupation est passée de 8,3 ans à 13,1 ans.

* **secteur locatif libre** : le nombre de ménages concernés est passé de 1.023.000 à 1.082.000 (+ 6%). Cela correspond à :

- une faible baisse du taux de ménages ayant emménagé au cours des 4 dernières années, valeur passant de 56,4% à 55,1%, et ce, pour un effectif moyen de 585.000 ménages,
- une diminution moyenne du taux de ménages ayant emménagé depuis 4 à 8 ans, valeur passant de 22,2% à 18,3%, pour un effectif moyen de 200.000 ménages,
- une augmentation moyenne du nombre de ménages ayant emménagé depuis 8 ans ou plus, le taux de mobilité passant de 21,4% à 26,6%. Les effectifs concernés sont passés de 220.000 à 290.000.

La durée moyenne d'occupation était de 5,4 ans en 1984 et de 6,5 ans en 2006.

²⁶¹ Le complément à 100% correspond aux autres statuts de logement (meublés, logements mis à disposition gratuitement...).

²⁶² IAU. Note rapide n° 463- Janvier 2009 et Atelier IAU : Vers une baisse de la mobilité résidentielle et une hausse des déplacements ? 3 Avril 2009.

* **parc occupé en propriété** : le nombre de ménages concerné est passé de 1.620.000 à 2.370.000 (+ 46%). Cela correspond à :

- une augmentation faible de 0,6% pour la mobilité des ménages ayant emménagé au cours des 4 dernières années, sa valeur passant de 20,7% à 21,2%. Les effectifs sont passés, eux, de 335.000 à 503.000 ménages,
- une baisse moyenne du nombre de ménages ayant emménagé depuis 4 à 8 ans, le taux passant de 18,6 à 13,9%, soit une baisse de 4,7%. Les effectifs sont passés de 300.000 à 330.000.
- une augmentation moyenne du nombre de ménages ayant emménagé depuis plus de 8 ans, le taux passant de 60,8% à 64,8%, pour un effectif de 984.000 en 1984 et de 1.530.000 en 2006.

La durée moyenne d'occupation a augmenté, passant de 14,1 ans à 16,5 ans.

Le **parc locatif social** est devenu un « **refuge** » pour les ménages modestes. Le parc locatif libre joue un rôle incontournable dans le marché du logement francilien : il accueille 2,5 fois plus de ménages de province que les deux autres parcs réunis. Le parc occupé en propriété par son poids et son développement intervient de manière très importante dans la mobilité des Franciliens.

En France métropolitaine²⁶³, en 2006, 930.000 ménages immigrés étaient propriétaires de leur logement, soit 39% contre 59% pour les ménages français de naissance.

1.370.000 ménages immigrés étaient locataires, dont 700.000 en HLM et 670.000 en secteur libre. La part des résidents en secteur social a augmenté de 9% en 10 ans. Les ménages qui bénéficiaient le plus du parc social sont les Algériens (70% des ménages algériens locataires), les Marocains (64%) et les immigrés venant d'Afrique sub-saharienne (60,5%).

Six immigrés franciliens sur dix vivent à Paris ou en petite couronne, de fortes proportions d'immigrés s'observant dans le quart nord-est de la capitale, dans le sud du Val-d'Oise, dans le nord des Hauts-de-Seine et en majeure partie de la Seine-Saint-Denis (voir réf. ⁴⁷).

Pourcentage des ménages résidant en HLM (données pour l'Ile-de-France)

	France métropolitaine	Paris	Seine et Marne	Hauts de Seine	Seine Saint Denis	Val d'Oise
Total	4.280.000	210.000	81.000	180.000	190.000	100.000
Français de parents français	75,2%	72,7%	60,5%	69,4%	58,7%	60,9%
Immigrés de pays tiers	13,5%	21,1%	28,3%	15,7%	24,3%	23,5%

95% des immigrés des pays tiers, c'est-à-dire de pays n'appartenant pas à l'Union européenne à 25, résident en agglomération, et 72% en grands ensembles (34,5% pour les français de naissance).

N.B.

- En 2006, **en Ile-de-France**, 19% des logements étaient surpeuplés soit deux fois plus que la moyenne nationale²⁶⁴.

La même année, **en France**²⁶⁵, 31,6% des ménages locataires, Français de naissance, vivaient dans un logement surpeuplé, le pourcentage pour les ménages d'immigrés des pays tiers à l'Union européenne à 25, étant près de trois fois plus élevé. Comme déjà indiqué à plusieurs reprises, 40% de la population immigrée vit dans la région francilienne.

En ce qui concerne le montant du loyer et des charges, le taux d'effort médian net, tenant compte des aides au logement, est de 21%, que le ménage soit immigré ou non.

²⁶³ Infos migrations n° 6 - janvier 2009 - Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

²⁶⁴ INSEE Ile-de-France à la page - APUR n° 298 - juin 2008.

²⁶⁵ Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire - Infos migrations n° 7 - janvier 2009.

Le taux d'effort net, déduction faite des aides au logement, s'élève, dans le secteur social, à 26,1% dans la région parisienne contre 20,3% en province. Il atteint 38% pour le secteur libre²⁶⁶.

C- Souhaits de mobilité exprimés par les Franciliens :

- 35% des ménages franciliens déclarent vouloir ou devoir déménager, contre 27,6% en France métropolitaine.
- ces 35% sont composés de 19,4% de propriétaires et de 49,6% de locataires (12 et 49% en France métropolitaine).
- 41,6% des Franciliens habitant dans un logement collectif souhaitent déménager, valeur très proche de la valeur métropolitaine.
- 66,9% des Franciliens déclarant vouloir ou devoir déménager, souhaitent trouver un logement plus grand (55,8% en France métropolitaine).

En ce qui concerne les ménages immigrés²⁶⁷ vivant en France métropolitaine, 54,5% d'entre eux trouvaient, en 2006, leur logement satisfaisant, contre 72% pour les Français. Cependant, seuls 44% des ménages immigrés des pays tiers à l'Union européenne à 25, se disaient satisfaits.

Près de 70% des ménages immigrés des pays tiers, ont changé de logement entre 2002 et 2006 ou souhaitent le faire, contre 43,5% chez les Français de parents français. Les ménages immigrés déménagent plus souvent que les ménages français, mais ils déménagent moins loin. Ils restent souvent dans la même commune ou dans la même région : 82% de ceux vivant en Ile-de-France souhaitaient y rester, contre 54% des ménages de parents français.

Annexe 13 - Production de lien social - Extraits des conclusions de "Cohésion sociale et territoires" - Commissariat Général au Plan ²⁶⁸

Pour être des acquis de la communauté, les valeurs partagées et les références collectives nécessitent des lieux et des processus d'apprentissage qu'il convient d'activer sans cesse... Les communautés traditionnelles comme la famille, l'école, l'entreprise, la paroisse ou la commune, où se forgeait l'adhésion à un dessein collectif, se sont effacées ou appauvries dans leur rôle de "producteur" du social. Nous sommes placés devant l'alternative d'avoir, soit à les revitaliser en les adaptant aux évolutions, soit d'inventer de nouveaux cadres de vie commune, si nous voulons éviter que ne se créent, par compensation, des communautés dissidentes fondées sur des valeurs en rupture avec les fondements de la République et les lois de la démocratie....

La tertiarisation du système productif, la mondialisation et la virtualisation des échanges, le développement des transports à grande vitesse, l'essor des technologies nouvelles de communication affectent nos relations au temps et à l'espace, fondamentales dans l'édification de notre identité sociale. Plus la société est soumise à la mobilité, à la flexibilité, et plus les hommes ont besoin de stabilité, de sécurité. Si nous voulons éviter le risque que le temps libre ne soit utilisé dans des perspectives exclusivement individualistes, nous devons en inventer les modes de gestion et en garantir la promotion et la formation qui permettront de développer l'accès à la citoyenneté et l'implication dans des projets d'utilité collective (page 145).

²⁶⁶ IAURIF Note rapide Population-Mode-de-vie, n° 378, mars 2005.

²⁶⁷ Infos migrations n°7, janvier 2009, Ministère de l'immigration, de l'intégration, de l'identité nationale et du développement solidaire.

²⁶⁸ Jean-Paul Delevoye - Commissariat Général au Plan - La Documentation Française- 1997.

Annexe 14 - "L'Europe ou l'illusion de la grandeur : dépression démographique et dépendance migratoire"²⁶⁹

A eux seuls, en 2050, les Etats-Unis seront plus peuplés que l'UE-25... Il y aura, aussi, une différence capitale : l'âge des habitants; d'un côté de l'Atlantique, la "vieille Europe", où domineront les retraités et les préretraités, le conservatisme, la torpeur et le pacifisme (âge médian: 53 ans); de l'autre, le pays jeune, innovant, accueillant (âge médian de 36 à 40 ans)...

Le contraste des mentalités est déjà là. Les Européens sont entrés dans une phase de torpeur, de pessimisme; les Américains ont gardé leur goût de l'avenir, leur patriotisme, leur foi religieuse, leur volonté de renouvellement, de recherche de la diversité par l'immigration. Leur pays dispose de nombreux atouts: une triple façade, atlantique, asiatique, américaine; une nation universelle où toutes les sociétés sont représentées dans l'immigration, figurent dans les "minorités ethniques", d'où un réseau d'influence potentiel couvrant toute la planète... La puissance culturelle et le rayonnement linguistique sont également sans équivalent; ils fascinent les élites et les classes moyennes du monde entier. Plus de la moitié de l'immigration des pays du Sud, lors du demi-siècle, est allée vers les Etats-Unis. Quoi de plus éloquent que ce vote avec les pieds?....

Rien n'est plus parlant que le parallèle entre l'UE-25 et sa périphérie musulmane à 25, mené par P. Demeny (2003). Le contraste en nombre est violent et plus fort encore, en structure. Ainsi, en 1950, sur son territoire actuel, l'UE comptait 350 millions d'habitants et l'arc musulman proche (Afrique du Nord, Asie de l'Ouest), 163 millions, soit 2,2 fois moins. Cinquante ans plus tard, la population européenne n'avait augmenté que de 100 millions, alors que le voisin du Sud s'était accrue de plus de 220 millions (soit une multiplication par ...2,43!). De 2000 à 2050, on assistera à une perte démographique de 50 millions d'habitants dans l'UE-25, cependant que l'arrière pays musulman enregistrera un gain de 700 millions: sa population deviendra alors trois fois supérieure à celle de l'UE-25.

Surtout, l'inversion de la pyramide des âges, déjà sensible au milieu du XX siècle en Europe, se confirme et s'amplifie, au point qu'en 2050, les générations majoritaires sont celles de plus de 55 ans et que la jeunesse est minoritaire. Tout autre est l'allure de la structure par âges de la population musulmane dont les jeunes prédominent nettement et qui vont continuer à croître malgré la baisse de la fécondité en cours, ceci, du fait de l'élan incorporé dans la pyramide des âges: en 2050, les jeunes de 25 ans seront 5 à 6 fois plus nombreux que leurs homologues européens...

Le rapport du PNUD (2002) a souligné, depuis les années 1970, la faillite du monde arabe, incapable de générer la prospérité et la liberté. Malgré la rente pétrolière, dans les 22 pays concernés, la croissance économique est faible (avec de fréquentes chutes de niveau de vie, comme en Arabie Saoudite). En raison de la montée des nouvelles générations, le chômage s'est accru, la paupérisation s'est aggravée, le système de santé s'est délabré; quant à l'enseignement, il est plus théologique que classique ou professionnel. On assiste à une fuite des cerveaux et des capitaux....

L'islamisme peut aller jusqu'à souhaiter la destruction de nos valeurs. La civilisation occidentale est perçue comme décadente, molle, impie, seulement soucieuse de biens matériels... Dans toute l'Europe (y compris la Russie), la croissance de la population musulmane est forte, et ce groupe social est encore marginalisé, surtout privé des biens essentiels, souvent par refus d'activité ou de mixité...

La Ligue Arabe prévoit que, à l'horizon 2015, le nombre de jeunes chômeurs atteindra 50 millions au lieu de 15 millions, aujourd'hui. Mais la majorité des intellectuels d'Europe occidentale refuse de voir la réalité (Kagan, 2004). Les Etats-Unis ont mis en place une politique de sécurisation forte, indispensable, mais dénoncée en Europe. Chez eux, il existe un seul Ministère Fédéral de l'immigration et de la naturalisation, qui est en charge d'un territoire de 9 millions de km². Les responsables de la sécurité savent qu'il y a une nucléarisation et un développement rapide des armes de destruction massive au Proche-Orient, aux portes de l'Europe: en Iran, bien sûr, mais aussi en Arabie-Saoudite, en Syrie, en Egypte, en Algérie et même, sans doute, en Turquie....

²⁶⁹ Jean-Claude Chesnais - Directeur de recherches à l'INED - Communication prononcée en séance publique devant l'Académie des sciences morales et politiques le lundi 18 octobre 2004.

Tous les grands pays d'Europe occidentale voient des quartiers et parfois des villes entières devenir majoritairement musulmans. On voit alors se développer des ghettos hostiles impénétrables (zones grises), qui bourgeonnent comme des enclaves extraterritoriales et souvent refusent de se soumettre à la loi du pays d'accueil... L'islamisation, mais aussi l'africanisation de l'Europe sont inscrits dans les tendances démographiques (Chesnais, 1995). Rien de comparable aux Etats-Unis, il est vrai plus éloignés des zones d'instabilité et d'extrême pauvreté. L'immigration, plus forte, plus diversifiée, à dominante hispanique (la minorité hispanique a franchi le seuil de 40 millions, dépassant, de loin, la minorité noire, dès 2003). En croissance à un rythme voisin de 4% par an, déjà majoritaire dans certains états, dont la Californie, les Latinos ne menacent aucunement l'ordre public. Ils sont en voie d'assimilation: nombre d'entre eux parlent un mauvais... espagnol. Le bilinguisme n'est plus, au XXI^{ème} siècle, un obstacle majeur à l'intégration (les jeunes générations européennes sont, le plus souvent, trilingues). Au fond, les Latinos sont chrétiens et massivement européens.

A l'échelle européenne, tout se passe comme s'il y avait une conspiration du silence. Eurostat ne publie quasiment aucun élément sur l'origine des migrants. C'est la politique de l'autruche, qui contraste avec le détail, la finesse, la volonté de savoir qui règnent aux Etats-Unis. Dans ce pays, l'appartenance religieuse figure parmi les toutes premières indications dans l'Annuaire Statistique. Le "connais-toi, toi-même", principe de bon gouvernement, est refusé par le vieux continent, ce qui peut amener à la construction de scénarii extrêmes. On peut raisonnablement penser que dans les principaux pays occidentaux (Allemagne, France, Royaume-Uni), l'ordre de grandeur de la fraction musulmane est compris entre 5 et 10%. Mais les chiffres les plus divers circulent sur chaque pays séparément et sur l'UE globalement. La proportion des musulmans n'a rien à voir avec celle, bien, connue, des Etats-Unis (1%), qui ne devrait guère augmenter compte tenu du choc créé par les attentats du 11 Septembre 2001. La faiblesse politique de l'Europe, la longueur des frontières maritimes (plus perméable à l'immigration clandestine) devraient faciliter la poussée de la ceinture musulmane... Entendons-nous bien: il ne s'agit pas d'ériger une forteresse, illusoire, mais de garder la maîtrise sur un phénomène structurel très puissant... Par ailleurs, tous les responsables gagnent à savoir la composition ethnique, la localisation géographiques et les autres caractéristiques des immigrants.

Dans certains pays européens, la population âgée pourrait, vers 2030, égaler, voire dépasser la population active, en décline croissante. Or, une population vieille est portée à ne voir que son pré-carré (les Européens ne s'intéressent guère à ce qui sort de leurs frontières), à refuser de s'engager pour de grandes causes... Elle s'enferme dans une idéologie de la paix perpétuelle....

Contrairement à l'idée commune, ce n'est pas l'augmentation des dépenses de retraites qui pourraient être le principal facteur d'aggravation, car il existe un curseur, un mécanisme autorégulateur, (l'âge de la retraite ou, plutôt, la durée cotisée), mais les dépenses de santé, tirées par différents lobbies (professions médicales, industries pharmaceutiques, collectivités territoriales...) et surtout par une croissance exponentielle des coûts de dépendance (entre 2000 et 2050, le nombre de personnes de plus de 80 ans sera multiplié par cinq à dix).

Il existe trois Europe de la fécondité:

- l'Europe "atlantique", avec des ICF proches du remplacement des générations (1,6 à 1,9) : France, Royaume-Uni, Benelux, pays nordiques
- l'Europe "germanique" (Allemagne, Autriche, Suisse); 1,3 à 1,4 enfant, en moyenne, par femme
- l'Europe périphérique du Sud et de l'Est: 1,1 à 1,2 enfant par femme....

Dans les pays où les dépenses sociales consacrées à l'enfance sont de l'ordre de 1% du PIB, voire moins (Italie, Espagne, Etats Baltes, Russie), la fécondité est la plus basse du monde. Inversement, là où elles dépassent 4% du PIB, la fécondité se trouve dans la première catégorie...

Considérons l'incidence de l'immigration à partir d'un cas d'étude, le plus réaliste possible, celle de l'Allemagne, étudiée sur la période 2000-2050. La fécondité à venir est supposée constante au niveau des trois dernières décennies (1,4 enfant, en moyenne, par femme) et l'immigration nette future équivalente, en moyenne, à ce qu'elle a été au cours du demi-siècle 1950-2000 (220.000 par an). Malgré l'apport migratoire, en 2050, le déficit de population est d'autant plus profond qu'il s'agit d'âges jeunes.

La réponse politique est immédiate et sans appel : à défaut de mesures de relèvement de la fécondité, le rééquilibrage de la pyramide des âges suppose une immigration... massive...d'enfants... sans leurs parents. Autant dire, une utopie.

L'immigration n'est qu'un remède économique partiel aux insuffisances de la main-d'œuvre sectorielle, qui s'amplifient avec la sous-fécondité. C'est le phénomène, universel, de la transition migratoire : des pays qui, longtemps, du fait de leur forte fécondité, étaient des bassins d'emploi pour les pays plus riches et inféconds, deviennent à leur tour des pays d'immigration, lorsque leur fécondité chute. Le cas le plus manifeste est celui des pays de l'Europe du Sud (Italie Espagne, Portugal, Grèce) depuis les années 1990 : leur taux d'immigration nette est le plus élevé de la zone Euro. Le même mécanisme est à l'œuvre en Asie orientale, (Japon, Corée du Sud, Taïwan, Thaïlande, etc.) et les premiers signes se manifestent dans plusieurs régions occidentales de l'ex-sphère soviétique et dans les pays proches de la rive sud de la méditerranée. Le Mexique lui-même, gros fournisseur de main-d'œuvre aux Etats-Unis (en 2003, les remises des migrants ont contribué pour 13 milliards de \$ à la balance des paiements) reçoit des migrants en provenance de pays plus féconds et plus pauvres de son Sud (Amérique centrale : Guatemala, Nicaragua- Amérique du Sud : pays andins).

Bien conçue, l'immigration doit s'inscrire dans l'universalisme dont prétend se revendiquer la France, donc s'ouvrir au monde confucéen, au monde hindou, où l'économie est en pleine effervescence, où l'éthique du travail et les diasporas renforcent les chances de réussite de l'immigration. Au sein de l'UE-25, l'immigration concernera, chaque année, à moyen terme, un à deux millions de personnes en quête de survie et se dirigeant vers des secteurs délaissés, bien connus, des économies riches : BTP, hôtellerie, restauration, café, sécurité privée, services à la personne (garderie d'enfants et de personnes âgées), personnel médical et paramédical, domesticité, services de nettoyage etc.

Pour faire reculer la xénophobie et réconcilier les décideurs avec l'opinion, il faut mettre en place une politique qui relève de la subsidiarité et qui a fait ses preuves en Amérique du Nord et en Australie.

C'est notamment le cas du Québec qui a une autonomie de décision sur ce plan : le pays a une quinzaine de bureaux d'immigration dans le monde, tous chargés de recruter de futurs migrants, en fonction des besoins évalués sur cinq ans, modulables, en, tenant compte de la nécessité de soutenir la francophonie.

Annexe 15 - Les Franciliens sont en bonne santé !

La majorité des Franciliens qui travaillent apparaissent en meilleure santé physique que leurs homologues provinciaux. Cependant, leur santé morale est moins bonne notamment celle des personnes âgées de 25 à 44 ans²⁷⁰.

a) Un Francilien sur dix souffre de dépression majeure

En 2003, 11% des Franciliens présentent un état dépressif majeur. Les femmes sont plus touchées que les hommes (27% vs 15%). La situation conjugale a une incidence : une personne sur quatre, vivant seule, souffre de dépression. Il en est de même pour l'inactivité : un quart des retraités sont dépressifs, ainsi que plus d'un tiers des chômeurs. Le niveau de salaire, le niveau des diplômes ainsi que la nationalité influent également sur les causes de dépression. Il existe, bien entendu, de nombreuses autres causes dont, notamment, ceux liés aux événements de vie. Il serait délicat de corréliser l'une ou l'autre de ces causes, à la vie en Ile-de-France.

²⁷⁰ Insee Ile-de-France 2007 Regards sur... la santé des Franciliens. Frédéric Lopez, Sophie Penet, DRASS Ile-de-France.

b) Santé physique des Franciliens

Ci-après, sera donné un panorama des principaux aspects caractérisant la santé des Franciliens, tel qu'il apparaît, notamment, dans l'Atlas de la Santé en Ile-de-France. Certains points évoqués ne devraient plus être d'actualité d'ici 2050 (saturnisme, par exemple), d'autres ne dépendent pas, au premier degré, de la sphère régionale (tuberculose, VIH...). Enfin, la prise en compte effective du respect de l'environnement (développement durable, facteur 4, lois "Grenelle de l'environnement") doit conduire, naturellement, à une amélioration de la qualité de l'air et de l'eau. Ceci aura un effet direct sur le nombre de malades souffrant d'une affection causée par la mauvaise qualité de cet environnement²⁷¹.

Actuellement, la **qualité de l'environnement** présente des inégalités en l'Ile-de-France²⁷².

Il existe des lieux où les habitants sont exposés à des nuisances sonores (11% des Franciliens, contre 6% des personnes habitant en province), à des pollutions de l'air²⁷³ et de l'eau...Ainsi, par exemple, 2,5 à 4 millions de personnes vivant à Paris ou dans la proche banlieue sont soumis à des taux moyens annuels de CO₂ supérieurs aux valeurs limites à respecter en 2010. Cette pollution de l'air a un effet sur les indices sanitaires relatifs à la mortalité et le nombre d'hospitalisations pour causes respiratoires et cardio-vasculaires. Le trafic routier est, pour une très grande part, responsable de cette pollution.

Certaines autres pathologies sont directement liées à l'**habitat insalubre** : la tuberculose et le saturnisme.

Le nombre de cas de **tuberculose** a augmenté, en France, de 3,3% entre 2007 et 2008, année où 5.758 cas ont été déclarés²⁷⁴. C'est en Guyane que le taux de déclaration est le plus élevé (22,6/100.000 habitants). L'Ile-de-France vient ensuite avec un taux de 17,9/100.000 habitants, avec de grandes disparités comme : 30,3/100.000 habitants en Seine-Saint-Denis et 27,5/100.000 habitants à Paris. L'Ile-de-France compte près de 3,6 fois plus de cas nouveaux que le reste de la France. "Ceci est dû, pour partie, au nombre important de personnes en situation précaire et de migrants en provenance de pays à forte prévalence (Afrique subsaharienne, Asie)".

De même, entre 1997 à 2005, chaque année, 450 à 550 nouveaux cas de **saturnisme** ont été dépistés en France dont 70% environ, en Ile-de-France²⁷⁵, et concerneraient, plus particulièrement, de jeunes immigrés demeurant dans des logements peu salubres²⁷⁶.

En ce qui concerne le **sida**, pour la période 1978-2003, près de 45% des personnes atteintes en France, demeuraient en Ile-de-France. Ceci correspond à 245 cas pour 1.000.000 d'habitants en Ile-de-France, valeur à comparer à la moyenne française qui est de 100 cas pour 1.000.000 d'habitants. Paris est le département francilien le plus touché.

²⁷¹ L'Observatoire régional de santé d'Ile-de-France confirme la bonne santé des Franciliens dans sa publication de Mai 2010.

²⁷² D'autres maladies comme certains cancers, l'hypertension... ne sont pas abordés ici car elles ne sont pas spécifiques de la région francilienne.

²⁷³ Voir Atlas de la santé en Ile-de-France, ORS, IAURIF, ..., septembre 2005.

²⁷⁴ Voir InVS, communiqué de presse du 24 mars 2010 à l'occasion de la journée mondiale de la tuberculose.

A noter que le taux de croissance du nombre de cas était de 4,7% entre 2006 et 2007.

²⁷⁵ Bulletin épidémiologique hebdomadaire n° 44 – InvS - 18 novembre 2008. Ce document rappelle les précautions à prendre pour tirer des conclusions de ces chiffres : le dépistage systématique n'existe pas.

²⁷⁶ L'Atlas de la santé en Ile-de-France donne beaucoup d'autres statistiques sur la santé des Franciliens, ainsi que l'offre de soins et la prise en charge des populations vulnérables. Voir aussi le rapport préparé par M. Guy Atlan, "Les inégalités sociales de santé en Ile-de-France" – CESR - 19 septembre 2007.

Mais, contrairement à la tendance des années 1995-2000, le nombre annuel de nouveaux cas ne diminue plus en Ile-de-France. Celui-ci est proche de 700 par an depuis 2000. Le nombre d'étrangers dépistés est en très forte croissance, notamment pour ceux en provenance de l'Afrique subsaharienne : 17% des cas dans les années quatre-vingts, 56% en 2002. La région capitale accueille 65% des personnes étrangères qui, ayant le sida, vivent en France.

Quant au nombre **d'accidents du travail**, il diminue en Ile-de-France: 6% des salariés en ont été victimes en 1980, contre 3% en 2002. Mais de fortes différences existent entre les départements de la région. En 1999, par exemple, il y a eu 6,4 accidents pour 100 salariés en Seine-Saint-Denis et 1,7 accident pour 100 salariés dans les Hauts-de-Seine.

A contrario, le nombre de **maladies professionnelles reconnues** augmente, compte tenu, notamment, de l'évolution des connaissances ainsi que de celle de la législation: de 1.000 en 1992, leur nombre est passé à 3.217 en 2002, ce qui représente environ 10 % du nombre de maladies professionnelles reconnues en France. Ces chiffres devraient augmenter jusqu'en 2020 à cause des diverses maladies causées par l'amiante. Enfin, les allergies respiratoires et cutanées représentent 5,6% des maladies professionnelles en 2002, alors que ce taux est de 2,4% pour la France. Ce taux est en croissance.

Les autres pathologies, pour importantes soient-elles, ne peuvent être imputées directement aux conditions de vie de la population francilienne.

A l'horizon 2050, ces diverses pathologies devraient avoir disparu, comme celles liées à l'habitat insalubre ou ne concerner qu'un nombre très réduit de personnes, grâce aux progrès des diagnostics précoces et des traitements médicaux.

b) Evolution du système de santé d'ici 2050

On peut penser, avec raison, que, d'ici 2050, compte tenu du temps nécessaire à la décision, à la conceptualisation, à la construction ou à la réhabilitation d'un hôpital, sans oublier la durée des études des professionnels de santé, les tendances actuelles seront devenues des réalisations. Les facteurs économiques et les politiques sociales seront déterminants tant pour la réalisation de nouveaux projets que pour la prise en charge des Franciliens.

En ce qui concerne **l'organisation hospitalière**, la plupart des hôpitaux deviendront des plateaux techniques hautement performants et spécialisés. Les patients seront orientés soit vers des unités de soins ou de « nursing », soit vers leur domicile. La télémédecine se développera permettant ainsi de résoudre des problèmes de proximité ou de déficit en professionnels de santé dans certaines spécialités. Ces nouvelles pratiques impliqueront le développement ou la création de nouveaux métiers : à la fois plus d'aide à domicile avec du personnel d'aide domestique et de soins courants mais aussi des personnels plus spécialisés. On peut imaginer un essor de l'hôpital à domicile. La télémédecine nécessitera des techniciens formés à la lecture des images et à l'aide au diagnostic. La maintenance du matériel devra être confiée à des personnels qualifiés, contraints par un nombre encore plus important qu'actuellement de normes de qualité et de bonnes pratiques. Ces nouvelles méthodes pourront être une source de réflexion et d'initiatives pour la Région dont il faudra redéfinir les compétences en matière de formation. L'Ile-de-France sera toujours porteuse d'équipements de pointe. Il faut veiller à en préserver la haute technicité et s'assurer que les personnels les mettant en œuvre sont en nombre suffisant.

En ce qui concerne la **santé ambulatoire**, elle devrait s'appuyer sur deux piliers : le premier concernant la démographie médicale sur l'ensemble du territoire, et, le second, les réseaux.

Il est à peu près certain que la **démographie médicale** sera encore à l'ordre du jour ou le redeviendra. Afin de permettre à tous l'accès aux soins de proximité, la mise en place de schémas d'organisation des soins ambulatoires permettra d'obtenir le meilleur maillage adapté aux bassins de vie et facilitera l'implantation de maisons médicales pluridisciplinaires publiques ou privées. La Région devrait être pleinement compétente en ce qui concerne l'aménagement du territoire et les transports.

Les réseaux constitués de professionnels et d'associatifs formeront des « relais-santé » et géreront à la fois le suivi des soins et l'information. Les pharmaciens auront un rôle essentiel de relais et de proximité

L'évolution des mentalités devrait aller vers un plus grand souci du maintien de son « capital santé » et faire une plus grande place à la prévention et à l'information. On peut imaginer une démarche de la population plus participative qu'actuellement, ce qui pourrait avoir une incidence positive sur le coût de la santé. Sur un autre plan, la démographie **des personnes âgées** sera déterminante. Il ne s'agira pas nécessairement du vieillissement de la population francilienne mais d'un plus grand nombre de personnes âgées.

La qualité de l'environnement constituera un enjeu important pour la santé dans la mesure où il est un facteur d'inégalité. La Région peut agir au niveau du logement, de l'aménagement du territoire et d'une politique des transports. Des risques encore inconnus pourront être responsables de maladies émergentes dont la propagation ou la gravité seront variables mais restent imprévisibles. En effet, il ne faut pas oublier que l'Ile-de-France, compte tenu de son rôle de point d'entrée, notamment aéroportuaire pour les immigrés, et de plaque tournante internationale, pourrait être à l'origine de nouvelles pandémies.

Annexe 16 - Maisons de Retraite (MR) et Maisons de Retraite et Soins (MRS) en Belgique

Des familles de nombreux départements français, notamment de la région du Nord ou de celle de l'Ile-de-France, se tournent vers la région de Wallonie pour l'accueil des personnes âgées dépendantes ou de personnes handicapées dont elles ont la charge. En 2007, 6.500 Français environ, étaient pris en charge en Wallonie : 3.500, jeunes ou adultes, en établissements médico-sociaux et plus de 2.900 jeunes dans l'enseignement spécialisé belge (52 en maternelle, 802 en primaire et 2.066 dans le secondaire. Ces chiffres ont été publiés par l'Etnic Service Statistique, en 2008).

Dans un rapport rendu au gouvernement, en Février 2009, Cécile Gallez, député du Nord, a étudié les raisons qui poussaient les Français à choisir (prendre?) cette solution. Sans insister sur la disponibilité, en Belgique, de places ou sur un coût moindre, ce rapport indique que l'accompagnement belge est :

- plus chaleureux et plus convivial qu'en France ;
- les structures sont plus petites et accueillent, sur un même site, les maisons de retraite (MR) et les maisons de retraite et de soins (MRS). Ainsi, une personne âgée qui arrive en MR reste dans la même structure, même si son état s'aggrave ;
- le nombre d'agents par lit est de 0,22 en Belgique pour les MR et de 0,18 en France, pour les EHPA : fonction soins, 0,15 contre 0,03- fonction hôtellerie : 0,06 contre 0,13- la fonction administration est au même niveau : 0,015 ;
-

Notant que le nombre de personnes âgées dépendantes de plus de 60 ans, serait, actuellement, en France de 795.000, le rapport recommande que des mesures soient prises rapidement pour permettre, à terme, d'accueillir, en France, ces personnes : construction de nouveaux établissements (réutilisation des casernes rendues à un usage civil), optimisation des diverses formes d'accompagnement des malades (maintien à domicile, accueil de jour), augmentation du quota des personnels soignants, évolution de leur formation (cf. le niveau graduat et brevet pour la profession d'infirmière, validation des acquis de l'expérience permettant d'exercer comme aide-soignant et création de passerelles entre ces divers métiers en Belgique). On craint, d'ici 2050, un gros problème de recrutement de personnel....

Source : rapport au Gouvernement de Céline Gallez - Député du Nord – février 2009.

Annexe 17 - Définition des services d'intérêt général

A) Définition générale des services publics, en France:

Ensemble des activités exercées par ou pour le compte de la puissance publique pour satisfaire une demande sociale considérée comme devant être disponible pour tous.

Il s'agit de satisfaire un besoin social qui ne pourrait pas l'être sans une intervention de la puissance publique (services régaliens) ou qui serait insuffisamment satisfait par le secteur privé (le service rendu peut alors faire l'objet de contreparties financières).

Le Service public relève d'une personne publique, soit directement (gestion directe d'un service), soit indirectement (délégation de service public).

En fonction des régimes juridiques qui sont attachés à la réalisation des services publics, on distingue les services publics administratifs (qui relèvent de la juridiction administrative) des services publics industriels et commerciaux (qui relèvent du droit privé – règles des contrats civils et commerciaux).

- **Caractéristiques des services publics:** continuité du service, possibilité de modifier le service rendu pour répondre à une évolution des besoins, égalité de tous devant le service public.

- Modes de gestion des services publics:

La gestion est effectuée soit de manière directe (régie) par la personne publique (une collectivité, un établissement public, etc.), soit de manière déléguée (délégation / concession) : *« une délégation de service public est un contrat par lequel une personne morale de droit public confie la gestion d'un service public dont elle a la responsabilité à un délégataire public ou privé dont la rémunération est substantiellement liée aux résultats de l'exploitation du service ».*

Dans les deux cas, les principes fondamentaux des services publics doivent être respectés.

B) Adaptation du service public français aux règles communautaires

Le service public est tenu de s'adapter aux règles du droit communautaire alors même que la notion de service public est quasiment absente de tous les traités fondateurs de l'Union européenne (hormis à l'article 73 du Traité de Rome en ce qui concerne la politique commune des transports).

L'Union européenne définit:

Les SIG, services marchands et non marchands que les autorités publiques considèrent comme d'intérêt général et soumettent à des obligations spécifiques de service public.

Les SIEG, services de nature économique que les états soumettent à des obligations spécifiques de service public en vertu d'un critère d'intérêt général : industries de réseaux (transport), services postaux, énergie, communications....

SIG = SIEG + SNEIG

Service d'Intérêt Général = Service d'Intérêt Economique Général + Service Non Economique...

SIEG	SNEIG
Droit communautaire	Domaine régalien
Electricité, gaz Télécom Postes Transports Audiovisuel	Administration Police Justice Etat Civil Défense Surveillance maritime
Compétence des Etats-Membres	
Eau Assainissement Déchets ...	
<i>SSIEG Services Sociaux d'Intérêt...</i>	<i>SSNEIG Services Sociaux Non Economiques...</i>
Protection sociale complémentaire Education secondaire Formation Logement social Hôpitaux Soins de santé	Protection sociale obligatoire Education primaire Système public de santé et de placement des chômeurs

ZONE GRISE: Insertion, Hébergement, Lutte contre l'exclusion, Services aux personnes.

Source: Le courrier des Maires et des élus locaux - Cahier n° 24 - avril 2009

GLOSSAIRE

Une **aire urbaine** est un ensemble de communes d'un seul tenant et sans enclave, constituée d'un pôle urbain et par des unités urbaines (couronne périurbaine) dont au moins 40% de la population résidente ayant un emploi dans le pôle ou dans des communes attirées par lui. La **couronne périurbaine** recouvre l'ensemble des communes de l'aire urbaine à l'exclusion de son pôle urbain (source: INSEE).

Dans le recensement, sont classées comme **chômeurs** les personnes qui se sont déclarées comme telles (qu'elles soient inscrites ou non à l'ANPE) et qui ont déclaré par ailleurs rechercher un emploi. La définition du chômage au sens du recensement (déclaratif sur le bulletin individuel) diffère ainsi de celle du BIT.

Pour le BIT, est considéré comme **chômeur** toute personne :

- en âge de travailler (avoir 15 ans ou plus),
- sans emploi (ne pas avoir travaillé, ne serait-ce qu'une heure),
- disponible pour prendre un emploi dans les 15 jours,
- et cherchant activement un emploi ou en ayant trouvé un qui commence ultérieurement).

La **consommation effective des ménages** est la somme de la dépense de consommation des ménages et des consommations individualisables incluses dans la dépense de consommation finale des administrations publiques et des institutions sans but lucratif au service des ménages (INSEE).

Les **consommations individualisables** sont celles dont les bénéficiaires peuvent être précisément définis. C'est le cas, en particulier, des dépenses pour l'éducation, la santé et l'action sociale (INSEE).

Couronne périurbaine: voir "aire urbaine".

La **croissance économique** désigne l'augmentation de la production de biens et de services dans une économie sur une période donnée, généralement une période longue. En pratique, l'indicateur utilisé pour la mesurer est l'évolution du **produit intérieur brut** en volume.

La **dépense de consommation des ménages** se limite aux dépenses que les ménages supportent directement. Elle comprend la part des dépenses de santé et d'éducation restant à leur charge (INSEE).

Une **entreprise de taille intermédiaire (ETI)** est une entreprise qui emploie entre 250 et 4999 salariés, et a, soit un chiffre d'affaires n'excédant pas 1,5 milliard d'euros, soit un total de bilan n'excédant pas 2 milliards d'euros.

Une entreprise qui emploie moins de 250 salariés, mais a plus de 50 millions d'euros de chiffre d'affaires et plus de 43 millions d'euros de total de bilan est aussi considérée comme une ETI. Les ETI constituent une catégorie d'entreprises intermédiaire entre les PME et les grandes entreprises (INSEE).

L'**espérance de vie à la naissance** est égale à la durée de vie moyenne d'une génération fictive qui connaîtrait tout au long de son existence les conditions de mortalité par âge de l'année considérée.

Un **étranger** est une personne qui réside en **France** et ne possède pas la **nationalité** française, soit qu'elle possède une autre nationalité (à titre exclusif), soit qu'elle n'en ait aucune (c'est le cas des personnes apatrides). Les personnes de nationalité française possédant une autre nationalité (ou plusieurs) sont considérées en France comme françaises. Un étranger n'est pas forcément **immigré**, il peut être né en France (les mineurs notamment). A la différence de celle d'**immigré**, la qualité d'étranger ne perdure pas toujours tout au long de la vie : on peut, sous réserve que la législation en vigueur le permette, devenir français par acquisition (INSEE).

L'**excédent brut d'exploitation des ménages** correspond à la production du service de logement par les propriétaires occupants.

ICF: indicateur conjoncturel de fécondité. Il représente le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés (INSEE).

Un **immigré** est une personne née étrangère à l'étranger et résidant en **France**. La qualité d'immigré est permanente : un individu continue à appartenir à la **population** immigrée même s'il devient français par acquisition. C'est le pays de **naissance**, et non la **nationalité** à la naissance, qui définit l'origine géographique d'un immigré (Haut Conseil à l'Intégration).

Les **loyers imputés** correspondent aux loyers que les propriétaires du logement qu'ils habitent paieraient si leur logement faisait partie du parc locatif privé local. Leur montant est comptabilisé dans le revenu disponible du ménage au titre des revenus du patrimoine (le propriétaire occupant est producteur d'un service de logement dont il est le bénéficiaire). Les loyers imputés figurent également dans les dépenses de consommation des ménages.

Une **maladie** est qualifiée de **professionnelle** si elle est la conséquence directe de l'exposition d'un travailleur à un risque physique, chimique, biologique ou résulte des conditions dans lesquelles il exerce son activité professionnelle.

Un **ménage**, au sens statistique du terme, désigne l'ensemble des occupants d'un même logement sans que ces personnes ne soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une seule personne (INSEE).

Un **ménage ordinaire** est constitué de l'ensemble des occupants d'une unité d'habitation privée - local séparé et indépendant - occupée à titre de résidence principale.

Les **ménages complexes**, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une **famille** ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataire (et eux-mêmes sans enfant). Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages (INSEE).

Neuvième (9^{ème}) décile des revenus (fiscaux) par unité de consommation (UC):D9.

Il désigne le niveau des revenus (fiscaux) des ménages par UC au dessus duquel se situent les 10% des personnes aux revenus les plus élevés. Elles appartiennent à un ménage dont le revenu (fiscal) par UC est supérieur à ce neuvième décile.

Le niveau de vie d'un ménage correspond à son revenu disponible rapporté au nombre d'unités de consommation (UC) du ménage. Il est donc le même pour tous les individus d'un même ménage.

Le **niveau de vie médian** des ménages correspond au niveau de vie des ménages qui sépare en deux la distribution des niveaux de vie des ménages, la moitié des individus vivant dans un ménage dont le niveau de vie est supérieur (ou inférieur) à cette valeur médiane.

Le **niveau de vie** d'une unité spatiale (pays, région, département) rapporte le PIB de cette unité spatiale au nombre de personnes qui y habitent. On utilise souvent la croissance du PIB par habitant comme indicateur de l'amélioration du niveau de vie.

Le **Produit Intérieur Brut (PIB)** est égal à la somme des valeurs ajoutées brutes des unités productives résidentes, augmentées des impôts (moins les subventions) sur les produits et les droits de douane perçus(CRCI).

Le **PIB par emploi** rapporte le PIB d'une unité spatiale à l'emploi de l'unité défini par l'ensemble des actifs travaillant dans l'unité, qu'ils y résident ou non. C'est un indicateur approximatif de la productivité globale de l'appareil de production (CRCI).

Le **PIB par habitant** rapporte le PIB de l'unité spatiale (pays, région, département) à la population totale résidant dans l'unité... Il n'est pas un indicateur de richesse ou de revenu par habitant. Il ne tient pas en compte, notamment, les revenus de transfert (CRCI). Il est mesuré « en volume » ou « à prix constants » pour corriger les effets de **l'inflation**.

La **population hors ménage** est constituée d'un regroupement de catégories diverses. Elle comprend les membres de certaines collectivités - communautés religieuses, étudiants logés en cité universitaire, travailleurs logés en foyer, vieillards vivant en maison de retraite, détenus, personnes en traitement en hôpital psychiatrique ou dans les établissements de soins ou de convalescence. Font aussi partie de la population hors ménage les personnes vivant dans des habitations mobiles (depuis 1968) et les membres de certaines communautés - militaires, élèves internes, personnes en traitement dans un sanatorium, pensionnaires d'établissements hospitaliers, personnels logés sur un chantier temporaire, personnel d'établissement hospitalier, personnel de service d'un hôtel, professeurs et surveillants logés en internat - qui n'ont pu être réintégrés dans un **ménage ordinaire**.

Le **pouvoir d'achat des ménages** correspond au pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (ou revenu réel disponible). L'évolution du pouvoir d'achat du revenu disponible brut rapporte l'évolution du revenu disponible brut à celle des prix de la dépense de consommation des ménages. Cette mesure macroéconomique peut différer de la perception qu'ont les ménages de l'évolution de leur niveau de vie (INSEE).

Le **pouvoir d'achat par unité de consommation**: pour tenir compte de l'évolution de la composition des ménages et du fait que les dépenses d'un ménage ne sont pas strictement

proportionnelles au nombre de personnes qui le composent, il est possible de raisonner en termes de pouvoir d'achat par nombre d'unités de consommation (INSEE).

PPA (Parité de Pouvoir d'Achat):

La **parité de pouvoir d'achat** (PPA) (on parle de valeurs mesurées en parité de pouvoir d'achat) est une méthode utilisée en économie pour établir une comparaison entre pays du pouvoir d'achat des devises nationales, ce qu'une simple utilisation des taux de change ne permet pas de faire. Le pouvoir d'achat d'une quantité donnée d'argent dépend en effet du coût de la vie, c'est-à-dire du niveau général des prix. La PPA permet de mesurer combien une devise permet d'acheter de biens et services dans chacune des zones que l'on compare. Les biens et services utilisés dans la comparaison forment un même « panier de la ménagère » normalisé (3.000 biens et services le composent), utilisé dans tous les pays et dont le contenu peut être sujet à caution. La monnaie couramment utilisée comme référence est le dollar US, pris à une année donnée.

Premier (1^{er}) décile des revenus (fiscaux) par unité de consommation (UC):D1.

Il désigne le niveau des revenus (fiscaux) des ménages par UC en dessous duquel vivent les 10% de personnes aux revenus les plus faibles. Elles appartiennent à un ménage dont le revenu (fiscal) par UC est inférieur à ce premier décile.

La **productivité** du travail est le rapport entre la quantité ou la valeur ajoutée de la production et le nombre d'heures nécessaires pour la réaliser. Elle dépend de la capacité du personnel à produire une quantité, dite standard, de biens ou de services selon les normes ou les règles prédéfinies. Par contre le résultat est différent si l'on raisonne, non plus sur la productivité horaire, mais sur la productivité annuelle par tête.

La productivité multifactorielle ou **productivité globale des facteurs (PGF)** est l'accroissement relatif de richesse (la "croissance") qui n'est pas expliquée par l'accroissement d'un usage des **facteurs de production**, le capital et le travail. Par exemple, l'ensoleillement peut permettre d'augmenter la production agricole, tous les autres facteurs étant constants par ailleurs. L'ensoleillement est donc un facteur de productivité.

Les quatre principaux facteurs de production apparaissent de nos jours être les suivants :

- le **travail** matériel,
- le **capital naturel** (la terre),
- le **capital physique**,
- le **capital immatériel** (savoir-faire, organisation, **actifs incorporels** s'ils sont comptabilisés, **l'esprit d'entreprise**, le travail immatériel, le **savoir**).

Les experts estiment que le capital immatériel représente entre 60 et 70 % de la valeur des entreprises. L'investissement permet d'augmenter le volume des facteurs de production. La formation peut être considérée comme une forme d'investissement, puisqu'elle augmente les capacités du travailleur.

Le **rapport inter-décile** est le rapport entre la valeur du premier décile (D1) des revenus (fiscaux) par UC des ménages, et celle du neuvième décile (D9).

Ratio de dépendance (plusieurs définitions):

- rapport entre le nombre de personnes âgées de 65 et plus (parfois 60 ans et plus) et le nombre de personnes actives, c'est-à-dire la population âgée de 15 à 64 ans (parfois de 18 à 60 ans). Ce ratio est de première importance pour le financement des retraites.

- rapport entre le nombre de personnes âgées de 0 à 14 ans (parfois de 0 à 17 ans) augmenté de la population âgée de 65 ans et plus (parfois 60 ans et plus) et le nombre des personnes actives, c'est-à-dire la population âgée de 15 à 64 ans (parfois de 18 à 60 ans).

Le **revenu disponible ajusté des ménages** se déduit du RDB des ménages par ajout du montant des services collectifs individualisables et des prestations en nature.

Le **revenu disponible brut national (RDB)** est égal au revenu national brut augmenté des transferts reçus du reste du monde et diminué de ceux versés au reste du monde.

Le **revenu disponible brut (RDB) des ménages** est la part du revenu qui reste à la disposition des ménages pour la consommation et l'épargne une fois déduits les prélèvements sociaux et fiscaux et ajoutées les prestations sociales, hors prestations en nature. **Revenus:** salaires et traitements bruts des ménages augmentés des bénéfices des entrepreneurs individuels + revenus du patrimoine hors plus values latentes ou réalisées (dividendes, intérêts et loyers) + transferts en provenance d'autres ménages (notamment les indemnités d'assurance nettes des primes) + prestations sociales (allocations familiales, minima sociaux, pensions de retraite, indemnités de chômage.... Les loyers imputés font partie des revenus du patrimoine. **Prélèvements:** impôts sur le revenu + taxe d'habitation + CSG + CRDS+ cotisations sociales. Le revenu disponible brut se déduit donc du revenu primaire augmenté des transferts reçus et diminué des impôts et cotisations sociales versées.

Le **revenu (fiscal) par unité de consommation (UC)** d'un ménage correspond aux revenus déclarés aux impôts avant tout abattement, divisé par le nombre d'unités de consommation du ménage. Il ne prend donc pas en compte les revenus sociaux non déclarés (minima sociaux, prestations sociales, aides au logement), ni les revenus du patrimoine non déclarés, ni l'effet des impôts. Il a la même valeur pour tous les membres d'un ménage.

Le **revenu (fiscal) médian par unité de consommation** correspond au revenu fiscal par UC des ménages tel que la moitié des individus vit dans un ménage qui déclare un revenu fiscal par UC supérieur (ou inférieur).

Le **revenu national brut (RNB)**, est la somme des revenus (salaires et revenus financiers) perçus, pendant une période donnée, par les agents économiques résidant sur le territoire. Le RNB est la somme du PIB et du solde des flux de revenus primaires avec le reste du monde. Le RNB sert notamment à calculer les contributions des États membres de l'Union européenne au budget communautaire. La valeur du RNB est, en général, légèrement supérieure à celle du PIB ($RNB = PIB + \text{salaires reçus du reste du monde} - \text{salaires versés au reste du monde} + \text{revenus de la propriété reçus du reste du monde} - \text{revenus de la propriété versés au reste du monde}$).

Le **revenu primaire des ménages** est celui que les ménages tirent de leur contribution à l'activité économique, soit directement (revenu d'activité salariée ou non) soit indirectement (revenu de placements mobiliers ou immobiliers).

Le **seuil de pauvreté**, pour une zone géographique donnée et tel que défini en France et en Europe, est fixé à 60% du niveau de vie médian de cette zone. Une personne est réputée « pauvre » si elle vit dans un ménage dont le revenu disponible brut par UC est inférieur au seuil de pauvreté.

Le **solde migratoire** est la différence entre le nombre de personnes qui sont entrées sur le territoire et le nombre de personnes qui en sont sorties au cours de l'année. Ce concept est indépendant de la nationalité (INSEE). Il peut aussi être estimé indirectement par différence entre la variation totale et le solde naturel (connu avec précision à travers les chiffres de l'état civil). En conséquence, ce solde migratoire est altéré des imprécisions sur la variation totale de la population. Ce solde migratoire est donc qualifié « d'apparent » (INSEE).

Le **solde naturel** (ou accroissement naturel ou excédent naturel de population) est la différence entre le nombre de **naissances** et le nombre de décès enregistrés au cours d'une période (INSEE).

Le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'**actifs** (**actifs occupés** et **chômeurs**) et l'ensemble de la population correspondante (INSEE).

Le **taux de chômage** est le pourcentage de **chômeurs** dans la **population active** (actifs occupés + chômeurs). On peut calculer un taux de chômage par **âge** en mettant en rapport les chômeurs d'une **classe** d'âge avec les actifs de cette classe d'âge. De la même manière se calculent des taux de chômage par sexe, par **PCS** (Professions et Catégories Socioprofessionnelles), par **région**, par **nationalité**, par **niveau de diplôme** ... (voir chômeur).

Le **taux de croissance de l'économie** est le taux de variation du **PIB**.

Taux de dépendance : voir ratio de dépendance.

Le **taux d'emploi** d'une classe d'individus est calculé en rapportant le nombre d'individus de la classe ayant un emploi au nombre total d'individus dans la classe. Il peut être calculé sur l'ensemble de la population d'un pays. Cette définition très générale rapporte alors le nombre d'emplois d'un pays (ou d'une région) à la population de ce pays (de cette région). Mais on se limite le plus souvent à la population en **âge** de travailler (généralement définie, en comparaison internationale, comme les personnes âgées de 15 à 64 ans), ou à une sous-catégorie de la population en âge de travailler (femmes de 25 à 29 ans par exemple) (INSEE).

Le taux d'emploi reflète la capacité d'une économie à utiliser ses ressources en main-d'œuvre. Pratiquement, en France, c'est le rapport entre la population active ayant un emploi (y compris les personnes en congés de maladie ou de maternité) et la population âgée de 15 à 64 ans.(N.B. Attention, partie II, A-2-5).

Le **taux de fécondité** à un **âge** donné (ou pour une tranche d'âges) est le nombre d'enfants nés vivants des femmes de cet âge au cours de l'année, rapporté à la population moyenne de l'année des femmes de même âge. Par extension, le taux de fécondité est le rapport du nombre de **naissances** vivantes de l'année à l'ensemble de la population féminine en âge de procréer (nombre moyen des femmes de 15 à 50 ans sur l'année). A la différence de l'**indicateur conjoncturel de fécondité**, son évolution dépend en partie de l'évolution de la structure par âge des femmes âgées de 15 à 50 ans.

Le **taux de pauvreté** correspond au nombre d'individus « pauvres » par rapport à la population de la zone concernée.

La **transition démographique** : évolution d'une population passant d'un régime démographique à natalité et mortalité élevées à un régime nouveau où natalité et mortalité sont faibles.

La transition démographique est l'évolution d'une population passant d'un régime démographique ancien, marqué par une natalité et une mortalité élevées et s'équilibrant à peu près, à un régime démographique moderne avec une natalité et une mortalité faibles s'équilibrant également à peu près. Pendant la transition, la mortalité est plus faible que la natalité et la population augmente rapidement (INED).

Unité de consommation (UC) : le premier adulte d'un ménage correspond à une UC, les autres personnes de plus de 14 ans à 0,5, et les enfants de moins de 14 ans, à 0,3.

La **valeur ajoutée** est égale à la différence entre la valeur des biens et des services produites par l'entreprise et celle des biens et services consommés ou détruits au cours du processus de production appelés consommations intermédiaires. Elle est évaluée hors TVA (CRCI).

DOCUMENTATION

Les ouvrages

- Jacques Attali - "Une brève histoire de l'avenir"- Fayard - 2006
- Pierre Bouvier - "Le lien social" – Gallimard - 2005
- Laurent Davezies - « La République et ses territoires » - Edition la République des idées - Le Seuil - janvier 2008
- Michel Godet - "La famille : affaire publique et privée" - La Documentation française - 2007
- Roger Godino « Ré-enchanter le travail. Pour une réforme du capitalisme » - Paris La Découverte-2007
- Silvère Jourdan - Commentaires sur "Cities and the creative class", Richard Florida (2005) - New York - London, Routledge
- Hugues Lagrange -« Le déni des cultures » - Le Seuil - septembre 2010
- Amin Maalouf - "Le dérèglement du monde" - Grasset - mars 2009
- Eric Maurin - "Le ghetto français : enquête sur le séparatisme sociale" - La République des idées - 2004
- Louis Maurin - «Déchiffrer la société française » - La Découverte - octobre 2009
- "Pierre Rosanvallon : "La nouvelle question sociale" - 1995
- Jean-Michel Severino - "Le temps de l'Afrique" - Edition Odile Jacob - avril 2010
- Michèle Tribalat : "Les yeux grand fermés : l'immigration en France" - Edition Denoël - 2010

Les revues

- Agreste Ile-de-France (n° 94 - mai 2009) - DRIAAF (Direction régionale et interdépartementale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)
- Cahiers du CROCIS – atlas régional de la compétitivité n° 28 – janvier 2008
- Commentaire n° 126 - "Les jeunes d'origine étrangère" - Bernard Aubry et Michèle Tribalat - été 2009
- Constructif n° 14 - Daniel Vesnet - Juin 2006
- Eco Revue n° 31 - Florence Jany-Catrice - dossier « La fascination des chiffres » - hiver 2008
- "Economie et société" n°465 - Gilles Pinson- mars 2010
- "Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990" - Guy Desplanques, INED - février 2004
- Actualités européennes n° 16 - Pierre Verluise, Chercheur à l'IRIS, Docteur en géographie politique de l'Université Paris-Sorbonne, Directeur du site géopolitique - 14 janvier 2008
- Liaison Ile-de-France environnement - Gérard Ader - avril 2010
- Natixis - Recherche économique - Groupe BPCE n° 84 - 23 mars 2010
- OREF (Observatoire régional de l'emploi et de la formation) Ile-de-France: publication d'Octobre 2005 et « Grand Angle » - n°2 d'avril 2008
- Population & Sociétés n° 411 - "Que faire quand la population recensée ne correspond pas à la population attendue?" - François Héran et Laurent Toulemon – avril 2005
- Revue Française de Sociologie - "La ségrégation ethno- raciale a-t-elle augmenté dans la métropole parisienne ? - Edmond Preteceille - Juillet septembre 2009

Les rapports

Démographie

- "Perspectives de la population mondiale, La Révision de 2008" - Département des affaires économiques et sociales, Division de la population - Nations Unies - 2008
- Rapport mondial sur le développement humain 2009 - Lever les barrières : mobilité et développement humains - Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD)
- "Replacement migration : is it a solution to declining and aging population ?" - ONU - mai 2001

- "L'intégration des immigrés et de leurs enfants sur le marché du travail en France » - groupe de travail sur les migrations - septembre 2008
- "La politique migratoire française à un tournant" - document de travail de l'OCDE : questions sociales, emploi et migration - Martine Durand et Georges Lemaître – 2007
- "A new perspective" - document de travail de l'OCDE et Counting Immigrants and Expatriates in OECD Countries - J.C. Dumont and G. Lemaître – 2005
- "Le défi de redressement de la compétitivité française" - Document de travail du Département des Affaires économiques n° 720 - Kierzenkowski,R.- OCDE - 2009
- "Perspectives des migrations internationales" - Référence : OCDE SOPEMI 2010

- "L'avenir démographique de l'Europe, transformer un défi en opportunité" - Commission européenne - octobre 2006
- « Recensement de la population de 1990 et de 2006 » - Gérard-François Dumont – Futuribles n°343 juillet-août 2008
- "Migration : le défi statistique européen" - Xavier Thierry - Futuribles n°343 juillet-août 2008
- "Analyse des écarts entre les résultats du recensement de 1999 et les estimations fondées sur le recensement de 1990" - Guy Desplanques - INED - février 2004
- Nombreuses publications, notamment de l'INSEE, de l'IAU, du CROCIS, de la revue Commentaire et de la CRCI

Migrations

- "Atlas mondial des migrations" - Catherine Wihtol de Wenden - Collection Autrement - 2009
- "Inégalités et discriminations - Pour un usage critique et responsable de l'outil statistique" - Comité pour la mesure de la diversité et l'évaluation des discriminations (COMEDD) - mars 2010
- « L'accueil des immigrants et l'intégration des populations issues de l'immigration » - Cour des Comptes - 24 novembre 2004
- "Les jeunes issus de l'immigration : Politiques et bonnes pratiques en matière de formation et d'insertion" - IAU - février 2010
- "Immigration et présence étrangère en France en 2006" - Rapport annuel de la direction de la population et des migrations - Mme Corinne Regnard - La Documentation française
- "Les défis de l'immigration future" - Michel Gevrey - CESE - 2003

Développement durable

- "Division par 4 des émissions de gaz à effet de serre de la France à l'horizon 2050" - Rapport du groupe de travail du ministère de l'écologie et du développement durable et du ministère de l'économie, des finances et de l'industrie - août 2006
- "La division par 4 des émissions de dioxyde de carbone en France d'ici 2050" - Introduction au débat - Ministère de l'écologie et du développement durable - juillet 2008
- Rapport du Comité de filière "Métiers du bâtiment" - Grenelle de l'environnement - décembre 2009.
- "Filières industrielles stratégiques de la croissance verte" - Commissariat général au développement durable, Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer - mars 2010
- "L'eau urbaine, ateliers de création urbaine, Ile-de-France 2030" - Dominique Carré éditeur - 2009
- "Les indicateurs du développement durable et l'empreinte écologique " - M. Le Clézio - CESE - 2009

Economie

- "Etude de projections macroéconomiques pour l'économie française à l'horizon 2050" - Observatoire français des conjonctures économiques (OFCE) - X. Timbeau et M. Plane - 2004
- Extraits des conclusions de "Cohésion sociale et territoires" - Commissariat Général du Plan - Jean-Paul Delevoye - La Documentation Française - 1997
- "Face aux changements démographiques : une nouvelle solidarité entre générations" - Livre vert de la Commission (COM 2005.94)
- "La France dans quinze ans: perspectives économiques" - CAE - La Documentation française- avril 2008.
- "La croissance française 1950-2030. Le défi de l'innovation" - L. Miotti et F. Sachwald, - IFRI - 2004
- "Sommaire des perspectives de l'économie mondiale 2010-2014 » - Coe-Rexecode - juin 2010
- "L'économie chinoise : quels marchés potentiels à l'horizon 2050 ? Quels défis à relever pour les entreprises ? » - Coe-Rexecode - juin 2010
- "PIB - Population - PIB par habitant : comparaisons internationales 1960-2008 » - Coe-Rexecode – janvier 2009
- "Perspectives de l'économie mondiale à long terme 2008-2050" - Coe-Rexecode - juin 2008
- "A more proactive macroeconomic policy over the business cycle" dans "A primer on innovation and growth" - Philippe Aghion - Bruegel policy brief, - issue 2006/06 - octobre 2006
- "The world in 2050 : beyond the BRICS a broader look at emerging markets growth prospects" - PricewaterhouseCoopers - juin 2008
- "Le retour de l'industrie. Quand l'Europe se réveillera" - André-Yves Portnoff.- Futuribles n° 364 - juin 2010
- "Les défis du capitalisme coopératif. Ce que les paysans nous apprennent de l'économie" - G. Lewi et P. Perri – Futuribles - juin 2010
- "La lutte contre le gaspillage" - Annie Soyeux – Futuribles n° 363 avril 2010
- Nombreuses publications, notamment de l'INSEE, de l'IAU, du CROCIS et de la CRCI

Société

- "Atlas de la santé en Ile-de-France" - septembre 2005
- "l'Etat social de la France, bilan 2004" - Observatoire du dialogue social/ODIS - 2005
- "Hébergement des personnes âgées et handicapées en Belgique » - Cécile Gallez, députée du Nord - février 2009
- "L'argent ne fait pas le bonheur" - Pierre Le Roy - Futuribles n° 362 avril 2010
- "Le lien social en crise?" - Pierre-Yves Cusset - Futuribles n° 348 janvier 2009

Divers

- "Des indices synthétiques du PNUD" - Aurélien Boulard - IAU - MIPES - mars 2007.
- "Un indice de qualité de la vie et bien-être pour la Région Ile-de-France" – IAU – novembre 2007.
- "Concilier mobilité résidentielle et mobilité professionnelle : cadrage statistique et pistes de réflexion" - Cécile Vignal - Centre d'analyse stratégique - Horizons stratégiques n° 2 - octobre 2006
- "Créativité et innovation dans les territoires" - Conseil d'Analyse économique/CAE, DATAR et Académie des technologies - 4 mai 2010
- "Quelles infrastructures pour restaurer la compétitivité du Grand Paris?" - La Fabrique de la Cité - 17 octobre 2008.
- Rapport de l'observatoire des territoires 2008 - Délégation interministérielle à l'aménagement et à la compétitivité du territoire / DIACT.
- Université de Liège - Service d'Etude en géographie économique fondamentale et appliquée (SEGEFA)
- Structure économique des territoires, lien social et lien territorial - T.S. et M.A.C. - Mis en ligne le : 15/09/2009 - © 2009 Novethic
- "Impact de la démographie mondiale sur votre entreprise" – Futuribles Focus - Décembre 2007

Les rapports du CESR

- Contribution du CESR d'Ile-de-France au débat national sur les nanotechnologies - 4 février 2010
- "L'intégration des quartiers sensibles et la politique régionale du logement" - Nicole Smadja - 28 janvier 2010
- "La densification : pour un urbanisme à échelle humaine" - Lucien Dumont-Fouya - 22 mars 2007
- "Métiers d'art : un atout pour le développement économique, social et culturel de l'Ile-de-France » - Me Boulard - 6 juillet 2006
- "L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025" - Claude Floret - 27 mai 2004

REMERCIEMENTS

Le rapporteur exprime sa gratitude à l'ensemble des personnes qui ont directement participé à l'élaboration de ce rapport, en particulier au président de la Section Jean-François VEYSSET et aux membres du groupe de travail (Mme Danièle LUCCIONI, Mme Nathalie THOMAS, M. Claude FLORET, M. Jean ROBERT), ainsi qu'à Messieurs Gérard ADER, Jean-Michel BOUSSEMART, Armand BRAUN et Edmond PRETECEILLE.

Le rapporteur et les membres de la section adressent également leurs très vifs remerciements aux personnalités qui ont bien voulu apporter leur contribution à la préparation du présent rapport, lors d'auditions :

- **Monsieur Jean-Michel BOUCHIAT**
Service Etudes à la Délégation de Paris de la CCIP
- **Monsieur Jean-François CHANTARAUD**
Directeur général de l'ODIS
- **Monsieur Laurent DAVEZIES**
Auteur de "La République et ses territoires" parue au Seuil en 2008
- **Monsieur Emmanuel JOLIVET**
Directeur régional d'Ile-de-France de l'INRA
- **Monsieur Philippe LOUCHART**
Service démographie et modes de vie de l'IAU
- **Monsieur Olivier MORA**
Chef de projet prospective de l'INRA
- **Monsieur Bernard MOREL**
Chef du département de l'action régionale à l'INSEE
- **Monsieur Patrick PETOUR**
Chef du service études et diffusion à la direction régionale d'Ile-de-France de l'INSEE
- **Monsieur Pierre RADANNE**
Créateur de l'EURL "Futur Facteur 4" (ancien directeur de l'ADEME)
- **Monsieur Pierre TAPIE**
Directeur général de l'ESSEC

Et lors de communications privées :

- **Monsieur Xavier THIERY**
Chargé de recherche à l'INED
- **Madame Michèle TRIBALAT**
Démographe, directrice de recherche à l'INED

SECTION DE LA PROSPECTIVE ET DE LA PLANIFICATION

Membres du Conseil économique et social régional

1^{er} Collège

M. Didier DURAN	MEDEF
M. Jean-Pierre HUBERT	CRCI
M. Jean-Pierre RADET	Chambre régionale Agriculture
Mme Geneviève ROY	CCIP
M. Michel SÉNÉCHAL	CGPME
M. Jean-Louis TUFFIER	MEDEF Ile-de-France
M. Jean-François VEYSSET	CGPME

2^{ème} Collège

M. Jean-Pierre JÉRON	CGC Ile-de-France
Mme Annie. LEFRANC	CFTC Ile-de-France
M. Jean-François LE JEUNE	FO Ile-de-France
M. Pierre-François MARCO	UNSA Ile-de-France
M. Michel OSSAKOWSKY	FSU Ile-de-France
M. Jean-Paul RUEFF	CFDT Ile-de-France

3^{ème} Collège

M. Gérard ADER	Ile-de-France environnement
Mme Micheline BERNARD-HARLAUT	Centre technique régional de la consommation
M. Jean-Louis GIRODOT	Economie sociale
Mme Nathalie THOMAS	Jeunes chambres économiques
Mme Anne-Marie LAZARINI	Organismes culturels

4^{ème} Collège

Mme Danièle LUCCIONI	Personnalité qualifiée
----------------------	------------------------

Personnalités extérieurs

M. Jean-François BENON	Ancien membre du CESR, directeur du Comité d'expansion du Val-d'Oise
M. Jean-Michel BOUSSEMART	Directeur délégué COE REXECODE
M. Armand BRAUN	Président de la Société internationale des conseillers de synthèse
M. Claude FLORET	Ancien membre de la section prospective du CESR de Midi-Pyrénées, ancien délégué régional EDF-GDF
M. Michel GODET	Professeur de prospective industrielle au Conservatoire national des arts et métiers
M. Jean-Daniel LEROY	Inspecteur général des Affaires sociales honoraire
M. Edmond PRETECEILLE	Directeur de recherche à l'IRESO
M. Jean ROBERT	Professeur des universités à Paris IV Sorbonne
M. Yves VANDENBOOMGAERDE	Conseiller scientifique du Directeur des programmes du Commissariat à l'Energie Atomique

Membres du groupe de travail

M. VEYSSET, Mme LUCCIONI, Mme THOMAS, M. FLORET, M. ROBERT, et M. VANDENBOOMGAERDE

Plusieurs personnes ont participé à la préparation de ce rapport en tant que membre de la Section, avant de la quitter : MM. QUILICI, LANGLOIS et Mmes OGHLY et VAN ROMPAEY ou de démissionner : Mme DROCHON, M. ROCHEFORT.

LES RAPPORTS DE LA SECTION DEPUIS SA CREATION

Modes de vie et identité(s) francilienne(s), aujourd'hui et demain

Rapporteur : Monsieur Jean ROBERT

Avis n° 2007-11 du 5 juillet 2007 - Rapporteur : Jean-Marc SCHAEFFER

L'attractivité de l'Ile-de-France à l'horizon 2025

Rapporteur : Monsieur Claude FLORET

Avis n° 2004-02 du 27 mai 2004 - Rapporteur : Monsieur Jean-Louis GIRODOT

Contribuer à une meilleure gouvernance en Ile-de-France, de l'efficacité en démocratie

Rapporteur : Monsieur Jean ROBERT

Avis n° 2001-09 du 31 mai 2001 - Rapporteur : Monsieur Daniel RABARDEL

Vivre en Ile-de-France en 2025

Rapporteur : Monsieur Louis GUIEYSSE

Avis n° 99-08 du 24 juin 1999 - Rapporteur : Madame Christine CHAUVET

Pour une contribution de la Région Ile-de-France à une stratégie nationale de développement durable

Rapporteur : M. Jean ROBERT

Avis du 31 octobre 1996 - Rapporteur : Mme Monique LORENCEAU

Le devenir de l'Ile-de-France à l'horizon 2025

Rapporteur : Mme CANCELLIERI

Avis du 21 septembre 1995 - Rapporteur : M. Gérard LE GALL